Public Disclosure Authorized

Public Disclosure Authorized

Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel – Phase 2 (PRAPS-2)

Coordination Nationale de la Republique du Tchad

PLAN DE GESTION DES PESTES ET DES DECHETS DANGEREUX (PGPDD)

VERSION FINALE

MARS 2021

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES **2**
SIGLES ET ABREVIATIONS **5**
LISTE DES TABLEAUX **7**
LISTE DES FIGURES **7**
LISTE DES ANNEXES **7**
RESUME ANALYTIQUE NON TECHNIQUE **8**
NON-TECHNICAL EXECUTIVE SUMMARY **15**
1. INTRODUCTION **22**
1.1. Contexte et justification *22*
1.2. Objectifs de l'étude *23*
1.3. Méthodologie *23*
1.4. Articulation du rapport *24*
2. DESCRIPTION ET ETENDUE DU PROJET **26**
2.1. Objectif de Développement du Projet (ODP) *26*
2.2. Composantes du Projet *26*
2.3. Zone d'intervention du Projet *28*
3. SITUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DE LA ZONE DU PROJET **30**
3.1. Résumé du profil biophysique et socio-économique de la zone d'étude *30*
3.2. Enjeux et risques environnementaux et sociaux majeurs critiques des zones potentielles d'implantation des sous- projet du PRAPS *37*
4. RAPPEL DU CADRE JURIDIQUE **38**
4.1. Cadre juridique *38*
4.1.1. Politique environnementale *38*
4.1.2. Politique sanitaire et d'hygiène du milieu *38*
4.1.3. Autres politiques pertinentes pour la réalisation du PGPDD *38*
Plan National d'Actions pour l'Environnement (PNAE) 39
4.2. Instruments juridiques nationaux *42*
4.2.1. La Constitution *42*
4.2.2. La Loi n°014/PR/98 sur l'environnement *42*
4.2.3. La Loi 14/PR/95 du 13 juillet 1995 relative à la protection des végétaux. *42*
4.2.4. Textes spécifiques sur la gestion des déchets biomédicaux et vétérinaires au Tchad *45*
4.3. Instruments juridiques internationaux *45*
4.4. NES n°3, Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution *48*
5. RAPPEL DU CADRE INSTITUTIONNEL **51**
5.1. La Direction Générale des Services Vétérinaires (DGSV) *51*
5.1.1. Direction de la Santé Animale (DSA) *51*
5.1.2. Direction de la Pharmacie et des Médicaments Vétérinaires (DPMV) *51*
5.1.3. Direction de l'Hygiène et de la Santé Publique Vétérinaire (DHSPV) *52*
5.1.4. Services Déconcentrés de l'Elevage *52*
5.1.5. L'Institut de Recherche en Elevage pour le Développement (IRED) *53*
5.1.6. Vétérinaires Privés (VP) *53*
5.1.7. Auxiliaires de l'élevage *53*
5.1.8. Eleveurs et groupements d'éleveurs *53*
5.1.9. Commission Nationale de Contrôle des Pesticides à Usages Agricole (CNCPUA) *54*
5.1.10. Ministère de l'Agriculture (MA) *54*
5.1.11. Ministère de l'Environnement et de la Pêche (MEP) *54*
5.2. Autres ministères impliqués *55*
6. ETAT DES LIEUX DE LA GESTION DES DECHETS DANGEREUX **56**

6.1. Gestion des dechets biomedicaux vétérinaires *56*
6.1.1. Etats des pestes identifiées au Tchad *56*
6.1.2. Les types de déchets biomédicaux issus de soins vétérinaires *56*
a) Les déchets assimilables aux ordures ménagères 57
b) Les déchets dangereux 57
6.1.3. Structures vétérinaires productrices de DBM *57*
6.1.4. Collecte des DBM *58*
6.1.5. Systèmes actuels d'élimination et de traitement des DBM issus des soins vétérinaires *58*
6.1.6. Les risques d'accumulation de DBM *60*
6.2. Etat de gestion des pesticides au niveau des pâturages *60*
6.2.1. Ennemis des productions végétales pastorales *60*
6.2.2. Distribution des nuisibles suivant les provinces d'intervention *60*
6.2.3. Problématique de gestion des ennemis de cultures pastorales *61*
6.2.4. Démarche stratégique de lutte contre les prédateurs en milieu pastoral *65*
a) La lutte préventive *65*
b) La lutte curative *65*
c) Lutte biologique *66*
d) La lutte physique *67*
e) La lutte intégrée *67*
7. ÉVALUATION DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENTIELS ET LEURS MESURES D'ATTÉNUATION 68
7.1. Risques et impacts liés aux aux déchets biomédicaux vétérinaires *68*
7.1.1. Impacts environnementaux *68*
7.1.2. Impacts socio-sanitaires *69*
a) Les personnes exposées 69
b) Les risques 69
c) Risques liés à la non maîtrise de la santé publique vétérinaire 70
d) Risques liés aux produits physiques issus de la prévention et du traitement 70
e) Risques liés à l'utilisation de produits par les éleveurs pour lutter contre les insectes et autres parasites 70
7.2. Risques et impacts environnementaux et sociaux liés à la gestion des pesticides *71*
7.2.1. Etapes critiques de la gestion des pesticides *71*
7.2.2. Populations à risque *73*
7.2.3. Impacts négatifs sur l'environnement *73*
7.2.4. Impacts négatifs sur la santé *74*
8. CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES 75
8.1. Objectif de la consultation *75*
8.2. Résultats de la consultation *75*
9. PLAN D'ACTIONS 76
9.1. Les problemes prioritaires *76*
9.1.1. Au plan institutionnel, législatif et réglementaire : *76*
9.1.2. Au plan de de renforcement des capacités des acteurs et de la conscientisation des populations : 76
9.1.3. Au plan de la gestion technique des pesticides et des déchets biomédicaux vétérinaires : *76*
9.1.4. Au niveau du contrôle et du suivi : *76*
9.2. Actions envisagées *77*
9.2.1. Mesures spécifiques *77*
9.3. Dispositif de suivi – évaluation *78*
9.3.1. Suivi *78*
9.3.2. Evaluation *78*
9.3.3. Indicateurs de suivi *79*
9.4. Responsabilités de la mise en œuvre du PGPDD *81*
10. ESTIMATION DU COUT ET CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE DU PGPDD 83

10.1. Coûts des mesures *83*
10.2. Calendrier de mise en œuvre du PGPDD *85*
CONCLUSION **87**
BIBLIOGRAPHIE **89**
ANNEXES **91**

SIGLES ET ABREVIATIONS

AMM	Autorisations de Mise sur le Marché
ANLA	Agence Nationale de Lutte Anti – Acridienne
CCA	Comités Communaux d'Actions
CILSS	Comité Inter-États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CIP/UA	Conseil phytosanitaire Interafricain de l'Union Africaine
CIPV	Convention Internationale pour la Protection des Végétaux
CNCPUA	Commission Nationale de Contrôle des Pesticides à Usages Agricole
CNGP	Comité National de Gestion des Pesticides
CNPRT	Conseil National de Concertation des Producteurs Ruraux du Tchad
CPA	Comité Provinciaux d'Actions
CPAC	Comité de Pesticides d'Afrique Centrale
CPI	Conseil Phytosanitaire Interafricain
CSP	Comité Sahélien des Pesticides
CST	Compagnie Sucrière du Tchad
DAOM	Déchets Assimilables aux Ordures Ménagères
DBMV	Mélange de Déchets Biomédicaux Vétérinaires
DEELCPN	Direction des Evaluations Environnementales et de la Lutte contre les Pollutions et Nuisances
DGSV	Direction Générale des Services Vétérinaires
DHMA	Division Hygiène du Milieu et Assainissement
DHSPV	Direction de l'Hygiène et de la Santé Publique Vétérinaire
DLR	Direction de la Législation et de la Règlementation
DPA	Directions Provinciales l'Agriculture
DPEPA	Directions Provinciales de l'Elevage et de la Production Animale
DPMV	Direction de la Pharmacie et des Médicaments Vétérinaires
DPVC	Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement
DSA	Direction de la Santé Animale
ECOSIT3	Troisième Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad
EE	Expert en Environnement
EPI	Equipement de Protection Individuelle
ES	Expert Social
GIN	gestion intégrée des nuisibles
GIPD	Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs
GIV	gestion intégrée des vecteurs
IEC	Information – Education – Communication
IRED	Institut de Recherche en Elevage pour le Développement
LNSP	Laboratoire National de Santé Publique
MA	Ministère de l'Agriculture
MEP	Ministère de l'Environnement et de la Pêche
MEPA	Ministère de l'Elevage et des Production Animale
MSP	Ministère de la Santé Publique

NES	Normes Environnementales et Sociales
ODD	Objectifs de Développement Durables
ODP	Objectif de Développement du Projet
ONG	Organisations Non Gouvernementales
ONVT	Ordre National des Vétérinaires du Tchad
PACR	Projet d'Appui aux Communautés Rurales
PADA	Projet d'Appui à la Diversification Agricole
PANA	Programme d'Action National d'Adaptation
PAPSA	projet d'amélioration de la productivité et de la sécurité alimentaire
PCB	Polychlorobiphényles
PCDF	PolyChlorodibenzofuranes
PCV	Poly Chlorure de Vinyl
PDPDD	Plan de Gestion des Pestes et des Déchets Dangereux
PDSS	Projet de Développement Sectoriel du Secteur de la Santé
PGDD	Plan de Gestion des Pestes et des déchets dangereux
PGPDD	Plan de Gestion des Pestes et des Déchets Dangereux
PLN	Plan de lutte contre les nuisibles
PNAE	Plan National d'Actions pour l'Environnement
PND	Plan National de Développement
PNEFP	Politique Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle au Tchad
PNG	Politique Nationale Genre
PNIASA	programme national d'investissement agricole et de securite alimentaire
POP	polluants organiques persistants
PPAAO	Programme de Productivite Agricole en Afrique de l'Ouest
PPCB	Projet Pole de Croissance de bagre
PPR	Peste des Petits Ruminants
PRAPS2	Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel
ProPAD	Projet de Promotion de la productivité agro-sylvo-pastorale durable
PRSSE	Projet de Renforcement du Systeme de Sante et de Reponse aux urgences Epidemiques
PSAC	projet d'appui au secteur de l'agriculture de côte d'ivoire
SECADEV	Secours catholique et développement
SGH	Système Général Harmonisé
SGH	Système Général Harmonisé
VCE	Violences Contre les Enfants
VP	Vétérinaires Privés

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Profil biophysique et socio-économique de la zone d'étude 30
Tableau 2: Cadre de Politique Environnementale et Sociale 39
Tableau 3 : Instruments juridiques nationaux spécifiques à la gestion des pesticides 43
Tableau 4 : Instruments juridiques régionaux et internationaux en matière de gestion des pesticides ratifiés par le Tchad 47
Tableau 5 : Classification OMS recommandée des pesticides en fonction des dangers qu'ils présentent 50
Tableau 6: Quelques maladies animales rencontrées dans la zone d'intervention du Projet 56
Tableau 7 : Composition des déchets vétérinaires produits 58
Tableau 8 : Faiblesses du dispositif opérationnel de gestion des déchets biomédicaux 60
Tableau 9 : Principaux ennemis des cultures dans les zones d'activité du projet 61
Tableau 10 : Impacts dus à la gestion des DBM sur le milieu naturel 69
Tableau 11 : Impacts sanitaires dus à la gestion actuelle des DBM 71
Tableau 12 : Synthèse des risques environnementaux et sociaux des modes de gestion des pesticides 72
Tableau 13 : Impacts négatifs de l'utilisation non contrôlée des pesticides sur l'environnement 73
Tableau 14 ; Impacts négatifs de l'utilisation non contrôlée des pesticides sur la santé 74
Tableau 15 : Indicateurs de performance opérationnelle à suivre par le projet 79
Tableau 16: Indicateurs spécifiques de suivi par les instituts de recherche 80
Tableau 17: Arrangements institutionnels de la mise en œuvre et de suivi du PGPDD 81
Tableau 18: Couts de mise en œuvre du PGPDD 83
Tableau 19: Calendrier de mise en œuvre du PGPDD 85

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Carte de présentation de la zone d'étude 29

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Calendrier et activités de la mission 92
Annexe 2 : Liste des produits phytosanitaires et homologués par le CILSS/CSP en circulation au Tchad 99
Annexe 3 :Stocks des pesticides obsolètes du Tchad 102
Annexe 4 : Principe de base pour la lutte intégrée 103
Annexe 5 : Guide de bonnes pratiques de Gestion des pesticides 106
Annexe 6 : Liste des personnes rencontrées , PV et Photos de consultations publiques 114
Annexe 7 : Matrice de synthèse des consultations des parties prenantes 194
Annexe 8 : Terme De Références 209

RESUME ANALYTIQUE NON TECHNIQUE

A- Contexte et justification du projet

La phase 2 du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS-2) financé par la Banque mondiale a pour Objectif de développement d'améliorer la résilience des pasteurs et des agropasteurs dans certaines zones ciblées de la région du Sahel.

La mise en œuvre du PRAPS2 se fera à travers cinq (5) composantes :

- Composante 1 : Amélioration de la santé animale et au contrôle des médicaments vétérinaires ;
- Composante 2 : Gestion durables des paysages et amélioration de la gouvernance ;
- Composante 3 : Amélioration des chaînes de valeur (CVs) du bétail ;
- Composante 4 : Amélioration de l'inclusion sociale et économique, femmes et jeunes;
- Composante 5 : Coordination du projet, renforcement institutionnel, et prévention et réponse aux crises

La zone d'intervention du PRAPS2 est composée du :

- Pôle 1 : Ennedi Est, Ennedi Ouest et Wadi Fira
- Pole 2 : Ouaddaï, Sila et Guera
- Pôle 3 : Batha, BEG et Sud Borkou
- Pôle 4 : Kanem-Lac
- Pôle 5 : Hadjer-Lamis et Chari Baguirmi (et ponctuellement Salamat, Moyen chari, Mandoul et le Logone Oriental pour les dialogues transfrontaliers)

Ainsi, au regard de la nature, des caractéristiques et de l'envergure des travaux envisagés, le risque environnemental et social lié à la mise en œuvre des activités du PRAPS2 est potentiellement associé à des risques et impacts environnementaux et sociaux substantiels. C'est pourquoi il est classé « projet à risque substantiel » selon la législation nationale et les critères de classification environnementale et sociale de la Banque mondiale. Au regard de la nature des investissements projetés, certaines Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque sont retenues et jugés pertinents pour le projet afin de prévenir et atténuer les incidences négatives qui pourraient découler de la mise en œuvre du projet sur l'environnement et la population. Il s'agit de la NES 1 « Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux » ; NES 2 « Emploi et conditions de travail » ; NES 3 « Utilisation rationnelle des ressources , prévention et gestion de la pollution » ; NES 4 « Santé et sécurité des populations » ; NES 5 » Acquisition des terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation involontaire » ; NES 6 « Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques » ; NES 8 « Patrimoine culturelle » et NES 10 « Mobilisation des parties prenantes et information ».

Le présent Plan de Gestion des Pestes et des Déchets Dangereux (PGPDD) est alors élaboré pour se conformer aux dispositions de la législation environnementale nationale et aux normes environnementales et sociales de la Banque mondiale notamment la NES 3 « Utilisation rationnelle des ressources, prévention et gestion de la pollution ».

B- Objectifs du PGPDD

Le Plan de Gestion des Pestes et des Déchets Dangereux (PGPDD) a pour objectif général de prévenir ou d'atténuer les impacts des déchets dangereux sur l'environnement humain et

biologique et de proposer un cadre de lutte anti parasitaire efficace. C'est donc une contribution à la prévention et à la gestion des impacts et risques environnementaux, sociaux et sanitaires potentiels liés l'utilisation des pesticides et à la production de déchets dangereux dans le cadre de la mise en œuvre du PRAPS2.

De façon spécifique, il s'agit de :

- identifier l'ensemble des risques potentiels sur le plan environnemental et sanitaire au regard des interventions envisagées dans le cadre du projet et relatifs à l'usage des pesticides et de la production des déchets dangereux;
- proposer un plan de gestion des pestes, des pesticides et des déchets dangereux assorti d'une évaluation financière ;
- définir les dispositions institutionnelles de suivi et de surveillance à prendre avant, pendant et après la mise en œuvre du Projet ainsi que la réalisation des activités pour éviter, supprimer, atténuer ou compenser les impacts environnementaux et les risques sanitaires.

Ce document vient en complément à deux autres documents cadres régissant la gestion environnementale et sociale et les dispositions nécessaires à la réduction au minimum des impacts négatifs des opérations de réinstallation des communautés susceptibles d'être affectées par les activités du projet. Ce sont le CGES et le CPR.

C- Cadre politique, juridique et institutionnel

C1. Cadre politique et juridique

Au plan politique, la gestion des pestes et des déchets dangereux est régie par le *Plan National de Développement (PND) 2017-2021*, Premier rapport national sur les 0DD, le Plan National d'Actions pour l'Environnement (PNAE), la *Politique Nationale Santé (*2016-2030) et le *Programme d'Action National d'Adaptation à la variabilité et aux changements Climatiques (PANA).*

Ces politiques ont permis d'élaborer plusieurs lois qui régissent la gestion des déchets dangereux.

Sur le plan législatif, la protection phytosanitaire au Tchad est régie par la Loi 14/PR/95 du 13 juillet 1995 relative à la protection des végétaux. Cette loi est mise en application par un certain nombre d'Arrêtés que sont :

- l'Arrêté N°69/PR/PM/MAE/SG/DGPAF/DPVC/2015 du 16 mars 2015 portant règlementation de l'exercice des activités d'importation, d'exportation, de fabrication, de formulation, de stockage, de détention, de distribution et de commercialisation des pesticides à usage agricole en République du Tchad ;
- l'Arrêté n°036/MEE/DG/00 du 19 octobre 2000 portant création d'un Comité Technique national chargé de suivi et de l'évaluation de toutes les Conventions Internationales sur les polluants organiques persistants, les pesticides, les produits chimiques et les déchets dangereux pour la santé humaine et l'Environnement ;
- l'Arrêté n°0059/MSP/DG/187/DACS/96 du 21 février 1996 réglementant l'importation, la distribution et l'utilisation des pesticides utilisables en santé publique ;
- l'Arrêté n°038/PR/PM/MEP/SG/06 portant application du Système Général Harmonisé (SGH) de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

Par ailleurs, le Tchad a signé et ratifié plusieurs instruments juridiques internationaux relatifs aux produits chimiques parmi lesquels on peut citer :

- réglementation Commune sur l'homologation des pesticides en zone CEMAC ratifiée en 08/09/2005 ;

- réglementation Commune sur l'homologation des pesticides pour les pays du CILSS ratifiée le 16/12/1999 ;
- code international de conduite de la FAO pour la distribution et l'utilisation des pesticides ratifiée en novembre 1989 ;
- Convention phytosanitaire pour l'Afrique/OUA ratifiée en 13/09/1967 et la Convention de Bamako sur les déchets dangereux ratifiée le 27/01/1992.

Aussi, le Tchad a ratifié plusieurs conventions de gestion des déchets dangereux.

C2. Cadre institutionnel de la gestion des déchets dangereux au Tchad

En outre, la gestion des pestes et déchets dangereux met en exergue les différentes catégories d'acteurs dont les rôles et les modes d'implication ont des impacts qui peuvent influer de façon différenciée sur l'efficacité de la gestion aux plans environnemental et sanitaire. Ces acteurs sont entre autres la Direction de la Santé Animale (DSA), la Direction de la Pharmacie et des Médicaments Vétérinaires (DPMV), la Direction de l'Hygiène et de la Santé Publique Vétérinaires (DHSPV), les Services Déconcentrés de I' Elevage,
l'Institut de Recherche en Elevage pour le Développement (IRED), les Vétérinaires Privés (VP), l'Ordre National des Vétérinaires du Tchad (ONVT), les Auxiliaires de l'élevage, les éleveurs et groupements d'éleveurs, la Commission Nationale de Contrôle des Pesticides à Usages Agricole (CNCPUA), le Ministère de l'Agriculture (MA) à travers la Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement (DPVC), le Ministère de l'Environnement et de la Pêche (MEP) à travers la Direction des Evaluations Environnementales et de la Lutte contre les Pollutions et Nuisances (DEELCPN), le Ministère des Finances et du Budget, le Ministère de la Santé Publique (MSP) , le Ministère de l'Administration Territoriale, le Ministre de la femme, de la Protection de la Petite Enfance et de la Solidarité Nationale, les laboratoires et institutions de recherche, les ONG sanitaires et environnementales, les organisations de producteurs, etc.

D- Description des enjeux et risques environnementaux et sociaux majeurs/critiques

L'enjeu principal en lien avec les déchets dangereux est la problématique de la gestion des pestes et des Déchets Dangereux. Avec la réalisation du projet, la problématique de la gestion des déchets dangereux dans la zone du projet pourrait devenir une véritable préoccupation si ce mode de gestion persiste. Cette gestion actuelle pourrait accentuer les risques sanitaires et la perte de la biodiversité animale et végétale. Ainsi la pollution de l'eau et du sol pourrait entrainer des pertes de cheptel.

E- Principaux dangers et effets liés à l'utilisation des pesticides et des produits dangereux

Les principaux dangers liés à l'utilisation des déchets dangereux dans le cadre de la mise en œuvre du PRAPS 2 sont : l'***intoxication de l'Homme, la pollution des eaux,*** la ***pollution des sols, la pollution de l'air, l'intoxication des animaux.***

F- Plan d'Action pour la mise en œuvre du PGPDD

Le présent de Plan de Gestion des Pestes et des déchets dangereux (PGDD) du PRAPS 2 comprend les axes suivants

- ***Axe 1 : Renforcer les capacités des acteurs institutionnels et des éleveurs***

- partager et disséminer le plan de gestion intégré des pestes dans les zones d'intervention du Projet ;
- Elaborer des directives techniques (bonnes pratiques) de gestion des pestes et des déchets dangereux dans la zone d'intervention du projet

- Organiser des sessions de mise à niveau du personnel de santé sur la prise en charge des cas d'intoxication et la dotation en antidotes
- organiser des sessions de mise à niveau des agents vétérinaires sur la lutte contre les vecteurs de maladies dans le secteur de l'élevage ;
- organiser des sessions de formation sur la gestion des produits vétérinaires périmés et des déchets dangereux ;
- fournir un appui logistique aux services de contrôle sanitaire dans les zones d'intervention du Projet ;
- Mettre en place et gérer une banque de données sur la gestion des déchets dangereux (caractéristiques quantitatives et qualitatives des déchets dangereux ; accidents ; maladies liées aux déchets dangereux, etc.).

❖ ***Axe 2 : Mettre en œuvre un plan de formation et d'Information -Education - Communication en faveurs des acteurs sur les risques liés aux pesticides***

Les acteurs concernés sont les éleveurs, les gardes-frontières et la population rurale. Les actions prévues sont :

- organiser des séances d'information des populations de la zone du projet sur les dangers liés aux pesticides antivectoriels et sur la prévention des intoxications liées à ces pesticides ;
- Organiser des sessions de formation des producteurs agricoles et d'élevage sur l'usage des pesticides et de la gestion des déchets dangereux

❖ ***Axe 3 : Améliorer les systèmes de gestion des déchets biomédicaux vétérinaires et des pesticides pour protéger l'environnement et la santé des manipulateurs et des populations***

- Construire des installations de stockage sûres et respectueuses de l'environnement (conformes aux normes d'entreposage) dans les zones d'intervention du projet.
- Mettre en place des boutiques d'intrants sous la gestion des Associations/Groupements d'Eleveurs afin de répondre à l'indisponibilité des pesticides homologués à proximité des producteurs.
- Assurer la protection des usagers (matériel de protection et d'utilisation efficace) et des populations dans les zones d'intervention du projet.
- Mettre en place un système de collecte des contenants vides et autres emballages dans les villages et zones de traitement dans les zones d'intervention du projet.
- Promouvoir et vulgariser les méthode de lutte intégrées dans la zone du projet.
- Mettre en place un système écologiquement rationnel de traitement et d'élimination finale des pesticides obsolètes et des emballages.
- Elaborer et diffuser largement les guides sur le diagnostic et le traitement des intoxications dues aux pesticides, notamment dans les zones de traitement.
- Mettre en place des dispositifs de protection des lieux sensibles.

❖ ***Axe 4 : Assurer le contrôle, le suivi et l'évaluation de la gestion des pestes et déchets dangereux***

- effectuer des contrôles et analyses périodiques : (i) contrôle de qualité des pesticides, (ii)analyses sur les impacts sanitaires et environnementaux, (iii) analyse des résidus de pesticides dans l'eau, les aliments (iv)contrôle de la qualité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale etc.) dans les zones du Projet ;
- assurer la supervision, l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale des mesures.

G- Suivi évaluation et indicateurs de suivi du Plan d'Action

Les indicateurs de performance essentiels à suivre sont :

- 100% des pesticides utilisés par les agriculteurs et les éleveurs ont des degrés de toxicité connus et maitrisés ;
- 100% des associations des éleveurs ont un niveau de connaissance des bonnes pratiques de gestion (pesticides, emballages vides, etc.) ;
- 100% des animaux domestiques, des organismes aquatiques et la faune des villages d'intervention du projet ne sont pas impactés par les pesticides et les Déchets Biomédicaux vétérinaires;
- 100% des ressources en eau ne sont pas contaminées ;
- 100% des installations d'entreposage prévus sont disponibles et adéquates ;
- 100% des équipements d'élimination des emballages sont disponibles et fonctionnels,
- 100% des emballages sont éliminés ;
- 100% des installations d'entreposage prévus sont disponibles et adéquates ;
- 100% des provinces couvertes possèdent des incinérateurs et fonctionnels ;
- 100% des agents de la DPEPA sont formés par catégorie ;
- 100% des éleveurs identifiés et formés ont adopté la lutte intégrée, les bonnes pratiques de gestion des pesticides ;
- 100% des villages d'intervention du projet sont sensibilisés sur la gestion des pesticides et des déchets biomédicaux vétérinaires ;
- 100% des utilisateurs des produits phytosanitaires (pesticides) et vétérinaires ont un niveau de connaissance sur les risques et impacts environnementaux et sociaux associés ;
- 100% des commerçants/distributeurs et utilisateurs ont un niveau de connaissance sur les produits phytosanitaires (pesticides) et vétérinaires vendus.

H- Arrangements institutionnels pour la mise en œuvre du Plan d'action

La mise en œuvre des mesures recommandées sera assurée sous la coordination de l'Expert en Environnement (EE) et de l'Expert Social (ES) du PRAPS2 avec l'implication de la Direction Générale des Services Vétérinaires (DGSV), la Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement (DPVC), la Direction des Évaluations Environnementales et de la Lutte contre les Pollutions et les Nuisances (DEELCPN), les organisations des producteurs et les ONG actives dans la zone du projet.

I- Estimation du Plan d'Actions

Aussi le coût de mise en œuvre de ce plan d'actions du PGPDD est évalué à **428 000 000 FCFA soit en $US 856 000**.

Couts de mise en œuvre du PGPDD

Mesures proposée	Unités	Quantité	Coûts unitaires	Total
Axe 1 : Renforcer les capacités des acteurs institutionnels et des éleveurs				
Partager et disséminer le plan de gestion intégré des pestes dans les zones d'intervention du Projet	Province	15	500 000	7 500 000
Elaborer des directives techniques (bonnes pratiques) de gestion des pesticides et des déchets biomédicaux dans la zone d'intervention du projet	Province	15	1 000 000	15 000 000
Organiser des sessions de mise à niveau du personnel de santé sur la prise en charge des cas d'intoxication et la dotation en antidotes	10 personnes par province	150	50 000	7 500 000

Mesures proposée	Unités	Quantité	Coûts unitaires	Total
Organiser des sessions de mise à niveau des agents vétérinaires sur la lutte contre les vecteurs de maladies dans le secteur de l'élevage	10 personnes par province	150	50 000	7 500 000
Organiser des sessions de formation sur la gestion des produits vétérinaires périmés et des déchets biomédicaux	10 personnes par province	150	50 000	7 500 000
Fournir un appui logistique aux services de contrôle sanitaire dans les zones d'intervention du Projet	Motos	75	1 000 000	75 000 000
Mettre en place et gérer une banque de données sur la gestion des déchets dangereux (caractéristiques quantitatives et qualitatives des déchets dangereux ; accidents ; maladies liées aux déchets dangereux, etc.)	FF	1	3 000 000	3 000 000
Total Axe 1				**123 000 000**
Axe 2 : Mettre en œuvre un plan d'Information -Education -Communication en faveurs des acteurs sur les risques liés aux pesticides				
Organiser des séances d'information des populations de la zone du projet sur les dangers liés aux pesticides antivectoriels et sur la prévention des intoxications liées à ces pesticides	5 Séances par province	75	500 000	37 500 000
Organiser des sessions de formation des producteurs agricoles et d'élevage sur l'usage des pesticides et de la gestion des déchets dangereux	10 personnes par province	150	50 000	7 500 000
Total Axe 2				45 000 000
Axe 3 : Améliorer les systèmes d'utilisation et de gestion des déchets biomédicaux vétérinaires et des pesticides pour protéger l'environnement et la santé des manipulateurs et des populations				
Construire des installations de stockage sûres et respectueuses de l'environnement (conformes aux normes d'entreposage) dans les zones d'intervention du projet	Incinérateur et aménagement connexes	15	2 000 000	30 000 000
Mettre en place des boutiques d'intrants sous la gestion des Associations/Groupements d'Eleveurs afin de répondre à l'indisponibilité des pesticides homologués à proximité des producteurs.	Province	15	5 000 000	75 000 000
Assurer la protection des usagers (matériel de protection et d'utilisation efficace) et des populations dans les zones d'intervention du projet	5 IEC par province	75	500 000	37 500 000
Mettre en place un système de collecte des contenants vides et autres emballages dans les villages et zones de traitement dans les zones d'intervention du projet	Appui aux groupement de femmes par province	15	1 000 000	15 000 000

Mesures proposée	Unités	Quantité	Coûts unitaires	Total
Promouvoir et vulgariser l'utilisation de systèmes de luttes alternatives non chimiques dans les zone de pâture dans le cas des pesticides	5 IEC par province	75	500 000	37 500 000
Mettre en place un système écologiquement rationnel de traitement et d'élimination finale des pesticides obsolètes et des emballages	FF	15	500 000	7 500 000
Elaborer et diffuser largement les guides sur le diagnostic et le traitement des intoxications dues aux pesticides, notamment dans les zones de traitement	FF	15	500 000	7 500 000
Mettre en place des dispositifs de protection des lieux sensibles	FF	15	1 000 000	15 000 000
Total Axe 3				225 000 000
Axe 4 : Assurer le contrôle, le suivi et l'évaluation de la gestion des pestes et pesticides				
Effectuer des contrôles et analyses périodiques : (i) contrôle de qualité des pesticides, (ii)analyses sur les impacts sanitaires et environnementaux, (iii) analyse des résidus de pesticides dans l'eau, les aliments (iv)contrôle de la qualité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale etc.) dans les zones du Projet	An	5	5 000 000	25 000 000
Assurer la supervision, l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale des mesures	An	5	2 000 000	10 000 000
Total Axe 4				35 000 000
TOTAL FCFA				**428 000 000**
TOTAL en Dollars US				**856 000**

Source : Mission d'élaboration du PGPDD décembre 2020

NON-TECHNICAL EXECUTIVE SUMMARY

- ***Project Background and Justification***

Phase 2 of the World Bank-funded Regional Support Project for Pastoralism in the Sahel (PRAPS-2) has the development objective of improving the resilience of pastoralists and agropastoralists in selected areas of the Sahel region.

The implementation of the PRAPS-2 will be done through five (5) components:

- Component 1: Improvement of animal health and control of veterinary drugs ;
- Component 2: Sustainable Landscape Management and Governance;
- Component 3: Development and enhancement of strategic infrastructure for regional trade ;
- Component 4: Improving the social and economic inclusion of women and youth in pastoral areas ;
- Component 5: Project Coordination, Institutional Strengthening, and Emergency Prevention and Response

The PRAPS-2 intervention area is composed of:

- Pole 1: East Ennedi, West Ennedi and Wadi Fira
- Pole 2: Ouaddaï, Sila and Guera
- Pole 3: Batha, BEG and South Borkou
- Pole 4: Kanem-Lac
- Pole 5: Hadjer-Lamis and Chari Baguirmi (and occasionally Salamat, Moyen chari, Mandoul and Logone Oriental for cross-border dialogues)

Thus, given the nature, characteristics and scope of the planned work, the environmental and social risk associated with the implementation of the activities of PRAPS-2 is potentially associated with substantial environmental and social risks and impacts. This is why it is classified as a "substantial risk project" according to national legislation and the World Bank's environmental and social classification criteria. In view of the nature of the planned investments, some of the Bank's Environmental and Social Standards (ESS) are retained and considered relevant for the project in order to prevent and mitigate the negative impacts that could arise from the implementation of the project on the environment and the population. These are ESS 1 "Assessment and management of environmental and social risks and impacts"; ESS 2 "Employment and working conditions"; ESS 3 "Rational use of resources, prevention and management of pollution"; ESS 4 "Health and safety of populations"; ESS 5 "Land acquisition, restrictions on land use and involuntary resettlement"; ESS 6 "Biodiversity conservation and sustainable management of natural biological resources"; ESS 8 "Cultural heritage" and ESS 10 "Stakeholder engagement and information".

This Pest and Hazardous Waste Management Plan (PHWMP) is then developed to comply with the provisions of the national environmental legislation and the environmental and social standards of the World Bank, in particular, the ESS 3 "Rational use of resources, pollution prevention and management".

- ***Objectives of the PHWMP***

The overall objective of the Pest and Hazardous Waste Management Plan (PHWMP) is to prevent or mitigate the impacts of hazardous waste on the human and biological environment and to provide a framework for effective pest management. It is therefore a contribution to the prevention and management of potential environmental, social and health impacts and risks related to the use of pesticides and the generation of hazardous waste within the framework of the implementation of PRAPS-2.

Specifically, it is about :

- Identify all potential environmental and health risks related to the interventions envisaged in the framework of the project and related to the use of pesticides and the production of hazardous waste;
- propose a pest, pesticide and hazardous waste management plan with a financial assessment;
- define the institutional arrangements for follow-up and monitoring to be undertaken before, during, and after the implementation of the Project as well as the implementation of activities to avoid, remove, mitigate, or compensate for environmental impacts and health risks.

This document complements two other framework documents governing environmental and social management and the provisions necessary to minimize the negative impacts of resettlement operations on communities likely to be affected by project activities. These are the ESMC and the RPC.

- ***Policy, legal and institutional framework***

C1. Policy and legal framework

At the policy level, pest and hazardous waste management is governed by the *National Development Plan (NDP) 2017-2021*, First National Report on the 0DDs, the National Environmental Action Plan (NEAP), the *National Health Policy (*2016-2030), and the *National Action Program for Adaptation to Climate Variability and Change (NAPACVC).*

These policies have led to the development of several laws that govern the management of hazardous waste.

At the legislative level, phytosanitary protection in Chad is governed by Law 14/PR/95 of July 13, 1995 on plant protection. This law is enforced by a number of decrees:

- Order No. 69/PR/PM/MAE/SG/DGPAF/DPVC/2015 of March 16, 2015 regulating the exercise of import, export, manufacturing, formulation, storage, possession, distribution and marketing activities of pesticides for agricultural use in the Republic of Chad;
- Order n°036/MEE/DG/00 of October 19, 2000 establishing a National Technical Committee in charge of monitoring and evaluating all International Conventions on persistent organic pollutants, pesticides, chemicals and wastes hazardous to human health and the environment;
- Order n°0059/MSP/DG/187/DACS/96 of February 21, 1996 regulating the importation, distribution and use of pesticides for public health purposes;
- Order n°038/PR/PM/MEP/SG/06 on the application of the Globally Harmonized System (GHS) of classification and labeling of chemicals.

In addition, Chad has signed and ratified several international legal instruments relating to chemicals, including

- Common regulation on the homologation of pesticides in the EMCCA zone ratified in 08/09/2005;

- Common regulation on the homologation of pesticides for the Permanent Inter-State Committee for Drought Control in the Sahel (PICDCS) countries ratified on 16/12/1999;
- FAO International Code of Conduct on the Distribution and Use of Pesticides ratified in November 1989;
- Phytosanitary Convention for Africa/AUO ratified in 13/09/1967 and the Bamako Convention on hazardous waste ratified on 27/01/1992.

Chad has also ratified several conventions on hazardous waste management.

C2. Institutional framework for hazardous waste management in Chad

In addition, the management of pests and hazardous waste highlights the different categories of actors whose roles and modes of involvement have impacts that can differentially influence the effectiveness of the management of environmental and health plans. These actors include the Directorate of Animal Health (DAH), the Directorate of Pharmacy and Veterinary Medicines (DPVM), the Directorate of Veterinary Public Health and Hygiene (DVPHH), and the Decentralized Services of Livestock,

The Institute of Research in Livestock for Development (IRLD), the Private Veterinarians (PV), the National Order of Veterinarians of Chad (NVOC), the Livestock Auxiliaries, the breeders and breeders' groups, the National Commission for the Control of Pesticides for Agricultural Use (NCCPAU), the Ministry of Agriculture (MA) through the Directorate of Plant Protection and Conditioning (DPPC) the Ministry of Environment and Fisheries (MEF) through the Directorate of Environmental Evaluations and the Fight against Pollution and Nuisances (DEEFAPN), the Ministry of Finance and Budget, the Ministry of Public Health (MPH), the Ministry of Territorial Administration, the Minister of Women, Early Childhood Protection and National Solidarity, laboratories and research institutions, health and environmental NGOs, producers' organizations, etc.

- ***Description of major/critical environmental and social issues and risks***

The main issue related to hazardous waste is the management of plagues and hazardous waste. With the realization of the project, the problem of hazardous waste management in the project area could become a real concern if this management method persists. This current management could increase health risks and the loss of animal and plant biodiversity. Water and soil pollution could result in the loss of livestock.

- ***Main dangers and effects related to the use of pesticides and hazardous products***

The main hazards related to the use of hazardous waste in the context of the implementation of PRAPS-2 are: ***human poisoning, water pollution, soil pollution, air pollution, and animal poisoning.***

- ***Action Plan for the implementation of the PHWMP***

The present Pest and Hazardous Waste Management Plan (PHWMP) PRAPS-2 includes the following components

- ***Axis 1: Strengthen the capacities of institutional actors and breeders***

)

a) Share and disseminate the integrated pest management plan in the project areas;

b) Develop technical guidelines (good practices) for pest and hazardous waste management in the project area

c) Organize refresher courses for health personnel on the management of poisoning cases and the provision of antidotes

d) Organize refresher courses for veterinary agents on the control of disease vectors in the livestock sector;

e) organize training sessions on the management of expired veterinary products and hazardous waste;

f) Provide logistical support to the health control services in the Project's intervention areas;

g) Establish and manage a data bank on hazardous waste management (quantitative and qualitative characteristics of hazardous waste; accidents; diseases related to hazardous waste, etc.).

- ***Axis 2: Implement a training and information-education-communication plan for stakeholders on the risks related to pesticides***

The actors involved are the herders, the border guards and the rural population. The planned actions are :

h) Organize information sessions for the populations in the project area on the dangers of vector control pesticides and on the prevention of pesticide-related poisoning;

i) Organize training sessions for agricultural and livestock producers on the use of pesticides and hazardous waste management

- ***Axis 3: Improve management systems for veterinary biomedical waste and pesticides to protect the environment and the health of handlers and populations***

j) Construct safe and environmentally sound storage facilities (meeting storage standards) in the project areas.

k) To set up input stores under the management of the Breeders' Associations/Groups in order to respond to the unavailability of approved pesticides near the producers.

l) Ensure the protection of users (protective equipment and effective use) and populations in the areas of project intervention.

m) Set up a collection system for empty containers and other packaging in the villages and treatment areas in the project's intervention zones.

n) Promote and popularize integrated pest management methods in the project area.

o) Establish an environmentally sound system for the treatment and final disposal of obsolete pesticides and packaging.

p) Develop and widely disseminate guides on the diagnosis and treatment of pesticide poisoning, especially in treatment areas.

q) Put in place protective devices for sensitive locations.

- ***Axis 4: Ensure the control, monitoring and evaluation of pest and hazardous waste management***

r) to carry out periodic controls and analyses: (i) quality control of pesticides, (ii)analysis of health and environmental impacts, (iii) analysis of pesticide residues in water, food (iv)sanitary quality control of foodstuffs of animal origin etc.) in the Project areas;

s) ensure the supervision, mid-term and final evaluation of the measures.

- ***Monitoring and evaluation and indicators for monitoring the Action Plan***

The key performance indicators to track are:

- 100% of the pesticides used by farmers and breeders have known and controlled toxicity levels;
- 100% of the breeders' associations have a level of knowledge of good management practices (pesticides, empty packaging, etc.);
- 100% of the domestic animals, aquatic organisms and fauna in the project villages are not impacted by pesticides and Biomedical Veterinary Waste;
- 100% of water resources are not contaminated;
- 100% of the planned storage facilities are available and adequate;
- 100% of the packaging disposal equipment is available and functional,
- 100% of the packaging is eliminated;
- 100% of the planned storage facilities are available and adequate;
- 100% of the provinces covered have incinerators and they are functional;
- 100% of DPEPA agents are trained by category;
- 100% of the identified and trained farmers have adopted integrated pest management and good pesticide management practices;
- 100% of the project's intervention villages have been sensitized to the management of pesticides and veterinary biomedical waste;
- 100% of the users of phytosanitary products (pesticides) and veterinary products have a level of knowledge on the risks and environmental and social impacts associated;
- 100% of traders/distributors and users have a level of knowledge about the phytosanitary (pesticides) and veterinary products sold.

- ***Institutional Arrangements for the Implementation of the Action Plan***

The implementation of the recommended measures will be carried out under the coordination of the Environmental Expert (EE) and the Social Expert (SE) of PRAPS-2 with the involvement of the General Directorate of Veterinary Services (GDVS), the Directorate of Plant Protection and Conditioning (DPPC), the Directorate of Environmental Assessments and the Fight against Pollution and Nuisance (DEEFAPN), producers' organizations and NGOs active in the project area.

- ***Estimated Action Plan***

The cost of implementing this action plan is estimated **at 428,000,000 FCFA or US$856,000**.

PHWMP Implementation Costs

Proposed measures	**Units**	**Quantity**	**Unit costs**	**Total**
Axis 1: Strengthen the capacities of institutional actors and breeders				
Share and disseminate the integrated pest management plan in the project areas	Province	15	500 000	7 500 000
Develop technical guidelines (good practices) for pesticide and biomedical waste management in the project area	Province	15	1 000 000	15 000 000
Organize refresher courses for health personnel on the management of poisoning cases and the provision of antidotes	10 people per province	150	50 000	7 500 000

Proposed measures	Units	Quantity	Unit costs	Total
Organize refresher courses for veterinary agents on the control of disease vectors in the livestock sector	10 people per province	150	50 000	7 500 000
Organize training sessions on the management of expired veterinary products and biomedical waste	10 people per province	150	50 000	7 500 000
Provide logistical support to the health control services in the Project's intervention areas	Motorcycles	75	1 000 000	75 000 000
Establish and manage a data bank on hazardous waste management (quantitative and qualitative characteristics of hazardous waste; accidents; diseases related to hazardous waste, etc.)	FF	1	3 000 000	3 000 000
Total Axis 1				**123 000 000**
Axis 2: Implement an information-education-communication plan for stakeholders on the risks related to pesticides				
Organize information sessions for the populations of the project area on the dangers of vector control pesticides and on the prevention of pesticide-related poisoning	5 Sessions per province	75	500 000	37 500 000
Organize training sessions for agricultural and livestock producers on the use of pesticides and hazardous waste management	10 people per province	150	50 000	7 500 000
Total Axis 2				45 000 000
Axis 3: To improve systems for the use and management of veterinary biomedical waste and pesticides to protect the environment and the health of handlers and populations				
Construct safe and environmentally sound storage facilities (meeting storage standards) in the project areas	Incinerator and associated development	15	2 000 000	30 000 000
To set up input stores under the management of the Breeders' Associations/Groups in order to respond to the unavailability of approved pesticides near the producers.	Province	15	5 000 000	75 000 000
Ensure the protection of users (protective equipment and effective use) and populations in the project intervention areas	5 IECs per province	75	500 000	37 500 000
Set up a collection system for empty containers and other packaging in the villages and treatment areas in the project's intervention zones	Support for women's groups by province	15	1 000 000	15 000 000
Promote and popularize the use of alternative non-chemical control systems in grazing areas in the case of pesticides	5 IECs per province	75	500 000	37 500 000

Proposed measures	Units	Quantity	Unit costs	Total
Establish an environmentally sound system for the treatment and final disposal of obsolete pesticides and packaging	FF	15	500 000	7 500 000
Develop and widely disseminate guides on the diagnosis and treatment of pesticide poisoning, particularly in treatment areas	FF	15	500 000	7 500 000
Put in place protective devices for sensitive locations	FF	15	1 000 000	15 000 000
Total Axis 3				225 000 000
Axis 4: Ensure the control, monitoring and evaluation of pest and pesticide management				
To carry out periodic controls and analyses: (i) quality control of pesticides, (ii) analysis of health and environmental impacts, (iii) analysis of pesticide residues in water, food (iv) control of the sanitary quality of foodstuffs of animal origin etc.) in the Project areas	An	5	5 000 000	25 000 000
Ensure supervision, mid-term and final evaluation of the measures	An	5	2 000 000	10 000 000
Total Axis 4				35 000 000
TOTAL FCFA				**428 000 000**
TOTAL in US Dollars				**856 000**

Source: Mission to develop the PGPDD December 2020

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte et justification

Au regard de l'importance du pastoralisme dans la vie socio-économique des populations pastorales, dans le cadre de *« l'Initiative en faveur du Sahel »*, le Groupe de la Banque Mondiale s'est engagé depuis novembre 2013, à apporter un appui financier pour le développement des activités pastorales au niveau des six pays de la bande Sahélo saharienne (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad et Sénégal) où la situation sécuritaire est devenue une source de vive préoccupation. Il s'agit d'armer ces pays à mieux lutter ensemble contre l'instabilité politique, les risques d'insécurité, les incertitudes climatiques, et les crises alimentaires. Ainsi naquit le PRAPS 1 avec comme objectif, **«** *Améliorer l'accès à des moyens et services de production essentiels et aux marchés pour les pasteurs et agro-pasteurs dans des zones transfrontalières et le long des axes de transhumance et améliorer la capacité du pays à répondre à temps et de manière efficace en cas de crises pastorales ou d'urgences***»**
C'est pour lever ces contraintes que le Projet d'Appui au Pastoralisme au Sahel phase 2 (PRAPS2) a été initié d'améliorer la résilience des pasteurs et des agropasteurs dans certaines zones ciblees de la région du Sahel.

Ainsi le Gouvernement de la République du Tchad a préparé en collaboration avec la Banque mondiale, la phase 2 du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS2). Le gouvernement prévoit la mise en œuvre du PRAPS 2 sous la conduite du Ministère de de l'Elevage et des Productions Animales. La banque a convenu d'accorder un financement au Projet.
La mise en œuvre du PRAPS2 va générer certes des impacts socio- économiques et environnementaux positifs mais également des impacts négatifs, d'où la nécessité de prévoir des mesures d'atténuation.
Par la nature, les caractéristiques et l'envergure des activités envisagées dans le cadre de sa mise en œuvre, le PRAPS2 est potentiellement associé à des risques et impacts environnementaux et sociaux substantiel. C'est pourquoi il est classé « projet à risque substantiel » selon la législation nationale et les critères de classification environnementale et sociale de la Banque mondiale. A cet effet, certaines Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque sont jugées pertinentes au projet afin de prévenir et atténuer les incidences négatives qui pourraient découler de sa mise en œuvre sur l'environnement et les établissements humains. Il s'agit de la NES 1 « Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux » ; NES 2 « Emploi et conditions de travail » ; NES 3 « Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution » ; NES 4 « Santé et sécurité des populations » ; NES 5 « Acquisition des terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation involontaire » ; NES 6 « Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques » ; NES 8 « Patrimoine culturelle » et NES 10 « Mobilisation des parties prenantes et information ».

Au point 17, de la NES n°3 stipule que « L'Emprunteur évitera de produire des déchets dangereux et non dangereux1. Lorsqu'il ne peut pas l'éviter, l'Emprunteur s'emploiera à

[1] Il peut s'agir de déchets urbains, électroniques ou d'origine animale

minimiser la production de déchets et à réutiliser, recycler et récupérer ces déchets de façon à ne poser aucun risque pour la santé humaine et l'environnement. Si les déchets ne peuvent pas être réutilisés, recyclés ou récupérés, l'Emprunteur traitera, détruira ou éliminera ces déchets selon des méthodes écologiquement rationnelles et sûres, y compris par un contrôle satisfaisant des émissions et des résidus résultant de la manipulation et du traitement des déchets ».
Ainsi les activités du PRAPS2 vont entrainer la production des déchets déchets dangereux (les déchets tranchants et piquants et les déchets pharmaceutiques, utilisation des pesticides et engrais pour le pâturage etc.) ce qui appelle la pertinence de la NES 3 « Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution » et appelle l'élaboration du Plan de Gestion des Pestes et des Déchets Dangereux (PGPDD). Ce PGPDD devrait permettre d'encadrer l'utilisation potentielle de ces déchets dangereux (les déchets piquants et tranchants, les déchets anatomiques, les déchets infectieux, les déchets chimiques) et répondre ainsi aux exigences nationales et internationales afin de minimiser les risques sanitaires et environnementaux**.**

Le présent Plan de gestion des pestes et des déchets dangereux intègre ce principe de la NES n°3 en proposant un plan de gestion des pestes et des déchets dangereux générés par les activités de vaccination animale et d'utilisation des pesticides.

1.2. Objectifs de l'étude

L'objectif général de l'étude est de prévenir, identifier, évaluer, et mesurer pour mieux atténuer et gérer les impacts négatifs des pestes et parasitoses des animaux sur l'environnement humain et biophysique, et de proposer un cadre de lutte anti parasitaire et de gestion des déchets dangereux.

Le plan de gestion des pestes et des Déchets Dangereux (PDPDD) vise à minimiser les impacts négatifs potentiels sur la santé humaine et l'environnement découlant de l'utilisation potentielle des pesticides et la gestion des déchets dangereux tout en encourageant, le cas échéant, l'adoption de méthode de gestion intégrée des parasites (l'utilisation de méthodes biologiques ou environnementales et en limitant l'utilisation des pesticides chimiques synthétiques).

Le plan évaluera également la capacité du cadre institutionnel et réglementaire au niveau national à promouvoir et soutenir la gestion efficace et efficiente des pestes et produits dangereuxs.
Au terme de la mission le consultant a produit le présent Plan de Gestion des Pestes et des déchets dangereux (PGPDD) répondant aux normes nationales et internationales notamment la NES 3 de la Banque mondiale.

1.3. Méthodologie

L'approche méthodologique adoptée est basée sur le concept d'une approche participative, en concertation avec l'ensemble des acteurs et partenaires concernés par le PRAPS 2 dans la zone d'intervention du projet. L'étude a privilégié cette démarche participative qui a permis d'intégrer au fur et à mesure les avis et arguments des différents acteurs. Pour atteindre les résultats de l'étude, il a été adopté l'approche suivante :

- réunion de cadrage : elle a été tenue avec les principaux responsables de la cellule de préparation du projet. Cette rencontre a permis de s'accorder sur le contenu des TDR

(**annexe 8**) notamment les objectifs de la mission, de s'entendre sur l'urgence et les principaux enjeux liés à la préparation du présent PGPDD, mais aussi sur certains points spécifiques de l'étude, notamment (i) les rencontres avec les autorités locales, (ii) les consultations publiques à mener au niveau des localités (iii) et le calendrier de collecte et de consultations publiques **(annexe 1)** ;

- recherche et analyse documentaire : elle a permis de collecter les informations disponibles au niveau de la documentation et portant sur la description du projet, la description des cadres physique et socio-économique de la zone du projet, le cadre juridique et institutionnel relatif à l'évaluation environnementale et sociale et de la gestion des pestes et pesticides au Tchad ainsi que la consultation d'autres documents utiles à la réalisation de l'étude ;

- visites de sites potentiels : ces missions avaient pour objectif d'apprécier l'état actuel des sites potentiels sur les plans biophysique et humain et les possibles impacts négatifs de la gestion des pestes et déchets dangereux pourraient avoir sur les matrices de l'environnement et les communautés riveraines et de connaitre l'état actuel de l'utilisation des déchets dangereux, des pesticides et de leurs impacts sur les plans biophysique et humain et les mesures à apporter ;

- consultations publiques : ces rencontres avec les populations potentiellement bénéficiaires, les acteurs institutionnels du PRAPS, les autorités locales et autres personnes ressources avaient pour objectif, d'intégrer à la prise de décision, les préoccupations, les avis et les recommandations de ces différents acteurs en vue d'aligner le projet sur les attentes des bénéficiaires.

  Ces rencontres ont permis de discuter et de mieux apprécier :

- les connaissances des parties prenantes sur les parasites et principales maladies dans le secteur de l'élevage, mais aussi sur la gestion des déchets bio-médicaux;
- les moyens de lutte contre les insectes et autres parasites ;
- les moyens de lutte contre les maladies qui s'attaquent aux animaux ;
- les conséquences des moyens de lutte utilisés ;
- les insuffisances constatées.

  Ces consultations organisées avec les communautés bénéficiaires du projet se sont révélées essentielles en ce sens qu'elles ont permis de compléter les informations issues de l'analyse documentaire, de recueillir des données complémentaires et surtout de discuter des impacts au plan environnemental et social de l'utilisation des pesticides.

1.4. Articulation du rapport

Le rapport est articulé de la façon suivante :

1. Introduction ;
2. Description et étendue du projet ;
3. Situations environnementale et sociale ;
4. Rappel du Cadre juridique ;
5. Rappel du Cadre institutionnel ;
6. Etat des lieux de la gestion des déchets biomédicaux vétérinaires et des pesticides ;
7. Consultations des Parties Prenantes ;
8. Evaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels et leurs mesures d'atténuation.
9. Plan d'Action du PGPDD ;

10. Estimation du coût et calendrier de mise en œuvre du PGPDD ;
Conclusion

2. DESCRIPTION ET ETENDUE DU PROJET

2.1. Objectif de Développement du Projet (ODP)

L'Objectif de Développement du Projet (ODP) est de renforcer la résilience des pasteurs et des agropasteurs dans certaines zones ciblées de la région du Sahel.

Selon la définition de l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), la résilience d'un ménage dépend principalement des options disponibles pour gagner sa vie. Dans le contexte du PRAPS-2, la résilience des (agro)pasteurs se détermine principalement par (i) des actifs soutenus et maintenus (bétail); (ii) des écosystèmes soutenus et maintenus ; et (iii) des moyens soutenus et maintenus de gagner sa vie et de générer des revenus.

Le PRAPS-2 est solidement ancré sur les fondements du PRAPS-1. Comme son prédécesseur, PRAPS-2 a été développé autour de cinq composantes techniques, avec l'ajout d'autres domaines d'intérêt jugés essentiels pour aborder de manière holistique quelques-uns des principaux facteurs affectant la résilience des populations (agro)pastorales. Chaque composante comprendra des activités complémentaires au niveau national et régional, conformément au principe de subsidiarité des interventions entre les niveaux régional et national. Le renforcement des capacités institutionnelles sera également soutenu à travers les composantes et les activités afin de créer un environnement propice à la gouvernance du secteur d'une manière économiquement, socialement et environnementalement durable.

2.2. Composantes du Projet

Chaque composante comprend trois sous-composantes, résumées ci-dessous :

Composante 1 : Amélioration de la santé animale et contrôle des médicaments vétérinaires

Le principal résultat de cette composante sera d'accroître la capacité des Services vétérinaires (SV), afin de protéger notamment les troupeaux de petits et grands ruminants contre la peste des petits ruminants (PPR) et la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB), deux maladies animales transfrontalières. Le projet poursuivra les investissements initiés dans le cadre du PRAPS-1 afin d'établir des systèmes de santé animale plus solides dans les pays bénéficiaires, de financer des campagnes de vaccination et de surveillance visant principalement la PPR et la PPCB, et de soutenir le contrôle de la qualité des médicaments vétérinaires (MV).

Sous-composante 1.1 : Renforcement des capacités des Services vétérinaires nationaux

Sous-composante 1.2 : Appui à la surveillance et au contrôle harmonisés des maladies animales contagieuses prioritaires

Sous-composante 1.3 : Appui au contrôle des médicaments vétérinaires

Composante 2 : Gestion durable des paysages et amélioration de la gouvernance

Le principal résultat de cette composante sera d'accroître les superficies faisant l'objet d'une gestion durable des paysages et de renforcer la gouvernance des terres pastorales et la

mobilité du bétail dans le respect des lois et règlementations nationales sur le pastoralisme. S'appuyant sur l'héritage du PRAPS-1, le projet s'efforcera de sécuriser davantage la mobilité et d'améliorer l'accès aux ressources naturelles, financer la construction, la réhabilitation et la gestion durable des infrastructures hydrauliques essentielles, et soutenir la production de fourrages.

Sous-composante 2.1 : Accès aux ressources naturelles et gestion durable des paysages

Sous-composante 2.2 : Gestion durable des infrastructures d'accès à l'eau

Sous-composante 2.3 : Production de fourrage

Composante 3 : Amélioration des chaînes de valeur (CVs) du bétail

Cette composante aura pour résultat d'améliorer les CVs du bétail pastoral, de faciliter le commerce régional du bétail et de soutenir l'intégration des marchés régionaux. S'appuyant sur les réalisations du PRAPS-1, le projet proposé comblera les lacunes dans les infrastructures stratégiques des marchés le long des axes de commercialisation régionaux, renforcera les capacités des OP nationales et régionales et soutiendra des solutions innovantes pour le développement des chaînes de valeur de l'élevage par le financement de sous-projets.

Sous-composante 3.1 : Développement d'infrastructures de marché stratégiques pour le commerce régional

Sous-composante 3.2 : Renforcement des capacités des organisations nationales et régionales des Organisations Pastorales

Sous-composante 3.3 : Développement de la chaîne de valeur et financement de sous-projets

Composante 4 : Amélioration de l'inclusion sociale et économique, femmes et jeunes

Cette composante aura pour résultat d'accroître la résilience en améliorant l'inclusion socio-économique des pasteurs, en particulier les femmes et les jeunes. Le projet assurera la continuité des interventions du PRAPS-1 qui a apporté avec succès une série de soutiens, notamment un meilleur accès à la formation professionnelle et technique, ainsi qu'un soutien direct sous forme d'activités génératrices de revenus (AGRs), en améliorant davantage l'accès à la formation technique et professionnelle ainsi qu'aux AGRs, tout en se recentrant sur un ciblage plus structuré des jeunes et des femmes. PRAPS-2 verra également l'ouverture d'un nouveau domaine de travail qui favorisera l'inclusion des populations pastorales dans les registres sociaux et d'état civil.

Sous-composante 4.1 : Accès à la formation professionnelle et technique

Sous-composante 4.2 : Amélioration de l'accès aux registres sociaux et d'état civil

Sous-composante 4.3 : Activités génératrices de revenus

Composante 5 : Coordination du projet, renforcement institutionnel, prévention et réponse aux crises

Outre la coordination générale du projet, cette composante soutiendra les capacités des pays et des institutions régionales à remplir leur mandat et à combler les lacunes critiques en matière de compétences, de données et de connaissances afin de développer des politiques et des stratégies saines liées à l'élevage (agro)pastoral aux niveaux national et régional, en complément des autres interventions de renforcement des capacités incluses dans chaque

composante. Il renforcera également la préparation aux crises pastorales.

Sous-composante 5.1 : Coordination du projet

Sous-composante 5.2 : Renforcement institutionnel

Sous-composante 5.3 : Intervention d'urgence (CERC)

2.3. Zone d'intervention du Projet

La zone d'intervention du PRAPS2 est composée du :

- Pôle 1 : Ennedi Est, Ennedi Ouest et Wadi Fira
- Pole 2 : Ouaddai, Sila et Guera
- Pôle 3 : Batha, BEG et Sud Borkou
- Pôle 4 : Kanem-Lac
- Pôle 5 : HadjerLamis et Chari Baguirmi (et ponctuellement Salamat, Moyen chari, Mandoul et le Logone Oriental pour les dialogues transfrontaliers)

La **carte** ci-après indique la localisation de la zone d'intervention du projet.

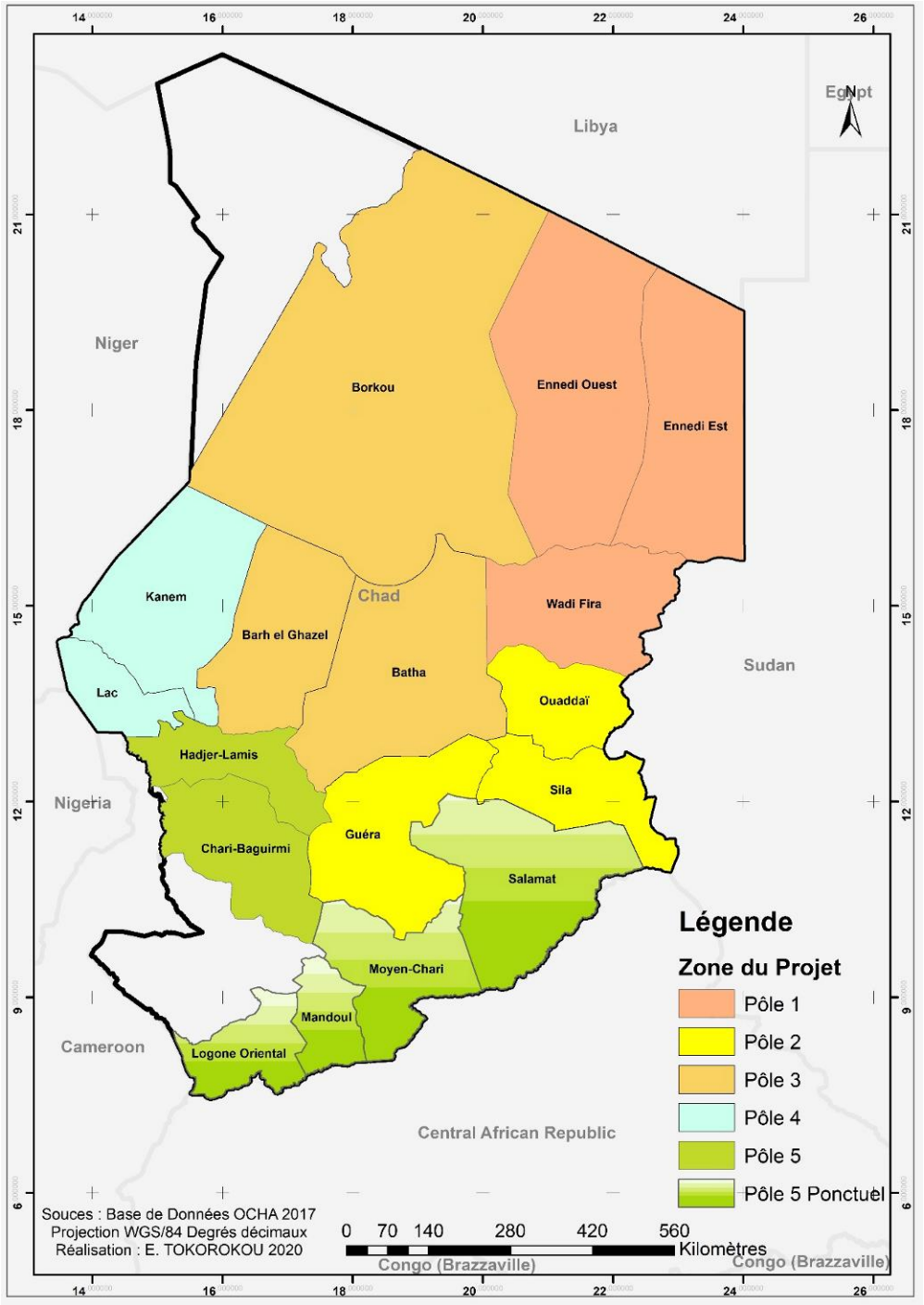

Figure 1 : Carte de présentation de la zone d'étude

3. SITUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DE LA ZONE DU PROJET

3.1. Résumé du profil biophysique et socio-économique de la zone d'étude

Le tableau suivant fait une synthèse du profil biophysique et socio-économique de la zone d'intervention du PRAPS2.

Tableau 1 : Profil biophysique et socio-économique de la zone d'étude

VOLETS	
Profil physique de la zone du projet	
Situation géographique	Situé entre les 7ème et 24ème degrés de latitude nord et les 13ème et 24ème degrés de longitude est, le Tchad couvre une superficie de 1 284 000 km2 ; il est le cinquième pays d'Afrique par sa superficie après le Soudan, l'Algérie, la République Démocratique du Congo et la Libye. Du nord au sud, il s'étend sur 1 700 km et, de l'est à l'ouest, sur 1 000 km. Il partage ses frontières avec, au nord, la Libye, à l'est, le Soudan, au sud, la République Centrafricaine et, à l'ouest, le Cameroun, le Nigeria et le Niger. La zone de couverture du PRAPS 2 compte 05 pôles répartis ainsi qu'il suit (Voir carte de situation): - Pôle 1 : Ennedi Est, Ennedi Ouest et Wadi Fira - Pole 2 : Ouaddaï, Sila et Guera - Pôle 3 : Batha, Barh el Gazal et Sud Borkou - Pôle 4 : Kanem-Lac - Pôle 5 : Hadjer Lamis et Chari Baguirmi (et ponctuellement Salamat, Moyen chari, Mandoul et le Logone Oriental pour les dialogues transfrontaliers
Relief	Le relief de la zone du projet présente un modelé topographique qui est généralement plat, l'altitude allant en augmentation vers le nord et l'est. Le point culminant est l'Emi Koussi, dans le massif du Tibesti, au nord du pays. Au sud de ce massif s'étendent les plateaux du Borkou, puis la dépression du Bodélé. À l'est, les hauts plateaux de l'Ennedi et du Ouaddaï descendent en pente douce vers le lac Tchad. Au centre, les plateaux du Guera atteignent 1 500 mètres. Au sud-est se trouve la région du Salamat, dont une grande partie est marécageuse.
Climat	Le Tchad est un pays globalement très chaud et très sec. Le pays comprend quatre zones bioclimatiques. Au nord, dans le désert (Sahara), les précipitations annuelles sont inférieures à 200 mm pour atteindre un minimum inférieur à 10 mm et la population est largement nomade, avec des troupeaux composés principalement de chameaux et de petits ruminants. La zone centrale de transition (Sahel), reçoit entre 200 et 600 mm de précipitations par année et la végétation varie entre la steppe et la savane. Le sud reçoit de 600 à 1 000 mm de précipitations annuelles, la végétation y va de la savane à la forêt tropicale. Dans le sud-ouest, les précipitations peuvent atteindre 1 200 mm par année. Dans l'ensemble la zone du projet est majoritairement semi-aride et aride, les températures sont très élevées toute l'année. À partir du nord de la capitale, les températures maximales atteignent régulièrement 43 - 44 °C pendant la période la plus torride de l'année en moyenne et basse altitude. Le nombre de mois de l'année où les températures maximales moyennes dépassent strictement 40 °C augmente normalement du sud au nord, bien que l'altitude du terrain y modifie la norme, avec 2 mois à Ndjamena (298 m d'altitude) au sud, 4 mois à Abéché (549 m d'altitude) au centre et en allant jusqu'à 6 mois à Faya-Largeau (245 m d'altitude) dans le nord absolument désertique. Les précipitations moyennes annuelles sont de 646 mm à Bongor à l'extrême sud, de 510 mm à Ndjamena au sud, de 402 mm à Ati au centre sud, de 373 mm à Abéché au centre, de 158 mm à Salal au centre nord, de 16 mm à Faya-Largeau au nord, de 8 mm à Ounianga Kébir à l'extrême nord.
Hydrographie	Le Tchad dispose d'un unique réseau fluvial constitué de deux fleuves et cinq principaux lacs. Le réseau fluvial est constitué du Chari qui prend sa source depuis la République Centrafricaine et coule sur1 200 km et son principal affluent, le Logone qui prend sa source au Cameroun et s'étend sur 1

VOLETS	
	000 km. Ils sont, en partie, navigables quatre mois par an. Les principaux lacs du pays sont : le lac Tchad, le lac Fitri, le lac Iro, le lac Léré et le lac Tikem. Il existe d'autres cours d'eau permanents et non permanents : le Batha, et le Barh Keita, Barh Sarah.
Type de Sols	Dans le massif de Ouaddaï et son glacis ainsi que dans le Gera et plus gén6ralement le Massif central tchadien on rencontre des sols ferrugineux tropicaux peu épais sur cuirasse ferrugineuse ancienne entrecoupées de dépressions à Vertisols. La zone cristalline située de part et d'autre de la dépression du Mayo Kebi au Sud et à l'Est de Fianga où affleurent quelques pitons rocheux est essentiellement constituée de Vertisols et Sols Vertiques, de Sols Ferrugineux Tropicaux et de Sols Lessivés à. alcalis Dans la zone des Koros constituée d'une succession de collines dominant d'une centaine de mètres la zone alluviale, se rencontrent constituée les sols Faiblement Ferrallitiques sur sables argileux rouges dérivés des grès du Continental Termina, associés topographiquement à des Sols Ferrugineux Tropicaux Lessivés et à des Sols Hydromorphes en position plus basse. Pour l'ensemble alluvial des bassins du Chari et du Logone qui est constituée de bourrelets et éminences sableuses ; on rencontre des sols Ferrugineux Tropicaux alternant avec des plaines inondables argileuses à Vertisols ou Sols Hydromorphes, tandis que les limites des zones d'inondation sont ordinairement occupées par des Solsnetz Solodisés Hydromorphes ou naga Dans le système du Salamat ces sont des Sols hydromorphes par rapport aux Vertisols dominants au niveau d'Am-Timan. Les bourrelets sableux différenciés en Sols Ferrugineux Tropicaux Lessivés sont rencontrés aux abords des cours d'eau. La zone du Kanem abrite des Sols Subarides qui passent vers le Mord à des Sols Subdésertiques, cependant dans la région du Lac Tchad la présence d'une nappe naturellement proche de la surface du sol créé artificiellement de bonne condition au maintien des polders. (Source : fonds documentaire ORSTOM 04/05/1968)
Profil biologique de la zone du projet	
végétation	Au niveau de la diversité végétale, le Tchad héberge une flore riche et très diversifiée. Selon diverses sources d'informations disponibles, l'on estime qu'il y a environ 4318 espèces de végétaux supérieurs (sauvages et domestiques) y compris 71 espèces endémiques (dont *Ficus carica, Ficus salicifolia, Rauwolfia sp, Adina microcephala Clematis tibestica novsp, Celsia tibestica novsp, Artemisia tilhona novps*, endémique au Tibesti, ...) et 11 espèces menacées *(dont Anogeissus leiocarpus, Pteropcarpus enrinaceus, , Vitex doniana , Detarium microcarpum, Prosopis africana….).*
Faune	Selon les informations disponibles dans le 5ème Rapport National sur la Biodiversité du Tchad 2014., la diversité faunique du Tchad comprendrait 722 espèces d'animaux (sauvages et domestiques) sans compter le groupe des insectes qui semble plus riches en diversité spécifique. La faune la mieux connue est composée de mammifères, d'oiseaux, de reptiles et des poissons. On connaît actuellement 131 espèces de gros mammifères, 532 espèces d'oiseaux dont 354 résidents 117 migrants paléarctiques, et 260 migrants afro tropicaux, et 136 espèces de poissons. Parmi ces espèces, 15 de mammifères, 4 d'oiseaux ainsi que les crocodiles et varans du Nil sont intégralement protégés. La liste A comprend 26 espèces de mammifères, 19 d'oiseaux et une espèce de reptiles ; ces espèces sont intégralement protégées. La liste B regroupe les espèces partiellement protégées. Nous y retrouvons 25 espèces de mammifères, 23 espèces d'oiseaux et 7 espèces de reptiles. En plus de ces espèces, le Tchad regorge d'autres ressources composées de mollusques, des crétacés, des arachnides, des tortues, peu connus
Profil socio-économique de la zone du projet	
Populations	Selon les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2009 (RGPH 2009), la population du Tchad est estimée à 11 038 873 habitants contre environ 6 279 931 habitants en 1993.

VOLETS	
	Cette population atteindra 16 244 513 habitants en 2020 selon les projections de l'Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques (INSEED, 2014). Le taux d'accroissement de cette population est passé successivement de 1,4 % en 1964 (Service de Statistique, 1966), à 2,5 % en 1993 (BCR, 1995), à 3,4 % en 2009 (RGPH2, 2009) pour s'établir à 2,9 % en 2050 selon les projections de l'INSEED publiées en 2014.
Structure sociale	La majorité de la population du Tchad vit au sud du pays. La densité va de 54 habitants au km2 dans le bassin du Logone à 0,1 personne au km2 dans le nord désertique. La capitale, N'Djaména, se situe au confluent du Chari et du Logone et comptait 993 492 habitants en 2009. La population est composée de 50,6% de femmes, de 78,1% de ruraux et de 50,6% de jeunes de moins de 15 ans avec un âge moyen de 19,7 ans et une médiane de 14,8 ans. Le taux annuel moyen d'accroissement intercensitaire est de 3,6% (y compris les refugies). Les célibataires représentent 30,3% de la population, tandis que les maries sont majoritaires (63%).5 Du point de vue sociétal, la religion musulmane est prédominante (58,4%) suivie du Christianisme (34,6%), les animistes ne représentant que 4% de la population totale. En ce qui concerne l'immigration, la population étrangère recensée en 2009 est composée à 78,6% des Soudanais (à l'Est) et à 13,1% des Centrafricains (au Sud), principalement des refugies pour un total, 270 722 personnes soit seulement 2,5% de la population dont 51,6% de femmes, et (52,6%) d'enfants de moins de 15 ans.
Infrastructures de transport	De par sa position géographique, au sud du Tropique du Cancer et au cœur du continent africain, le Tchad souffre d'une continentalité accentuée dont l'étranglement économique est l'une des conséquences. En effet, le pays est dépourvu de toute façade maritime. N'Djaména, la capitale, est située à 1 765 km du port maritime le plus proche, Port Harcourt, au Nigeria, à 2 060 km de Douala au Cameroun, à 2 975 km de Pointe Noire au Congo et à 2 400 km de Port-Soudan, sur la mer Rouge. Cet enclavement extérieur était accentué, jusqu'à une période récente, par une insuffisance du réseau routier national qui a connu une amélioration significative avec la mise en œuvre des programmes nationaux de transports financés grâce aux ressources du pétrole et les apports des partenaires. (Source ; Rapport National du Développement Durable, 2012) La densité routière, varie fortement en fonction des zones climatiques, allant d'une densité de 6,4 km / 1.000 km² en zone saharienne à 27,2 en zone sahélienne et à 40,5 en zone soudanienne. Concernant les moyens de transport, il apparait que selon les résultats de l'EDS-MICS 2014-2015 ; 26 % des ménages possèdent une bicyclette, 16 % possèdent une motocyclette ou un scooter et 11 % possèdent une charrette tirée par un animal. Seulement 2 % des ménages ont une voiture ou un camion. La proportion de ménages ayant une voiture ou un camion n'a pratiquement pas varié entre l'EDST-II et l'EDS-MICS 2014-2015. La motocyclette ou scooter est le moyen de locomotion le plus fréquent dans les ménages du milieu urbain (36 %), principalement à N'Djaména (51 %). À l'opposé, en milieu rural, c'est la bicyclette qui est la plus fréquemment utilisée pour se déplacer (26 %). Environ 13 % des ménages possèdent une voiture ou un camion à N'Djaména, contre 4 % dans les Autres villes.
Habitat	L'enquête ménage de l'EDS-MICS 2014-2015, a surtout mis en exergue les caractéristiques suivantes : les matériaux et revêtement du sol, du toit et des murs. Ainsi, au niveau national, il apparait que près de neuf ménages tchadiens sur dix (88 %) vivent dans un logement dont le sol est nu, c'est-à-dire seulement recouvert de terre ou de sable. Ce type de revêtement de sol est plus répandu en milieu rural qu'en milieu urbain (93 % contre 70 %). Seulement 6 % des ménages vivent dans un logement dont le sol est recouvert de ciment ou de carrelage. En ce qui concerne le matériau de revêtement du toit des logements dans l'ensemble, 58 % des ménages vivent dans un logement dont le toit est recouvert de chaume/palmes/feuilles, 12 % de terre et 27 % de tôle/métal. S'agissant du type de murs, on constate que la plupart des ménages vivent dans un logement dont les murs sont soit, en adobe non recouvert (35 %), soit en briques simples (20 %), soit en adobe recouvert (19 %), cela aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Les logements dont les murs sont en ciment, briques, blocs de ciment et adobe recouvert sont relativement plus fréquents à N'Djaména que dans le reste du pays. Aux abords immédiats du lac, la plupart des villages sont essentiellement construits en matériaux provisoires (paille, argiles, etc.) . Ce sont des villages constitués majoritairement de pêcheurs et de

VOLETS	
	piroguiers. La particularité de ces villages est qu'ils se déplacent aussi en fonction des eaux du lac . Au fur et à mesure que les eaux se retirent, les populations suivent ces ressources, et au moment où le lac s'agrandit, ces derniers reculent aussi progressivement. (Sambo A, 2011).
Régime foncier	La législation domaniale et foncière est régie par 6 textes de lois datant de 1967 et leurs décrets d'application. On citera, à titre d'exemple : Article 1 : La propriété foncière se constate par la procédure de l'immatriculation. Cette procédure consiste dans l'établissement d'un titre de propriété appelé titre foncier. Article 13 : Toute terre non immatriculée est réputée vacante et sans maître, à moins que ne soit rapportée la preuve du contraire. Article 15 : L'Etat peut immatriculer à son nom les terres vacantes et sans maître. Dans la réalité, le régime "moderne" coexiste avec le droit coutumier. Ainsi, la propriété de la terre peut être attestée aussi bien par son immatriculation que par sa mise en valeur (droit coutumier). En milieu rural, c'est le droit coutumier qui prédomine. Enfin depuis 2002, le Tchad tente de retravailler sa réglementation foncière afin de mieux gérer l'exploitation de ses ressources pastorales. De nombreux avant-projet et des processus maintes fois interrompus jalonnent ce parcours. Devant ces difficultés, une nouvelle tentative est en cours afin de créer une "Loi pastorale" permettant de régler le nomadisme et la transhumance du bétail sur les terres tchadiennes.
Education	Dans l'ensemble, le taux net de fréquentation scolaire pour le primaire est de 51 %, ce qui signifie qu'un peu plus de la moitié de la population de 6-11 ans (âge officiel de fréquentation du niveau primaire) fréquentent l'école primaire. Ce taux est plus élevé pour les garçons (54 %) que pour les filles (48 %) et il est nettement plus faible en milieu rural (46 %) qu'en milieu urbain (71 %). En ce qui concerne le taux net au niveau secondaire ; il est beaucoup plus faible en milieu rural (12 %) qu'en milieu urbain (42 %). Globalement, les écarts de fréquentation scolaire entre les filles et les garçons présentent le même type de variations que celles observées pour les taux. Au niveau primaire, l'indice de parité entre filles et garçons pour le taux brut est plus proche de 1 en milieu urbain qu'en milieu rural (0,94 contre 0,82). (source : EDS-MICS 2014-2015)
Santé	Au plan national, la couverture sanitaire reste particulièrement insuffisante et la répartition des services inégale. Avec le développement du secteur sanitaire privé (152 cliniques, cabinets médicaux et cabinets de soins infirmiers en 20141), la population, de nos jours, a le choix de fréquenter les structures de soins qui lui paraissent les plus efficaces et financièrement plus accessibles. D'après les résultats de l'ECOSIT3, des 65,5% des malades qui vont en consultation en 2011. 39% se font consulter dans les centres de santé privés et publics et moins de 1% dans les cliniques et cabinets privés. Par rapport au type de soins, environ 40% des malades ont été consultés par un infirmier, 11,5% par un médecin et moins de 3% par un guérisseur traditionnel. Les distances moyennes parcourues par les patients pour se rendre à un centre de santé et à un hôpital sont respectivement de 16 km et 62 km. La charge démographique moyenne par type de service est estimée à 9 517 habitants pour un centre de santé et 147 462 hab pour un hôpital. (source : Annuaire des statistiques sanitaires du Tchad 2017)
Énergie	Le secteur de l'énergie est peu développé au Tchad. La consommation d'énergie a augmenté au cours de la dernière décennie, d'abord lentement (de 200kep/habitant en 1993 à 240 en 2002), puis de façon accélérée (292 kep/habitant en 2005). L'essentiel de cette consommation (74%) est dans les zones rurales. La consommation nationale d'énergie est dominée à concurrence de 96,5% par la consommation de combustibles ligneux, avec des conséquences désastreuses pour le couvert forestier et l'environnement. Les énergies conventionnelles occupent une part négligeable dans le bilan énergétique national. La consommation de produits pétroliers représente 3% de la consommation totale et celle d'électricité seulement 0,5%. Plus de 80% de la production d'électricité est consommée par N'Djaména. Toutefois, c'est seulement le tiers de la ville qui est électrifié. Une dizaine de villes et centres secondaires disposent de réseaux indépendants. Il n'y a pas de réseau interconnecté dans le pays. Le taux d'accès à l'électricité ne dépasse guère 2-3% de la population. . (Source ; Rapport National du

VOLETS	
	Développement Durable, 2012)
Eau potable	L'approvisionnement en eau potable est globalement un problème dans la zone du projet. Seuls les centres urbains sont équipés et de façon très insuffisante. Le taux global d'accès à l'eau potable est compris entre 37 et 70 % (source : Ministère de l'Eau du Tchad: Analyses et Perspectives du Secteur Eau & Assainissement 2010-2015). Cependant, selon l'EDS-MICS 2014-2015 le traitement de l'eau n'est pas toujours effectif. En effet pour neuf ménages sur dix (90 %), l'eau de boisson n'est pas traitée, contre 95 % en 2010 (MICS, 2010). En milieu rural, 93 % des ménages ne traitent pas l'eau de boisson contre 79 % en milieu urbain. La méthode de traitement de l'eau la plus couramment utilisée par les ménages tchadiens est l'ajout d'eau de javel ou de chlore (8 %, contre 3 % en 2010). Cette méthode est beaucoup plus utilisée dans le milieu urbain (19 %) que dans le milieu rural (5 %).
Assainissement	Le taux d'accès aux services essentiels d'assainissement a progressé de 7% à 12% entre 2000 et 2010 (MHUR). L'atteinte des OMD (taux d'accès à 35% en 2015) sera difficile tant l'écart à combler est important. Les activités liées à l'Assainissement souffrent d'un manque d'investissement. Encore aujourd'hui la situation tchadienne est dominée par la vétusté des réseaux d'évacuation des eaux usées. Les analyses montrent que le manque d'eau potable et les mauvaises conditions d'hygiène sont les principales causes de morbidité et de mortalité. L'écoulement des eaux de pluies (eau de ruissellement) pose aussi de graves problèmes dans la quasi-totalité des villes. Le RGPH2 de 2009 estimait que la proportion de la population ayant accès à un réseau d'évacuation d'eau de pluies ne dépassait pas 10%. Une grande partie de plusieurs centres urbains est inondée tout au long de la saison des pluies et des quartiers entiers sont considérés comme sinistrés. La stagnation de ces eaux en mares et l'inondation des latrines et puisards favorisent la prolifération des moustiques, vecteurs du paludisme, de la fièvre jaune, de l'encéphalite et de la typhoïde. Il arrive que ces eaux sales, par infiltration, contaminent les eaux souterraines. Les ordures ménagères sont collectées dans des poubelles puis évacuées vers des dépotoirs publics qui servent de postes de transit en attendant l'évacuation finale. Certains centres urbains ont des Comités d'assainissement. L'enquête ECOSIT2 montre que 3% des pauvres utilisent la voirie municipale ou privée (associations) contre 8,3% des non pauvres. Le système de collecte est incomplet. On trouve dans les grandes artères des carcasses de camions et véhicules qu'il est impossible d'évacuer faute de cimetières pour véhicules et de moyens de manutention. Les excréta, quand ils ne sont pas déposés dans la nature, se font dans des latrines traditionnelles, en réalité de simples fosses d'aisance ou puisards, dont la durée d'utilisation dépend de la profondeur et du nombre d'usagers. Le péril fécal est un problème sanitaire majeur. En milieu rural, la grande majorité des ménages tchadiens ne dispose ni de toilettes (88,5% utilisent la nature comme lieu d'aisance) ni de systèmes d'évacuation des excréta, des déchets solides et des eaux usées. C'est un domaine dans lequel peu de projets ont été réalisés.
Pauvreté	Selon les résultats de la Troisième Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad (ECOSIT3) de 2011, un peu moins de la moitié de la population tchadienne (46,7%), vit dans un état de pauvreté monétaire extrême au seuil journalier de dépenses de consommation égal à 652 francs CFA, contre 55% en 2003. L'incidence représente le poids de la population pauvre (vivant en dessous du seuil de pauvreté) par rapport à la population totale.
Agriculture en générale, culture maraîchère	Dans le secteur de l'Agriculture (Rapport National du Tchad sur l'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde ; 2016), les superficies de terres agricoles se répartissent de la manière suivante : - 39 millions d'ha de terres arables, soit 30 % du territoire national. 2,2 Millions d'ha de terres cultivées annuellement avec une agriculture traditionnelle et itinérante : 5,6 Millions d'ha de terres irrigables ; 335 000 ha de terres susceptibles d'être irriguées sans investissements lourds et 20 000 ha de terres aménagées pour l'irrigation. Les systèmes de production sont de types extensifs, peu productifs et reposent sur une agriculture de subsistance pratiquée sur de petites exploitations familiales traditionnelles d'une superficie de 2 à 5 ha. Les céréales, constituent la base de l'alimentation et représentent la plus grande part des cultures vivrières pratiquées au Tchad. Mais, les niveaux de production sont faibles et fortement dépendants

VOLETS	
	des conditions climatiques (de plus en plus variables, aléatoires, etc.), surtout dans les zones saharienne et sahélienne. Les rendements pour les céréales sèches ne dépassent pas la tonne à l'hectare, ceux des autres cultures vivrières (arachide, sésame, niébé, manioc) sont également assez faibles.
Elevage	selon le rapport national sur le développement durable 2012 Le Tchad est un pays à vocation agropastorale où l'élevage et l'agriculture constituent les principaux piliers de l'économie nationale. L'élevage fait vivre plus de 40% de la population rurale et participe pour environ 20% à la formation du PIB. Il emploie 80% de la population active dont plus de la moitié est composée de femmes. Le cheptel des ruminants représente à lui seul un capital de plus de 1000 milliards de F CFA et à l'origine d'un flux monétaire annuel de plus de 140 milliards de F CFA. La valeur de la production de viande et de lait est estimée à 155 milliards de FCFA en 2002. Disposant d'un potentiel important de développement, l'élevage représente environ 50% des exportations. L'élevage joue également un rôle important dans la création d'emplois et la distribution des revenus en milieu rural où il demeure quelques fois la seule source de revenus pour les populations les plus défavorisées et l'unique mode d'exploitation des zones semi-arides. Les résultats globaux provisoires du recensement général de l'élevage publiés en 2016 (RGE 2016), donnent un chiffre de plus de 94 millions de têtes de bétail au Tchad, toutes espèces confondues. Les niveaux d'effectifs atteints situent ainsi le pays à la tête du peloton des pays à vocation pastorale des sous régions d'Afrique centrale et Afrique de l'ouest. Ils donnent respectivement, par espèce, 24,8millions de têtes de bovins (26,4%), 26,5millions d'ovins(28,2%), 30,8 millions de têtes de caprins (32,7%), 6,4millions de têtes de camelins (6,8%), 1,1millions de têtes d'équins (1,1%), 2,8 millions de têtes d'asins (3,0%) et 1,7millions de têtes de porcins (1,8%). En ce qui concerne la situation sanitaire, les principales maladies animales (Source : Plan National de Développement de l'Elevage, 2009-2016) sont : - la Fièvre Aphteuse est régulièrement signalée par les agents du réseau, - la Peste des Petits Ruminants (PPR) qui est largement répandue, surtout dans la partie méridionale du pays ; - la dermatose nodulaire contagieuse dont les foyers se déclarent régulièrement ; - les maladies bactériennes d'origine hydro tellurique (charbon bactéridien, charbon symptomatique) et la pasteurellose sévissent de manière sporadique dans toutes les régions du pays, notamment en saison de pluies ; - la brucellose qui est assez répandue chez les bovins mais plus rare chez les petits ruminants ; - les mycoplasmoses des ruminants (PPCC, PPCB) sont signalées souvent par les agents du réseau ; - - les trypanosomoses non transmises par les glossines sont largement répandues, en particulier dans les zones de prolifération des mouches hématophages ; - les parasitoses transmises par les tiques (cowdriose, anaplasmose, babésiose) sévissent à l'état enzootique dans les zones de répartition des vecteurs ; - la distomatose, l'échinococcose, les cysticercoses semblent fréquentes chez les bovins et les camélins ; - les parasitoses gastro-intestinales sont très fréquentes dans toutes les espèces animales. - la maladie de Newcastle est signalée annuellement dans le pays.
Pêche et aquaculture	Le territoire tchadien dispose de 7 millions d'hectares de superficies productrices de ressources halieutiques en année de pluviométrie normale dans un réseau hydrographique qui couvre 60 000 km². Le secteur de pêche et aquaculture disposent de grands atouts. Il s'agit en particulier du potentiel d'amélioration de la productivité, l'existence d'une grande variété d'espèces (160 : Fish base 2000), un nombre important d'opérateurs professionnels dont certains ont acquis un niveau technique acceptable, l'existence d'un marché potentiel important (Cameroun, Nigeria, Centrafrique, Congo, République démocratique du Congo, Gabon). La pêche au Tchad est un secteur déjà efficace et générateur de revenus importants. Le potentiel halieutique du territoire tchadien est évalué entre 144 000 et 288 000 tonnes par année, suivant la pluviosité. Les quantités de prises sont estimées à 50kg/ha/an pour les cours d'eau sans zones

VOLETS	
	inondables et de 100 kg/ha/an pour les cours d'eau contiguës aux zones inondables. D'autres ressources halieutiques composées des organismes aquatiques végétaux (algues) ou animaux (écrevisses, grenouilles, moules, lamantins, iguanes) sont abondantes dans les fleuves et lacs du Tchad. Ces dernières ressources sont très mal connues statistiquement et sont peu valorisées. (Tchad rapport national DD_VF_ 18-06-2012)
Mine et industrie	Le potentiel du sous-sol reste relativement peu connu mais présente de l'avis général de nombreuses richesses. Ainsi l'assèchement progressif du lac Tchad, permettent de penser qu'il existe un potentiel pour l'exploitation du sel et du gypse, mais aussi pour les carbonates de sodium (Natron), voire les saumures à lithium (Angel et al., 2010).
Secteurs principaux d'emploi	Selon les résultats de la Troisième Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad (ECOSIT3) de 2011, le secteur primaire (agriculture, pêche et élevage) occupe 74,3 %, celui des Services 9,1 %, le Commerce 7,5 % et l'industrie BTP 9,1 %
Tourisme	Le secteur du tourisme a connu un début d'exploitation en 1948, avec le lancement de la grande chasse à Fort-Archambault, actuel Sarh. Les activités touristiques ont réellement commencé avec la création de l'Agence Tchad Tourisme en 1960. En 1964, le club des argonautes français et la compagnie aérienne française UTA ont lancé la petite chasse à Douguia à 80 km au Nord de N'Djamena. Douguia abritera plus tard une station touristique qui porte son nom et qui fonctionne jusqu'à présent. De 1970 à 1978, le Tchad a connu un grand essor touristique grâce à l'intervention de l'Etat dans les infrastructures hôtelières. Il en est ainsi de la création de l'hôtel la Tchadienne à Ndjamena, du complexe hôtelier du Bahr-Tinga à Zakouma dans la Région du Salamat à l'Est du pays et de l'agrandissement de l'hôtel des chasses de Sarh dans la Région du Moye Chari au Sud du pays.
VBG	Les inégalités et les pratiques discriminatoires, particulièrement à l´encontre des femmes et des filles, et les violences basées sur le genre restent très répandues. Le rôle de prise de décision est prépondérant chez l´homme et les femmes sont victimes de discrimination qu´elle subissent dès leur plus jeune âge (Enquêtes EDS-MISC 2014). En situation de crises humanitaires causées par les conflits, de déplacement et d´insécurité alimentaire, les dynamiques sociales existantes sont déstabilisées, créant ainsi une double vulnérabilité pour ces groupes déjà discriminés. Malgré la prise récente d´instruments juridiques nationaux (Ordonnance N°006/PR/2015 et la Loi N°0029/PR/2015), les mariages précoces et forcés persistent toujours. Quelque 52 % des adolescentes sont mariées à 16 ans et 71 % des filles ont déjà un enfant à 19 ans. La polygamie est acceptée par la loi tandis que des lois spécifiques contre les violences familiales et harcèlement sexuel sont inexistantes. Près de trois femmes sur dix (29 %) âgées de 15 à 49 ans ont subi des violences physiques et 12 % des violences sexuelles au cours de leur vie (Institut National de la Statistique, Ibid.). Malgré les nombreuses campagnes de sensibilisation, les pratiques traditionnelles néfastes, notamment l´excision, persistent : entre 38 % et 44 % des filles et femmes sont victimes de mutilations génitales (Plan cadre des Nations Unies d´Assistance au Développement (UNDAF 2017-2021). Certaines pratiques socioculturelles accroissent les inégalités dans plusieurs secteurs en défaveur de la femme, y compris l´accès à l´éducation et aux opportunités économiques et politiques. La préférence donnée à l´éducation des garçons (Étude sur les enfants non scolarisés au Tchad, 2016, UNICEF et Ministère de l´Éducation Nationale et de la Promotion Civique)., les mariages précoces, la lourde charge des travaux domestiques, le nomadisme (pour les filles peules et arabes) et les risques de violences sexuelles constituent autant de freins à l´éducation des filles. Près de 18,8 % des filles sont scolarisées au niveau moyen contre 40,7 % des garçons. De cet effectif, le taux d´achèvement scolaire des filles au niveau moyen est de 9,4 % tandis que celui des garçons est de 25 % (Annuaire statistique de l´Education 2015-2016, Ministère de l´Education nationale)

Source : Mission d'élaboration du CGES –PRAPS2 et plusieurs documents consultés

3.2. Enjeux et risques environnementaux et sociaux majeurs critiques des zones potentielles d'implantation des sous- projet du PRAPS

L'enjeu principal en lien avec les déchets dangereux est la problématique de la gestion des pestes et des Déchets Dangereux. Avec la réalisation du projet, la problématique de la gestion des déchets dangereux composés des objets piquants, coupants et tranchants (aiguilles de seringues, lames de bistouri), des pièces anatomiques, des fongibles contaminés (pansements) ou des produits chimiques, pharmaceutiques dans la zone du projet pourrait devenir une véritable préoccupation si ce mode de gestion persiste. Cette gestion actuelle pourrait accentuer les risques sanitaires et la perte de la biodiversité animale et végétale. Ainsi la pollution de l'eau et du sol pourrait entrainer des pertes de cheptel.

4. RAPPEL DU CADRE JURIDIQUE

4.1. Cadre juridique

4.1.1. Politique environnementale

La politique environnementale au Tchad est placée sous l'égide du Ministère de l'Environnement et de la Pêche (MEP). Le Ministère est chargé de définir les orientations et stratégies nationales en matière de gestion environnementale et sociale, et de légiférer à cet effet. Les grands principes déterminant de la politique nationale sont contenus dans la **Loi n°014/PR/98 sur l'environnement**. En plus, le Tchad a ratifié plusieurs conventions entrant dans la protection de l'environnement. La politique environnementale au sein du Ministère de de l'Environnement et de la Pêche est mise en œuvre par la Direction Générale de l'Environnement.

Le Ministère de l'Environnement et de la Pêche (MEP) a pour mission, la conception, l'élaboration et la coordination de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les domaines de la sauvegarde de l'environnement, de la gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'amélioration de la qualité de la vie. Au niveau régional, il existe des Délégations Régionales de l'Environnement et de la Pêche.

4.1.2. Politique sanitaire et d'hygiène du milieu

La politique de santé au Tchad est mise en œuvre par le Ministère de la Santé Publique (MSP). Dans les régions, sa politique est mise en place par des Délégations Régionales et leurs structures décentralisées.

Dans le domaine de la Santé et de l'Hygiène, le Ministère met un accent particulier sur : l'élimination des excréta et autres déchets y compris les déchets biomédicaux et dangereux ; la sensibilisation des communautés sur les bienfaits de l'hygiène du milieu ; la vulgarisation et l'application des règles d'hygiène ; l'utilisation et la gestion des produits phytosanitaires, etc.

4.1.3. Autres politiques pertinentes pour la réalisation du PGPDD

L'analyse du cadre Politique est faite dans le **tableau 2**.

Tableau 2: Cadre de Politique Environnementale et Sociale

Textes	Disposition majeure en rapport avec la mise en œuvre du projet
Plan National de Développement (PND) 2017-2021	Pour concrétiser la Vision 2030, le PND 2017-2021 se fixe comme objectif global de jeter les bases d'un Tchad émergent. De manière spécifique, il s'agit de : i) œuvrer pour un Tchad en paix, respecté et impliqué dans son environnement régional et international ; ii) donner la possibilité à chaque citoyen d'accéder à l'eau et à la santé, au logement, à l'énergie et à la mobilité ; et iii) bâtir un Tchad dynamique, fort économiquement et respectueux de l'environnement. Les objectifs spécifiques du PND sont également définis de sorte à prendre en compte les Objectifs de Développement Durables (ODD) et leurs cibles les plus pertinentes dans le contexte du Tchad. Sur la base de la vision de l'horizon 2030, le PND 2017 -2021 vise les quatre objectifs stratégiques suivants : (i) promouvoir une croissance inclusive durable qui mettrait l'accent sur l'éradication de l'extrême pauvreté ; (ii) réduire les inégalités de revenus et les disparités spatiales au sein de chaque province et entre les provinces, et réduire le chômage et les inégalités liées au genre ; (iii) assurer la durabilité environnementale des stratégies de développement ; et (iv) promouvoir la bonne gouvernance et la sécurité (à travers surtout la transparence, l'efficacité des institutions, la primauté du droit et la participation).
Premier rapport national sur les ODD	Afin d'assurer un bon suivi/évaluation des politiques de développement, le Tchad a engagé un exercice de priorisation des cibles des ODD visant à refléter les priorités nationales en tenant compte des spécificités du pays et choisi de se donner les moyens pour assurer le suivi des indicateurs. Ce processus a abouti à un rapport sur la contextualisation, validé en septembre 2018. 34 cibles ont été priorisées sur les 169 cibles onusiennes. Le pays n'ayant pas accès direct à la mer, l'ODD14 n'a pas été retenu. Sur les 234 indicateurs onusiens, 54 % disposent d'une valeur de référence. (Rapport RNODD Tchad 2019).
Plan National d'Actions pour l'Environnement (PNAE)	Le PNAE qui est la traduction nationale de l'Agenda 21 adopté à Rio en 1992, a été conçu dans le souci d'une mise en cohérence et d'une harmonisation de ses objectifs avec ceux des politiques sectorielles et les priorités du développement national. Le PNAE a permis d'identifier dix (10) programmes portant sur (i) le développement agricole durable ; (ii) la préservation de la diversité biologique ; (iii) la gestion des établissements humains ; (iv) la gestion de la zone littorale ; (v) la lutte contre les pollutions et les autres nuisances industrielles ; (vi) la gestion intégrée de l'eau ; (vii) l'amélioration de la gestion des ressources énergétiques ; (viii) la recherche, l'éducation, la formation ; (ix) la gestion intégrée et coordonnée de l'information environnementale et (x) l'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire. Le PNAE est devenu caduque depuis 2011 et aucune disposition n'est initiée pour son actualisation, au regard des nouveaux défis environnementaux que connaît le pays. Mais il reste toujours d'actualité et reste le document de référence au plan politique.
Politique nationale Eau, d'hygiène et assainissement (2014)	Cette politique a pour objectif d'améliorer la disponibilité et l'accès équitable à l'eau potable, aux services d'assainissement et aux bonnes pratiques d'hygiène. Les actions clés de cette politique sont : • l'utilisation de solutions durables à faible coût, dont les forages manuels et l'assainissement total piloté par la communauté ; • l'accès aux services intégrés de base assuré dans les écoles, hôpitaux, centres de santé et communautés ; • le renforcement des capacités des partenaires locaux pour la fourniture, le suivi et l'entretien des services au profit des plus marginalisés ; • la promotion de bonnes pratiques hygiéniques : lavage des mains, stockage hygiénique de l'eau et gestion des déchets ménagers. • la promotion de l'adoption de la politique nationale d'assainissement et

Textes	Disposition majeure en rapport avec la mise en œuvre du projet
	hygiène et du code hygiène.
*Politique Nationale Santé (*2016-2030)	La vision de la Politique Nationale de Santé est que d'ici 2030, le système de santé du Tchad soit un système intégré, performant, résilient et centré sur la personne. Il sera axé en particulier sur les groupes vulnérables, pour permettre à tous un accès équitable aux soins globaux de qualité, dans le cadre de la couverture sanitaire universelle mise en œuvre par le Gouvernement avec l'appui des partenaires et l'adhésion des populations. Les axes stratégiques du PNS sont : • d'ici 2030, réduire le taux de mortalité maternelle de 860 pour 100.000 naissances vivantes à 500 pour 100.000 naissances vivantes ; • d'ici 2030, réduire le taux de mortalité infantile de 72 pour 1.000 à 30 pour 1000; • d'ici 2030, réduire le taux de mortalité néo-natale de 34 pour 1000 à 10 pour 1000; • d'ici 2030, éliminer la transmission du VIH de la mère à l'enfant et réduire la prévalence du VIH de 1,6 % à 0,3 % dans la population générale; • d'ici 2030, réduire de 30% la prévalence de la tuberculose qui est de 221 pour 100.000 habitants ; • d'ici 2030, réduire d'au moins 90 % le taux de morbidité et de mortalité liées au paludisme ; • d'ici 2030, éliminer les principales maladies tropicales négligées, les hépatites virales et les maladies transmissibles par l'eau et autres maladies transmissibles ; • d'ici 2030, promouvoir la santé mentale; • d'ici 2030, renforcer la lutte contre les substances psycho-actives notamment les stupéfiants, l'alcool et le tabac ; • d'ici 2030, réduire significativement le nombre des décès et des blessures dus à des accidents de la voie publique ; • d'ici 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et génésique, y compris la planification familiale, à l'information et à l'éducation en matière de santé, et la prise en compte de la santé génésique dans les stratégies et programmes nationaux ; • d'ici 2030, atteindre la couverture sanitaire universelle, qui comprend une protection contre le risque financier, en donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces et de qualité ; • d'ici 2030, réduire le nombre des décès et des maladies dues à des substances chimiques dangereuses, à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol ; • d'ici 2030, appuyer la recherche et mettre en place une unité locale de production de médicaments essentiels génériques et des réactifs à un coût abordable et assurer l'accès universel aux médicaments ; • d'ici 2030, renforcer le système d'approvisionnement et de distribution afin de mettre à la disposition de la population des médicaments, vaccins, réactifs et autres intrants de qualité ; • d'ici 2030, renforcer la qualité des analyses médicales dans tous les laboratoires ; • d'ici 2030, accroitre le budget de la santé à 20 % du budget général de l'Etat ; • d'ici 2030, réduire les différentes formes de malnutrition suivantes dans la population tchadienne : o le niveau de malnutrition chronique qui est de 39,9 % à 20 % ;

Textes	Disposition majeure en rapport avec la mise en œuvre du projet
	○ le niveau de malnutrition aiguë qui est de 13 % à moins de 5 % ; ○ à moins de 30 % l'anémie chez les femmes enceintes. • d'ici 2030, augmenter le taux de l'allaitement maternel exclusif de 0,3 % à plus de 30 %; • d'ici 2030, atteindre au moins 90 % de couverture vaccinale pour chaque antigène.
Politique Nationale de l'Eau aux horizons 2010 et 2020	L'objectif général de la politique nationale de l'eau est de contribuer au développement durable du pays, en apportant des solutions appropriées aux problèmes liés à l'eau, dans un environnement particulièrement affecté par les changements climatiques et dans le respect d'une gestion intégrée des ressources en eau. Les Objectifs spécifiques sont : • Satisfaire durablement les besoins en eau, en quantité et en qualité, d'une population en croissance, d'une économie en développement, et des écosystèmes naturels, dans un environnement physique affecté particulièrement par les changements climatiques, et peu propice à la reconstitution et à la mobilisation de la ressource. • Contribuer à la réalisation de la sécurité alimentaire et au développement de l'emploi en milieu rural, afin de prendre part activement à la lutte contre la pauvreté. • Assurer un assainissement durable des eaux usées et excréta • Assurer la protection des hommes et des biens contre les actions agressives de l'eau, dans un environnement particulièrement affecté par les changements climatiques. Améliorer la gouvernance du secteur de l'eau à travers notamment : (i) le financement durable du secteur de l'eau ; (ii) la promotion de la recherche et le renforcement des capacités des acteurs ; et (iii) la promotion de la coopération régionale en matière d'eau partagée.
Programme d'Action National d'Adaptation à la variabilité et aux changements Climatiques (PANA)	Le Programme d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques constitue un programme sectoriel d'une portée nationale qui vise à anticiper les risques climatiques par l'utilisation des outils de prévision et d'alerte précoce à travers une approche intégrée. L'objectif global est de contribuer à l'amélioration de la stratégie nationale de gestion des risques climatiques. Spécifiquement, le programme présente les objectifs suivants:(i) mettre en place un système de prévision climatique; (ii) analyser et interpréter les résultats des prévisions; (iii) créer une synergie entre la structure de prévision et les services socio-sanitaires et d'alerte rapide;(iv) sensibiliser les populations et les décideurs à la prise de conscience des risques climatiques. Pour atteindre ces objectifs, le programme a défini dix projets importants d'adaptation aux changements climatiques qui concernent: (i) la maîtrise et gestion de l'eau aux fins d'adaptation aux changements climatiques des activités agropastorales; (ii) le développement de cultures intensives et diversifiées adaptées aux risques climatiques extrêmes; (iii) l'amélioration, diffusion et pérennisation des calendriers culturaux pour les petits exploitants agricoles vulnérables aux changements climatiques; (iv) l'amélioration de l'information, éducation et communication à l'adaptation aux changements climatiques; (v) la réalisation des ouvrages de défense et restauration des sols pour le développement des activités agricoles; (vi) l'amélioration des zones de pâturage intercommunautaires; (vii) l'amélioration de la prévision saisonnière des précipitations et des écoulements des eaux de surface en vue de réduire la vulnérabilité climatique des producteurs; (viii) la création d'un Observatoire National sur les Changements Climatiques; (ix) la création et vulgarisation des banques fourragères pour renforcer les capacités des éleveurs au renouvellement du pâturage; et (x) la gestion des risques climatiques.

Source : Plusieurs documents de politiques consultés, mission d'élaboration du CGES PRAPS2 décembre 2020

4.2. Instruments juridiques nationaux

Le Tchad dispose d'une législation dans le domaine de la gestion des produits chimiques, en particulier dans la gestion des pesticides. Il s'agit, entre autres de :

4.2.1. La Constitution

Le premier texte qui témoigne de l'importance que le pays accorde à la protection de l'environnement est la Constitution de la République du Tchad du 4 mai 2018 par la Loi constitutionnelle. La Constitution reconnaît par l'entremise des articles 51, 52 et 57 la valeur de l'environnement au Tchad. Ce texte stipule en effet que *« Toute personne a droit à un environnement sain »* (article 51) et « *L'Etat et les collectivités décentralisées doivent veiller à la protection de l'environnement »* (article 52). Des références supplémentaires à la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles figurent à l'article 127.

4.2.2. La Loi n°014/PR/98 sur l'environnement

La Loi n°014/PR/98 du 17 Août 1998 définissant les principes généraux de la protection de l'environnement constitue au Tchad le socle de la politique nationale de protection de l'environnement. Son objectif principal est d'établir les principes pour la gestion durable de l'environnement et sa protection contre toutes les formes de dégradation, afin de sauvegarder, de valoriser les ressources naturelles et d'améliorer les conditions de vie de la population. L'évaluation environnementale et les plans d'urgence sont développés au Titre VI de la loi.

Le principe général est énoncé à l'article 80 : « *lorsque des aménagements, ouvrages ou des projets risquent en raison de leur dimension ou de leur incidence sur le milieu naturel, de porter atteinte à l'environnement, l'administration peut imposer au pétitionnaire ou au maître d'ouvrage, l'établissement d'une étude d'impact préalable permettant d'apprécier leur compatibilité avec les exigences de la protection de l'environnement* ».

Ainsi, le chapitre I du titre VI de la loi n°014/PR/98 aborde le sujet de l'évaluation environnementale. Alors que les articles 80, 85, 86 clarifient le rôle potentiel du promoteur ou maître d'œuvre d'un projet pouvant porter atteinte à l'environnement, les articles 81, 84 informent du contenu d'une étude d'évaluation des impacts environnementaux.

4.2.3. La Loi 14/PR/95 du 13 juillet 1995 relative à la protection des végétaux.

Le principal texte juridique régissant le secteur est la Loi 14/PR/95 du 13 juillet 1995 relative à la protection des végétaux. Cette loi est mise en application par un certain nombre de textes règlementaires dont :

- l'Arrêté N°69/PR/PM/MAE/SG/DGPAF/DPVC/2015 du 16 mars 2015 portant règlementation de l'exercice des activités d'importation, d'exportation, de fabrication, de formulation, de stockage, de détention, de distribution et de commercialisation des pesticides à usage agricole en République du Tchad ;
- l'Arrêté n°036/MEE/DG/00 du 19 octobre 2000 portant création d'un Comité Technique national chargé de suivi et de l'évaluation de toutes les Conventions Internationales sur les polluants organiques persistants, les pesticides, les produits chimiques et les déchets dangereux pour la santé humaine et l'Environnement. Cette action concerne les polluants organiques persistants, les pesticides, les produits chimiques et déchets dangereux ;
- l'Arrêté n°0059/MSP/DG/187/DACS/96 du 21 février 1996 réglementant l'importation, la distribution et l'utilisation des pesticides utilisables en santé

publique. Conformément à son article 3, les pesticides importés doivent être de bonne qualité, conditionnés et étiquetés afin de réduire les dangers inhérents à leur manutention, transport et usage. Selon l'article 4, pour assurer l'utilisation efficace et sans danger des pesticides, l'étiquette doit comporter des informations et des instructions claires et concises, notamment l'identité, la qualité, la pureté et la composition ;

- l'Arrêté n°038/PR/PM/MEP/SG/06 portant application du Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH). Il a pour objet l'application du SGH et du Titre V sur les pollutions et les nuisances de la Loi n°14/PR/98 du 17 août 1998. L'article 3 de cet Arrêté définit le rôle du Point Focal Substances chimiques ; celui-ci est logé au Ministère en charge de l'environnement et fournit toute la documentation relative au SGH à tous les acteurs concernés par cet Arrêté.

Le **tableau 3** récapitule l'ensemble des instruments juridiques encadrant la gestion des pesticides au Tchad

Tableau 3 : Instruments juridiques nationaux spécifiques à la gestion des pesticides

Instruments juridiques Nationaux	Ministères et Organisation en charge	Catégories des produits chimiques couverts	Objectifs des textes législatifs	Dates de signature et/ou de ratification
Loi n°14/PR/95	Ministère de l'Agriculture	Pesticides	Protection des végétaux	13/07/1995
Arrêté N°69/PR/PM/MAE/SG/DGPAF/DPVC/2015 du 16 mars 2015	Ministère de l'Agriculture	Pesticides	Règlementation de l'exercice des activités d'importation, d'exportation, de fabrication, de formulation, de stockage, de détention, de distribution et de commercialisation des pesticides à usage agricole en République du Tchad	16 mars 2015
Décret n°10/PR/MA/99	Ministère de l'Agriculture	Pesticides	Protection des végétaux	07/01/1999
Décret n°011/PR/MA/99	Ministère de l'Agriculture	Pesticides	Protection des végétaux	07/01/1999
Arrêté n°85/MAE/DG/DPVC/94	Ministère de l'Agriculture	Pesticides	Protection des végétaux	
Arrêté n°85/MAE/DG/DPVC/97	Ministère de l'Agriculture	Pesticides	Protection des végétaux	27/10/1997
Arrêté n°122/MAE/DG/n°282/DPVC/2000	Ministère de l'Agriculture	Pesticides	Protection des végétaux	18/12/2000
Arrêté n°044/MA/DPVC/2000	Ministère de l'Agriculture	Pesticides	Protection des végétaux	17/05/2000
Arrêté n°002/MAE/PVC/2003	Ministère de l'Agriculture	Pesticides	Protection des végétaux	10/01/2003
Arrêté	Ministère de	Pesticides	Protection des végétaux	29/11/2004

Instruments juridiques Nationaux	Ministères et Organisation en charge	Catégories des produits chimiques couverts	Objectifs des textes législatifs	Dates de signature et/ou de ratification
n°106/MA/SG/DGPAF/DPVC/2004	l'Agriculture			
Arrêté n°045/MA/DG/DPVC/2000	Ministère de l'Agriculture	Pesticides	Protection des végétaux	17/05/2000
Loi n°014/PR/98	Ministère de l'Environnement	Définissant les principes généraux de la protection de l'environnement	Etablir les principes pour la gestion durable de l'environnement et sa protection contre toutes les formes de dégradation, afin de sauvegarder et valoriser les ressources naturelles et l'amélioration des conditions de vie des populations	17/08/1998
Arrêté n°052/MEP/SG/PFS/06	Ministère de l'Environnement	Polluants organiques, pesticides, produits chimiques et déchets dangereux	Suivi/évaluation des conventions sur les POPs	06/10/2006
Arrêté n°0069/MEE/MDMEECERH/SG/PFS/05	Ministère de l'Environnement	Polluants organiques, pesticides, produits chimiques et déchets dangereux	Suivi/évaluation des conventions sur les POP	13/11/2005
Décret n° 087/PR/MSP/SE/85	Ministère de la Santé Publique	Taxes d'hygiène pour prestations de service et des amendes pour insalubrité publique	Fixant taxes et désinfection, désinsectisation dératisation, mise en bière, d'exhumation et amendes pour non observation des règles d'hygiène	20/03/1985
Proposition d'un projet de bi portant code d'hygiène	Ministère de la Santé Publique	En cours de validation	En cours de validation	
Arrêté n°0059/MSP/DG/187/DACS/96	Ministère de la Santé Publique	Pesticide à usage domestique	Importation, distribution et utilization	21/02/1996
Décret n°451/PR/95	Ministère du Commerce et de la promotion industrielle	Importation de tous produits chimiques	Abrogation du décret n°282/PR/MC/89 déterminant/modalités d'importation, répartition/circulation des produits	29/06/1995

Instruments juridiques Nationaux	Ministères et Organisation en charge	Catégories des produits chimiques couverts	Objectifs des textes législatifs	Dates de signature et/ou de ratification
Décret n0451/PR/95	Ministère du Commerce et de la promotion industrielle	Liste négative : Soufre et produits explosifs	Supprimant licences d'importation et d'exportation et déterminant la liste négative des produits soumise à une autorisation spéciale d'importation	25/10/1995
Arrêté n°006/MICA/MEE/2000	Ministère de l'Industrie/Ministère de l'Environnement et de l'Eau	Produits des appareils de froid, extincteurs, aérosols et isolants thermiques, etc.	Déterminant l'importation des produits et/ou matériels contenant ou fonctionnant grâce aux substances appauvrissant la couche d'ozone	23/03/2000

Source : Revue sectorielle de protection des végétaux et gestion des pesticides au Tchad, 2010

4.2.4. Textes spécifiques sur la gestion des déchets biomédicaux et vétérinaires au Tchad

L'objectif visé est le respect des lois et traités internationaux signés ou ratifiés par le Tchad. A cet effet, par son appartenance au CILSS qui a créé le Comité Sahélien des Pesticides (CSP) en tant qu'organe régional d'homologation des pesticides, tous les pesticides non homologués ou non autorisés provisoirement par le CSP ne peuvent être importés au Tchad. Les pesticides reçus à titre de dons doivent respecter soit les principes du CSP, soit les directives de la FAO. Pour le contrôle de ces pesticides, le Tchad dispose de 15 postes de contrôle phytosanitaire aux frontières dont six (6) sont fonctionnels mais mal équipés et pourvus de personnel qualifié pour le contrôle de produits végétaux et des pesticides à l'importation ou à l'exportation.

4.3. Instruments juridiques internationaux

Sur le plan international, le Tchad est partie prenante à plusieurs conventions accords et traités internationaux, régionaux et sous régionaux dont entre autres :

- Convention Internationale pour la Protection des Végétaux (CIPV) de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) signé le 3 février 2004 et dont l'objectif est de Prévenir la dissémination et l'introduction d'organismes nuisibles aux végétaux et produits végétaux et promouvoir l'adoption de mesures appropriées de lutte contre ces derniers ;
- Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de la FAO. Le Tchad a pris des mesures en vue d'adhérer à la Convention de Rome créée sous l'égide de la FAO le 6 novembre 1951 et révisée par 2 fois en novembre 1979 et en novembre 1997. Ce code a servi de base aussi bien à l'élaboration de la réglementation commune aux états membres du Comité Inter-États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) sur l'homologation des pesticides qu'à la prise de dispositions réglementaires au niveau national. Il stipule en son article 6.1.1 que : « Les gouvernements doivent prendre des mesures pour introduire la réglementation nécessaire des pesticides, notamment en matière d'homologation, et prendre des dispositions pour assurer son application effective » (FAO, 2002) ;

- Conseil phytosanitaire Interafricain de l'Union Africaine (CIP/UA), ratifié en 1967 : au niveau régional, l'Union Africaine appuie la convention de Rome à travers le Conseil Phytosanitaire Interafricain (CPI). Cette commission régionale aide les pays membres de l'UA par les actions suivantes : Établissement de la liste des plantes dont l'importation est soumise ou non à un contrôle ; Détermination des mesures pour limiter ou éradiquer l'expansion des ennemis des cultures à l'intérieur de l'Afrique ; Assistance pour l'instauration ou la mise à jour des législations phytosanitaires dans chacun des pays membres ; Contribution à la formation du personnel au profit des services nationaux de protection des végétaux ;
- Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP), signée le 16 mai 2002 et ratifiée le 10 mars 2004. Les POPS ont fait l'objet de la réglementation internationale connue sous le nom de convention de Stockholm adoptée par la communauté internationale le 22 mai 2001. Le Tchad a signé cette convention le 16 Mai 2002 et l'a adopté le 10 mars 2004 ;
- Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicables à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font objet d'un commerce international, appelée aussi Convention PIC ; cette convention est signée le 10 septembre 1998 et ratifiée le 10 mars 2004 ;
- Règlementation commune sur l'homologation des pesticides du CILSS, Ratifiée le 12 mai 2003 par les Tchad. Au niveau sous régional, le CILSS a adopté une réglementation commune en matière de quarantaine végétale en s'inspirant également de la convention de Rome.
  Ainsi, conformément à cette convention, la réglementation définit trois catégories de végétaux et de produits végétaux soumis à l'importation (voir encadré ci-dessous).
- Règlement N°09/06/UEAC6144.CM614 du 11mars 2006 portant adoption de la réglementation commune sur l'homologation des pesticides dans l'espace CEMAC ;
- Règlement N°11/07/06/-UEAC-144.CM-14 du 19 mars 2007 portant création, composition et fonctionnement du Comité de Pesticides d'Afrique Centrale (CPAC) dont le Tchad est membre ;
- Règlement commun sur l'homologation des pesticides en Afrique centrale du 08 septembre 2005 ;
- Interdiction d'importer des déchets dangereux et le contrôle de leurs mouvements transfrontaliers

Au Tchad, le processus enclenché depuis l'accession du pays à la souveraineté internationale, a permis au Gouvernement de signer et/ou ratifier plusieurs réglementations et conventions internationales relatives à la gestion des pesticides

En sa qualité de membre du CILSS, le Tchad a ratifié la réglementation commune à ses Etats membres, relative à l'homologation des pesticides.

En vertu de cette réglementation, tout pesticide doit être homologué ou autorisé avant son importation, sa distribution, sa commercialisation ou son utilisation. La mise en œuvre de la réglementation, notamment l'homologation des pesticides, relève du Comité sahélien des pesticides (CSP). Les décisions du CSP sont applicables dans les neuf (9) pays membres. Depuis sa création, il a octroyé 166 homologations et autorisations de vente et interdit deux

produits. Les instruments juridiques régionaux et internationaux en matière de gestion des pesticides ratifiés par le Tchad sont donnés dans le tableau 4.

Tableau 4 : Instruments juridiques régionaux et internationaux en matière de gestion des pesticides ratifiés par le Tchad

Règlementations /conventions internationals	**Ministères/Organismes en charge de la gestion**	**Nature des produits couverts**	**Objectifs des textes**	**Dates de signature et de ratification**
Réglementation Commune sur l'homologation des pesticides en zone CEMAC	Ministère de l'Agriculture, Santé, Commerce, Environnement, Elevage	Pesticides et produits assimilés	Réglementer l'importation, l'exportation, la vente, l'utilisation et la destruction des pesticides homologuées, ainsi que l'étiquetage, le conditionnement et l'emballage de formulation des pesticides	Signée le 08/09/2005
Réglementation Commune sur l'homologation des pesticides pour les pays du CILSS	Ministère de l'Agriculture, Santé, Commerce, Environnement, Elevage, Justice	Pesticides et produits assimilés	Mettre en commun les expériences et l'expertise des Etats membres pour l'évaluation et l'homologation des pesticides afin d'assurer leur utilisation rationnelle et judicieuse ainsi que la protection de la santé humaine et de l'environnement	Adoptée le 16/12/1999
Idem Code international de conduite de la FAO pour la distribution et l'utilisation des pesticides	Ministère de l'Agriculture, Santé, Commerce, Environnement, Elevage	Pesticides et produits assimilés	Fixer les responsabilités et d'établir les règles volontaires de conduite pour les programmes publics et privés s'occupant ou intervenant dans la distribution et l'utilisation des pesticides, en particulier lorsque la législation nationale règlementant les pesticides est inexistante ou insuffisante	Amendé et adopté par la 25e session de la conférence de FAO en novembre 1989
Convention internationale sur la protection des végétaux (FAO)	Ministère de l'Agriculture, Santé, Commerce, Environnement, Elevage	Pesticides et produits assimilés	Prévenir la dissémination et l'introduction d'organismes nuisibles aux végétaux. Définir et adopter les normes internationales pour les mesures phytosanitaires affectant le commerce international des végétaux	Ratifié le 03/12/04
Convention phytosanitaire pour l'Afrique/OUA	Ministère de l'Agriculture, Santé, Commerce, Environnement, Elevage	Pesticides et produits assimilés	Exercer au moins les contrôles que l'OUA estime nécessaire pour l'importation des végétaux et à l'intérieur de son propre territoire les mesures législatives ou règlementaires appropriées	Adopté le 13/09/1967
Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC	Ministère de l'Agriculture, Santé, Commerce, Environnement, Elevage	Pesticides et produits assimilés	Le présent accord s'applique à toutes les mesures sanitaires et phytosanitaires qui peuvent directement ou indirectement affecter le commerce international	Ratifiée le 16/03/1996
Convention de Stockholm sur les POPs	Ministère de l'Agriculture, Santé, Commerce, Environnement, Elevage	Pesticides dioxines et furanes	Polluants organiques persistants dont les pesticides. Protéger la santé humaine et de l'environnement	Signée le 16/05/2003 et ratifié le 05/12/203 par loi n°022/PR/03

Règlementations /conventions internationals	Ministères/Organismes en charge de la gestion	Nature des produits couverts	Objectifs des textes	Dates de signature et de ratification
Convention de Rotterdam	Ministère de l'Agriculture, Santé, Commerce, Environnement, Elevage	Produits chimiques et pesticides dangereux	Sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause	Ratifiée le 05/12/2003 par loi n°20/PR/03
Convention de Bâle	Ministère de l'Agriculture, Santé, Commerce, Environnement, Elevage	Déchets dangereux	Contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination	Ratifiée le 17/11/2003 par loi n°20/PR/03
Convention de Bamako	Ministère de l'Agriculture, Santé, Commerce, Environnement, Elevage	Déchets dangereux	Interdiction d'importer des déchets dangereux et le contrôle de leurs mouvements transfrontaliers	Signée le 27/01/1992
Convention de Vienne	Ministère de l'Agriculture, Santé, Commerce, Environnement, Elevage	Substances appauvrissant la couche d'ozone	Protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets néfastes résultants ou susceptibles de résulter des activités humaines qui modifient ou sont susceptibles de modifier la couche d'ozone	18 mai 1989

Source : Revue sectorielle de protection des végétaux et gestion des pesticides au Tchad, 2010

4.4. NES n°3, Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution

Au-delà des instruments internationaux ratifiés par le Tchad et des textes réglementaires nationaux, la norme environnementale et sociale (NES) n°3 est pertinente pour les activités du PRAPS-2. En effet, en son point 17, la NES n°3 stipule que « L'Emprunteur évitera de produire des déchets dangereux et non dangereux. Lorsqu'il ne peut pas l'éviter, l'Emprunteur s'emploiera à minimiser la production de déchets et à réutiliser, recycler et récupérer ces déchets de façon à ne poser aucun risque pour la santé humaine et l'environnement. Si les déchets ne peuvent pas être réutilisés, recyclés ou récupérés, l'Emprunteur traitera, détruira ou éliminera ces déchets selon des méthodes écologiquement rationnelles et sûres, y compris par un contrôle satisfaisant des émissions et des résidus résultant de la manipulation et du traitement des déchets ». Le présent Plan de gestion des déchets et matières dangereuses intègre ce principe de la NES n°3 en proposant un plan de gestion des déchets dits dangereux générés par les activités de vaccination animale et d'utilisation des pesticides.

Selon le paragraphe D (Gestion des pesticides) de la NES 3, lorsque des mesures de lutte contre les nuisibles doivent être appliquées dans le cadre d'un projet,l'Emprunteur a recours, de préférence, aux approches de gestion intégrée des nuisibles (GIN)18 et/ou de gestion intégrée des vecteurs (GIV)19 en utilisant des stratégies combinées ou multiples. Chaque fois qu'il voudra acquérir des pesticides, l'Emprunteur évaluera la nature et le niveau des risques associés, en tenant compte de l'usage proposé et des utilisateurs visés20. L'Emprunteur n'utilisera pas de pesticides ou de produits ou préparations pesticides à moins qu'une telle utilisation soit conforme aux Directives ESS. De plus, l'Emprunteur n'utilisera pas de produits pesticides qui contiennent des principes actifs faisant l'objet de restrictions en vertu de conventions internationales applicables ou de leurs protocoles, ou qui figurent dans les

annexes de ces conventions ou protocoles, ou répondent aux critères de ces annexes, conformément aux dispositions de ces conventions, de leurs protocoles ou leurs annexes, ou si l'Emprunteur a obtenu une dérogation au titre de ces conventions, leurs protocoles ou nnexes, selon les engagements qu'il aura pris en vertu de ceux-ci et d'autres accords internationaux applicables. L'Emprunteur n'utilisera pas de préparations pesticides qui présentent un caractère cancérogène, mutagène ou reprotoxique tels que décrit par les organismes internationaux compétents. Pour tous les autres produits pesticides qui présentent d'autres risques potentiellement graves pour la santé humaine ou l'environnement, et qui sont énoncés dans les systèmes de classification et d'étiquetage reconnus sur le plan international, l'Emprunteur n'utilisera pas de préparations pesticides si : a) le pays n'impose pas de restrictions sur leur distribution, gestion et utilisation ; ou b) ils sont susceptibles d'être utilisés par des profanes, des agriculteurs et d'autres personnes sans formation, sans équipement et sans installations permettant de gérer, de stocker et d'utiliser correctement ces produits, ou d'être accessibles à ces catégories de personnes. Les critères supplémentaires suivants s'appliquent à la sélection et à l'utilisation de tels pesticides : a) ils auront des effets indésirables négligeables sur la santé humaine ; b) ils seront efficaces contre les espèces
de nuisible ciblées ; c) ils auront un effet limité sur les espèces non ciblées et sur le milieu naturel. Les méthodes, les délais et la fréquence d'application des pesticides ont pour but de minimiser les dommages aux ennemis naturels. Il sera démontré que les pesticides utilisés dans les programmes de santé publique sont sans risque et sans danger pour les populations et les animaux domestiques présents dans les zones traitées, ainsi que pour le personnel qui les applique ; d) avant toute utilisation, il faudra prendre en compte la nécessité de prévenir le développement de résistances chez les nuisibles ; e) lorsque cela est obligatoire, tous
les pesticides seront homologués ou autrement autorisés pour une utilisation sur les cultures et le bétail ou pour les modes d'utilisation auxquels ils sont destinés
dans le cadre du projet.
L'Emprunteur veillera à ce que tous les pesticides utilisés soient produits, préparés, emballés, étiquetés, manipulés, entreposés, éliminés et appliqués conformément aux normes et codes de conduite internationaux en vigueur ainsi qu'aux Directives ESS.
Pour tout projet présentant des enjeux importants en matière de lutte antiparasitaire ou pour tout projet prévoyant des activités susceptibles de donner lieu à de sérieux problèmes de lutte contre les nuisibles et de gestion des pesticides, l'Emprunteur préparera un
Plan de lutte contre les nuisibles (PLN). Un tel plan sera également mis au point lorsque le financement proposé pour les produits phytosanitaires représente une composante importante du projet.

Le tableau 5 indique la c**lassification OMS recommandée des pesticides en fonction des dangers qu'ils présentent.**

Tableau 5 : Classification OMS recommandée des pesticides en fonction des dangers qu'ils présentent

Classe		**DL50 pour un rat (mg/kg de poids vif)**			
		Voie orale		**Voie cutanée**	
		Solide	Liquide	Solide	Liquide
Ia	Extrêmement dangereux	<5	<20	<10	<40
Ib	Très dangereux	5-50	20-200	10-100	40-400
II	Modérément dangereux	50 – 500	200 - 2000	100 – 1000	400 – 4 000
III	Légèrement dangereux	>500	>2000	>1000	>4000
U	Sans danger en cas d'usage Normal	>2000	>3000	-	-

Source: Copplestone J.L (1988). The development of the WHO recommended Classification of Pesticides by Hazard

5. RAPPEL DU CADRE INSTITUTIONNEL

Dans le cas du PRAPS2 compte tenu de la production des déchets biomédicaux vétérinaires utulisés et la probable utilisation des pesticides pour le traitement des paturage, la mission propose l'arrangement institutionnel ci après :

5.1. La Direction Générale des Services Vétérinaires (DGSV)

La DGSV comprend :

- la Direction de la Santé Animale (DSA) ;
- la Direction de la Pharmacie et des Médicaments Vétérinaires (DPMV) ;
- la Direction de l'Hygiène et de la Santé Publique Vétérinaires (DHSPV) ;
- des Services Déconcentrés de I' Elevage.

La Direction Générale des Services Vétérinaires (DGSV) est un démembrement du Ministère de l'Elevage et des Production Animale (MEPA). Elle est chargée de :

- préparer et assurer le suivi de l'exécution de la campagne annuelle de vaccination du cheptel contre les maladies animales ;
- contrôler l'efficacité de la vaccination en rapport avec le laboratoire ;
- élaborer des rapports d'étape et le rapport final sur l'exécution de la campagne de vaccination ;
- élaborer des supports de communication ;
- organiser des séances de sensibilisation et de formation des acteurs
- appliquer les mesures prophylactiques édictées par le décret de police sanitaire;
- veiller à l'application des normes internationales en matière de bien-être animal.

5.1.1. Direction de la Santé Animale (DSA)

La Direction de la Santé Animale est chargée de l'étude, de la programmation, de l'exécution et du suivi de toutes les activités relatives au maintien de la santé animale. A ce titre, elle est chargée de :

- concevoir et organiser l'épidémiosurveillance des maladies animales, y compris la faune sauvage et les ressources halieutiques en concertation avec les départements concernés ;
- réglementer et assurer l'organisation et le suivi des intervenants privés dans les domaines de la santé animale ;
- diagnostiquer et mener la lutte contre les maladies animales ;
- contrôler et règlementer la circulation des animaux à l'intérieur du territoire national et dans le cadre des échanges internationaux ;
- assurer le contrôle des maladies animales ;
- représenter le Ministère auprès des instances sanitaires et vétérinaires nationales, régionales et internationales.

5.1.2. Direction de la Pharmacie et des Médicaments Vétérinaires (DPMV)

La Direction de la Pharmacie et des Médicaments Vétérinaires a pour missions de veiller à la réglementation, à l'exécution, au suivi de toutes les activités relatives à la production, la détention et à la distribution des médicaments, produits biologiques et autres spécialités vétérinaires. A ce titre, elle est chargée de :

- élaborer les lois et règlements relatifs aux produits et médicaments vétérinaires ;
- contribuer au contrôle de la qualité des médicaments et des produits biologiques en collaboration avec les services concernés ;

- réglementer et suivre les pharmacies vétérinaires ;
- contrôler la distribution des médicaments et produits vétérinaires ;
- assurer, en relation avec les services concernés du Ministère de la Santé Publique, la gestion des autorisations de mise sur le marché (AMM) des médicaments vétérinaires au Tchad ;
- représenter le Ministère dans les rencontres nationales, régionales et internationales dans le cadre des pharmacies et médicaments vétérinaires.

5.1.3. Direction de l'Hygiène et de la Santé Publique Vétérinaire (DHSPV)

La Direction de l'Hygiène et de la Santé Publique Vétérinaire est chargée de l'étude, de la réglementation, de l'exécution et du suivi de toutes les activités liées à l'hygiène et à la santé publique vétérinaire. A ce titre, elle est chargée de :

- assurer l'inspection sanitaire et le contrôle de l'hygiène des denrées alimentaires d'origine animale ;
- mener des campagnes de Sensibilisation et d'information auprès des éleveurs sur les risques de contracter les zoonoses et les maladies d'origine alimentaire ;
- élaborer le code de bonnes pratiques pour le secteur de l'agroalimentaire, notamment dans les filières viande et lait ;
- inspecter et contrôler l'hygiène des denrées alimentaires d'origine animale à tous les niveaux de leur production, transformation et commercialisation ainsi que dans les restaurations collectives en collaboration avec les services spécialisés ;
- contribuer à l'élaboration des normes de qualité et les règlements en matière d'inspection et d'hygiène des denrées alimentaires d'origine animale ;
- veiller au respect des normes sanitaires des abattoirs et aires d'abattage ;
- veiller à la délivrance des certificats zoo-sanitaires;
- élaborer et mettre à disposition les guides de bonnes pratiques dans le domaine de l'hygiène en collaboration avec les acteurs concernés ;
- représenter le Ministère auprès des instances nationales, régionales et internationales traitant les aspects liés à l'hygiène et à la santé publique vétérinaire.

5.1.4. Services Déconcentrés de l'Elevage

Au niveau déconcentré, on a une Délégation Provinciale de l'Elevage, subdivisée en Secteurs d'Elevage et Postes Vétérinaires. La Délégation Provinciale de l'Elevage a pour mission la coordination des activités et la gestion des informations du terrain dans tous les domaines de l'élevage. La Délégation est chargée de :

- coordonner, superviser et suivre les activités de Secteurs d'Elevage et Postes Vétérinaires de sa circonscription administrative ;
- gérer les moyens humains, financiers et matériels mis à sa disposition y compris les meubles et immeubles et en faciliter le contrôle par toute instance habilitée ;
- assurer la liaison et la coordination entre les services et les autres intervenants dans le domaine de l'élevage ;
- assurer le rôle de conseiller auprès des collectivités territoriales décentralisées en matière de développement de l'élevage ;
- représenter le Ministère de l'Elevage au niveau déconcentré.

5.1.5. L'Institut de Recherche en Elevage pour le Développement (IRED)

Pour une bonne campagne de vaccination, il faut des vaccins de qualité et en quantité suffisante. L'IRED est responsable de la recherche et de la fabrication des vaccins par son unité de production, mais également du contrôle de la qualité du vaccin par son laboratoire d'analyse.

5.1.6. Vétérinaires Privés (VP)

Avant l'ouverture de la campagne de vaccination, le ministère de l'élevage délivre à chaque vétérinaire privé qui le souhaite un mandant sanitaire pour assurer la vaccination dans une zone définie par lui-même. Il est juste exigé au vétérinaire privé les moyens logistiques et humains d'assurer la couverture vaccinale de la zone demandée

Le mandat sanitaire est acquis sur simple demande du Vétérinaire Privé qui s'engage à respecter les conditions définies pour son exercice lors d'une réunion de précampagne. Cette réunion permet de fixer de façon consensuelle les modalités d'organisation et de mise en œuvre de la campagne. L'octroi du mandat sanitaire est du ressort de la Délégation Provinciale de l'Elevage et de la Production Animale à qui est adressée la demande. Cette décision sera toutefois motivée par le respect des clauses techniques requises pour l'exécution du mandat sanitaire mais aussi par les moyens logistiques et humains dont dispose le mandataire en fonction de l'étendue de la circonscription administrative demandée, de son accessibilité et de la taille du cheptel présent dans la localité. Il existe au Tchad depuis 1998, L'Ordre National des Vétérinaires du Tchad (ONVT)

5.1.7. Auxiliaires de l'élevage

L'auxiliaire de l'élevage est un élément important du dispositif de la campagne de vaccination en ce sens qu'il assure le lien entre l'éleveur avec qui il partage généralement la même localité et le Vétérinaire Privé ou le Chef de Poste Vétérinaire chargés de la vaccination. Il agit sous la responsabilité directe du VP ou du Chef de Poste Vétérinaire qu'ils assistent dans l'accomplissement de toutes les tâches liées à la campagne de vaccination. Il est aussi le premier prestataire des services vétérinaires de la zone pastorale d'où il est généralement issu. La formation des auxiliaires est en général dispensée au niveau de leurs zones d'intervention par les vétérinaires privés, les chefs de poste vétérinaire, des ONG et des projets de développement. La consistance de la formation et la durée des sessions peuvent cependant variées d'une zone à une autre.

Toutefois, sur le terrain l'utilisation des auxiliaires de l'élevage pose un certain nombre de problèmes surtout au niveau de la gestion de la chaine de froid d'où la nécessité de renforcer la formation et la professionnalisation de ces acteurs clés de la campagne de vaccination.

5.1.8. Eleveurs et groupements d'éleveurs

Les éleveurs participent à l'effort de la campagne de vaccination en versant une contribution financière par tête vaccinée. Le montant de la contribution de l'éleveur et l'utilisation de ces recettes de campagne sont définis par arrêté.

En outre, ils sont les premiers détenteurs de l'information à la base. Ils sont les premiers à détecter les maladies éventuelles, et ont à ce titre un rôle tout particulier dans la surveillance épidémiologique.

Les organisations d'éleveurs peuvent être classées par échelles d'intervention : faîtières, provinciales, locales. Les Organisations Professionnelles d'éleveurs et de pasteurs sont des acteurs-clé ; elles sont devenues actives à partir des années 90. Elles constituent une forme collective du secteur privé qui apparaît aujourd'hui comme centrale dans les discours sur le développement. Interlocuteurs privilégiés de l'Etat, elles ont un rôle majeur à jouer pour faire

entendre la voix des éleveurs dans les processus d'élaboration des politiques. Ainsi, c'est par exemple au Directoire National des Femmes en Elevage et aux représentants des Maisons des Eleveurs que la Direction de l'élevage fait appel lors des cadres généraux de concertation entre acteurs de la santé animale.

5.1.9. Commission Nationale de Contrôle des Pesticides à Usages Agricole (CNCPUA)

La Commission Nationale de Contrôle des Pesticides à Usage Agricole (CNCPUA) a été créée par décret nº 011/PR/MA/99 du 7 janvier 1999. Les membres de ladite Commission ont été nommés par Arrêté nº 045 MA/DG/DPVC/2000 du 17 Mai 2000. Ils sont au nombre de 24 et appartiennent aux différents Départements Ministériels et organismes internationaux. Cette Commission a pour missions : l'examen des risques de toxicité des pesticides à usage agricole, l'établissement des conditions et des modalités d'emploi des pesticides, l'établissement des listes de pesticides interdits ou d'emploi limité en agriculture, le suivi et l'évaluation des résolutions et recommandations du Comité Sahélien des Pesticides (CSP). Malheureusement depuis son installation, cette Commission n'a jamais fonctionné faute de moyens.

5.1.10. Ministère de l'Agriculture (MA)

L'Unité de Coordination du projet travaillera avec le Ministère de l'Agriculture (MA) à travers la Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement (DPVC) qui est chargée :

- de la mise en œuvre des moyens de protection et de lutte contre les maladies, les plantes, insectes et autres animaux nuisibles ;
- de l'inspection sanitaire des produits végétaux importés et exportés ;
- ducontrôle de la qualité et du conditionnement des produits agricoles.

L'Etat, à travers cette agence, s'est donné les moyens d'une meilleure application de sa politique en matière d'utilisation rationnelle des pesticides. En effet, cette agence à travers son service agréments phytosanitaires et son service de police sanitaire, contrôle et saisit sur le terrain un produit n'ayant pas fait l'objet d'une homologation, et est en liaison directe avec les sociétés de développement utilisatrices des pesticides. Cette agence est représentée sur le terrain par les agents de la DPVC qui jouent un rôle de conseil auprès des paysans en matière d'utilisation des pesticides.

5.1.11. Ministère de l'Environnement et de la Pêche (MEP)

La politique environnementale du Tchad est mise en œuvre par le Ministère de l'Environnement et de la Pêche (MEP). Le MEP est le responsable opérationnel en matière de gestion de l´environnement et des ressources naturelles. Au sein du MEP, la Direction des Evaluations Environnementales et de la Lutte contre les Pollutions et Nuisances (DEELCPN) a en charge la conduite des évaluations environnementales et sociales. Cette direction a pour missions spécifiques de :

- assurer la coordination de l'exécution des projets de développement à caractère environnemental ;
- effectuer le suivi et de procéder à l'évaluation des projets ;
- constituer et de gérer le portefeuille des projets d'investissements environnementaux,
- travailler aux côtés du Ministère chargé de l'Economie et des Finances à la recherche de financements ;
- garantir la prise en compte des préoccupations environnementales dans les projets et programmes de développement ;
- veiller à la mise en place et à la gestion d'un système national d'informations environnementales ;

- mettre en œuvre la procédure d'étude d'impact ainsi que l'évaluation de l'impact environnemental des politiques macro-économiques ;
- mettre en œuvre les conventions internationales dans le domaine de l'environnement.

Dans le cadre de ce projet, le MEP interviendra dans la surveillance et le suivi et la certification environnementale des sous-projets à travers la DEELCPN***, pendant sa conception et sa mise en œuvre.***

5.2. Autres ministères impliqués

Les autres ministères impliqués sont :

- Ministère des Finances et du Budget : ce ministère interviendra dans la mobilisation et la mise à la disposition des fonds nécessaires pour l'exécution du présent PGPDD;
- Ministère de la Santé Publique (MSP) : dans le cadre du projet, le Ministère interviendra avec l'appui de la Division Hygiène du Milieu et Assainissement (DHMA) dans la sensibilisation sur la prévention sanitaire et d'hygiène publique ainsi que la gestion des intooxication ou maladies due à l'utilisation des pesticides. Le ministère sera également interpellé pour la sensibilisation et les risques sur les conséquence d'utilisation des pesticides et des Déchets biomédicaux.
- Ministère de l'Administration Territoriale : ces collectivités locales ont un important rôle à jouer dans la prévention du milieu, les mesures de lutte de proximité, le suivi de la mise en œuvre, mais aussi dans la sensibilisation et la mobilisation des populations affectées.
- Ministre de la femme, de la Protection de la Petite Enfance et de la Solidarité Nationale qui dans le cas du projet veille sur le travail des enfants et la gestion des violences basées sur le genre ;

- Distributeurs et transporteurs, revendeurs ou distributeurs et utilisateurs des dechets dangereux : Ce groupe constitue un maillon très important dans la filière des pesticides du fait de leur rôle dans le transport, la distribution et l'utilisation des produits phytosanitaires, jusque dans les villages et campements.

6. ETAT DES LIEUX DE LA GESTION DES DECHETS DANGEREUX

En rappel, les Déchets Dangereux dans le cadre du PRAPS 2 sont des déchets découlant de la prestation de soins de santé anaimale et d'analyse de laboratoire, la gestion des vecteurs et des pesticides. Il convient de noter que la production de fourrage est conçue ici comme une spéculation agricole. Ainsi pour la rentabiliser, elle doit obéir au système de production nécessitant une bonne préparation de sol (apport de fumure organique et chimique), de bonnes semences, des pesticides appropriés (herbicides et insecticides) durant et après la production/post récolte, de même que la gestion de ces produits chimique (transport, stockage et utilisation et conditions d'utilisation et de stockage et l'élimination de déchets).

6.1. Gestion des dechets biomedicaux vétérinaires

Les déchets biomédicaux sont des déchets issus des activités de diagnostic, de suivi, de traitement préventif, curatif ou palliatif, dans le domaine de la médecine humaine et vétérinaire présentant un danger physique ou de contamination biologique ou chimique pour l'homme et/ou l'environnement. Dans le cadre du PRAPS2, il s'agit des déchets issus des soins vétérinaires.

6.1.1. Etats des pestes identifiées au Tchad

Le tableau 6 présente quelques maladies animales fréquentes dans la zone d'intervention du Projet.

Tableau 6: Quelques maladies animales rencontrées dans la zone d'intervention du Projet

Maladies	Sujets affectées	Origine
Péripneumonie contagieuse Bovine	Bovins	Bactérienne
Fièvre aphteuse	Bovins, porcins, ovins, caprins	Virale
Charbon bactéridien	Bovins	Bactérienne
Brucellose	Bovins, porcins, ovins, caprins	Bactérienne
Tuberculose	Bovins,	Bactérienne
Peste des petits ruminants	Ovins, caprins	Virale
Peste Porcine Africaine	Porcins	Virale
Rage	Mammifères à sang chaud	Virale
Influenza Aviaire Hautement Pathogène	Volailles	Virale
Maladie de Newcastle	Volailles	Virale

Source : Mission d'élaboration du PGPDD, décembre 2020

6.1.2. Les types de déchets biomédicaux issus de soins vétérinaires

Il existe deux types de déchets produits au niveau de structures de soins et activités vétérinaires à savoir les déchets dangereux et les déchets assimilables aux ordures ménagères. Malheureusement, il est difficile de quantifier ces dechets. Il est proposé dans le PGPDD la réalisation d'une étude de quantification de ces déchets.

a) Les déchets assimilables aux ordures ménagères

Les déchets assimilables aux ordures ménagères sont constitués d'emballages, cartons, papier essuie-mains, flacons plastiques de désinfectant, déchets d'emballage, compresses et pansements sans risque de contamination, gants de fouille, blouses jetables, etc. Lors de la production de ces déchets, il est essentiel de les mettre immédiatement dans le bon contenant. En effet, un déchet banal en contact avec un dangereux ou un produit toxique devient alors lui aussi assimilé à un déchet dangereux et devra donc être traité comme tel.

Les déchets de soins non dangereux peuvent être éliminés par une filière classique de gestion des ordures ménagères.

b) Les déchets dangereux

Les déchets dits dangereux sont repartis en quatre catégories :

- déchets piquants et coupants (aiguilles, trocarts, lames de scalpel, etc.);
- déchets anatomiques (fragments d'organes, pièces anatomiques, placenta);
- déchets infectieux et/ou biologiques (pansements, compresses, poches de perfusion, seringues, tubes de prélèvements, drains, etc.), du sang et autres liquides biologiques (liquide synovial, humeur aqueuse, lymphe, etc.)
- déchets pharmaceutiques ou chimiques (médicaments périmés, réactifs de laboratoire, déchets radioactifs, insecticides, piles, produits anti-cancéreux et les déchets souillés par ceux-ci etc.).
-

6.1.3. Structures vétérinaires productrices de DBM

Les structures vétérinaires susceptibles de produire des DBM sont :

- **les pharmacies vétérinaires** : elles produisent des déchets composés de médicaments et autres produits vétérinaires périmés ou détériorés
- **les grossistes des médicaments vétérinaires** : ils produisent des déchets composés de médicaments et autres produits vétérinaires périmés ou détériorés, de contenants vides des médicaments (flacons vidés, ampoules cassées, sachets, etc.) et les reliquats des produits médicamenteux.
- **les laboratoires d'analyse médicale vétérinaire**, ils produisent des déchets composés par les réactifs chimiques utilisés ou périmés, des déchets issus des laboratoires d'analyses biologiques, les cultures microbiennes, les milieux de culture microbiologiques, les restes des échantillons biologiques (sérum, sang entier, pièces d'organes).
- **les écoles d'enseignements vétérinaires**, elles produisent des déchets comprenant des cadavres et des pièces anatomiques animales mais également les déchets de dissection en guise de travaux pratiques d'anatomie
- **les cliniques et cabinets vétérinaires** : ils produisent des déchets comprenant des seringues usées, des aiguilles, des gants d'examen, gants de fouille, gants chirurgicaux, des lames de bistouri, des aiguilles de sutures, des compresses, coton, sparadrap, etc.
- **les élevages/fermes** : ils produisent des déchets de soins, de cadavres d'animaux succombés à des maladies diverses (morts naturelles) ou les animaux euthanasiés mais aussi des déchets obstétricaux dont les placentas, les fœtus mort-nés.
- **les abattoirs** : ils produisent des déchets composés de cadavres et/ou de carcasses identifiées comme porteuses des maladies réputées légalement contagieuses sont considérés comme faisant partie des déchets médicaux.
- **les marchés à bétail et parcs à vaccination**: ils font souvent office de centres de vaccination de masse du cheptel et produisent à cet effet des déchets piquants.
- **les services vétérinaires** : les cadavres issues des opérations d'abattage systématique dans le cadre de l'épidémio-surveillance comme l'éradication des chiens errants dans

la lutte contre la rage, mais aussi les produits importés saisis pour différents motifs notamment les médicaments frauduleux, les produits carnés avariés, etc.

Tableau 7 : Composition des déchets vétérinaires produits

Catégorie de déchets	Composition	Structures productrices
Déchets piquants et coupants	Seringues, aiguilles, lames de bistouri, lames de scalpel, etc.	Cliniques et Cabinets, Elevages, fermes ; marchés à bétail, parcs de vaccination
Déchets anatomiques	Fragments d'organes, pièces anatomiques, fœtus mort nés, cadavres, placentas, avortons, déchets de dissection d'anatomie.	Elevages et Fermes, Cliniques et cabinets, Ecole d'enseignement vétérinaire, les abattoirs.
Déchets pharmaceutiques ou chimiques	Médicaments périmés, réactifs de laboratoire, déchets radioactifs, insecticides, piles, produits anti-cancéreux et les déchets souillés par ceux-ci etc.	Pharmacies grossistes, cliniques, élevages, laboratoires d'analyse médicale administration publique
Déchets infectieux et/ou biologiques	Pansements, compresses, poches de perfusion, seringues, tubes de prélèvements, gants, cotons, sparadrap, drains, sang, liquide synovial, humeur aqueuse, lymphe, etc.	Cliniques et cabinets, laboratoires d'analyses médicales

6.1.4. Collecte des DBM

Il n'existe pas en général de tri, les DBM sont collectés dans divers contenants (poubelles, cartons, etc. en attendant leur éventuelle élimination. Les agents vétérinaires n'ont pas de services cliniques et lors des vaccination les déchets sont jeter à l'air libre.

6.1.5. Systèmes actuels d'élimination et de traitement des DBM issus des soins vétérinaires

Lors des échanges avec les services de la direction provinciale de l'Elevage et des Productions Animales, le brulage à l'air libre et l'enfoouissement sont les deux méthodes de traitement et d'élimination des DBM issus des activités vétérinaires. Selon ces agents la pluaprt des déchets biomédicaux vétérinaires sont transportés au niveau des hopitaux ayant des incinérateurs pour leur élimination.

Situation de la gestion des déchets au sein de l'hôpital provincial de Massenya	
Photo 5 : poubelles à ordures en plastique devant la salle de pansement	Photo 6 : incinérateur non fonctionnel de l'hôpital de Massenya.
Source: SEONE CHEICK ABDEL RACHID	Source: SEONE CHEICK ABDEL RACHID
Photo 7 : dépotoir des déchets médicaux	Photo 8 : dépôt à l'air libre de déchets en vue de l'incinération
Source: SEONE CHEICK ABDEL RACHID	Source: SEONE CHEICK ABDEL RACHID

a) Brulage à l'air libre

Il ressort des échanges avec les agents provinciaux que la plupart des agents utilisent cette méthode qui représente des risques pour l'environnement et pour la santé humaine (pollution de l'air, nuisances pour les riverains, contamination des points d'eau, risques pour les animaux domestiques etc.). La combution de ces déchets occasionnent des substances cancérigènes ainsi que des substances non biodégradables à effet cumulatif dans l'environnement (les POP) et les métaux lourds.

b) Enfouissement

D'autres Vétérinaires procèdent à l'enfouissement des DBM qui consiste à mettre sous terre sans aucune norme ces DBM avec des risque de faire surface à la suite d'inondation ou de l'érosion hydrique et éolienne. Cette pratique présente des risques réels de blessures pouvant entraîner le tétanos et autres infections, ainsi que des risques potentiels de pollution des nappes.

6.1.6. Les risques d'accumulation de DBM

Les échanges avec les différents acteurs de gestion des déchets biomédicaux notamment les vétérinaires ont montrés des problèmes pour le stockage et l'élimination des produits vétérinaires contrefaits, non homologués ou périmés saisis lors des contrôles et inspections.

De façon générale les produits vétérinaires contrefaits, non homologués ou périmés sont transmis aux niveaux des centres de santés ayant des incinérateurs pour procéder à leur incinération comme l'indique les photos ci dessus. Aucun centre vétérinaire visité ne possède d'incinérateur.

Le tableau 8 fait la synthèse des faiblesses du dispositif de gestion des DBM vétérinaires.

Tableau 8 : Faiblesses du dispositif opérationnel de gestion des déchets biomédicaux

Faiblesse organisationnelle	Faiblesse logistique	Faiblesse systémique
• Absence de protocoles et fiches de classement et quantification des déchets infectieux, pathologiques, aiguilles, eaux usées, déchets banals • Absence de codification des équipements de conditionnement • Absence de tri sélectif	• Insuffisances des équipements de conditionnement (poubelles, emballages) • Absences d'aires dédiées à l'entreposage des poubelles avant leur évacuation • Insuffisance des EPI pour le personnel de vaccination • Insuffisance d'incinérateurs et de banaliseurs dédiés à la l'élimination des DBM	• Faiblesse dans la conception des établissements des parcs à vaccination et postes vétérinaires (absence ou vieillissement de réseaux de collecte des eaux usées et de système de désinfections, absence d'aires dédiées à l'entreposage des déchets, absence d'aires dédiées à l'entreposage des incinérateurs minimisant les risques sur l'environnement immédiat) • Absence sur le territoire national de décharge de traitement des déchets DBM • Absence de structures de gestion DBM notamment de gestion des cendres.

Source : Mission d'élaboration du PGPDD du PRAPS 2020

6.2. Etat de gestion des pesticides au niveau des pâturages

6.2.1. Ennemis des productions végétales pastorales

Selon les résultats de l'enquête de terrain, très peu d'informations existent sur les ennemis des productions végétales pastorales. Les plus connus sont des insectes phytophages pour la plupart polyphages.

- les criquets : le criquet pèlerin *Schistocerca gregaria* (Forskål) et le criquet puant *Zonocerus variegatus*, *Oeudaleus senegalensis* ;
- les termites : *Macrotermes sp* et *Microtermes sp*.

6.2.2. Distribution des nuisibles suivant les provinces d'intervention

Lorsqu'on s'intéresse à la présence des ennemis des cultures dans les différentes provinces couvertes par le projet, on obtient le résultat contenu dans le **tableau 9**.

Tableau 9 : Principaux ennemis des cultures dans les zones d'activité du projet

Principaux ennemis (ravageurs, maladies et mauvaises herbes) des principales cultures : pénicillaire, sorgho, maïs et riz	**Niveau de presence dans la zone du projet**
Sautériaux	xx
Oiseaux granivores	x
Foreurs de tiges sur sorgho, pénicillaire	x
Foreurs d'épis de pénicillaire (*Raghuva* ou *Heliocheilus albipunctella*)	xx
Méloïdés (cantharides) sur pénicillaire en floraison	x
Les punaises de panicules du sorgho	Xx
Charbons sur épis et panicules	xxx
Striga sp	xx
Cyperus sp	x

Source : Echange avec la DPVC décembre 2020
Légende : X : Présence xx = Forte presence xxx = Très forte présence

6.2.3. Problématique de gestion des ennemis de cultures pastorales

a) Mode de gestion des pesticides au Tchad

La gestion des pesticides est essentiellement du ressort du Ministère **de l'Agriculture à travers de la Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement (DPVC)**. La gestion des pesticides par cette direction se fait à travers des actions engagées autour des lois et textes réglementaires régissant l'homologation, le contrôle à l'importation et à l'exportation, la distribution, le transport et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
La DPVC a procédé à la production d'un grand nombre de fiches et plaquettes sur les bonnes pratiques agricoles au Tchad essentiellement issues des résultats de la recherche développement. Ces fiches et plaquettes élaborées permettent de prendre en compte l'emploi des pesticides chimiques de synthèse selon les bonnes pratiques agricoles. Ainsi, les conditions de réalisation de traitements efficaces qui permettent de protéger les cultures traitées par une réduction de la quantité de pesticides sont proposées.

Par ailleurs la gestion des reliquats de pesticides dans les exploitations agricoles utilisant cette technologie n'est pas traitée. Ces fiches n'ont pas fait l'objet de transcription en langue locale.

Il faut noter que l'insuffisance des postes de contrôles, de la fraude et des contrefaçons sur les intrants agricoles, expose les producteurs agricoles et éleveurs à des risques sans garanties de dédommagement. En outre, le faible niveau de technicité des opérateurs, fortement corrélé avec l'état d'analphabétisme de la grande majorité de la population rurale au Tchad, est souvent à la base d'une mauvaise gestion des intrants, notamment les produits phytosanitaires dont une mauvaise utilisation peut avoir des incidences catastrophiques. Ainsi les producteurs de paturage utilisement souvent des herbicides ou pesticides non homologués pour traiter les zones de pâturage.
Un Guide de bonnes pratiques de Gestion des pesticides est donné en annexe 5 du rapport.

b) Circuits de distribution des pesticides

Le Tchad ne dispose pas d'une unité de formulation locale de pesticides. Le pays fait de ce fait recours à l'extérieur pour ses besoins. Les pesticides sont importés sous forme de formulations prêtes à l'emploi. Les importations, la distribution et la vente des pesticides se font principalement suivant trois canaux :

- le canal étatique et para étatique : les produits sont importés par la société cotonnière et distribués à crédit aux coton-culteurs. Dans le cadre de l'aide ou de coopération avec les organismes internationaux et régionaux, le pays reçoit à titre gratuit des fonds d'approvisionnement en pesticides destinés à soutenir les efforts déployés en matière de sécurité alimentaire. Ces produits sont soit cédés gratuitement pour la lutte antiacridienne, soit vendus sous forme de vente subventionnée aux producteurs individuels pour lutter contre les autres ennemis des cultures ;
- le canal non étatique : certaines structures qui ont une vocation d'encadrement-appui du monde rural se trouvent impliquées dans l'approvisionnement, la distribution et la gestion des pesticides. Ce sont la Compagnie Sucrière du Tchad (CST) et le Coton Tchad ainsi que les ONG (Secours catholique et développement (SECADEV), ACRA). Ces structures ont une politique globale d'approvisionnement et de distribution des intrants au profit des producteurs ;
- le canal privé (circuit commercial) : ce circuit est composé de grands intermédiaires ou distributeurs et d'un nombre important de petits revendeurs qui reconditionnent les pesticides dans de petits sachets ou des emballages divers et généralement non étiquetés. Les grands intermédiaires/distributeurs sont soit des représentants des firmes étrangères soit des opérateurs économiques nationaux. Les principaux grands intermédiaires au Tchad sont les Doigts Verts, Vetagri, Sahel Agritech, Agro services, Ets Abouna, Bolonkou. Ils se procurent des pesticides soit directement auprès des firmes, soit indirectement auprès des maisons de commerce installées au Cameroun et au Nigeria (CPAC, 2006).

En ce qui concerne, l'importation des pesticides, les constats de terrains font ressortir qu'environ 35% des pesticides rentrent au Tchad d'une manière frauduleuse. Les pesticides sont importés sous forme de formulation prête à l'emploi par le Ministère de l'Agriculture à travers la DPVC, les sociétés paraétatiques, les projets de coopération agricole, les sociétés privées, les Organisations Non Gouvernementales (ONG) d'appui, le Ministère de la Santé Publique, etc. Pendant les campagnes d'urgence de lutte contre les grands fléaux, beaucoup d'organismes d'assistance fournissent d'importantes quantités de pesticides. Le plus souvent, ces pesticides sont introduits à partir des pays voisins par les commerçants agréés et non agréés. Il s'agit des pesticides homologués, non homologués ou périmés qui manquent parfois d'étiquettes et d'emballages appropriés. On ne dispose pas facilement de données précises et complètes sur les quantités des pesticides importés et utilisés au Tchad. Les pesticides entrent dans le pays à travers divers mécanismes et les données sur les quantités sont éparpillées entre différents départements gouvernementaux, les sociétés paraétatiques et privées, les ONG, les projets agro-pastoraux.

Les entraves à la performance du circuit de distribution des pesticides au Tchad sont principalement : la faible application des textes réglementaires existants, le faible niveau technique des acteurs de ce marché, l'enclavement intérieur et extérieur du pays, l'insuffisance du contrôle de qualité sur les pesticides, la fiscalité élevée.

L'accès aux produits par les paysans est difficile quand il n'y a pas de distributeur à proximité ; et de plus, leur coût est élevé selon les producteurs. Cette situation crée un terrain fertile pour la propagation des pesticides non homologués qui entrent clandestinement dans le pays en provenance des pays voisins. Ces produits dangereux sont exposés dans les marchés locaux sans aucun respect des normes, et à des coûts plus réduits que les premiers. Les

indications (étiquette) sont très souvent en langue étrangère. Compte tenu de leur coût abordable, les producteurs se rabattent sur ces produits non homologués, avec ou ignorant, les conséquences que cela pourrait présenter et pour la santé humaine et pour l'environnement.
L'absence de protection des distributeurs contre les incendies et les fuites accidentelles liées à la mauvaise manipulation des pesticides ainsi qu'aux rangements désordonnés et parfois inadéquats au niveau des paysans sont autant de problèmes liés à la distribution et à l'utilisation des pesticides.
De même, les pesticides sont le plus souvent acheminés dans les centres secondaires et les villages à partir des véhicules de transport en commun, exposant les passagers à des dangers certains.
Par ailleurs, l'absence de normes en matière de stockage constitue une préoccupation non moins importante.

c) Produits utilisés et homologués au Tchad

La liste des pesticides utilisés au Tchad et homologués par le CSP est annexée (**annexe 2**) au présent rapport. Ces pesticides homologués par le CSP sont en conformité avec les exigences et recommandations de l'OMS et de la FAO. Cette liste du CSP est le même paramètre utilisé par la FAO.

d) Produits à risque et produits interdits

Parmi les produits à risque, se trouvent les pesticides répertoriés dans les POP (Polluants Organiques Persistants) : DDT (Dichlorodiphényltrichloroéthane), Aldrine ; Chlordane ; Dieldrine ; Heptachlore ; Hexaclorobenzene ; Mirex ; Toxaphène. Ces produits font tous partie de la famille des organochlorés. Ces polluants sont strictement interdits dans les pays industrialisés depuis les années 70. Ils sont difficilement biodégradables et persistants dans l'environnement (ce sont de redoutables polluants pour les sols et le milieu aquatique).

La facilité d'accès aux pesticides, parfois même des pesticides prohibés notamment certains organochlorés (DDT, Heptachlore, Dieldrine, Hexachloroexane, Endosulfan, Alachlor, Endrine, etc.) est due à la multiplicité des points de vente de produits phytosanitaires mais aussi et surtout, au manque de contrôle sur l'usage et la commercialisation de ces substances.

e) Dispositifs de stockage des pesticides

Le constat est que les producteurs agricoles ou éleveurs ne disposent pas en général de magasins appropriés de stockage des pesticides. Il existe d'autres lieux de stockage de pesticides qui sont : entrepôts, boutiques, etc.).

Au niveau des populations, le système de stockage n'est pas conforme, ce qui expose les populations, notamment les enfants, aux risques d'intoxication. En effet, ces producteurs conservent les pesticides, pour la majorité des personnes interrogées, dans les domiciles, voire dans les chambres. Quelques-uns disent garder (cacher) leurs stocks dans des magasins ou dans leurs champs ou encore dans les greniers.

Il est important que toutes les activités des acteurs de la filière pesticide (fabricants, distributeurs, revendeurs et applicateurs) soient revues et fassent l'objet d'agrément par le Comité Pesticides. Les structures d'encadrement telles que l'ANADER dont la redynamisation s'impose devrait jouer aussi le rôle de distributeur et mettre les produits à la

disposition des agriculteurs et éleveurs. Elle devrait disposer à cet effet des magasins de stockage dans chaque zone ANADER.

f) Modes d'application des produits phytosanitaires

Les agriculteurs effectuent eux-mêmes la pulvérisation des produits phytosanitaires mais très peu seulement ont reçu une formation adéquate dans ce sens. Il est à noter également que la protection est déficiente surtout lorsqu'il s'agit de poudre. Le saupoudrage à la main, sans gants, ni masque de protection entraîne des conséquences néfastes sur la santé de l'applicateur et de celle de ses assistants. La mission a pu rencontrer un paysan qui dit après la pulvérisation, il sent des démangeaisons au niveau du visage. Pour atténuer ces démangeaisons, il dit laver son visage au savon.

Les produits sont appliqués à l'aide d'un pulvérisateur UBV (pulvérisation à « Ultra Bas Volume ») après l'obtention de la bouillie (Préparation résultant de la dilution du produit concentré dans l'eau). Là, également, les dosages ne sont pas maitrisés par les producteurs et qui le plus souvent tiennent ces dosages des revendeurs locaux de produits phytosanitaires.
Des échanges avec les populations ont montré que certains d'entre eux ont bénéficié de formation de la part de la DPVC. Mais cela reste insuffisant, selon les producteurs, et se confirme à travers leurs équipements de protection qui sont très souvent rudimentaires (masques et tenues ordinaires) et des dosages inadéquats.
L'un des risques majeurs de l'utilisation des pesticides dans la zone du projet est son recours dans les domaines de la chasse et de la pêche. En effet, il arrive que certains producteurs mal intentionnés et avides de gain facile n'hésitent pas à utiliser les produits phytopharmaceutiques pour pêcher ou chasser, mettant en danger la vie des consommateurs par suite de graves cas d'intoxications alimentaires.
Ils sont également utilisés pour des traitements non recommandés : exemple des traitements au champ ou de stocks du niébé, du maïs, de féculents avec des produits destinés au traitement du cotonnier. Ce sont également là, des causes de graves intoxications alimentaires.
Les pesticides sont aussi utilisés pour le contrôle des insectes des poulaillers ou le traitement des puces sur les bœufs. Aussi, pour se mettre à l'abri du vol, les principaux lieux de stockage des pesticides par les producteurs sont leurs chambres à coucher, ce qui n'est pas sans risque pour la santé ne serait-ce que par inhalation.
En outre, les documents permettant de suivre la traçabilité des produits utilisés sont rares, voire inexistants de même que la notification des procédés d'utilisation. Tout ceci pourrait avoir pour conséquence, l'existence de résidus dans les produits avec les difficultés d'écoulement à l'exportation.

g) Dispositifs d'élimination

- ***Pesticides obsolètes et périmés***

Il n'existe pas au Tchad une structure qui dispose d'un incinérateur industriel moderne ou d'installation, adapté à la destruction de pesticides obsolètes ou périmés. Il n'existe pas aussi de site de stockage spécifiques des pesticides obsolètes et ces pesticides sont obtenus par la fraude notamment au niveau des frontières entre le Tchad et le Cameroun ainsi que du Nigéria. Chaque province possède des sites de gestion des pesticides obsoletes ou périmée.
Il est important de mettre en place un mode d'élimination couramment utilisé par la FAO, le PNUE et l'OMS.
Ces structures recommandent la destruction par incinération des substances organiques et combustibles par élimination à très haute température et en réduisant leur poids et leur volume. Il a existé un Projet de Gestion des Pesticides Obsolètes et Poluants Organiques

Persistant financé par la FAO. Ces pesticides périmés sont dans leur forte majorité constitués d'insecticides organophosphorés et pyréthrinoïdes de synthèse. Pour la gestion des emballages vides, l'on note l'absence d'un centre de décontamination de fûts vides de pesticides permettant de récupérer certains contenants pour la plantation d'arbres ou à usage de poubelles.
Les résultats de projet devraitent être utilisés pour gérer les emballages et autres contenants des pesticides. La liste des stocks de pesticides obsolètes est ***annexe 3.***

- ***Gestion des emballages au niveau des producteurs***

Au cours des échanges avec les producteurs et les services techniques provinciaux, il ressort que les emballages sont souvent réutilisés par les populations. Certains producteurs affirment détruire les emballages de pesticides après leur utilisation par incinération, enfouissement, perforation, etc. Cependant, des cas de mauvaise gestion de ces emballages existent toujours au niveau de la zone d'intervention du projet selon les entretiens avec les populations. Des contenants métalliques ou plastiques ou en carton sont réutilisés pour stocker les produits. Ainsi, l'agressivité corrosive de ces produits met en danger la santé des populations et l'environnement.

- ***Structure Nationale de gestion des pesticides.***

La structure nationale de gestion des pesticides est la Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement (DPVC) à travers l'Agence Nationale de Lutte Anti – Acridienne (ANLA) et la Direction de la Législation et de la Règlementation (DLR) qui ne disposent pas moyens techniques et financier pour couvrir la zone d'intervention du projet.

6.2.4. Démarche stratégique de lutte contre les prédateurs en milieu pastoral
Les principales méthodes de lutte préconisées sont :

a) La lutte préventive

La lutte préventive intéresse plus les nuisibles comme les criquets. Avec l'aide de la coopération internationale, des équipes de prospection sont en œuvre durant les périodes indiquées de l'année afin de suivre l'évolution de la situation des populations. La surveillance des autres pestes agricoles est du ressort des agriculteurs. Cependant les services de protection des végétaux procèdent aussi à l'identification des pestes afin de déterminer les zones à risque d'infestation qui compromettent la sécurité alimentaire.
Au niveau de la population, la lutte préventive consiste à la destruction de l'agent causal dans les zones de pâturage et environnant. Les populations utilisent également les grains de neem broyés avec de l'huile pour prévenir les attaques des insectes. A cela s'ajoute l'utilisation du Tabac et du piment.

b) La lutte curative

S'agissant de la lutte curative, les invasions acridiennes sont gérées au niveau national voire sous régional. En ce qui concerne les autres ravageurs, les paysans confrontés aux problèmes de pestes se rapprochent des services compétents pour éventuellement recevoir des conseils de lutte qu'ils vont appliquer sur le terrain. Aussi, les services décentralisés de protection des végétaux jouent un rôle d'appui conseil très important à ce niveau. Les grains de neem et autres mélanges de pesticides permettent de lutter contre les maladies et les ravageurs identifiés dans les champs ou plantations.

c) Lutte biologique

Les méthodes biologiques consistent en l'utilisation d'organismes vivants ou de leurs produits contre des organismes jugés nuisibles. Les organismes prédateurs ou parasites au service de la lutte biologique peuvent être des bactéries, des champignons, des virus, des nématodes… On parle aussi d'auxiliaires lorsqu'on évoque l'ennemi naturel d'un organisme nuisible. C'est cette méthode qui sera priviligiée par le projet. Les principales méthodes biologiques sont:

- La lutte biologique par utilisation de prédateurs

C'est le cas de la plupart des coccinelles qui se nourrissent de pucerons (Aphides), aussi bien l'adulte que la larve, jouant ainsi un rôle important en agriculture. En plus des coccinelles, les insectes comme le Phonoctonus qui est le prédateur de Dysdercus.

- La lutte biologique par utilisation de parasitoïdes

En lutte biologique, les trois ordres les plus utilisés sont les Hyménoptères (87,3 %), les Diptères (12,5 %) et les Coléoptères (0,2 %). Il existe aussi les Hyperparasitoïdes, qui sont parasitoïdes des précédents.

- Utilisation de méthodes culturales

C'est l'ensemble des méthodes culturales défavorisant les ravageurs des récoltes. Il existe toute une panoplie de lutte culturale comme les rotations de cultures, les bicultures ou plusieurs associations de plantes, l'anticipation ou le retardement des saisons de semis ou de récolte, l'assainissement des plantations après les récoltes, le sarclage des mauvaises herbes aux alentours des plantations, les jachères, etc.

- Utilisation de biopesticides

Plus de 59 familles et 188 genres de plantes sont utilisés pour la répression des insectes ravageurs. Ces plantes contiennent des substances qui ont des propriétés anti-appétantes, répulsives ou même insecticides. Généralement, à part quelques propriétés intéressantes comme la répulsion ou la dissuasion de prise alimentaire, cette méthode est similaire à la lutte classique par utilisation de substances chimiques. Les micro-organismes peuvent être des virus, des bactéries, des champignons ou des nématodes ennemis d'arthropodes, de champignons ou de bactéries phytopathogènes.

Le biopesticide le plus célèbre est à base du sous produit d'un micro-organisme, il s'agit des produits à base de Bacillus thuringiensis. Ces produits sont en réalité à base de cristaux de toxines synthétisées par cette bactérie. Ces toxines provoquent une fois ingérées par les chenilles des lésions intestinales. Il existe d'autres biopesticides aussi performant tel que le Green Muscle produit à base d'un champignon *Metarhizium anisopliiae* et utilisé contre les acridiens et autres insectes ravageurs.

Biopesticides à base d'extraits de plantes

Certaines plantes telles que le neem, l'ail, le coton, l'oranger, le tagète et le girofle sont connus pour avoir des propriétés insecticides, fongicides et même nematicides. Ces extraits sont souvent des huiles à action physique ou des substances plus ou moins purifiées à action répulsive.

d) La lutte physique

- **La lutte mécanique**

Elle sera favorisée par le projet et fait appel à des outils de travail du sol (sarcleurs) qui agissent à différentes profondeurs du sol. Ces techniques permettent non seulement d'arracher et de détruire les adventices, mais elles sont aussi bénéfiques pour la culture car elles brisent la croûte du sol, l'aèrent, activent la microflore, diminuent l'évaporation de l'eau et facilitent la pénétration de la pluie (limitant ainsi les ruissellements). Sont également inclus dans les moyens de lutte physique: les paillis et la plasticulture.

e) La lutte intégrée

La lutte intégrée dont les détails du principe de base sont donnés en **annexe 4, est** une stratégie adoptée pour la lutte contre les pestes. Elle vise à combiner toutes les méthodes de lutte possibles et utiles contre le ravageur. Elle comprend le piégeage, le meilleur matériel de plantation, le contrôle biologique et l'utilisation rationnelle des pesticides. Cependant, l'utilisation des méthodes alternatives et plus spécifiquement de la lutte intégrée n'est pas courante malgré les efforts entrepris bien que l'emploi des pesticides ne soit pas aussi systématique et important du fait de la cherté des produits par rapport à la capacité financière de la majorité des agriculteurs. Les grains de neem et la lutte mécanique sont couramment utilisés par les producteurs pour gérer les maladies et les ravageurs.

La lutte intégrée est une stratégie adoptée pour la lutte contre les pestes dans pratiquement tous les pays. Les autres alternatives à la lutte chimique en protection des végétaux, sont entre autres:

- ✓ la lutte biologique ;
- ✓ les pratiques culturales ;
- ✓ l'utilisation de ressources phytogénétiques ;
- ✓ l'utilisation des biopesticides ;
- ✓ la lutte physique;
- ✓ les mesures prophylactiques;
- ✓ la Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs (GIPD).

7. ÉVALUATION DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENTIELS ET LEURS MESURES D'ATTÉNUATION

Les effets néfastes des déchets biomédicaux sur la santé sont d'ordre biologique, physique ou chimique. Les pricipaux risques et impacts sont décris ci après

7.1. Risques et impacts liés aux aux déchets biomédicaux vétérinaires

La gestion des déchets biomédicaux générés lors des campagnes de vaccination suscite une forte préoccupation environnementale en raison des insuffisances notées dans la prise en charge.

L'évaluation quantitative des déchets biomédicaux issus des campagnes de vaccination est une problématique non encore maitrisée notamment dans les parcs à vaccination. En effet, l'absence de protocoles fiables ne permet pas l'obtention de données quantitatives sur les types de déchets.

Deux catégories de déchets sont généralement produites par les parcs à vaccination et les postes vétérinaires. Il s'agit des :

- déchets assimilables aux ordures ménagères (DAOM) issus des activités non vaccinales. Ils sont constitués par les ordures ménagères, les emballages de conditionnement, les déchets de nettoyage, des excréments d'animaux, etc…
- déchets dangereux composés des objets piquants, coupants et tranchants (aiguilles de seringues, lames de bistouri), des pièces anatomiques, des fongibles contaminés (pansements) ou des produits chimiques, pharmaceutiques ; …

7.1.1. Impacts environnementaux

Le traitement et l'élimination des déchets liés aux soins vétérinaires peuvent entraîner indirectement des risques pour la santé en raison du rejet dans l'environnement, d'agents pathogènes et de polluants toxiques. L'élimination des déchets sanitaires vétérinaires dans les dépôts sauvages ou dans les fosses non septiques ainsi que l'enfouissement mal réalisé, peuvent contaminer le sol et l'eau de boisson, et représenter un risque certain pour la faune, la flore et les gestionnaires de déchets.

Par ailleurs, le brûlage à l'air libre ou une incinération imparfaite de déchets contenant du Poly Chlorure de Vinyl (PCV) entraine le rejet dans l'atmosphère, de résidus de cendres et de polluants tels que les dioxines et les furanes, cancérogènes pour l'homme et associés à divers effets néfastes sur la santé. L'incinération des métaux lourds ou de matériaux contenant une grande quantité de métal (en particulier du plomb, du mercure ou du cadmium) peut entraîner le rejet de métaux toxiques dans l'environnement.

L'appréciation des agents de santé vétérinaires rencontrés sur la gestion des DBM vétérinaires est donnée par le tableau 10. Il ressort des entretiens que les impacts sur le milieu biophysique sont majeurs.

Tableau 10 : Impacts dus à la gestion des DBM sur le milieu naturel

Activités ou contraintes de gestion des DBM	Conséquences	Impacts sur le milieu	Appréciations des agents de santé
Pas de tri sélectif	Mélange de Déchets Biomédicaux Vétérinaires (DBMV) avec ordures Contamination des déchets au niveau des décharges	Pollution nappe Pollution de l'air Pollution des sols	Majeur Mineur Majeur
Pas de poubelles appropriées	Stockage inapproprié et anarchique des DBMV	Pollution nappe Pollution de l'air Pollution des sols	Mineur Majeur Majeur
Mélange des DBM avec les ordures	Contamination des déchets au niveau des décharges	Pollution nappe Pollution de l'air Pollution des sols	Majeur Mineur Majeur
Incinération des DBM	Rejet de fumée dans l'air Imbrûlés	Pollution nappe Pollution de l'air Pollution des sols	Mineur Majeur Mineur
Rejet des DBM dans un fossé à ciel ouvert	Odeurs et nuisances	Pollution nappe Pollution de l'air Pollution des sols	Majeur Majeur Mineur

Source : Mission d'élaboration du PGPDD, décembre 2020

7.1.2. Impacts socio-sanitaires

a) Les personnes exposées

Les problèmes posés par une mauvaise gestion des DBM revêtent une grande acuité. Les principales personnes exposées dans le processus de gestion des DBMV sont : (i) les professionnels de la santé animales (personnel médical) se trouvant dans les établissements de soins ; (ii) les agents d'entretien, les préposés à l'incinération, etc.; (iii) en dehors du périmètre des parcs à vaccination ou de la clinique vétérinaires, les association d'éleveurs, des associations chargées de la collecte, du transport et de la mise en décharge des ordures ménagères mélangées aux DBMV; (iv) les récupérateurs informels qui pratiquent de façon permanente ou occasionnelle la fouille des ordures, notamment les femmes et les enfants et (v) les populations qui utilisent des objets de DBMV récupérés pour des usages domestiques.

b) Les risques

En plus des risques pour la santé publique en l'absence d'une bonne gestion, la réutilisation directe de matériel d'injection contaminé entraîne un risque professionnel pour le personnel de la santé animale et pour le personnel chargé de la gestion de ces déchets et pour les récupérateurs. Lorsque l'accès aux décharges n'est pas restreint, les enfants peuvent entrer en contact avec des déchets contaminés et jouer avec des aiguilles et des seringues qui ont déjà servi.

Par ailleurs, le brûlage ou l'incinération à basse température (inférieure à 800°C) de certains déchets sanitaires vétérinaires comportant du polychlorure de vinyle (PVC) est responsable de la formation de (i) polychlorodibenzodioxines (PCDD), (ii) polychlorodibenzofuranes (PCDF) et (iii) divers autres polluants aériens toxiques dont les polychlorobiphényles (PCB), respectivement appelés dioxines, furanes et PCB co planaires. Ces substances peuvent avoir

des effets dommageables pour la santé, notamment l'atteinte du système immunitaire, des anomalies de développement du système nerveux, du système endocrinien et des fonctions reproductrices, des lésions cutanées, des cancers.

En plus de ces impacts, on peut noter la contamination de la chaîne alimentaire : les animaux domestiques en quête de nourriture au niveau des décharges publiques ou sauvages peuvent ingérer ces types de déchets, ce qui peut entraîner une propagation potentielle de maladies et de contaminants chimiques à travers la chaîne alimentaire.

c) Risques liés à la non maîtrise de la santé publique vétérinaire

Il ressort des échanges avec les services techniques que les proportions de prévalence des principales maladies (PPCB et PPR,) sont de plus 70% et ceux de PPCB représentent 30%. ce qui met en evidence la non maîtrise de la santé publique vétérianire. Cette situation appelle de graves conséquences pour la santé des populations à cause du risque de développement de pathologies liées : (i) au contact d'animaux malades ou porteurs, (ii) à l'ingestion de denrées alimentaires d'origine animale non contrôlées et provenant d'animaux malades ou contaminés par des germes pathogènes lors de leur processus de préparation par manque de respect des règles d'hygiène.

d) Risques liés aux produits physiques issus de la prévention et du traitement

Le traitement des animaux à titre curatif ou préventif produit des déchets tels que les flacons vides (de vaccins, anti-infectieux, vitamines, etc.), des aiguilles, des gants, des emballages des produits médicaux, qui engendrent des problèmes environnementaux très graves sur l'homme, les animaux et sur les écosystèmes. Si leur stackage et élimination ne sont pas encadrés, ils ne sont pas sans effets négatifs sur l'environnement et la santé.

e) Risques liés à l'utilisation de produits par les éleveurs pour lutter contre les insectes et autres parasites

Les produits vétérinaires utilisés contre les parasites internes comme externes en médecine vétérinaire sont les déparasitants (internes et externes). Les détergents, les désinfectants (bactéricide et/ou virucide) sont utilisés sont des produits chimiques qui ont un impact potentiel négatif sur l'environnement.

Aussi, la faiblesse de contrôle sanitaire des troupeaux tout en constituant des menaces probantes de propagation de maladies, ne permet pas de disposer de données pour l'évaluation des impacts potentiellement négatifs de ces produits chimiques sur l'environnement économique, social et écologique. L'utilisation abusive des produits chimiques sur les animaux, si elle n'est pas maîtrisée, peut créer des problèmes sur toute la chaîne alimentaire.

Au niveau des éleveurs et des applicateurs informels, il peut arriver que certains traitent leur bétail sans équipement de protection (masques, gants, tenues, etc.) et sans respect des normes en la matière en raison du manque d'information et de sensibilisation.

L'appréciation des impacts sanitaires dus à la gestion des DBMV est donnée par le tableau 11.

Tableau 11 : Impacts sanitaires dus à la gestion actuelle des DBM

Activités ou contraintes de gestion des DBMV	Conséquences	Impacts sanitaire	Appréciations des agents de santé
Pas de tri sélectif	Mélange des DBMV avec ordures	Blessures Infections/contamination	Majeur Majeur
Pas de poubelles appropriées	Déversement des DBMV Mauvaise manipulation	Blessures Infections/contamination	Majeur Majeur
Mélange des DBM avec les ordures	Contamination ordures dans les decharges	Blessures Infections/contamination	Majeur Majeur
Pas de responsable désigné pour assurer la gestion des DBM	Absence de suivi de la gestion des DBMV	Blessures Infections/contamination	Majeur Majeur
Incinération des DBMV	Production de fumées	Emissions de gaz toxiques et cancérigènes	Majeur Majeur
Rejet des DBM dans un fossé à ciel ouvert	Décomposition des déchets	Odeurs nuisibles Prolifération de germes pathogènes et autres vecteurs de maladies	Majeur Majeur
Pas d'équipements de protection	Manipulation des DBMV à main nu, à visage découvert	Blessures Infections	Majeur Majeur

Source : Mission d'élaboration du PGPDD, décembre 2020

7.2. Risques et impacts environnementaux et sociaux liés à la gestion des pesticides

Les pesticides sont souvent appliqués sans Equipement de Protection Individuelle (EPI) entrainant des risques sanitaires importants. Le pays regorge de revendeurs et d'étalagistes dont la gestion pose problème aux services chargés de la réglementation et du contrôle. En effet, plusieurs d'entre eux ne répondent pas aux profils exigés par le métier. Concernant les emballages vides de pesticides, ils sont utilisés pour stocker, conserver et transporter des boissons (dont l'eau, le lait, le sel, etc.) ainsi que des aliments tels que l'huile. Un guide de bonnes pratiques de gestion des pesticides est proposé en **annexe 5**.
Ce chapitre comprend :

- les étapes critiques de la gestion des pesticides ;
- la population à risque ;
- les impacts négatifs sur l'environnement ;
- les impacts négatifs sur la santé ;
- les consultations des parties prenantes ;
- la synthèse de minimisation des impacts négatifs.

7.2.1. Etapes critiques de la gestion des pesticides

Quand il y a exposition d'un organisme vis-à-vis d'un pesticide, il survient un effet qui est la manifestation de la toxicité du pesticide. L'utilisation non contrôlée des pesticides a des impacts négatifs sur l'organisme lorsqu'ils sont absorbés. Les impacts des produits toxiques sur l'organisme sont liés à leur concentration dans les organes cibles. Les risques prévisibles sont liés aux étapes suivantes :

- le stockage des produits ;
- la manutention et le transport ;

- le dosage lors des traitements (contamination des applicateurs) qui pourraient être exposés aux effets des pesticides lorsque les normes d'utilisation ne sont pas respectées si les consignes relatives aux normes d'utilisation des produits ne sont pas suffisamment appliquées;
- la consommation des produits agricoles aussitôt après leur traitement si les populations ne sont pas suffisamment informées et associées à la lutte préventive.

Le **tableau 12** fait une synthèse des risques environnementaux et sociaux de la gestion des pesticides.

Tableau 12 : Synthèse des risques environnementaux et sociaux des modes de gestion des pesticides

Etape	**Déterminant**	**Risques**		
		Sur la santé publique	**Sur l'environnement**	**Pour le personnel**
Transport	Manque de formation Manque de moyen de transport spécifique aux pesticides	Risque de contamination des produits alimentaires transportés avec les pesticides dans un même véhicule	Déversement accidentel, pollution de la nappe par lixiviation	Inhalation de produits : vapeur, poussière, risque de contact avec la peau
Stockage	Manque de moyen ; Déficit de formation sur la gestion des pesticides	Contamination accidentelle ; Gêne, Nuisance des populations à proximité	Contamination du sol	Contact avec la peau par renversement occasionné par l'exiguïté des lieux
Manutention/ Manipulation	Déficit de formation et de sensibilisation	Contamination des sources d'eau par le lavage des contenants et ruisellement ainsi que par les vents	Contamination du sol par déversement accidentel ou intentionnel, pollution des eaux de surface et de la nappe	Inhalation vapeur, contact dermique par éclaboussure lors de préparation ou transvasement
Elimination des emballages	Déficit de formation, d'information, de sensibilisation	Ingestion des produits par le biais de la réutilisation des contenants		Contact dermique et appareil respiratoire
Lavage des contenants	Déficit de formation, d'information, de sensibilisation	Contact dermique, contamination des puits	Intoxication aigue des poissons et autres crustacées, pollution de la nappe, des puits et autres marres,	Contact dermique

Source : Mission d'élaboration du PGPDD, décembre 2020

Des quantités importantes de pesticides non homologués ou obsolètes font peser des risques majeurs sur la santé des hommes, des animaux et l'environnement de la zone du projet. Les conditions de transport, de stockage de ces déchets toxiques sont souvent très précaires. Ce qui est source des maladies de toutes sortes (cancer, éruptions cutanées, et autres) pour les êtres humains. De plus, s'agissant de l'utilisation des pesticides, ses conséquences sanitaires sont souvent des cas de décès ou d'intoxication. En effet au cours des années, il a été noté plusieurs cas d'intoxication notamment mortels soit pour l'homme, le bétail ou la population

halieutique qui ne sont pas déclarés faute d'un bon dispositif de suivi-évaluation et de documentation.

7.2.2. Populations à risque

De nombreuses personnes sont exposées aux risques que représente la gestion des pesticides. Cette situation concerne aussi bien les transporteurs, les revendeurs non agréés que les manipulateurs (applicateurs) de ces produits. Cependant, il convient de signaler que les personnes impliquées dans les opérations de traitement passent pour être le maillon le plus exposé, même s'il est important de signaler que toutes les autres couches de la population peuvent être en danger. Les risques ont lieu pendant :

- l'application des pesticides pour les applicateurs à pied et les manipulateurs des appareils ;
- le transport : contaminations des conteneurs, récipients, éclatement ou déversements de fûts ;
- le suivi lors des opérations de traitements ou de prospections.

7.2.3. Impacts négatifs sur l'environnement

L'utilisation des pesticides comporte un certain nombre d'inconvénients et d'effets secondaires au nombre desquels la pollution de l'environnement et les risques d'intoxication qui justifient la nécessité souvent de l'abandon de la méthode et le recours à d'autres méthodes de protection naturelle. Les pesticides polluent l'eau et l'air, détruisent la faune et modifient dangereusement le fonctionnement de l'écosystème.

Des effets néfastes existent sur le sol, sur l'air et sur les eaux en termes de : (i) mortalités sur des espèces non ciblées qui remplissent des fonctions écologiques importantes : abeilles et autres pollinisateurs, ennemis naturels de certains nuisibles (parasites, prédateurs, pathogènes) ; (ii) pollution lors des traitements spatiaux des parcs et réserves naturelles, des zones de pêche et d'élevage avec contamination de la faune et de la flore ; (iii) pollution de l'eau soit directement soit par les eaux de ruissellement : (iv) résistance dans les populations d'insectes. Le **tableau 13** donne les impacts négatifs de l'utilisation non contrôlée des pesticides sur l'environnement.

Tableau 13 : Impacts négatifs de l'utilisation non contrôlée des pesticides sur l'environnement

Milieu récepteur	Nature de l'impact
Sol	• Baisse de la fertilité • Acidification • Alcanisation • Salinisation
Eaux de surface (plans, bas-fonds)	• Perte de la qualité (contamination) • Modification du PH (Potentiel Hydrogène)
Eau de puits ou de forage Nappe phréatique	• Contamination • Modification du PH
Biodiversité	• Chimiorésistance des ravageurs • Intoxication de la faune • Empoisonnement et mortalité • Réduction des effectifs et/ou des biomasses • Disparition d'espèces ou de groupes d'espèces

Milieu récepteur	Nature de l'impact
	• Rupture de l'équilibre écologique • Erosion de la biodiversité • Perte des habitats naturels ou des espèces utiles
Air	• Contamination de l'air • Nuisances olfactives

Source : Mission d'élaboration du PGPDD, décembre 2020

7.2.4. Impacts négatifs sur la santé

Les produits phytopharmaceutiques destinés à prévenir et à combattre les ravageurs et les maladies dans la production agricole ont commencé par se révéler nuisibles à l'homme et à son environnement. Ainsi, il est noté que les magasins de stockage de produits phytopharmaceutiques sont : installés sur les aires géographiques inappropriées (au milieu des agglomérations) ; construits sans respect des normes conventionnelles (sans cuve de rétention, sans puisard et sans brise feu) ; mal ventilés et mal éclairés.

Par ailleurs, les mesures de protection individuelle et les doses recommandées ne sont pas respectées. Les produits phytopharmaceutiques provoquent dans les milieux ruraux surtout dans les zones de production cotonnière des brûlures, des intoxications humaines (nausée, vomissement, vertige, coma, décès) et animales.
Le tableau 14 indique les impacts négatifs de l'utilisation non contrôlée des pesticides sur la santé.

Tableau 14 ; Impacts négatifs de l'utilisation non contrôlée des pesticides sur la santé

Milieu récepteur	**Nature de l'impact**
Santé humaine	• Intoxications aigues - Maux de tête, vertiges, nausées, douleurs thoraciques, vomissements, - éruptions cutanées, douleurs musculaires, transpiration, excessive, crampes - Diarrhée et difficultés respiratoires, coloration et chute des ongles, Empoisonnement, Décès • Intoxications chroniques - Baisse du taux de cholinestérase - Effets sur le système nerveux (neurotoxines) - Effets sur le foie - Effets sur l'estomac - Baisse du système immunitaire - Perturbation de l'équilibre hormonal (cerveau, thyroïde, parathyroïdes, reins, surrénale, testicules et ovaires) - Risque d'avortement (embryotoxines) - Mortalité à la naissance (foetotoxines) - Stérilité chez l'homme (spermatotoxines)

Source : Mission d'élaboration du PGPDD, décembre 2020

8. CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

8.1. Objectif de la consultation

L'objectif global des consultations des parties prenantes dans le cadre des évaluations environnementales, est d'associer les communautés, groupes ou personnes potentiellement affectés et autres parties concernées à la prise de décision finale concernant un projet. Les objectifs spécifiques poursuivis par une telle démarche sont de :

- fournir premièrement aux acteurs intéressés, une information juste et pertinente sur le projet, notamment son objectif, sa description assortie de ses impacts tant positifs que négatifs ainsi que les mesures de mitigation y afférentes;
- inviter les acteurs à donner leurs avis et suggestions sur les propositions de solutions et instaurer un dialogue ;
- asseoir les bases d'une mise en œuvre concertée et durable des actions prévues par le projet.

8.2. Résultats de la consultation

Dans le cadre de la préparation du PDPDD, des consultations des parties prenantes ont été organisées du 11 au 22 décembre 2020 dans les localités de Mongo (Guera), de Ati (Batha), Massakory (Hadjer Lamis) et de Massenya (Chari Baguirmi). Ces rencontres ont concerné pour l'essentiel les services techniques mais aussi les organisations de la société civile locale (ONG locales et associations civiles de développement de l'élevage), les organisations féminines, les communautés locales. 282 personnes ont été consultées dont 94 femmes (33,33 %) et 188 hommes (66,67 %). Cette approche a facilité le recensement des points de vue et préoccupations des différents acteurs concernés par le projet et aussi le recueil des suggestions et recommandations qu'ils ont formulées. Les détails de ces actions ont été intégrées dans le CGES. Quant aux actions en lien avec le PGPDD, les actions à mener sont :

- Mettre en place un incinérateur par province ;
- Organiser la collecte des déchets dangereux dans chaque province ;
- Organiser des actions d'Information – Education – Communication (IEC) sur la gestion des Déchets Dangereux ainsi que de leur impact sur l'environnement ;
- Créer des décharges par province pour recevoir les dchets ménagers et dangereux.

Toutes les recommandations formulées ont été pris en compte dans le PGPDD.

9. PLAN D'ACTIONS

Ce chapitre traiter les problèmes prioritaires identifiés avec les acteurs lors des consultations menées au cours de l'étude dans un échantillon de quatre (4) sélectionnés sur l'ensemble des sites d'intervention du Projet.

9.1. Les problemes prioritaires

9.1.1. Au plan institutionnel, législatif et réglementaire :

-
- Absence de Cadres de concertation sur la gestion des déchets dangereux dans les provinces d'intervention du PRAPS 2
- insuffisance de coordination dans les interventions des acteurs ;
- non-respect de la règlementation et porosité des frontières nationales ;
- manque de logistique au niveau des agents de terrain, des Comité Provinciaux d'Actions (CPA), des Comités Départementaux d'Actions (CDA), des Comités Communaux d'Actions (CCA) et du Conseil National de Concertation des Producteurs Ruraux du Tchad (CNPRT) notamment les moyens de déplacement pour mener leur mission de sensibilisation.
- faible ou absence de laboratoires d'élevage fonctionnels dans la zone d'intervention du projet.

9.1.2. Au plan de de renforcement des capacités des acteurs et de la conscientisation des populations :

- insuffisance de la formation des producteurs agricoles et d'élevage sur l'usage des pesticides et de la gestion des déchets dangereux (déchets biomédicaux vétérinaires et les pesticides) ;
- insuffisance de formation du personnel de santé en prévention et prise en charge des cas d'intoxication liés aux déchets dangereux (pesticides et DBM) notamment au niveau local
- insuffisance de l'information des populations sur les dangers et méfaits des pesticides et Déchets biomédicaux vétérinaires ;

9.1.3. Au plan de la gestion technique des pesticides et des déchets biomédicaux vétérinaires :

- inexistence de données fiables sur les pesticides ;
- vulgarisation insuffisante des méthodes alternatives aux pesticides et de lutte intégrée ;
- inexistence de systèmes performants de traitement et d'élimination des déchets ;
- indisponibilité des pesticides homologués à proximité des producteurs.

9.1.4. Au niveau du contrôle et du suivi :

- insuffisance du contrôle de l'utilisation des produits (personnel et matériel) ;
- insuffisance du contrôle et du suivi des impacts négatifs liés aux pesticides (pollution, intoxication, etc.) ;
- aucun plan de gestion des déchets bio-médicaux dans le secteur de l'élevage.

9.2. Actions envisagées

Le présent plan d'action est proposé dans le but d'inverser les tendances négatives concernant les limites de la gestion rationnelle des pestes et des déchets dangereux dans la zone d'intervention du PRAPS-2. Sa mise en œuvre va contribuer à une meilleure gestion des pestes et des déchets dangereux.

9.2.1. Mesures spécifiques

Les mesures spécifiques proposées, s'articuleront autour de trois (3) axes :

- ***Axe 1 : Renforcer les capacités des acteurs institutionnels et des éleveurs***

- partager et disséminer le plan de gestion intégré des pestes dans les zones d'intervention du Projet ;
- Elaborer des directives techniques (bonnes pratiques) de gestion des pestes et des déchets dangereux dans la zone d'intervention du projet
- Organiser des sessions de mise à niveau du personnel de santé sur la prise en charge des cas d'intoxication et la dotation en antidotes
- organiser des sessions de mise à niveau des agents vétérinaires sur la lutte contre les vecteurs de maladies dans le secteur de l'élevage ;
- organiser des sessions de formation sur la la gestion des produits vétérinaires périmés et des déchets dangereux ;
- fournir un appui logistique aux services de contrôle sanitaire dans les zones d'intervention du Projet ;
- Mettre en place et gérer une banque de données sur la gestion des déchets dangereux (caractéristiques quantitatives et qualitatives des déchets dangereux ; accidents ; maladies liées aux déchets dangereux, etc.).

- ***Axe 2 : Mettre en œuvre un plan de formation et d'Information -Education - Communication en faveurs des acteurs sur les risques liés aux pesticides***

Les acteurs concernés sont les éleveurs, les gardes-frontières et la population rurale. Les actions prévues sont :

- organiser des séances d'information des populations de la zone du projet sur les dangers liés aux pesticides anti-vectoriels et sur la prévention des intoxications liées à ces pesticides ;
- Organiser des sessions de formation des producteurs agricoles et d'élevage sur l'usage des pesticides et de la gestion des déchets dangereux
-

- ***Axe 3 : Améliorer les systèmes de gestion des déchets biomédicaux vétérinaires et des pesticides pour protéger l'environnement et la santé des manipulateurs et des populations***

- Construire des installations de stockage sûres et respectueuses de l'environnement (conformes aux normes d'entreposage) dans les zones d'intervention du projet.
- Mettre en place des boutiques d'intrants sous la gestion des Associations/Groupements d'Eleveurs afin de répondre à l'indisponibilité des pesticides homologués à proximité des producteurs.
- Assurer la protection des usagers (matériel de protection et d'utilisation efficace) et des populations dans les zones d'intervention du projet.
- Mettre en place un système de collecte des contenants vides et autres emballages dans les villages et zones de traitement dans les zones d'intervention du projet.

- Promouvoir et vulgariser l'utilisation de systèmes de luttes alternatives non chimiques ou intégrée dans les zone de pâture dans le cas des pesticides.
- Mettre en place un système écologiquement rationnel de traitement et d'élimination finale des pesticides obsolètes et des emballages.
- Elaborer et diffuser largement les guides sur le diagnostic et le traitement des intoxications dues aux pesticides, notamment dans les zones de traitement.
- Mettre en place des dispositifs de protection des lieux sensibles.

❖ ***Axe 4 : Assurer le contrôle, le suivi et l'évaluation de la gestion des pestes et déchets dangereux***

- effectuer des contrôles et analyses périodiques : (i) contrôle de qualité des pesticides, (ii)analyses sur les impacts sanitaires et environnementaux, (iii) analyse des résidus de pesticides dans l'eau, les aliments (iv)contrôle de la qualité sanitaire des denrées alimentairesd'origine animale etc.) dans les zones du Projet ;
- assurer la supervision, l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale des mesures.

9.3. Dispositif de suivi – évaluation

Le présent dispositif de suivi-évaluation vise à mesurer l'efficacité du plan sur le niveau de réduction des affections et intoxications des personnes concernées, notamment la sécurité en milieu de traitement (sur le terrain).

9.3.1. Suivi

Le suivi vise à assurer la collecte et l'analyse de données pour vérifier si la mise en œuvre des activités du plan d'actions se déroule comme prévu et pour procéder à des adaptations en temps réel, si nécessaire.

La fréquence du suivi dépendra du type d'information nécessaire, cependant il sera continu tout le long de la mise en œuvre du plan d'actions.

Le suivi global sera assuré par la Direction Générale des Services Vétérinaires (DGSV). Il sera organisé par le biais de visites périodiques sur le terrain. Un plan de suivi complet sera élaboré et mis à la disposition des acteurs impliqués dans la mise en œuvre et qui sont interpellés, chacun en ce qui le concerne, dans le suivi.

L'ogranisation de ces vistes sera assurée par (i) la DGSV et ses services déconcentrés et (ii) l'expert environnement et l'expert social de l'UCP du PRAPS-2 devront être recrutés.

Par ailleurs, le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions (notamment au niveau des eaux, du bétail et des ressources halieutiques) devra aussi faire appel à des laboratoires et autres structures spécialisées existants au Tchad par l'établissement de protocoles de collaboration et d'appui avec ces laboratoires.

9.3.2. Evaluation

Deux (2) évaluations seront effectuées : (i) une évaluation interne à mi-parcours et une évaluation externe durant le mois qui suit la fin de mise en œuvre du Projet afin de maintenir les objectifs du plan d'actions. L'évaluation à mi-parcours a pour objet de déterminer l'évolution correcte du plan de gestion, les résultats à mi-parcours. Les partenaires financiers, les bénéficiaires du Projet et les autres partenaires impliqués participeront entièrement à cette

évaluation. L'évaluation finale du plan consistera à mesurer l'efficacité de sa mise en œuvre et sa performance et à identifier les leçons apprises. Cette évaluation sera intégrée dans le rapport d'achèvement du PRAPS-2.

9.3.3. Indicateurs de suivi

Pour assurer le suivi, il est nécessaire de disposer d'indicateurs qui sont des signaux pré-identifiés exprimant les changements dans certaines conditions ou résultats liés à des interventions spécifiques.

Ce sont des paramètres dont l'utilisation fournit des informations quantitatives ou qualitatives sur les impacts et les bénéfices environnementaux et sociaux du Projet.

Dans la mise en œuvre du PGPDD de PRAPS 2, les principaux indicateurs opérationnels sont donnés dans le tableau 15.

Tableau 15 : Indicateurs de performance opérationnelle à suivre par le projet

Désignation	Indicateurs	Acteurs responsables
Santé et Environnement	- 100% des pesticides utilisés par les agriculteurs et les éleveurs ont des degrés de toxicité connus et maitrisés ; - 100% des associations des éleveurs ont un niveau de connaissance des bonnes pratiques de gestion (pesticides, emballages vides, etc.) ; - 100% des animaux domestiques, des organismes aquatiques et la faune des villages d'intervention du projet ne sont pas impactés par les pesticides et les Déchets Biomédiacuax vétérinaires; - 100% des ressources en eau ne sont pas contaminées.	- UCP/PRAPS - Direction de la. Protection des Végétaux et du Conditionnement (DPVC) - Directions Provinciales de l'Elevage et de la Production Animale (DPEPA) ; - Associations des éleveurs ; - DEELCPN
Conditions de stockage / gestion des pesticides et des emballages vides	- 100% des installations d'entreposage prévus sont disponibles et adéquates ; - Niveau des risques associés au transport et à l'entreposage ; - Niveau de maîtrise des procédés de pulvérisation et d'imprégnation ; - 100% des équipements d'élimination des emballages sont disponibles et fonctionnels, - 100% des emballages sont éliminés.	- UCP/PRAPS - Direction de la. Protection des Végétaux et du Conditionnement(DPVC) - Directions Provinciales l'Agriculture (DPA) ; - Associations des éleveurs ; - DEELCPN -
Conditions de stockage / gestion des déchets biomédicaux vétérinaires	- 100% des installations d'entreposage prévus sont disponibles et adéquates ; - Niveau des risques associés au transport et à l'entreposage ; - Niveau de maîtrise des procédés de gestion des DBM vétérinaires ; - 100% des provinces couvertes possèdent des incinérateurs et fonctionnels.	- UCP/PRAPS - Directions Provinciales de l'Elevage et de la Production Animale (DPEPA) ; - Associations des éleveurs

Désignation	Indicateurs	Acteurs responsables
Formation du Personnel - Information/ Sensibilisation des Producteurs	- 100% des agents de la DPEPA sont formés par catégorie ; - 100% des éleveurs identifiés et formés ont adopté la lutte intégrée, les bonnes pratiques de gestion des pesticides ; - 100% des villages d'intervention du projet sont sensibilisés sur la gestion des pesticides et des déchets biomédicaux vétérinaires ; - 100% des utilisateurs des produits phytosanitaires (pesticides) et vétérinaires ont un niveau de connaissance sur les risques et impacts environnementaux et sociaux associés ; - 100% des commerçants/distributeurs et utilisateurs ont un niveau de connaissance sur les produits phytosanitaires (pesticides) et vétérinaires vendus.	- UCP/PRAPS - Direction de la. Protection des Végétaux et du Conditionnement(DPVC) - Directions Provinciales l'Agriculture (DPA) ; - Associations des éleveurs -

Source : Mission d'élaboration du PGPDD décembre 2020

Des indicateurs spécifiques devraient être égagement être suivi dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Ces indicateurs sont donnés dans le tableau 16.

Tableau 16: Indicateurs spécifiques de suivi par les instituts de recherche

Composante	Eléments de suivi	Indicateurs et éléments à collecter	Périodicité	Responsables du suivi
Eaux	Etat de pollution / contamination des eaux de surfaces et des ressources souterraines (puits)	- Paramètres physico-chimique et bactériologique des plans d'eau (résidus de pesticides, de DBM vétérinaires etc.)	Une fois par an	- UCP/PRAPS2 - ITRAD - IRED Ministre de l'Hydraulique urbaine et rurale
Sols	Etat de pollution des site de stockage des pesticides et des DBM vétérinaires	- Typologie et quantité des rejets (solides et liquides)	Une fois par an	- UCP/PRAPS2 - ITRAD - IRED - MEP - DEELCPN
Végétation et faune	Évolution de la faune et de la microfaune ; et l'état de la flore de la biodiversité animale et végétale	- Présence de résidus toxiques au niveau des plantes et des cultures - Niveaux de destruction des non cibles (animaux, faune aquatiques et végétation)	Une fois par an	- UCP/PRAPS2 - ITRAD - IRED - DEELCPN - Services ou laboratoire de santé

Composante	Eléments de suivi	Indicateurs et éléments à collecter	Périodicité	Responsables du suivi
Environnement humain	Hygiène et santé Pollution et nuisances Protection et Sécurité lors des opérations	- Types et qualité des pesticides utilisés - Nombre d'accident/intoxication - Gestion des déchets (résidus de pesticides et emballages vides) - Respect du port des équipements de protection - Respect des mesures de stockage et d'utilisation des pesticides - Nombre d'éleveurs sensibilisés sur l'utilisation des pesticides - Niveau du suivi effectué par les agents de la DGSV	Une fois par semestre	- UCP/PRAPS2 - ITRAD - IRED - DEELCPN - Services ou laboratoire de santé

Source : Mission d'élaboration du PGPDD décembre 2020

9.4. Responsabilités de la mise en œuvre du PGPDD

La mise en œuvre du plan de gestion des pestes et des déchets dangereux necessite plusieurs acteurs dont les rôles et responsabilités sont proposés dans le tableau 17.

Tableau 17: **Arrangements institutionnels de la mise en œuvre et de suivi du PGPDD**

Acteurs	Rôle et responsabilités
Unité de Coordination du PRAPS2	- Assurer la coordination de la mise en œuvre du PGPDD et servir d'interface avec les autres acteurs concernés - Coordonner le renforcement des capacités et la formation des agents, des producteurs et des autres structures techniques impliquées dans la mise en œuvre du PGPDD - Apporter le financement pour la mise en œuvre et le suivi du présent PGPDD; - Assurer la supervision de la mise œuvre.
DGSV	- Participer à la mise en œuvre du PGPDD ; - Coordonner le renforcement de capacités; - Assurer le « suivi externe » de la mise en œuvre du PGPDD ; - Etablir régulièrement des rapports à soumettre à la coordination du PRAPS 2
Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement (DPVC)	- Assurer le « suivi externe » de la mise en œuvre du volet « pesticides » de la mise en œuvre du PGPDD ; - Appuyer le renforcement des capacités des agents sur le terrain et les organisations des producteurs sur la gestion des pesticides.
Ministère de la Santé Publique (MSP) et ses démembrements Laboratoire National de Santé Publique (LNSP).	- Assurer le suivi externe de la mise en œuvre du volet « santé et securité » du PGPDD

Acteurs	Rôle et responsabilités
Direction des Évaluations Environnementales et de la Lutte contre les Pollutions et les Nuisances (DEELCPN)	- Assurer le « suivi externe » de la mise en œuvre du volet « environnement » de la mise en œuvre du PGPDD
Laboratoire National Vétérinaire	- Assurer le « suivi externe » de la mise en œuvre du volet « gestion des déchets dangereux » de la mise en œuvre du PGPDD (volet élimination des déchets vétérinaire) - aider à l'analyse des composantes environnementales (analyses des résidus de pesticides et des déchets biomédicaux vétérinaires dans les eaux, sols, végétaux, etc.) pour déterminer les différents paramètres de pollution, de contamination et de toxicité liés aux déchets dangereux
Service déconcentré de l'état au niveau régional	- Renforcer les capacités de ses agents sur le terrain ; - Assurer le suivi de proximité de la mise en œuvre du PGPDD et au renforcement des capacités de ses agents sur le terrain ; - Elaborer des rapports réguliers à soumettre à l'UCP/PRAPS 2 - Participer au suivi de la mise en œuvre du PGPDD et au
Comité National de Gestion des Pesticides (CNGP)	- Coordination et de concertation de suivi intersectorielle
Instituts et laboratoires de recherches et d'analyse	- Analyse des composantes environnementales (détermination des différents paramètres de pollution, de contamination et de toxicité liés aux produits chimiques)
Collectivités locales	- Sensibilisation des populations, aux activités de mobilisation sociale ; - Participation à la supervision et au suivi externe de la mise en œuvre des mesures préconisées dans le cadre du PGPDD.
Organisation des éleveurs	- Application des procédures et les bonnes pratiques environnementales en matière d'utilisation et de gestion écologique et sécurisée des pesticides - Participation à la sensibilisation des populations, aux activités de mobilisation sociale.
ONG	- Informer, éduquer et conscientiser les éleveurs et les populations locales sur les aspects environnementaux, sanitaires et sociaux liés à la mise en œuvre du PGPDD - Participer au suivi de la mise en œuvre et à la surveillance de l'environnement.

Source : Mission d'élaboration du PGPDD décembre 2020

10. ESTIMATION DU COUT ET CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE DU PGPDD

10.1. Coûts des mesures

Le coût pour la mise en œuvre du PGPDD est de **428 000 000** FCFA soir **856 000 dollars US** comme détaillé dans le tableau suivant.

Tableau 18: Couts de mise en œuvre du PGPDD

Mesures proposée	Unités	Quanté	Coûts unitaires	Total
Axe 1 : Renforcer les capacités des acteurs institutionnels et des éleveurs				
Partager et disséminer le plan de gestion intégré des pestes dans les zones d'intervention du Projet	Province	15	500 000	7 500 000
Elaborer des directives techniques (bonnes pratiques) de gestion des pesticides et des déchets biomédicaux dans la zone d'intervention du projet	Province	15	1 000 000	15 000 000
Organiser des sessions de mise à niveau du personnel de santé sur la prise en charge des cas d'intoxication et la dotation en antidotes	10 personnes par province	150	50 000	7 500 000
Organiser des sessions de mise à niveau des agents vétérinaires sur la lutte contre les vecteurs de maladies dans le secteur de l'élevage	10 personnes par province	150	50 000	7 500 000
Organiser des sessions de formation sur la la gestion des produits vétérinaires périmés et des déchets bio-médicaux	10 personnes par province	150	50 000	7 500 000
Fournir un appui logistique aux services de contrôle sanitaire dans les zones d'intervention du Projet	Motos	75	1 000 000	75 000 000
Mettre en place et gérer une banque de données sur la gestion des déchets dangereux (caractéristiques quantitatives et qualitatives des déchets dangereux ; accidents ; maladies liées aux déchets dangereux, etc.)	FF	1	3 000 000	3 000 000
Total Axe 1				**123 000 000**
Axe 2 : Mettre en œuvre un plan d'Information -Education -Communication en faveurs des acteurs sur les risques liés aux pesticides				
Organiser des séances d'information des populations de la zone du projet sur les dangers liés aux pesticides anti-vectoriels et sur la prévention des intoxications liées à ces pesticides	5 Séances par province	75	500 000	37 500 000
Organiser des sessions de formation des producteurs agricoles et d'élevage sur l'usage des pesticides et de la gestion des déchets dangereux	10 personnes par province	150	50 000	7 500 000
Total Axe 2				45 000 000
Axe 3 : Améliorer les systèmes d'utilisation et de gestion des déchets biomédicaux vétérinaires et des pesticides pour protéger l'environnement et la santé des manipulateurs et des populations				

Mesures proposée	Unités	Quanté	Coûts unitaires	Total
Construire des installations de stockage sûres et respectueuses de l'environnement (conformes aux normes d'entreposage) dans les zones d'intervention du projet	Incinérateur et aménagement connexes	15	2 000 000	30 000 000
Mettre en place des boutiques d'intrants sous la gestion des Associations/Groupements d'Eleveurs afin de répondre à l'indisponibilité des pesticides homologués à proximité des producteurs.	Province	15	5 000 000	75 000 000
Assurer la protection des usagers (matériel de protection et d'utilisation efficace) et des populations dans les zones d'intervention du projet	5 IEC par province	75	500 000	37 500 000
Mettre en place un système de collecte des contenants vides et autres emballages dans les villages et zones de traitement dans les zones d'intervention du projet	Appui aux groupement de femmrs par province	15	1 000 000	15 000 000
Promouvoir et vulgariser l'utilisation de systèmes de luttes alternatives non chimiques dans les zone de pâture dans le cas des pesticides	5 IEC par province	75	500 000	37 500 000
Mettre en place un système écologiquement rationnel de traitement et d'élimination finale des pesticides obsolètes et des emballages	FF	15	500 000	7 500 000
Elaborer et diffuser largement les guides sur le diagnostic et le traitement des intoxications dues aux pesticides, notamment dans les zones de traitement	FF	15	500 000	7 500 000
Mettre en place des dispositifs de protection des lieux sensibles	FF	15	1 000 000	15 000 000
Total Axe 3				225 000 000
Axe 4 : Assurer le contrôle, le suivi et l'évaluation de la gestion des pestes et pesticides				
Effectuer des contrôles et analyses périodiques : (i) contrôle de qualité des pesticides, (ii)analyses sur les impacts sanitaires et environnementaux, (iii) analyse des résidus de pesticides dans l'eau, les aliments (iv)contrôle de la qualité sanitaire des denrées alimentairesd'origine animale etc.) dans les zones du Projet	An	5	5 000 000	25 000 000
Assurer la supervision, l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale des mesures	An	5	2 000 000	10 000 000
Total Axe 4				35 000 000
TOTAL FCFA				**428 000 000**
TOTAL En Dollars US				**856 000**

Source : Mission d'élaboration du PGPDD décembre 2020

10.2. Calendrier de mise en œuvre du PGPDD

Le calendrier de mise en œuvre se fera selon le tableau 19.

Tableau 19: **Calendrier de mise en œuvre du PGPDD**

Mesures proposée	An1	An2	An3	An4	An5
Axe 1 : Renforcer les capacités des acteurs institutionnels et des éleveurs					
Partager et disséminer le plan de gestion intégré des pestes dans les zones d'intervention du Projet					
Elaborer des directives techniques (bonnes pratiques) de gestion des pesticides et des déchets biomédicaux dans la zone d'intervention du projet					
Organiser des sessions de mise à niveau du personnel de santé sur la prise en charge des cas d'intoxication et la dotation en antidotes					
Organiser des sessions de mise à niveau des agents vétérinaires sur la lutte contre les vecteurs de maladies dans le secteur de l'élevage					
Organiser des sessions de formation sur la la gestion des produits vétérinaires périmés et des déchets bio-médicaux					
Fournir un appui logistique aux services de contrôle sanitaire dans les zones d'intervention du Projet					
Mettre en place et gérer une banque de données sur la gestion des déchets dangereux (caractéristiques quantitatives et qualitatives des déchets dangereux ; accidents ; maladies liées aux déchets dangereux, etc.)					
Axe 2 : Mettre en œuvre un plan d'Information -Education -Communication en faveurs des acteurs sur les risques liés aux pesticides					
Organiser des séances d'information des populations de la zone du projet sur les dangers liés aux pesticides anti-vectoriels et sur la prévention des intoxications liées à ces pesticides					
Organiser des sessions de formation des producteurs agricoles et d'élevage sur l'usage des pesticides et de la gestion des déchets dangereux					
Axe 3 : Améliorer les systèmes d'utilisation et de gestion des déchets biomédicaux vétérinaires et des pesticides pour protéger l'environnement et la santé des manipulateurs et des populations					
Construire des installations de stockage sûres et respectueuses de l'environnement (conformes aux normes d'entreposage) dans les zones d'intervention du projet					
Mettre en place des boutiques d'intrants sous la gestion des Associations/Groupements d'Eleveurs afin de répondre à l'indisponibilité des pesticides homologués à proximité des producteurs.					
Assurer la protection des usagers (matériel de protection et d'utilisation efficace) et des populations dans les zones d'intervention du projet					
Mettre en place un système de collecte des contenants vides et autres emballages dans les villages et zones de traitement dans les zones d'intervention du projet					

Mesures proposée	An1	An2	An3	An4	An5
Promouvoir et vulgariser l'utilisation de systèmes de luttes alternatives non chimiques dans les zone de pâture dans le cas des pesticides					
Mettre en place un système écologiquement rationnel de traitement et d'élimination finale des pesticides obsolètes et des emballages					
Elaborer et diffuser largement les guides sur le diagnostic et le traitement des intoxications dues aux pesticides, notamment dans les zones de traitement					
Mettre en place des dispositifs de protection des lieux sensibles					
Axe 4 : Assurer le contrôle, le suivi et l'évaluation de la gestion des pestes et pesticides					
Effectuer des contrôles et analyses périodiques : (i) contrôle de qualité des pesticides, (ii)analyses sur les impacts sanitaires et environnementaux, (iii) analyse des résidus de pesticides dans l'eau, les aliments (iv)contrôle de la qualité sanitaire des denrées alimentairesd'origine animale etc.) dans les zones du Projet					
Assurer la supervision, l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale des mesures					

Source : Mission d'élaboration du PGPDD décembre 2020

CONCLUSION

Le présent de Plan de Gestion des Pestes et des déchets dangereux (PGDD), &labor& dans le cadre de la préparation du Projet d'Appui au Pastoralisme au Sahel phase II (PRAPS 2) fait un état des leiux de la gestion des déchets dangeureux, et donne les principales contraintes et défis à relever au regard des insuffisances identifiées. Ainsi après avoir identifié les enjeux environnementaux et sociaux et une analyse des risques et effets de l'utilisation des dechets dangereux, la mission a proposé un plan d'ation qui comprend les axes suivants :

- ***Axe 1 : Renforcer les capacités des acteurs institutionnels et des éleveurs***

- partager et disséminer le plan de gestion intégré des pestes dans les zones d'intervention du Projet ;
- Elaborer des directives techniques (bonnes pratiques) de gestion des pestes et des déchets dangereux dans la zone d'intervention du projet
- Organiser des sessions de mise à niveau du personnel de santé sur la prise en charge des cas d'intoxication et la dotation en antidotes
- organiser des sessions de mise à niveau des agents vétérinaires sur la lutte contre les vecteurs de maladies dans le secteur de l'élevage ;
- organiser des sessions de formation sur la la gestion des produits vétérinaires périmés et des déchets dangereux ;
- fournir un appui logistique aux services de contrôle sanitaire dans les zones d'intervention du Projet ;
- Mettre en place et gérer une banque de données sur la gestion des déchets dangereux (caractéristiques quantitatives et qualitatives des déchets dangereux ; accidents ; maladies liées aux déchets dangereux, etc.).

- ***Axe 2 : Mettre en œuvre un plan de formation et d'Information -Education - Communication en faveurs des acteurs sur les risques liés aux pesticides***

Les acteurs concernés sont les éleveurs, les gardes-frontières et la population rurale. Les actions prévues sont :

- organiser des séances d'information des populations de la zone du projet sur les dangers liés aux pesticides anti-vectoriels et sur la prévention des intoxications liées à ces pesticides ;
- Organiser des sessions de formation des producteurs agricoles et d'élevage sur l'usage des pesticides et de la gestion des déchets dangereux
-

- ***Axe 3 : Améliorer les systèmes de gestion des déchets biomédicaux vétérinaires et des pesticides pour protéger l'environnement et la santé des manipulateurs et des populations***

- Construire des installations de stockage sûres et respectueuses de l'environnement (conformes aux normes d'entreposage) dans les zones d'intervention du projet.
- Mettre en place des boutiques d'intrants sous la gestion des Associations/Groupements d'Eleveurs afin de répondre à l'indisponibilité des pesticides homologués à proximité des producteurs.
- Assurer la protection des usagers (matériel de protection et d'utilisation efficace) et des populations dans les zones d'intervention du projet.

- Mettre en place un système de collecte des contenants vides et autres emballages dans les villages et zones de traitement dans les zones d'intervention du projet.
- Promouvoir et vulgariser l'utilisation de systèmes de luttes alternatives non chimiques dans les zone de pâture dans le cas des pesticides.
- Mettre en place un système écologiquement rationnel de traitement et d'élimination finale des pesticides obsolètes et des emballages.
- Elaborer et diffuser largement les guides sur le diagnostic et le traitement des intoxications dues aux pesticides, notamment dans les zones de traitement.
- Mettre en place des dispositifs de protection des lieux sensibles.

❖ ***Axe 4 : Assurer le contrôle, le suivi et l'évaluation de la gestion des pestes et déchets dangereux***

- effectuer des contrôles et analyses périodiques : (i) contrôle de qualité des pesticides, (ii)analyses sur les impacts sanitaires et environnementaux, (iii) analyse des résidus de pesticides dans l'eau, les aliments (iv)contrôle de la qualité sanitaire des denrées alimentairesd'origine animale etc.) dans les zones du Projet ;
- assurer la supervision, l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale des mesures.

Aussi le coût de mise en œuvre de ce plan d'actions du PGPDD est évalué à **Trois cent cinquante trois millions (353 000 000) francs FCFA soit en $US 706 000**.

BIBLIOGRAPHIE

Documents généraux

Auteur	p	Document
Angel J.M. et al., 2010	:	Carte géologique et des ressources minérales de la République du Tchad.
Commission du Bassin du Lac Tchad & Commission de l'Union Africaine Août 2018	:	Stratégie régionale de stabilisation, de redressement et de résilience des zones du bassin du lac Tchad affectées par la crise Boko Haram
FAO , 2018	:	Profil National Genre des Secteurs de l'Agriculture et du Développement Rural du Tchad
FEWS NET; 2016	:	Tchad Perspectives sur la sécurité alimentaire : Février 2016 à Septembre 2016
INSEED ; 2013	:	Profil de la pauvreté au Tchad en 2011 : Troisième Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad (ECOSIT3)
INSEED ; 2016	:	Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples au Tchad (EDS-MICS) 2014-2015
M. Frédéric HUNEAU 2017	:	Le Bassin du lac Tchad : rapport sur le projet régional de coopération technique RAF/7/011 appuyé par l'AIEA
Ministère de l'action Sociale, de la Famille et de la Solidarité Nationale (Tchad), 2011	:	Politique Nationale Genre (PNG)
Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement (Tchad), 2017	:	Plan National de Développement (PND)
Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement du Tchad; 2019	:	Forum Politique de Haut Niveau sur le Développement Durable
Ministère de l'environnement et de la pêche du Tchad;2016	:	L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture en Tchad
Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi (Tchad),2014	:	Politique Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle au Tchad (PNEFP)
Ministère de la Santé Publique (Tchad) ; 2018	:	Annuaire des statistiques sanitaires Tome A 31ème Edition année 2017
Ministère de la Santé Publique (Tchad), 2016	:	Politique Nationale de Santé 2016-2030
Ministère des Infrastructures et Equipements du Tchad ; 2011	:	Réseaux des transports en République du Tchad
Ministère de l'environnement et des Ressources Halieutiques du Tchad ; 2012		Tchad: Rapport National du Développement Durable En vue de la préparation de Rio+20
Ministère de l'Environnement et de la Pêche ; 2016		Rapport du Tchad contribuant à L'état de la Biodiversité pour l'Alimentation et l'Agriculture dans le monde
OCHA , 2016	:	Tchad : Découpage administratif (juillet 2016)
UNHCR ; 2017	:	Rapport annuel sur les cas incidents de SGBV 2016 parmi les réfugiés au Tchad

Autres Documents consultés

- Ministère de la Santé Publique RDC – PDSS 2015 : Plan de Gestion des Déchets Biomédicaux dans le cadre du Projet de Développement Sectoriel du Secteur de la Santé (PDSS). 65p+annexes.

- Ministere de la Sante et de l'Hygiene Publique Cote d'Ivoire 2017 : Plan de Gestion des Dechets Sanitaires 2016-2020 au compte du Projet de Renforcement du Systeme de Sante et de Reponse aux urgences Epidemiques (PRSSE)- 133p+annexes

- Ministère de la Santé et de l'Action Sociale du Senégal : Plan National de Gestion des Déchets Biomédicaux dans le cadre de Projet de Développemnt du Secteur de Santé au Sénagal. 84p+annexes
- **ProPAD fevrier 2018** : Plan de gestion des pestes et pesticides du Projet de Promotion de la productivité agro-sylvo-pastorale durable (ProPAD) 118p+annexes.
- **PADA novembre 2010** : Plan de gestion des pestes et pesticides du Projet d'Appui à la Diversification Agricole (PADA), 99P+annexes

- **PPAAO Janvier 2007** : Plan de Gestion des Pestes et des Pesticides du Programme de Productivite Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO), 125p+annexes

- **PACR Aout 2010** : Plan de Gestion des Pestes et Pesticides du Projet d'Appui aux Communautés Rurales (PACR) Version provisoire – Août 2010 (Actualisation de la version publiée en mai 2005) 132p+annexes ;

- **PPAAO/WAAPP 2A Février 2012** ; Plan de Gestion des Pestes et Pesticides du Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO/WAAPP 2A) (Ghana, Mali, Sénégal) actualisation du rapport final, 147p+annexes ;

- **PGIRED B Senegal janvier 2006** : Plan de Gestion des Pestes et Pesticides du programme de gestion intégrée des ressources en eau et de développementdes usages à buts multiples dans le bassindu fleuve sénégal (PGIRED B Senegal), version définitive 186p+annexes ;

- **PSAC octobre 2011** : Plan de Gestion des Pestes et Pesticides du projet d'appui au secteur de l'agriculture de côte d'ivoire (PSAC), rapport final1 102p+annexes ;

- **PNIASA mars 2011** : Plan de Gestion des Pestes et Pesticides du programme national d'investissement agricole et de securite alimentaire (PNIASA), rapport final 98p+annexes ;

- **PPCB janvier 2011** : Plan de lutte anti parasitaire et de gestion des pesticides du projet pole de croissance de bagre (PPCB) : rapport final, 128p+annexes ;

- **PAPSA mars 2009** : Plan de Gestion des Pestes et Pesticides du projet d'amélioration de la productivité et de la sécurité alimentaire (PAPSA), rapport final 142p+annexes.

.

ANNEXES

Annexe 1 : Calendrier et activités de la mission

Calendrier des activités des consultations publiques

Date	Province	Commune / Localité	Structure / Personnalité	Activité
EQUIPE 1 ET EQUIPE 2				
10/12/2020	Kadiogo	Ouagadougou	SERF Burkina	Voyage Ouagadougou N'Djamena
11/12/2020	Chari Baguirmi	N'Djamena	Projet PRAPS	rencontre de cadrage avec le Directeur Technique du Projet PRAPS et le responsable de sauvegarde environnementale du projet
12-14/12/2020	Chari Baguirmi	N'Djamena	Equipe consultants SERF	Préparation des outils
15/12/2020	Chari Baguirmi	N'Djamena	Equipe consultants SERF	Voyage N'Djamena- Mongo
	Guéra	Mongo	Chef de secteur élevage de Mongo	Prise de contact avec le chef de secteur de l'élevage
16/12/2020	Guéra	Mongo	Service de l'Elevage	Entretien avec le Chef de secteur et la Responsable de Suivi-évaluation de l'Elevage de Mongo
	Guéra	Mongo	Projet PASTOR	Entretien avec l'Assistant Technique Provincial du projet PASTOR/ à Mongo
	Guéra	Mongo	Gouvernorat/	Entretien avec Secrétaire Général du Gouverneur de la Province de GUERA
	Guera	Mongo	Fédération des éleveurs de la Guéra	Entretien avec le Président de la fédération des éleveurs de la Guéra
	Guera	Mongo	Service technique provincial de la fonction publique/	Entretien avec le Délégué provincial de la fonction publique

Date	Province	Commune / Localité	Structure / Personnalité	Activité
	Guera	Mongo	Service de l'Environnement, de l'eau, et la pêche	Entretien avec le chef de service de l'environnement, de l'eau et de la pêche
	Guera	Mongo	Projet APEF	Entretien avec le Chargé de Suivi et Evaluation du projet APEF
	Guera	Mongo	Service de l'Agriculture	Entretien avec le Délégué provincial par intérim de l'agriculture
	Guera	Mongo	Service de l'Action social	Entretien avec le Déléguée provinciale de l'action sociale
17/12/2020	Guera	Mongo	Eleveurs du ferrick Aboudouroua	Focus groupe avec les éleveurs hommes du ferrick Aboudouroua
	Guera	Mongo	Eleveurs du ferrick Aboudouroua	Focus groupe avec les femmes éleveurs du ferrick Aboudouroua
	Guera	Mongo	Membres de l'équipe de consultants	Voyage Mongo Ati
	Batha	Ati	Secrétaire Général de la fédération des éleveurs de Batha	Prise de contact et programmation des consultations des parties prenantes
18/12/2020	Batha	Ati	Service de l'élevage	Entretien avec le Responsable Suivi évaluation
	Batha	Ati	Gouvernorat	Entretien avec le Directeur de cabinet du Gouverneur
	Batha	Ati	Action sociale	Entretien avec le Délégué intérimaire
	Batha	Ati	ANADER (Agence Nationale d'Appui au Développement Rural)	Entretien avec le Délégué de l'ANADER
	Batha	Ati	Eleveurs du Ferrick Guereda	Focus groupe avec les éleveurs du Ferrick Guereda

Date	Province	Commune / Localité	Structure / Personnalité	Activité
19/12/2020	Batha	Ati	Eleveurs du Ferrick Sountay -Waga	Focus groupe avec les éleveurs du Ferrick Sountay -Waga
	Batha	Ati	Fédération des éleveurs du Batha	Entretien avec le Secrétaire Général de la fédération des éleveurs du Batha
Équipe 2				
20/12/2020	Batha	Ati	Equipe consultants SERF	Voyage Ati - Massenya.
	Chari Baguirmi	Massenya	Service de l'élevage	Prise de contact avec le Chef de Secteur de l'élevage et programmation des visites
21/12/2020	Chari Baguirmi	Massenya	Gouvernorat	Prise de contact avec le Secrétaire du Gouverneur .
	Chari Baguirmi	Massenya	hôpital provincial de Massenya	Entretien avec le Directeur de l'hôpital provincial de Massenya
	Chari Baguirmi	Massenya	hôpital provincial de Massenya	Entretien avec la surveillante générale de l'hôpital provinciale de Massenya
	Chari Baguirmi	Massenya	Sultanat	Entretien avec le Représentant du Sultan
	Chari Baguirmi	Massenya	Service de l'élevage	Entretien avec le chef de service de l'élevage et le responsable de suivi et évaluation
	Chari Baguirmi	Massenya	Service de l'agriculture	Entretien avec le chef de zone de l'ANADER
	Chari Baguirmi	Massenya	Ferrick N'Gode	Focus groupe avec les femmes éleveurs du ferrick N'Gode
	Chari Baguirmi	Massenya	Ferrick N'Gode	Focus groupe avec les hommes éleveurs du ferrick N'Gode
	Chari Baguirmi	Massenya	Gouvernorat	Entretien avec le secrétaire du Gouverneur
22/12/2020	Chari Baguirmi	Massenya	Equipe (2) consultants SERF	Voyage Massenya-N'Djamena
Équipe 1				

Date	Province	Commune / Localité	Structure / Personnalité	Activité
20-12-2020	Batha	Ati	Equipe consultants SERF	Voyage Ati Massakory
	Hadjer Lamis	Massakory	Fédération des éleveurs	Rencontre de cadrage avec le Président de la Fédération des éleveurs de la province de Hadjer Lamis pour la préparation des consultations des parties prenantes avec les éleveurs de la province
21-12-2020	Hadjer Lamis	Massakory	Service de l'élevage de Massakory	Entretien avec le chef de poste de l'élevage de Massakory
	Hadjer Lamis	Massakory	Fédération des éleveurs de la province de Hadjer Lamis	Focus groupe avec les femmes éleveurs des groupements et associations de la province de Hadjer Lamis
	Hadjer Lamis	Massakory	Fédération des éleveurs de la province de Hadjer Lamis	Focus groupe avec les hommes éleveurs des groupements et associations de la province de Hadjer Lamis
	Hadjer Lamis	Massakory	Hôpital provincial de Massakory	Entretien avec le chef de service chirurgie, intérimaire du directeur de l'hôpital
22-12-2020	Hadjer Lamis	Massakory	Service de l'environnement	Entretien avec le délégué provincial de l'environnement
	Hadjer Lamis	Massakory	Service de l'action sociale	Entretien avec le chef de bureau de l'action sociale
	Hadjer Lamis	Massakory	Service de l'élevage	Entretien avec le délégué de l'élevage
	Hadjer Lamis	Massakory	Gouvernorat	Entretien avec le Gouverneur de la province de Hadjer Lamis
	Hadjer Lamis	Massakory	Service de l'ANADER	Entretien avec le responsable de suivi et évaluation de l'antenne du centre (ANADER)
	Hadjer Lamis	Massakory	Equipe (1) consultants SERF	Voyage Massakory-N'Djamena

Le **tableau** ci-après indique les dates de tenue de ces consultations par localité ainsi que les acteurs rencontrés.

Acteurs rencontrés, dates et lieux des consultations publiques

Date	Province	Commune / Localité	Structure	Activité	Nombre de personne				
					Femmes		Hommes		Total
					Moins de 35 ans	Plus de 35 ans	Moins de 35 ans	Plus de 35 ans	
16/12/2020	Guera	Mongo	Gouvernorat	Entretien avec le Secrétaire Général du Gouverneur de la Province du Guera	00	00	00	01	01
	Guera	Mongo	Inspection du travail	Entretien	00	00	00	01	01
	Guera	Mongo	Projet APEF (Programme d'Appui à la gestion concertée des aires protégées et écosystèmes fragiles du Tchad)	Entretien	00	00	00	01	01
	Guera	Mongo	Service de l'eau, de l'environnement et de la pêche	Entretien	00	00	00	01	01
	Guera	Mongo	Service de l'élevage	Entretien	00	01	00	01	02
	Guera	Mongo	Projet PASTOR	Entretien	00	00	00	01	01
	Guera	Mongo	Fédération des éleveurs	Entretien	00	00	00	03	03
	Guera	Mongo	Service de l'agriculture	Entretien	00	00	00	01	01
17-12-20	Guera	Mongo	Ferrick d'aboundouroua	Focus groupe avec les hommes éleveurs	00	00	18	26	44
	Guera	Mongo	Ferrick d'aboundouroua	Focus groupe avec les femmes éleveurs	12	11	01	05	29
18-12-20	Batha	Ati	Service de l'élevage	Entretien	00	00	00	02	02
	Batha	Ati	Gouvernorat	Entretien avec le directeur de cabinet du gouverneur de Batha	00	00	00	01	01

Date	Province	Commune / Localité	Structure	Activité	Nombre de personne				
					Femmes		Hommes		Total
					Moins de 35 ans	Plus de 35 ans	Moins de 35 ans	Plus de 35 ans	
	Batha	Ati	ANADER (Agence Nationale d'Appui au Développement Rural)	Entretien	00	00	01	00	01
	Batha	Ati	Service de l'action sociale	Entretien	00	00	00	01	01
	Batha	Ati	Ferrick de guéreda	Focus groupe avec les hommes éleveurs du ferrick de guéreda	00	00	08	12	20
	Batha	Ati	Ferrick de guéreda	Focus groupe avec les femmes éleveurs du ferrick de guéreda	06	03	03	04	16
19-12-20	Batha	Ati	Ferrick de Sountay- waga	Focus groupe avec les éleveurs du ferrick de Sountay- waga	00	00	12	08	20
	Batha	Ati	Organisation des éleveurs du Batha	Entretien avec le secrétaire général du fédération provinciale des organisations des éleveurs du Batha	00	00	01	00	01
21-12-2020	Hadjer Lamis	Massakory	Service de l'élevage de Massakory	Entretien	00	00	00	01	01
	Hadjer Lamis	Massakory	Associations et groupements des éleveurs de Hadjer Lamis	Focus groupe avec les femmes éleveurs de Hadjer Lamis	11	29	01	03	44
	Hadjer Lamis	Massakory	Associations et groupements des éleveurs de Hadjer Lamis	Focus groupe avec les hommes éleveurs de Hadjer Lamis	00	00	05	10	15
	Hadjer Lamis	Massakory	Hôpital provinciale de Massakory	Entretien	00	00	00	01	01
22-12-2020	Hadjer Lamis	Massakory	Service de l'environnement	Entretien	00	00	00	01	01
	Hadjer Lamis	Massakory	Service de l'action sociale	Entretien	00	00	00	01	01
	Hadjer Lamis	Massakory	Service de l'élevage	Entretien	00	00	00	01	01

Date	Province	Commune / Localité	Structure	Activité	Nombre de personne				
					Femmes		Hommes		Total
					Moins de 35 ans	Plus de 35 ans	Moins de 35 ans	Plus de 35 ans	
	Hadjer Lamis	Massakory	Gouvernorat	Entretien	00	01	00	00	01
	Hadjer Lamis	Massakory	Service de l'ANADER	Entretien	00	00	00	01	01
21-12-2020(equipe2)	Chari Baguirmi	Massenya	Gouvernorat	Entretien	00	00	00	01	01
	Chari Baguirmi	Massenya	Service de l'élevage	Entretien	00	00	00	03	03
	Chari Baguirmi	Massenya	Service de l'agriculture	Entretien	00	00	00	02	02
	Chari Baguirmi	Massenya	Hôpital	Entretien	00	01	00	01	02
	Chari Baguirmi	Massenya	Mairie	Entretien	00	00	00	01	01
	Chari Baguirmi	Massenya	Sultanat	Entretien	00	00	00	01	01
	Chari Baguirmi	Massenya	Ferrick N'godé	Focus groupe avec les femmes éleveurs du Ferrick N'godé	06	13	01	03	23
	Chari Baguirmi	Massenya	Ferrick N'godé	Focus groupe avec les hommes éleveurs du Ferrick N'godé	00	00	11	26	37
TOTAL					**35**	**59**	**62**	**126**	**282**

Annexe 2 : Liste des produits phytosanitaires et homologués par le CILSS/CSP en circulation au Tchad

N°	Noms Commerciaux	Matières actives	Familles chimiques	Domaine d'utilisation
		INSECTICIDES		
1	Dimex 400 EC	Diméthoate (400 g/l)	Organophosphoré	Insecticide
2	Callidim 400 EC	Diméthoate (400 g/l)	Organophosphoré	Insecticide
3	Cyperdim 220 EC	Diméthoate (400 g/l) + Cyperméthrine (20 g/l)	Organophosphoré Pyréthrinoïde	Insecticide
4	Chinmix 10 EC	Betaméthrine (100 g/l)	Pyréthrinoïde	Insecticide
5	Cigogne 12 EC	Cyperméthrine (12 g/l)	Pyréthrinoïde	Insecticide
6	Cigogne 50 EC	Cyperméthrine (50 g/l)	Pyréthrinoïde	Insecticide
7	Decis 25 EC	Deltaméthrine (25 g/l)	Pyréthrinoïde	Insecticide
8	Anibal 500 EC	Fenobucarbe (500 g/l)	Carbamate	Insecticide
9	Pyriforce 600 EC	Chlorpyrifos-éthyl (600g/l)	Organophosphoré	Insecticide
10	Alphaméthrine EC	Alphaméthrine (100 g/l)	Pyréthrinoïde	Insecticide
11	Abamectine	Abamectine (18 g/l)	Avermectines	Insecticide
12		Deltaméthrine	Pyréthrinoïde	Insecticide
13	Calthio DS	Lindane (200 g/kg) + Thirame (250 g/l) Le Lindane est interdit	Organophosphoré Dithiocarbamate	Insecticides/ fongicide
14	Cypercal P720 EC	Cyperméthrine (36 g/l) + Méthamdophos (300 g/l)	Organophosphoré Pyréthrinoïde	Insecticide
15	Cypercal P186 EC	Cyperméthrine (36 g/l) + Profenofos (150 g/l)	Organophosphoré Pyréthrinoïde	Insecticide
16	Cypercal P230 EC	Cyperméthrine (30 g/l) + Profenofos (200 g/l)	Organophosphoré Pyréthrinoïde	Insecticide
17	Cypercal P286 EC	Cyperméthrine (36 g/l) + Profenofos (150 g/l)	Organophosphoré Pyréthrinoïde	Insecticide
18	K.Obiol DP2	Deltaméthrine (2 g/kg)	Pyréthrinoïde	Insecticide
19	Duo 685 EC	Cyperméthrine (85 g/l) + Profenofos (600 g/l)	Organophosphoré Pyréthrinoïde	Insecticide
20	Percal M DP	Perméthrine (4 g/l) + malathion (16 g/l)	Organophosphoré Pyréthrinoïde	Insecticide
21	Percal M 2 %	Perméthrine (0,4 g/l) + malathion (1,6 g/l)	Organophosphoré Pyréthrinoïde	Insecticide
22	Marshal 2 % DP	Carbosulfan (20 g/l)	Carbamate	Insecticide
23	Actillic 2 % DP	Pirimiphos-méthyl	Organophosphoré	Insecticide
24	Lamdacal P 648 EC	Lambdacyhalothrine (48 g/l) + Profenofos (600 g/l)	Organophosphoré Pyréthrinoïde	Insecticide
25	K.Othrine 25 EC	Deltaméthrine (25g/l)	Pyréthrinoïde	Insecticide
26	Unden EC	Propoxur	Carbamate	Insecticide
27	Dominex EC		Pyréthrinoïde	Insecticide
28	K.Otab 25 %	Deltaméthrine 25 %	Pyréthrinoïde	Insecticide
29	Baygon EC	Propoxur	Carbamate	Insecticide
30	Fastac 100 EC	Alphaméthrine	Pyréthrinoïde	Insecticide
31	Akito 25 EC	Betaméthrine	Pyréthrinoïde	Insecticide
32	Poudrox	Malathion	Organophosphoré	Insecticide
33	Phosfinon	Phosphure d'aluminium 57 %		Insecticide
34	Malagrain 5 % DP	Malathion 5%	Organophosphoré	Insecticide
35	Deltacal 25 EC	Deltaméthrine	Pyréthrinoïde	Insecticide
36	Sumi Alfa	Esfenverelate	Pyréthrinoïde	Insecticide
37	Green Muscle	Metarhizium	Biopesticide	Insecticide
38	Termitox	Lindane 20 %		Insecticide
39	Dursban 480 EC	Chlorpyrifos-éthyl (480 g/l)	Organophosphorés	Insecticide
40	Bistar 10 WP	Bifenthrine 10%	Pyréthrinoïde	Insecticide
41	Attakan C 344 SE	Cyperméthrine (144 g/l)	Pyréthrinoïde	Insecticide
42	Dursban 450 UL	Chlorpyrifos-éthyl (450 g/l)	Organophosphoré	Insecticide
43	Dursban	Chlopyrifos-ethyl	Organophosphoré	Insecticide
44	Dipterex			Insecticide

N°	Noms Commerciaux	Matières actives	Familles chimiques	Domaine d'utilisation
45	Cigogne	Cyperméthrine	Pyréthrinoïde	Insecticide
46	General 35 DS	Carbosulfan 350 g/kg	Carbamates	Insecticide
47	Dominex	0,75 g d'alphacypermethrine	Pyréthrinoïde	Insecticide
48	Calthio L	250 g de TMTD + 200 g de Lindane		Insecticide
49	Percal M	16 % de Malathion + 0,4 g/l de Perméthrine	Organophosphorés Pyréthrinoïde	Insecticide
50	Pilori 15 EC	Lambdacyhalothrine (15 g/l)	Pyréthrinoïde	Insecticide
51	Titan 25 EC	Acétamipride (25 g/l)	Néonicotonoïde	Insecticide
52	Asmithion L50	Fenitrothion (50 g/l)	Organophosphoré	Insecticide
53	Alphytrine 12,5	Deltaméthrine (12,5 g/l)	Pyréthrinoïde	Insecticide
54	Dursban 450 UL	Chlorpyrifos-éthyl (450 g/l)	Organophosphoré	Insecticide
55	Dursban 240 UL	Chlorpyrifos-éthyl (240 g/l)	Organophosphoré	Insecticide
56	Dursban 225 UL	Chlorpyrifos-éthyl (225 g/l)	Organophosphoré	Insecticide
57	Malathion 96 %	Malathion 96 %	Organophosphoré	Insecticide
58	Adonis 12,5	Fipronil	Phénylpyrazole	Insecticide
59	Fenval 500	Fenitrothion	Organophosphoré	Insecticide
60	Combicat 505 EC	Chlorpyriphos 50 % + Cyperméthrine 5 %	Organophosphoré Pyréthrinoïde	Insecticide
61	Cypercal P 654 EC	Cyperméthrine (54 g/l) + Profenofos (600 g/l)	Organophosphoré Pyréthrinoïde	Insecticide
62	Thionex 50 EC	Endosulfan (330 g/l)	Carbamate	Insecticide
63	DDFORCE 1000 EC	DDVP (1000 g/l)	Organophosphoré	Insecticide
64	ULVAP	Dichlorvos	Organophosphoré	Insecticide
65	Killer	Chlorpyriphos 20 % EC	Organophosphoré	Insecticide
66	K-Otab	Deltaméthrine	Pyréthrinoïdes	Insecticide
67	Wormforce	Carbofuran 3 % g	Carbamates	Insecticide
68	Cypeforce	Cyperméthrine 10 % EC	Pyréthrinoïdes	Insecticide
69	Raid	Deltaméthrine	Pyréthrinoïdes	Insecticide
70	Actforce 20 %EC	Chlorpyrifos	Organophosphoré	Insecticide
71	Vip 100 EC	Dichlorvos	Organophosphoré	Insecticide
72	Zgermicide 7 %	Tar acid phenol		
73	Termikill 20 % EC	Chlorpyriphos	Organophosphoré	Insecticide
74	Farin 600 EC	Chlorpyrifos-éthyl (600 g/l)	Organophosphoré	Insecticide
75	Onex 30 SL	Imidachlopride 30 g/l	Nitroguanidine (nicotinoïde)	Insecticide
76	Killam 15 EC	Lambda cyhalothrine 15 g.l	Pyréthrinoïde	Insecticide/Acaricide
77	Emacot 19 EC	Emamectine Benzoate 19 g/l	Avermectines	
78	Conquest 176 EC	Cypermethrine 144 g/l +Acetamipride 32 g/l	Organophpsphoré	Insecticide
79	Cypercal 720 EC	Cypermethrine 120g/l+Profenofos 600g/L	Organophosphoré Pyréthrinoïde	Insecticides
80	Actelliic Gold Dust	Pyrimiphos méthyl 16 g/kg + Thiamethoxam 3,6 g/kg	Organophosphoré	Insecticide
81	Match FIT 50 WG	Emamectine Benzoate 100 g/kg + Luferunon 400 g/kg	Avermectine	Insecticide
82	Golden Both 80 WP	Mancozebe 5%-Imidachlopride-Emamectine 5%-Acetamipride-Ethoxylate-Alkypheno-polysiloxane10%	Carbamate fongique	Insecticide-Fongicide-Bio-stimulant-Fertilisant
83	Imida 30 EC	Imidacloprid 300 g/l	organophosphoré	Insecticide
84	Super Lamda 2,5 EC	Lambda cyhalothrine 250 g/.l	Pyréthrinoïde	Insecticide
85	Imidachlopride 300 g/l	Imidachlopride 30 g.l + Chlorpyrifos 270 g.l	organophosphoré	Insecticide
86	Justoxin	Phoshure d'Aluminium 56%	Fumigant	Insecticide
87	Best 10 EC	Cypermethrine 10 g/l	Pyréthrinoïde	Insecticdes
88	Acarius 18 EC	Abamectine	Avermectine	acaricide
89	Chinmix 10 EC	Deltamethrine 10 g/l	Pyréthrinoïde	Insecticde
90	Tamega 25 EC	Deltamethrine 125g/l	Pyréthrinoïde	Insecticdes
91	Epervier	Chlorpyriphos ethyl 200 g/l	Organophosphoré	Insecticde

FONGICIDES

N°	Noms Commerciaux	Matières actives	Familles chimiques	Domaine d'utilisation

N°	Noms Commerciaux	Matières actives	Familles chimiques	Domaine d'utilisation
1	Penncozèbe	Mancozèbe (800g/kg)	Dithiocarbamate	Fongicide
3	Benlate 50 WP	Benomyl 50 %	Carbamate	Fongicide
4	Pacha 25 EC	Iprodione + carbendazime	Dicarboximides (hydantoïnes) Benzimidazoles	Fongicide
5	Ridomil plus 72 WP	Métalaxyl 20 %	Phénylamides	Fongicide
6	Banko plus	Chlorotalonil (550 g/l)	Dérivés phtaliques	Fongicide
7	Bayleton	Triadiméfon	Triazoles	Fongicide
8	Seed plus 30 WS	Imidachlopride 10 % Métalaxyl 10 % Carbendazim 10 %	Organophosphoré Phénylamide Triazole	Fongicide
9	Ridomil plus 66 WP	Métalaxyl-M 60 g/l + Oxyde de cuivre 600 g/L	Phénylamides	Fongicide

INSECTICIDES- FONGICIDES ET AUTRES

N°	Noms Commerciaux	Matières actives	Familles chimiques	Domaine d'utilisation
1	Dress Force 42 WS	Imidachlopride 20 % Metalaxyl 20 % Tebuconazole 20 %	Organophosphoré Phénylamide Triazole	Insecticide Fongicide Nématicide
2	Apron Star 42 WS	Thrametam 20 % Metalaxyl –M 20 % Difenoconazole 20 %	Phénylamide Triazole	Insecticide Fongicide
3	Caïman Rouge	Endosulfan (250g/kg) + Thirame (250 g/kg)	Organophosphoré Dithiocarbamate	Insecticide Fongicide
7	Calthio C	25 % de chlopyrifos-éthyl + 25 % de thiram		Insecticide-fongicide
8	Insector T	Imidaclopride 350 g/kg + Thirame 100 g/kg	Organophosphoré Dithiocarbamate	Insecticde-Fongicide
9	Montaz 45 WS	Imidachlopride 25% + Thirame 20%	Organophosphoré Dithiocarbamate	Insecticide-Fongicide
10	Amtouka Super DP	Pirimiphos methyl 16 g/kg +Permthrine 3 g/kg	Organophosphore +carbamate	Insecticide-Fongicide

RODENTICIDES

N°	Noms Commerciaux	Matières actives	Familles chimiques	Domaine d'utilisation
1	Bradifacoum	Bradifacoum 0,005 %	Coumarines	Rodenticide
2	Phostoxin	Phosphure d'aluminium		Rodonticide
3		Phosphure de zinc		

AVICIDES (ce sont des produits qui sont exclusivement de la compétence de la DPVC)

N°	Noms Commerciaux	Matières actives	Familles chimiques	Domaine d'utilisation
1	Fencal UL	Fenthion (600 UL)	Organophosphoré	Avicide
2	Queletox 640 UL	Fenthion (640 UL)	Organophosphoré	Avicide

HERBICIDES

N°	Noms Commerciaux	Matières actives	Familles chimiques	Domaine d'utilisation
1	Stomp 500 EC	Pendimétaline (500 g/l)	Toluidines	Herbicide
2	Action80 DF	Diuron (800 g/l)	Urées substituées	Herbicide
3	Round up 680 SG	Glyphosate 680 g/kg	Amino-phosphonates	Herbicide
4	Suprazone Royal SL	Paraquat (200 g/l)	Ammonium quaternaire	Herbicide
5	Fusilade SL	Fluazifop-p-butyl (250 g/l)		Herbicide
6	Agrazine	Atrazine (500 g/l)	Triazines (chlorotriazines)	Herbicide
7	Herbextra	2-4D (720 g/l)	Triazines	Herbicide
8	Azulox	Asulame (420 g/l)	Carbamates	Herbicide
9	Herbextra plus	Loxynol + 2-4D	Amino-phosphonates (glycines)	Herbicide
10	Agronate	Monosodium Méthyl-arséniate		Herbicide
11	Round up	Glyphosate	Amino-phosphonates	Herbicide
12	Sencor	Métribuzine 480	Triazinones	Herbicide
13	Callitryne 500	Amétryne 500	Triazines (Mthylthioltriazines)	Herbicide
14	Caméléon	Halosulfuron méthyle		Herbicide
15	Fusilade	Fuliasipop ethyl		Herbicide
16	Treflan	Trifluraline	Toluidines	Herbicide
17	Rocky 330 CS	Endosulfan (330 g/l)	Carbamate	Herbicide

N°	Noms Commerciaux	Matières actives	Familles chimiques	Domaine d'utilisation
18	Kalach extra 70 SG	Glyphosate (700 g/kg)	Amino phosphate	Herbicide
19	Orizo plus	Propanil (360 g/l) + 2,4-D (200 g/l)		Herbicide
20	Ultramine	2,4-D amine (720 g/l)		Herbicide
21	Gesapax WP	Amétryne 80 %	Triazine	Herbicide
22	Primextra 500 SC	Atrazine	Triazine	Herbicide
23	Asulox 400 SL	Asulame 400 g/l	Carbamate	Herbicide
24	Diuron 80 SC	Diuron 80	Urées substituées	Herbicide
25	Certol EC	Ioxynil + 2,4-D 240 g/l	Hydroxybenzonitrite	Herbicide
26	Sencor WP	Métribuzine 35 %	Triazinones	Herbicide
27	Velpar 90 SL	Hexazinone 90 g/l	Triazinones	Herbicide
28	2,4-D	Dichloro 2 4 acide phényl acétique 130 g/l		Herbicide
29	Gramoxone SL	Paraquat 100 g/l	Ammonium quaternaire	Herbicide
30	Regent 50 SC	Fipronil 50 g/l	Pyrazoles	Herbicide
31	Dekat-D 720 SL	2,4 DDimethylamine720 g/l	Triazine	Herbicide
32	Glycot	Glyphosate 41 SL	Amino-phosphonates	Herbicide
33	Maizine	Atrazine 80 g/kg	Triazine	Herbicide
34	Gallitraz 90 WG	Atrazine 900 g/kg	Triazine	herbicide
35	Force VP	Glyphosate 360 g/l +Isopropylamine	Amino-phosphonates	Herbicide
36	Aminseal	Dimethylamine 720 g/l	Triazine	herbicide

Source : Revue sectorielle de protection des végétaux et gestion des pesticides au Tchad, 2010

Annexe 3 :Stocks des pesticides obsolètes du Tchad

N°	NOM COMMERCIAL	MATIERES ACTIVES ET CONCENTRATION	FAMILLE CHIMIQUE	FORMULATION	QUANTITE STOCKEE	EMBALLAGE
01	Asmithion L50	Fenitrothion 50 g/l	Organophosphoré	ULV	23900 l	Tonnelets de 50 l
02	Alphytrine 12,5	Deltaméthrine 12,5g/l	Pyrethrinoïde de synthèse	ULV	1980 l	Bidons de 20 l scellés
03	Dursban 450	Chlorpyriforce-ethyl 450 g/l	Organophosphoré	ULV	14000 l	Futs de 200 l
04	Dursban 240	Chlorpyriforce-ethyl 240 g/l	Organophosphoré	ULV	5080 l	Bidons de 20 l
05	Chlorpyriforce-ethyl 225 g/l	Chlorpyriforce-ethyl 225 g/l	Organophosphoré	ULV	54725 l	Futs de 200 l
06	Malathion 96%	Malathion 96%	Organophosphoré	ULV	8105 l	Futs de 200 l
07	Adonis 12,5	Fipronil	Phénylpyrazole	ULV	775 l	Tonnelets de 50 l
08	Fencal 500	Fenitrothion	Organophosphoré	ULV	280 l	Bidons de 1 l

Source : Revue sectorielle de protection des végétaux et gestion des pesticides au Tchad, 2010

Annexe 4 : Principe de base pour la lutte intégrée

PRINCIPES	MISE EN OEUVRE	RESULTATS
PRINCIPE 1 Obtenir et planter du matériel de plantation de qualité	Choisissez des semences, des boutures, des tubercules, ou des rejets provenant de variétés très productives, saines et résistantes aux ravageurs/maladies. Pour obtenir les semences certifiées, adressez- vous à des semenciers homologués ou à des centres nationaux de recherche. Les agriculteurs pourront planter du matériel prélevé sur des plants sains, issus de la campagne précédente. Ne stockez pas le matériel de plantation plus d'une saison. Effectuez des tests sommaires de germination.	L'utilisation de matériel de plantation de qualité permettra d'obtenir une culture saine et productive et, par conséquent, une récolte de qualité. Les variétés certifiées sont souvent résistantes à plusieurs ravageurs et maladies. Rappelez-vous l'adage populaire selon lequel les bonnes semences font les bonnes récoltes.
PRINCIPE 2 Choisir des sols fertiles et des lieux adaptés à la plantation	Sélectionnez des sols à bon drainage naturel, adaptés à la culture. Certaines cultures (le riz de bas-fond ou le riz irrigués, par exemple) préfèrent les sols submergés. Effectuez toujours la plantation dans des champs exempts de mauvaises herbes.	Les cultures ont besoin d'un maximum de gestion du sol et de l'eau pour se développer et rivaliser efficacement avec les adventices.
PRINCIPE 3 Adopter de bonnes pratiques en pépinière	Établissez les pépinières sur un sol exempt de maladies pour favoriser le développement des plantules. Recouvrez le sol avec un paillis de feuilles de neem ou d'herbe sèche. Bouturer uniquement le matériel sélectionné et exempt de ravageurs /maladies.	Après repiquage au champ, les plantules rigoureuses ainsi obtenues produiront des plants robustes.
PRINCIPE 4 Adopter les dispositifs et les dispositifs adéquats de plantation	Plantez en ligne, avec un écartement approprié, pour éviter une densité de peuplement excessive. La culture intercalaire se pratique généralement en lignes, en lignes alternées ou en bandes.	Une densité trop élevé entrave le développement de la culture et, en créant un environnement humide, favorise l'apparition des maladies. La plantation en ligne permet d'épargner des semences et de réaliser plus facilement les opérations agricoles comme le désherbage et la récolte. La culture intercalaire réduit la pression des insectes et garantit les rendements
PRINCIPE 5 Planter les cultures au moment opportun pour faire coïncider leur période de croissance avec une faible incidence des ravageurs et des maladies	Planifiez la plantation de manière à éviter les périodes de prévalence des ravageurs et des maladies dans les champs. Coordonnez les dates de plantation au niveau de la région pour empêcher le passage des ravageurs entre les cultures et pour préserver une période de repos saisonnier.	La culture échappe aux périodes de fortes incidences des ravageurs et des maladies durant leur croissance et leur développement. Le cycle de développement des ravageurs est interrompu. Les populations de ravageurs ne disposent pas du temps nécessaire pour se reproduire massivement.
PRINCIPE 6 Pratiquer la rotation des cultures	Plantez successivement des cultures ne possédant pas des ravageurs en commun (rotation de céréales et de plantes à racines et tubercules avec des légumes ou des légumineuses par exemple). Plantez des plantes de couverture durant la période de jachère	La rotation des cultures empêche la prolifération des maladies et des ravageurs terricoles (nématodes ou agents pathogènes par exemple). Les plantes de couverture enrichissent les sols et étouffent les mauvaises herbes.

PRINCIPES	MISE EN OEUVRE	RESULTATS
PRINCIPE 7 Adopter de bonnes pratiques de conservation du sol	Recouvrez le sol avec du paillis, amendez la terre avec un compost ou un engrais organique et, si nécessaire, rectifier le bilan nutritif avec les engrais minéraux pour enrichir les sols peu fertiles. Fractionnez les apports d'engrais, notamment azotés, pour mieux répondre aux besoins de la culture.	Les sols pauvres sont enrichis à peu de frais pour stimuler la croissance et le développement des cultures saines et obtenir des rendements élevés. L'engrais est utilisé de manière économique.
PRINCIPE 8 Adopter les pratiques adéquates de gestion hydrique	Plantez dans des sols à bon drainage naturel (excepté pour le riz). Le cas échéant, construisez des canaux de drainage pour éliminer l'excès d'eau ; préparer les canaux de collecte d'eau (dans les plantations de bananiers plantains, par exemple) pour disposer d'une réserve d'eau suffisante. En condition irriguée, irriguez régulièrement les plantes selon les besoins	La croissance et le développement de la culture ne sont pas compromis par le manque d'eau ; en outre, les plants ne souffrent pas d'engorgement.
PRINCIPE 9 Désherber régulièrement	Installez les cultures dans des champs exempts de mauvaises herbes. Pour empêcher la production de semences de mauvaises herbes, binez dans les trois semaines après la plantation et sarclez superficiellement à la main jusqu'à la fermeture du couvert de la culture. Arrachez les premiers plants des mauvaises herbes avant leur floraison et leur monté engraines.	Cette mesure permet d'épargner la main-d'œuvre et d'éviter de blesser les racines de la culture. La concurrence entre les cultures et les mauvaises herbes est éliminée ; ces derniers ne parviennent pas à produire des graines. Les mauvaises herbes parasites ne peuvent s'établir dans les champs
PRINCIPE 10 Inspecter régulièrement les champs	Inspectez les champs chaque semaine pour surveiller la croissance et le développement des cultures, suivre l'évolution des populations d'auxiliaire et détecter rapidement l'arrivé des ravageurs, les maladies et adventices ; effectuez une analyse de l'agro- écosystème et prenez une décision sur les opérations culturales à réaliser.	L'inspection régulière des champs permet aux cultivateurs de détecter les problèmes et de mettre en œuvre les mesures de lutte intégrée nécessaire pour éviter une aggravation des dégâts et, par conséquent, des pertes importantes de rendement.
PRINCIPE 11 Maintenir les champs parfaitement propres	Conservez toujours les champs dans un état de grande propreté. Éliminez tous les résidus (plantes de la campagne précédentes et résidus végétaux, par exemple) ; la plupart des résidus sont employés comme fourrage pour le bétail. Arrachez et détruisez les cultures présentant des symptômes de maladie en début de cycle végétatif. A l'issue de la récolte, éliminez les résidus de culture (fauchez-les et utilisez-les comme fourrage pour le bétail ou enfouissez-les)	Ces résultats empêchent la prolifération des ravageurs et les maladies et leur passage d'une compagne à l'autre. Les ravageurs et les maladies ne peuvent se propager à l'ensemble de l'exploitation.
PRINCIPE 12 Lutter efficacement contre les ravageurs et les maladies	Adopte une stratégie sur la prévention et l'accroissement des populations auxiliaires. Évitez les moyens de lutte nocifs pour l'homme ou la culture ainsi que ceux qui dégradent l'environnement ; privilégier les méthodes mécaniques ou naturelles (extrait de graines/feuilles de neem, solution savonneuse par exemple). Si le recours aux pesticides chimiques s'avères inévitable, (par exemple cas de forêts infestation de ravageurs, appliquer le produit adéquat aux zones recommandées, selon la	Les problèmes de ravageurs et les maladies sont circonscrits, autorisant une production élevée et durable, avec un minimum d'intrant coûteux. Les produits naturels sont moins onéreux et moins nocifs pour l'homme et

PRINCIPES	MISE EN OEUVRE	RESULTATS
	technique requise en respectant les mesures de précaution.	
13 Favoriser l'accroissement des populations d'ennemis naturels (auxiliaires)	Adopter des pratiques qui créent des conditions environnementales favorables à la reproduction des ennemis (utilisation minimale de pesticide de synthèse, emploie de producteurs d'origine végétale comme les extraits de neem et paillage pour stimuler la reproduction des ennemis naturels comme les fourmis prédatrices, les araignées, les carabes, les syrphides et les coccinelles).	Les populations de ravageurs sont maitrisées efficacement et naturellement par les importantes populations d'ennemis naturels. La maitrise naturelle des ravageurs ne nuit ni à l'homme ni à l'environnement.
PRINCIPE 14 Réduire au minimum l'application de pesticides chimiques	Éviter l'application systématique et régulière des pesticides. En cas de besoin réel, traitez uniquement avec des pesticides sélectifs. Privilégiez les produits d'origine végétale. Abstenez-vous de traiter avec des produits phytopharmaceutiques dès l'apparition des premiers ravageurs ou des premiers symptômes. Analysez toujours l'agro-système avant toute décision de traitement. En cas de pullulation des ravageurs et de dégâts importants, traitez avec des produits naturels (extraits de graines/feuilles de neem ou solution savonneuse).	L'utilisation parcimonieuse de pesticides chimiques sélectifs permet aux populations d'auxiliaire (fourmis, prédatrices, araignées, mantes et coccinelles, par exemple) de se développer au détriment des ravageurs. Il s'agit d'une méthode naturelle de lutte contre les ravageurs
PRINCIPE 15 Adopter de bonnes pratiques de récolte	Récoltez les cultures dès leur maturité ; soyez prudent pur éviter de blesser, de déchirer, de casser ou de causer d'autres dégâts aux produits récoltés. Évitez de récolter ou de stocker des fruits et légumes en plein soleil.	Les cultivateurs obtiennent de meilleurs prix pur des produits propres et indemnes. Les produits indemnes se conservent plus facilement car ils ne présentent aucun point d'entré aux ravageurs et aux agents pathogènes. Les produits fraîchement récoltés et maintenus à basse température se conservent plus longtemps.
PRINCIPE 16 Adopter des dispositifs de stockage propres et de qualité.	Les magasins sont toujours propres, sec et bien ventilés. Stockez uniquement des produits entiers. Conservez les récoltes dans des conteneurs hermétiques pour les protéger contre les ravageurs des greniers. En général, les dégâts causés par les ravageurs des stocks s'aggravent fortement après trois mois de stockage ; par conséquent, répartissez les récoltes en plusieurs lots selon la durée de conservation. Traitez uniquement les lots destinés à une conservation de longue durée (avec des produits adéquats comme de l'huile de neem ou des pesticides recommandés pour les produits stockés).	La qualité des produits stockés est conservée pendant l'entreposage. Les produits stockés sont peu exposés aux attaques des ravageurs et des agents pathogènes. Les grains stockés restent secs. Les pesticides recommandés pour le traitement des stocks sont utilisés économiquement.

Annexe 5 : Guide de bonnes pratiques de Gestion des pesticides

Mesures requises pour la réduction des risques liés aux pesticides

Sécurité d'emploi des pesticides

Les pesticides sont toxiques pour les vermines mais aussi pour l'Homme. Cependant, si l'on prend des précautions suffisantes, ils ne devraient constituer une menace ni pour la population, ni pour les espèces animales non visées. La plupart d'entre eux peuvent avoir des effets nocifs si on les avale ou s'ils restent en contact prolongé avec la peau. Lorsqu'on pulvérise un pesticide sous forme de fines particules, on risque d'en absorber avec l'air que l'on respire. Il existe en outre un risque de contamination de l'eau, de la nourriture et du sol. Des précautions particulières doivent être prises pendant le transport, le stockage et la manipulation des pesticides. Il faut nettoyer régulièrement le matériel d'épandage et bien l'entretenir pour éviter les fuites. Les personnes qui se servent de pesticides doivent apprendre à les utiliser en toute sécurité.

Homologation des insecticides

Renforcer la procédure d'homologation des insecticides en veillant sur :

- l'harmonisation, entre le système national d'homologation des pesticides et autres produits utilisés en santé publique ;
- l'adoption des spécifications de l'OMS applicables aux pesticides aux fins de la procédure nationale d'homologation ;
- le renforcement de l'organisme pilote en matière de réglementation ;
- la collecte et la publication des données relatives aux produits importés et manufacturés ;
- la revue périodique de l'homologation.

Il est également recommandé, lorsque des achats de pesticides sont envisagés pour combattre des vecteurs, de s'inspirer des principes directeurs énoncés par l'OMS. Pour l'acquisition des insecticides destinés à la santé publique les lignes de conduite suivantes sont préconisées :

- élaborer des directives nationales applicables aux achats de produits destinés à la lutte anti- vectorielle et veiller à ce que tous les organismes acheteurs les respectent scrupuleusement ;
- se référer aux principes directeurs énoncés par l'OMS ou la FAO au sujet des appels d'offres, aux recommandations de la FAO pour l'étiquetage et aux recommandations de l'OMS concernant les produits (pour les pulvérisations intra domiciliaires);
- faire figurer dans les appels d'offres les détails de l'appui technique, de la maintenance, de la formation et du recyclage des produits qui feront partie du service après-vente engageant les fabricants; appliquer le principe du retour à l'envoyeur ;
- contrôler la qualité et la quantité de chaque lot d'insecticides et supports imprégnés avant la réception des commandes ;
- veiller à ce que les produits soient clairement étiquetés en français et si possible en langue locale et dans le respect scrupuleux des exigences nationales ;
- préciser quel type d'emballage permettra de garantir l'efficacité, la durée de conservation ainsi que la sécurité humaine et environnementale lors de la manipulation des produits conditionnés, dans le respect rigoureux des exigences nationales ;
- veiller à ce que les dons de pesticides destinés à la santé publique respectent les prescriptions de la procédure d'homologation du Mali (CSP) et puissent être utilisés avant leur date de péremption ;

- instaurer une consultation, avant la réception d'un don, entre les ministères, structures concernées et les donateurs pour une utilisation rationnelle du produit ;
- exiger des utilisateurs le port de vêtements et équipements de protection recommandés afin de réduire au minimum leur exposition aux insecticides ;
- obtenir du fabricant un rapport d'analyse physico-chimique et la certification de l'acceptabilité du produit ;
- exiger du fabricant un rapport d'analyse du produit et de sa formulation avec indication de conduite à tenir en cas d'intoxication ;
- faire procéder à une analyse physico-chimique du produit par l'organisme acheteur avant expédition et à l'arrivée sur les lieux.

Précautions

Etiquetage

Les pesticides doivent être emballés et étiquetés conformément aux normes de l'OMS. L'étiquette doit être rédigée en anglais et en français et dans la langue du lieu; elle doit indiquer le contenu, les consignes de sécurité (mise en garde) et toutes dispositions à prendre en cas d'ingestion ou de contamination accidentelle. Le produit doit toujours rester dans son récipient d'origine. Prendre les mesures de précaution voulues et porter les vêtements de protection conformément aux recommandations.

Stockage et transport

Les pesticides doivent être conservés dans un endroit dont on puisse verrouiller l'entrée et qui ne soit pas accessible aux personnes non autorisées ou aux enfants. En aucun cas les pesticides ne doivent être conservés en un lieu où l'on risquerait de les prendre pour de la nourriture ou de la boisson. Il faut les tenir au sec et à l'abri du soleil. On évitera de les transporter dans un véhicule servant aussi au transport de denrées alimentaires.

Afin d'assurer la sécurité dans le stockage et le transport, la structure publique ou privée en charge de la gestion des insecticides et supports imprégnés d'insecticides qui auront été acquis devra respecter la réglementation en vigueur ainsi que les conditions de conservation recommandées par le fabricant en relation avec :

- la conservation de l'étiquetage d'origine,
- prévention des déversements ou débordements accidentels,
- l'utilisation de récipients appropriés,
- le marquage convenable des produits stockés,
- les spécifications relatives aux locaux,
- la séparation des produits,
- la protection contre l'humidité et la contamination par d'autres produits, la restriction de l'accès aux locaux de stockage,
- le magasin de stockage sous clé afin de garantir l'intégrité et la sécurité des produits.
- Les entrepôts de pesticides doivent être situés à distance des habitations humaines ou abris pour animaux, des sources d'eau, des puits et des canaux. Ils doivent être situés sur une hauteur et sécurisés par des clôtures, leur accès étant réservé aux personnes autorisées.

Il ne faut pas entreposer de pesticides dans des lieux où ils risquent d'être exposés à la lumière solaire, à l'eau ou à l'humidité, ce qui aurait pour effet de nuire à leur stabilité. Les entrepôts doivent être sécurisés et bien ventilés.

Il faut éviter de transporter dans un même véhicule des pesticides et des produits agricoles, des denrées alimentaires, des vêtements, des jouets ou des cosmétiques car ces produits pourraient devenir dangereux en cas de contamination.

Les récipients de pesticides doivent être chargés dans les véhicules de manière à ce qu'ils ne subissent pas de dommages pendant le transport, que leurs étiquettes ne soient pas arrachées et qu'ils ne viennent pas à glisser et à tomber sur une route dont le revêtement peut être irrégulier. Les véhicules qui transportent des pesticides doivent porter un panneau de mise en garde placé bien en évidence et indiquant la nature du chargement.

Distribution

La distribution doit s'inspirer des lignes directrices suivantes :

- L'emballage (emballage original ou nouvel emballage) doit garantir la sécurité pendant la distribution et éviter la vente ou la distribution non autorisées de produits destinés à la lutte anti-vectorielle ;
- le distributeur doit être informé et conscientiser de la dangerosité de son chargement ;
- le distributeur doit effectuer ses livraisons dans les délais convenus ;
- le système de distribution des insecticides et supports imprégnés doit permettre de réduire les risques liés à la multiplicité des manipulations et des transports ;
- si le département acquéreur n'est pas en mesure d'assurer le transport des produits et matériels, il doit être stipulé dans les appels d'offres que le fournisseur est tenu d'assurer le transport des insecticides et supports imprégnés jusqu'à l'entrepôt ;
- tous les distributeurs d'insecticides et matériels d'épandage doivent être en possession d'une licence d'exploitation conformément à la réglementation en vigueur au Mali.

Elimination des stocks de pesticides

Après les opérations, les reliquats d'insecticide peuvent être éliminés sans risque en la déversant dans un trou creusé tout spécialement ou dans une latrine à fosse. Il ne faut pas se débarrasser d'un pesticide en le jetant dans un endroit où il risque de contaminer de l'eau utilisée pour la boisson ou le lavage ou encore parvenir jusqu'à un étang ou un cours d'eau. Certains insecticides, comme les pyréthrinoïdes, sont très toxiques pour les poissons. Creuser un trou à au moins 100 mètres de tout cours d'eau, puits ou habitations. Si on se trouve dans une région de collines, il faut creuser le trou en contrebas. Verser toutes les eaux qui ont servi au lavage des mains après le traitement. Enterrer tous les récipients, boîtes, bouteilles etc. qui ont contenu des pesticides. Reboucher le trou le plus rapidement possible. Les emballages ou récipients en carton, papier ou plastique — ces derniers, nettoyés — peuvent être brûlés, si cela est autorisé, à bonne distance des maisons et des sources d'eau potable. En ce qui concerne la réutilisation de récipients après nettoyage.

Les suspensions de pyréthrinoïdes peuvent être déversées sur un sol sec où elles seront rapidement absorbées et subiront ensuite une décomposition qui les rendra inoffensives pour l'environnement.

S'il reste une certaine quantité de solution insecticide, on peut l'utiliser pour détruire les fourmis et les blattes. Il suffit pour cela de verser un peu de solution sur les endroits infestés (sous l'évier de la cuisine, dans les coins) ou de passer une éponge imbibée. Pour faire temporairement obstacle à la prolifération des insectes, on peut verser une certaine quantité de solution à l'intérieur et autour des latrines ou sur d'autres gîtes larvaires. Les solutions de pyréthrinoïdes destinées au traitement des moustiquaires et autres tissus peuvent être utilisées quelques jours après leur préparation. On peut également s'en servir pour traiter les nattes et les matelas de corde afin d'empêcher les moustiques de venir piquer par en bas. On peut aussi traiter les matelas pour combattre les punaises.

Nettoyage des emballages et récipients vides de pesticides

Réutiliser des récipients de pesticides vides présente des risques et il est déconseillé de le faire. Toutefois, on peut estimer que certains récipients de pesticides sont trop utiles pour qu'on les jette purement et simplement après usage. Peut-on donc nettoyer et réutiliser de tels

récipients ? Cela dépend à la fois du matériau et du contenu. En principe, l'étiquette devrait indiquer quelles sont les possibilités de réemploi des récipients et comment s'y prendre pour les nettoyer.
Il ne faut en aucun cas réutiliser des récipients qui ont contenu des pesticides classés comme très dangereux ou extrêmement dangereux. Dans certaines conditions, les récipients de pesticides classés comme peu dangereux ou ne devant pas en principe présenter de danger en utilisation normale, peuvent être réutilisés à condition que ce ne soit pas pour contenir des aliments, des boissons ou de la nourriture pour animaux. Les récipients faits de matériaux comme le polyéthylène, qui absorbent préférentiellement les pesticides, ne doivent pas être réutilisés s'ils ont contenu des pesticides dont la matière active est classée comme modérément, très ou extrêmement dangereuse, quelle que soit la formulation. Dès qu'un récipient est vide, il faut le rincer, puis le remplir complètement avec de l'eau et le laisser reposer pendant 24 heures. Ensuite, on le vide et on recommence deux fois l'opération.

Hygiène générale

Il ne faut ni manger, ni boire, ni fumer lorsqu'on manipule des insecticides. La nourriture doit être rangée dans des boîtes hermétiquement fermées. La mesure, la dilution et le transvasement des insecticides doivent s'effectuer avec le matériel adéquat. Ne pas agiter ni prélever des liquides les mains nues. Si la buse s'est bouchée, agir sur la vanne de la pompe ou dégager l'orifice avec une tige souple. Après chaque remplissage, se laver les mains et le visage à l'eau et au savon. Ne boire et ne manger qu'après s'être lavé les mains et le visage. Prendre une douche ou un bain à la fin de la journée.

Protection Individuelle

- Combinaison adaptée couvrant toute la main et tout le pied.
- Masques anti-poussière anti-vapeur ou respiratoire selon le type de traitement et de produit utilisé.
- Gants.
- Lunettes.
- Cagoules (écran facial).

Protection des populations

- Réduire au maximum l'exposition des populations locales et du bétail.
- Couvrir les puits et autres réserves d'eau.
- Sensibiliser les populations sur les risques.

Vêtements de protection

Traitements à l'intérieur des habitations

Les opérateurs doivent porter une combinaison de travail ou une chemise à manches longues par-dessus un pantalon, un chapeau à large bord, un turban ou autre type de couvre-chef ainsi que des bottes ou de grosses chaussures. Les sandales ne conviennent pas. Il faut se protéger la bouche et le nez avec un moyen simple, par exemple un masque jetable en papier, un masque chirurgical jetable ou lavable ou un chiffon de coton propre. Dès que le tissu est humide, il faut le changer. Les vêtements doivent également être en coton pour faciliter le lavage et le séchage. Ils doivent couvrir le corps et ne comporter aucune ouverture. Sous les climats chauds et humides, il peut être inconfortable de porter un vêtement protecteur supplémentaire, aussi s'efforcera-t-on d'épandre les pesticides pendant les heures où la chaleur est la moins forte.

Préparation des suspensions

Les personnes qui sont chargées d'ensacher les insecticides et de préparer les suspensions, notamment au niveau des unités d'imprégnation des moustiquaires, doivent prendre des précautions spéciales. Outre les vêtements de protection mentionnés ci-dessus, elles doivent

porter des gants, un tablier et une protection oculaire, par exemple un écran facial ou des lunettes. Les écrans faciaux protègent la totalité du visage et tiennent moins chaud. Il faut se couvrir la bouche et le nez comme indiqué pour les traitements à l'intérieur des habitations. On veillera en outre à ne pas toucher une quelconque partie de son corps avec les gants pendant la manipulation des pesticides.

Imprégnation des tissus

Pour traiter les moustiquaires, les vêtements, les grillages ou les pièges à glossines avec des insecticides, il est impératif de porter de longs gants de caoutchouc. Dans certains cas, une protection supplémentaire est nécessaire, par exemple contre les vapeurs, les poussières ou les aspersions d'insecticides qui peuvent être dangereux. Ces accessoires de protection supplémentaires doivent être mentionnés sur l'étiquette du produit et peuvent consister en tabliers, bottes, masques faciaux, combinaisons et chapeaux.

Entretien

Les vêtements de protection doivent toujours être impeccablement tenus et il faut procéder à des contrôles périodiques pour vérifier qu'il n'y a ni déchirures ni usures du tissu qui pourraient entraîner une contamination de l'épiderme. Les vêtements et les équipements de protection doivent être lavés tous les jours à l'eau et au savon, séparément des autres vêtements. Les gants doivent faire l'objet d'une attention particulière et il faut les remplacer dès qu'ils sont déchirés ou s'ils présentent des signes d'usure. Après usage, on devra les rincer à grande eau avant de les ôter. A la fin de chaque journée de travail, il faudra les laver à l'extérieur et à l'intérieur.

Mesures de sécurité

Lors des pulvérisations

Le jet qui sort du pulvérisateur ne doit pas être dirigé vers une partie du corps. Un pulvérisateur qui fuit doit être réparé et il faut se laver la peau si elle a été accidentellement contaminée. Les occupants de la maison et les animaux doivent rester dehors pendant toute la durée des opérations. On évitera de traiter une pièce dans laquelle se trouve une personne — un malade par exemple — que l'on ne peut pas transporter à l'extérieur. Avant que ne débutent les pulvérisations, il faut également sortir tous les ustensiles de cuisine, la vaisselle et tout ce qui contient des boissons ou des aliments. On peut aussi les réunir au centre d'une pièce et les recouvrir d'une feuille de plastique. Les hamacs et les tableaux ou tentures ne doivent pas être traités. S'il faut traiter le bas des meubles et le côté situé vers le mur, on veillera à ce que les autres surfaces soient effectivement traitées. Il faut balayer le sol ou le laver après les pulvérisations. Les occupants doivent éviter tout contact avec les murs. Les vêtements et l'équipement doivent être lavés tous les jours. Il faut éviter de pulvériser des organophosphorés ou des carbamates plus de 5 à 6 heures par jour et se laver les mains après chaque remplissage. Si l'on utilise du Fénitrothion ou de vieux stocks de Malathion, il faut que tous les opérateurs fassent contrôler chaque semaine leur cholinestérase sanguin.

Surveillance de l'exposition aux organophosphorés

Il existe dans le commerce des trousses de campagne pour contrôler l'activité du cholinestérase sanguine. Si cette activité est basse, on peut en déduire qu'il y a eu exposition excessive à un insecticide organophosphoré. Ces dosages doivent être pratiqués toutes les semaines chez toutes les personnes qui manipulent de tels produits. Toute personne dont l'activité cholinestérasique est trop basse doit être mise en arrêt de travail jusqu'à retour à la normale.

Imprégnation des tissus

Lorsqu'on manipule des concentrés d'insecticides ou qu'on prépare des suspensions, il faut porter des gants. Il faut faire attention surtout aux projections dans les yeux. Il faut utiliser une grande bassine pas trop haute et il faut que la pièce soit bien aérée pour que l'on ne risque pas d'inhaler les fumées.

Mesures pour réduire les risques de transport, stockage, manutention et utilisation

Étape	Déterminant	Risques			Mesures d'atténuation
		Santé publique	Environnement	Personnel	
Transport	Manque de formation		Déversement accidentel, pollution de la nappe par lixiviation	Inhalation de produit : vapeur, poussière, risque de contact avec la peau	formation-sensibilisation approfondie du personnel de gestion des pesticides sur tous les aspects de la filière des pesticides ainsi que sur les réponses d'urgence - doter le personnel d'équipement de protection et inciter à son port au complet - doter en équipement de stockage adéquat, réhabiliter les sites existants - procéder à la sensibilisation du public sur l'utilisation des pesticides et de leur contenant - formation sur la gestion des contenants vides pour une élimination sécuritaire - proscrire les contenants à grand volume afin d'éviter les transvasements - diminuer la quantité de pesticides utilisée par l'utilisation effective d'alternatives
Stockage	Manque de moyen Déficit de formation sur la gestion des pesticides	Contamination accidentelle Gêne nuisance des populations à proximité	Contamination du sol	Contact avec la peau par renversement occasionné par l'exiguïté des lieux	
Manutention manipulation	Déficit de formation et de sensibilisation	Contamination des sources d'eau par le lavage des contenants	contamination du sol par déversement accidentel ou intentionnel, pollution de la nappe	Inhalation vapeur, contact dermique par éclaboussure lors de préparation ou transvasement	
Élimination des emballages	déficit de formation d'information de sensibilisation	Ingestion des produits par le biais de la réutilisation des contenants	Contact dermique et appareil respiratoire	Élimination des emballages	
Lavage des contenants	déficit de formation d'information de sensibilisation	Contact dermique, contamination des puits	Intoxication aigue des poissons et autres crustacées, pollution des puits et mares, nappe	Contact dermique	

Signes d'intoxication et soins appropriés aux victimes

Signes d'intoxication	Soins appropriés
Contamination des yeux (douleurs ou irritations)	Rincer abondamment à l'eau du robinet Si cela aggrave, consulter un médecin
Irritation de la peau (sensations de picotement et brûlure)	Laver la partie contaminée avec de l'eau, *jamais* avec de l'huile Mettre une crème calmante dessus Si cela ne calme pas, consulter un médecin
Sensation de fatigue, maux de tête ou vertiges	Se reposer Ne pas recommencer avant de se sentir totalement reposé Si cela ne calme pas, consulter un médecin
Contamination des poumons	Rester à l'ombre Mettre sous surveillance médicale

<u>Modes de traitement des contenants vides</u>

Le traitement des contenants vides s'articule autour de deux opérations fondamentales : la décontamination et l'élimination à proprement parler avec son préalable de conditionnement.

La décontamination

Elle comprend trois étapes et concerne tous les récipients de pesticides :

- s'assurer de la vidange maximale du produit et égouttage pendant 30 secondes (le contenu est vidé dans un récipient à mélange, dans un verre pour le dernier dosage s'agissant de l'imprégnation) ;
- rincer le récipient au moins trois fois avec un volume d'eau qui ne doit pas être inférieur à 10% du volume total du récipient ;
- verser les eaux de rinçage dans un pulvérisateur, dans une fosse (imprégnation).

Un contenant décontaminé n'est cependant pas éligible pour le stockage de produits d'alimentation humaine ou animale ou d'eau pour la consommation domestique.

L'élimination

Sauf s'il est envisagé que les contenants soient récupérés, la première opération d'élimination consiste à les rendre inutilisables à d'autres fins : « conditionnement ». Aussi il faut veiller à faire des trous avec un outil pointu et aplanir le récipient lorsqu'il s'agit de bidons en métal et pour les fûts ; les bouteilles en verre doivent être cassées dans un sac pour éviter les esquilles ; les plastiques sont déchiquetés et broyés. Les bondes ou capsules sont auparavant retirés.

Les récipients combustibles sont éliminés par voie de brûlage surveillé (emballages en papier et en plastique [les bidons en PVC ne devront pas être brûlés], carton) ou déposés dans une décharge publique acceptant les déchets toxiques de cette nature (mettre en pièces les bidons en plastique, en verre et en métal) ; les cendres résultant du brûlage à nu sont enfouies. Cependant l'étiquette collée sur le récipient peut porter une mention déconseillant le brûlage. En effet le brûlage par exemple de certains récipients d'herbicides (à base d'acide phénoxy) peut entraîner le dégagement de vapeurs toxiques pour l'homme ou la flore environnante.

Précautions : la combustion ne doit avoir lieu que dans des conditions où le vent ne risque pas de pousser la fumée toxique en direction des maisons d'habitation, de personnes, de bétail ou de cultures se trouvant à proximité, ni vers ceux qui réalisent l'opération.

Les grands récipients non combustibles 50 à 200l peuvent suivre les filières suivantes :

- renvoi au fournisseur,
- vente/récupération à/par une entreprise spécialisée dans le commerce des fûts et barils usagés possédant la technologie de neutralisation de la toxicité des matières adhérentes qui peut aussi procéder à leur récupération,

- évacuation vers une décharge contrôlée dont l'exploitant est informé du contenu des fûts et est prévenu du potentiel dégagement de vapeurs toxiques si on applique une combustion,
- évacuation vers un site privé, clôturé, gardienné, respectant les normes environnementales et utilisé spécifiquement pour les pesticides.

Les petits récipients non combustibles jusqu'à 20 l sont soient :

- acheminés vers la décharge publique,
- enfouis sur site privé après retrait des capsules ou couvercles, perforations des récipients, brisure des récipients en verre. La fosse de 1 à 1,5 m de profondeur utilisée à des fins d'enfouissement sera rempli jusqu'à 50 cm de la surface du sol et recouvert ensuite de terre. Le site sera éloigné des habitations et des points d'eau (puits, mares, cours d'eau), doit être non cultivé et ne sera pas en zone inondable ; la nappe aquifère doit se trouver à au moins 3 m de la surface du sol, la terre doit y être imperméable (argileuse ou franche). Le site sera clôturé et identifié.

Annexe 6 : Liste des personnes rencontrées , PV et Photos de consultations publiques

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES DANS LA PROVINCE DU GUERA/MONGO

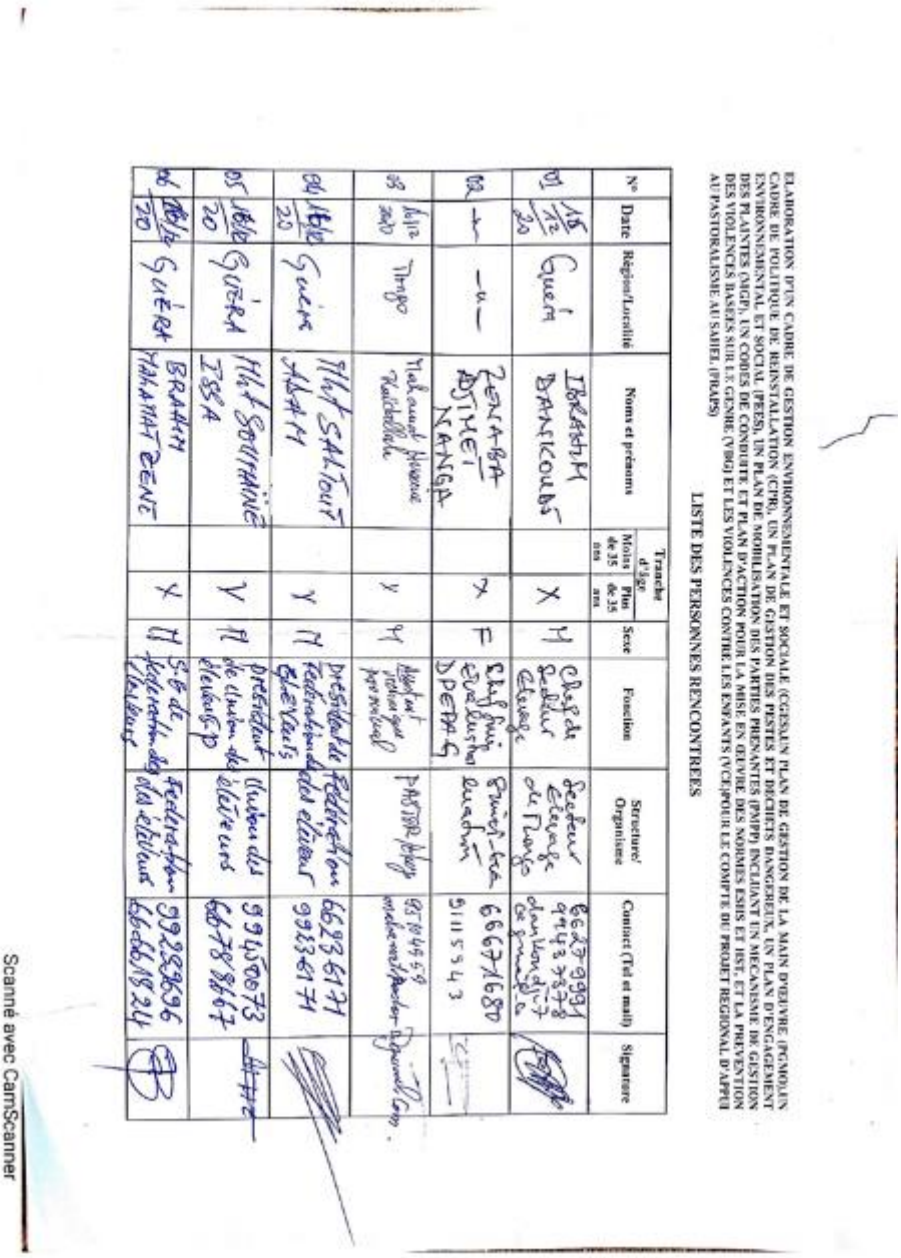

ELABORATION D'UN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES)UN PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'OEUVRE (PGMO)UN CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION (CPR), UN PLAN DE GESTION DES PESTES ET DECHETS DANGEREUX, UN PLAN D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PEES), UN PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) INCLUANT UN MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP), UN CODES DE CONDUITE ET PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN OEUVRE DES NORMES ESHS ET HST, ET LA PREVENTION DES VIOLENCES BASEES SUR LES GENRE (VBG) ET LES VIOLENCES CONTRE LES ENFANTS (VCE)POUR LE COMPTE DU PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL (PRAPS)

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N°	Date	Région/Localité	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Structure/ Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
				Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
01	15/12/20	Guera	IBRAHIM BANNICOUBS		X	H	Chef de Bureau Elevage	Bureau Elevage de Mongo	66437991 99433478 planmongo@yahoo.fr	
02	-u-	-u-	ZENABA ABDINET NANGA		X	F	Chef Bureau Eleveur Dpetpas	Bureau Elevage Bitkine	66672680 51115343	
03	Août 2020	Mongo	Mahamat Hissene Radicellule		X	H	Assistant Préfet pour Mongo	PASTEUR Philip	66 19 46 59 mission-mongo@yahoo.fr	
04	16/12/20	Guera	Mhf SALTOUR Adam		X	H	Président Fédération des éleveurs	Fédération des éleveurs	66236171 99836171	
05	16/12/20	GUERA	Mhf SOUTRAINE ZEA		X	H	Président de l'union des éleveurs	Union des éleveurs	99450073 66738867	
06	16/12/20	GUERA	BRAHIM HAMAMAT DENE		X	H	S-G de l'union des éleveurs	Fédération des éleveurs	99289696 66646824	

Scanné avec CamScanner

ELABORATION D'UN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES),UN PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE (PGMO),UN CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION (CPR), UN PLAN DE GESTION DES PESTES ET DECHETS DANGEREUX, UN PLAN D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PEES), UN PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) INCLUANT UN MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP), UN CODES DE CONDUITE ET PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES ESHS ET HST, ET LA PREVENTION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) ET LES VIOLENCES CONTRE LES ENFANTS (VCE)POUR LE COMPTE DU PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL (PRAPS)

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N°	Date	Région/Localité	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Structure/ Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
				Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
01	16 Déc 2020	GUERA/ MONGO	DJ ERATBEYE D MAYO ANDO		X	M	SECRETAIRE GENERAL	PROVINCE DU GUERA	66 42 19 03	
02	16/12/20	GUERA/ MONGO	AHMAT IDRISS HASSANE		X	M	DELEGUE FORESTIER PUBLIQUE	DELEGATION	66 33 86 73	
03	16/12/20	Mongo	Dr. EL-Hady Adji		X	M	Chargé P. Juin-cntd APEF-G	HLEP	66 29 12 10 Ahady_5555 @yahoo.fr	
04	16/12/20	GUERA Mongo	ADAM S Ahmat RAHAMA		X	M	Délégué MEEP	Ministère de l'Environnement Eau, Pêche	62 62 00 32 adamsahoun @gmail.com	

Scanné avec CamScanner

ELABORATION D'UN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES),UN PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE (PGMO),UN CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION (CPR), UN PLAN DE GESTION DES PESTES ET DECHETS DANGEREUX, UN PLAN D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PEES), UN PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) INCLUANT UN MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP), UN CODES DE CONDUITE ET PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES ESHS ET HST, ET LA PREVENTION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) ET LES VIOLENCES CONTRE LES ENFANTS (VCE)POUR LE COMPTE DU PROMET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL (PRAPS)

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N°	Date	Région/Localité	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Structure/ Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
				Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
01	15/02/2020	Mayo Kebbi Ouest	KORDOU A KOSSE NA-GUE		X	M	Chef de canton par intérim	Chefferie traditionnelle	66 65 25 36 Kordoumbaye@gmail.com	

Scanné avec CamScanner

ELABORATION D'UN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES)/UN PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'OEUVRE (PGMO)/UN CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION (CPR), UN PLAN DE GESTION DES PESTES ET PESTICIDES DANGEREUX, UN PLAN D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PEES), UN PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) INCLUSANT UN MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP), UN CODE DE CONDUITE ET PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN OEUVRE DES NORMES FSHS ET HST, ET LA PREVENTION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) ET LES VIOLENCES CONTRE LES ENFANTS (VCE)/POUR LE COMPTE DU PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL (PRAPS)

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N°	Date	Région/Localité	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Structure/ Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
				Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					

Scanné avec CamScanner

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES DANS LA PROVINCE DU BATHA/ATI

ELABORATION D'UN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES)/UN PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE (PGMO)/UN CADRE DE FONCTIONNEMENT (CFM)/ UN PLAN DE GESTION DES PESTES ET DECHETS DANGEREUX, UN PLAN D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PEES), UN PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) INCLUANT UN MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP), UN CODES DE CONDUITE ET PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN OEUVRE DES NORMES SSES ET HST ET LA PREVENTION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG), ET LES VIOLENCES CONTRE LES ENFANTS (VCE)/POUR LE COMPTE DU PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL (PRAPS)

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N°	Date	Région/ Localité	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Structure/ Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
				Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
1	18/12	Batha (Ati)	Mahamat Ibeyan Ibrahim		X	M	Responsable Suivi-Evaluation	Bélier Tchad	66 23 44 79 99 23 24 74	
2	19/12	Batha (Ati)	Djimadoumbaye Ernest		X	M	Chef de poste d'élevage	Délégation Sous Préfecture	62226144 99261912	
3	19/12	Batha (Ati)	Mr. Ibrahim Mahamat		X	M	Directeur Collège	Collège	66716229 99182812	
4	19/12	Batha (Ati)	Abdelkerim Ali Mahamat	X		M	Chef de secteur Assainissement	ANGE Batha	63423963 99154743	

Scanné avec CamScanner

ELABORATION D'UN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES),UN PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE (PGMO),UN CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION (CPR), UN PLAN DE GESTION DES PESTES ET DECHETS DANGEREUX, UN PLAN D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PEES), UN PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) INCLUANT UN MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP), UN CODES DE CONDUITE ET PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES ESHS ET HST, ET LA PREVENTION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) ET LES VIOLENCES CONTRE LES ENFANTS (VCE)POUR LE COMPTE DU PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL (PRAPS)

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N°	Date	Région/Localité	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Structure/ Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
				Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
01	19/12/2020	BATHA	SALEH Tom ombaye		X	M	Delegué Action Social	Action Sociale	63064406	
	19/12/2020	Batha/Ab	Issa Hamid Bourdjo	X		M	SG	Federation des Eleveurs	99600347 66.65.39-38	

Scanné avec CamScanner

ELABORATION D'UN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES),UN PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE (PGMO),UN CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION (CPR), UN PLAN DE GESTION DES PESTES ET DECHETS DANGEREUX, UN PLAN D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PEES), UN PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) INCLUANT UN MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP), UN CODES DE CONDUITE ET PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES ESHS ET HST, ET LA PREVENTION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) ET LES VIOLENCES CONTRE LES ENFANTS (VCE)POUR LE COMPTE DU PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL (PRAPS)

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N°	Date	Région/Localité	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Structure/ Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
				Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
1	21/12/20	Massakory	Hamat Mahamat Bir		X	M	Représentant C.S.P.R.	Eleveur	66272528	
2	21/12/20	Massakory	Dr DILLAH Mahamat		X	M	Représentant H. Provincial	H. Provincial	66-84-30-45	
3	22/12/20	Massakory	Yacoub Nour Mahamat		X	M	Délégué Environnement	DHL	66364578	
4	22/12/20	Massakory	Bonguirim Richelle		X	F	Chef de bureau	DPAS-HC	66400555 90815104	
5	22/12/20	Massa kory	Ali Abakar Nassour			M	C.S.P. REP. de delegue	Eleveur Hadjer Lamis	ali.abakar@yahoo.fr 66287570	
6										

Scanné avec CamScanner

ELABORATION D'UN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES),UN PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'OEUVRE (PGMO),UN CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION (CPR), UN PLAN DE GESTION DES PESTES ET DECHETS DANGEREUX, UN PLAN D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PEES), UN PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) INCLUANT UN MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP), UN CODES DE CONDUITE ET PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES ESHS ET IST, ET LA PREVENTION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) ET LES VIOLENCES CONTRE LES ENFANTS (VCE)POUR LE COMPTE DU PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL (PRAPS)

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N°	Date	Région/Localité	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Structure/ Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
				Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
01	26/10/12	Hadjer-lamis	AHINA KODJIMA		X	F	Gouverneur	Gouvernorat	66.29.67.45	
02	26/10/12	Hadjer-lamis (ANADER)	Ahmat Issaka	X		M	Suivi et évaluation antenne du centre (ANADER)	ANADER	66405195 99210169	

Scanné avec CamScanner

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES DANS LA PROVINCE DU CHARI-BAGUIRMI/MASSENYA

ELABORATION D'UN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES) UN PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'OEUVRE (PGMO) UN CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION (CPR), UN PLAN DE GESTION DES PESTES ET DECHETS DANGEREUX (PGPDD) UN PLAN D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PEES), UN PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) INCLUANT UN MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP), UN PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN OEUVRE DES NORMES ESES ET DES EPI, UN PROTOCOLE DES VBG/EAS/HS BASES SUR LE GENRE, UN PGP ET UN PLAN D'ACTION POUR LA PREVENTION ET LA REPONSE AUX VIOLENCES CONTRE LES ENFANTS (VCE) DANS LE CONTEXTE DU PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL (PRAPS)

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N°	Date	Région/Localité	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Structure/ Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
				Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
1	28-2-22	Province Chari-Baguirmi	SANOUSI NDOH		X	M	Secrétaire Général au Cabinet du G.P-CB	Gouver-norat du C-B	66455564 95024832	
2		Province du Chari-Baguirmi	Adoum Hamit Mbodou				Directeur de l'Hôpital Pro Provincial de Massenya	Ministère de la Santé Publique	63 87 00 00	
3		Province Chari-Baguirmi	KOUA-GAOU Suzelle épouse DJEDJ				Médecin Chef de District de Massenya		63963993 92816005	
4		Province du Chari-Baguirmi	HAROUN SABOUR		X	M	Le Maire 1er Adjoint	Mairie	66724609 99224473	
05		Chari Baguirmi	NAÏB DABANO		X	H	Secrétaire administratif Assistant	Sultanat	66152901 99152901	

Scanned by CamScanner

ELABORATION D'UN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES) UN PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'OEUVRE (PGMO) UN CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION (CPR), UN PLAN DE GESTION DES PESTES ET DES DANGEREUX, UN PLAN D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PEES), UN PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) INCLUANT UN MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP), UN CADRE DE GESTION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) ET LES VIOLENCES CONTRE LES ENFANTS (VCE) POUR LE COMPTE DU PROJET REGIONAL DE PASTORALISME AU SAHEL (PRAPS)

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N°	Date	Région/Localité	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Structure/ Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
				Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
01	21/12/20	Chari-Baguirmi	Mbainaissem Beyncoo		56 ans	M	Chef de bureau de l'Elevage	Ministère de l'Elevage et des Productions Animales	66 46 73 26 / 99 86 57 89	
02	21/12/20	CB	Kaoukoua Mbaïdoum		61	M	Journaliste Suivi Dossier	MEPA	66668545 / 93987515	
03	21/12/20	CB	Raoudo Bachir		46	M	Chef de Service Suivi Evaluation	Ministère de l'Agriculture et de l'Irrigation	63 74 45 74	
04			Barmoube Mbaïnaye		43	H	CPR/ref	MEPA	66291949 / 91917039	
05	21/12/20	CB	Mbahnodji Nassom		44	H	Chef de Zone Rnader	Ministère de l'Elevage et des Productions Animales	63 53 71 / 99 22 45 15	

Scanned by CamScanner

PROCES VERBAL ET LISTE DE PRESENCE DANS LA PROVINCE DU GUERA/MONGO

Procès-Verbal

DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES AVEC LES OP DES HOMMES (ELEVEURS : ADULTES ET JEUNES) DANS LE CADRE DE L'ELABORATION D'UN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES), UN PLAN DE GESTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE (PGMO),UN CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION (CPR), UN PLAN DE GESTION DES PESTES ET DECHETS DANGEREUX, UN PLAN D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PEES), UN PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) INCLUANT UN MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP), UN CODE DE CONDUITE ET PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES ESHS ET HST, ET LA PREVENTION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) ET LES VIOLENCES CONTRE LES ENFANTS (VCE) POUR LE COMPTE DU PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL (PRAPS)

L'an deux-mille-vingt et le jeudi dix-sept (17) décembre à dix (10) heures et quinze (15) minutes s'est tenue à l'école nomade du Ferrick de Aboundouroua à 37 km de la ville de Mongo, une rencontre d'information et d'échange avec les hommes dudit Ferrick dans le cadre du projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS).
Cette rencontre qui a regroupé les hommes et les représentants de la fédération provinciale des éleveurs du Guéra a été présidée par le **Monsieur** MAHAMAT Saltout Adam, président de la fédération provinciale des éleveurs du Guéra.

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Après l'ouverture de la rencontre par **Monsieur** MAHAMAT Saltout Adam, la parole a été donnée aux Experts pour situer le contexte de la mission. Les experts ont fait une présentation succincte du projet en précisant que la mission s'inscrit dans le cadre de l'élaboration des documents suivants :

- **Un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) ;**
- **Un Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) ;**
- **un Plan de Gestion de la Main-d'œuvre (PGMO) ;**
- **un Plan de Gestion des Pestes et Déchets Dangereux ;**
- **un Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) ;**
- **un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) incluant un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) ;**
- **un code de conduite et plan d'action pour la mise en œuvre des normes ESHS ET HST, et la prévention des Violences Basées sur le Genre (VBG) et les Violences Contre les Enfants (VCE).**

-

Les débats se sont focalisés autour des points suivants :

- **les canaux de communication,**
- **l'usage fait des données collectées (photo et avis)**
- **les relations avec les populations riveraines du Ferrick** ;
- **l'accès aux services sociaux de base**
- **la santé animale**
- **la couverture des besoins alimentaires du cheptel,**
- **l'impact du cheptel sur la flore**
- **la gestion des litiges**
- **les besoins en formation**
- **la sécurité des biens,**
- **la question foncière**

A la suite des débats, les consultants ont recueilli les préoccupations et recommandations suivantes :

- **Au titre des canaux de communication,** les échanges ont révélé que les principaux canaux de communication avec les populations sont le contacte directe par l'intermédiaire des responsables de la fédération des éleveurs du Guéra, les services techniques et administratifs, le chef du Ferrick ou par téléphones.
- **Au titre de l'usage fait des données collectées (photo et avis)**, les participants ont donné un accord verbal pour l'utilisation des images et autres données collectées dans le cadre de la rédaction des documents du projet.
- **Au titre des relations avec les populations riveraines du Ferrick** , les échanges ont révélé que les habitants du ferrick vivent en harmonie avec les populations riveraines. Il est recommandé de :
    - mettre en place un cadre de concertation regroupant les responsables du ferrick et les populations riveraines pour favoriser la cohésion sociale dans la zone.
- **Au titre de l'accès aux services sociaux de base,** il ressort des échanges que les populations du Ferrick rencontrent des difficultés d'accès à l'éducation, à la santé et à l'eau.

- **Pour l'accès à la santé**, il est ressorti des échanges que la distance entre le centre de santé et le ferrick est de 8Km. Il faut également la récurrence des maladies hydriques.
- **Pour l'accès à l'éducation**, les participants ont signalé l'existence d'une école nomade pilote. Ce pendant l'absence d'une cantine scolaire est l'une des causes des abandons scolaires.
- **Pour l'accès à l'eau**, les participants ont relevé le fait que les populations du Ferrick utilisent les eaux de la mare comme eau de boisson.

Il est recommandé de :

- mettre en place une cantine scolaire pour l'école nomade ;
- réaliser un point d'eau potable dans le Ferrick ;
- mettre en place des centres de santé nomade à l'image des écoles nomades ;

❖ **Au titre de la santé animale,** il est ressorti des échanges qu'il existe des difficultés d'accès aux produits vétérinaire et aux prestations d'un vétérinaire.

Il est recommandé de :

- Mettre en place un dispositif de suivi et de surveillance du cheptel nomade ;
- Mettre en place une pharmacie vétérinaire mobile dans les ferrick ;
- Former et recycler les vaccinateurs nomades.

❖ **Au titre de la couverture des besoins alimentaires du cheptel,** il est recommandé de :

- Mettre des points d'eau à proximité des zones de pâture ;
- Réaliser des magasins de stockage et de vente d'aliment pour bétail ;
- Vendre les tourteaux à des prix subventionnés ;

❖ **Au titre de l'impact du cheptel sur la flore,** il est ressorti des échanges que parmi les animaux élevés dans le ferrick (bovins, ovins, caprins, volaille). Les bovins sont de loin les plus destructeurs de l'environnement compte tenu du volume de fourrage englouti.

Il est recommandé de :

- Faire une rotation des zones de pâture des bovins ;
- Former les éleveurs dans la production d'aliment pour bétail.

- **Au titre de la gestion des litiges,** les échanges ont révélé qu'il existe des conflits agriculteurs-éleveurs et des conflits éleveurs-éleveurs. Cependant le règlement à l'amiable a toujours été privilégié. Il est recommandé de :
  - Mettre en place un cadre de concertation regroupant les agriculteurs et les éleveurs ;
- Au titre des besoins en formation, les participants ont exprimé le besoin de formation dans les domaines suivant :
  - Formation dans le reboisement
  - Formation dans les techniques modernes d'élevage ;
  - Formation en santé animale
  - Formation d'accoucheuse villageoise
- **Au titre de la sécurité des biens,** les échanges ont révélé que les éleveurs du ferrick sont souvent victime de vol de bétail. Ils affirment également être impuissant face aux moyens utilisés par les agresseurs.il est recommandé de :
  - mettre en place des stratégies de réponse à ces vols ;
  - mettre à contribution les forces défenses et de sécurité pour éradiquer les vols ;
- **Au titre de la question foncière,** il est ressorti des échanges que les habitants du Ferrick occupent cette terre depuis les années 1984 avec l'accord des populations autochtones. De plus, l'accès à la terre des femmes est une réalité.
  - Mettre en place un cadre de concertation sur la question foncière, pour consolider les acquis de la cohabitation pacifique.

Les participants ont accueilli favorablement la démarche du projet PRAPS, consistant à consulter toutes les parties prenantes. Ils ont validé les recommandations en présence **Monsieur** MAHAMAT saltout Adam qui a par la suite levé la séance à 11h30minutes.

Fait à Abourdouroua, **le 17 décembre 2020**

Pour les consultants		
ZARE SALAMA	TAN KOANO G PALIPOUAOUNI	KEMNGOUDJI NGADJADOUM Daniel
Pour les participants		
MAHAMAT CHELTOUTE ADAM. Président de FEDERATION du GUERA	HAGAR ABAKAR président de l'UNION du GUERA	AHAMAT ABAKAR chef de village du FERIC

ELABORATION D'UN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES),UN PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE (PGMO),UN CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION (CPR), UN PLAN DE GESTION DES PESTES ET DECHETS DANGEREUX, UN PLAN D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PEES), UN PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) INCLUANT UN MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP), UN CODES DE CONDUITE ET PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES ESHS ET HST, ET LA PREVENTION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) ET LES VIOLENCES CONTRE LES ENFANTS (VCE)POUR LE COMPTE DU PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL (PRAPS)

LISTE DE PRESENCE

Région: GUERA ..... Localité ou Ville : FERIC DE MONGO.
Date : 17/12/2020 .....

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
01	MHT SALTOUT ADAM		/	M	Président de Fédération des éleveurs	Federation des eleveurs	66236171 99236171	
02	AKABASS RABOUL ABDELLAH		-	M	Vice-P de l'UNION	UNION	65906346	
03	ABDOU ENOCK CHEIDOU		-	M	Enseignant des éleveurs éleveurs		91434501	
04	ZAKARIA ALFEDELE ROUHOUT		-	M	Eleveur	EB PASTOR	/	
05	ABDERRASOUL ABAKAR		-	M	Eleveur		99319830	
06	HAGAR ABAKAR		-	M	Président de l'union BARO	UNION DE BARO	99295510	
07	AHAMAT ABAKAR		-	M	chef de village		91957107	
08	DJIBRINE HASSANE		-	M	eleveur		95861785	
09	ABDALLAH IBRAHIM		-	M	eleveur		90506719	
10	ABAOULAYE ZAKARIA		-	M	Agriculteur		95362595	
11	DAOUDE MHT	-		M	agriculteur		95855288	

ELABORATION D'UN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES),UN PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE (PGMO),UN CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION (CPR), UN PLAN DE GESTION DES PESTES ET DECHETS DANGEREUX, UN PLAN D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PEES), UN PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) INCLUANT UN MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP), UN CODES DE CONDUITE ET PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES ESHS ET HST, ET LA PREVENTION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) ET LES VIOLENCES CONTRE LES ENFANTS (VCE)POUR LE COMPTE DU PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL (PRAPS)

LISTE DE PRESENCE

Région: GUERA ..... Localité ou Ville : FERIC DE MANGO..
Date : 13/12/2020.....

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
12	ALHASSINE ZAKARIA		-	H	Agriculteur		90231164	
13	ISSAKA AMDANE	-		H	Agriculteur		92024435	
14	HISSEIN HARINE	-		H	président du groupement PRAPS	groupement PRAPS	99388144	
15	ADAM MHT		-	H	eleveur		92437787	
16	ISSA HARINE	-		H	agriculteur		95554108	
17	HAMDANE HARINE		-	H	eleveur		92283509	
18	ABDRAHAMAN MHT		-	H	Agriculteur		90856003	
19	ZAKARIA ISSA		-	H	Agriculteur		91625210	
20	ABDOULSAMAT HISSEIN	-		H	eleveur		99318867	
21	ISSA ZAKARIA		-	H	eleveur		95880940	
22	ABDALLAH MHT		-	H	Agriculteur		90872381	

ELABORATION D'UN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES),UN PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE (PGMO),UN CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION (CPR), UN PLAN DE GESTION DES PESTES ET DECHETS DANGEREUX, UN PLAN D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PEES), UN PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) INCLUANT UN MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP), UN CODES DE CONDUITE ET PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES ESHS ET HST, ET LA PREVENTION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) ET LES VIOLENCES CONTRE LES ENFANTS (VCE)POUR LE COMPTE DU PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL (PRAPS)

LISTE DE PRESENCE

Région: GUERA Localité ou Ville : FERIC DE ZOUGO
Date : 17/12/2020

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
23	HATUD ABAKAR	/		H	Agriculteur		98531178	
24	ALI IBRAHIM	/		H	Agriculteur		98878009	
25	AHAMAT DJIBRINE	/		H	Agriculteur		97127691	
26	HAMDANE ALBOUGUI	/		H	Agriculteur		93876964	
27	SOULEYMANE ABAKAR	/		H	eleveur		/	
28	YOUSSOUF ABAKAR		/	H	eleveur		93434652	
29	ABAELKERIM TOM	/		H	Agriculteur		99409833	
30	SAKA ALIMO Gali		/	H	Organisateur SERF	SERF	66429507	
31	ZARE SALAMA		X	M	ensuelle	SERF		
32	SARE Bremaline	X		M	Consultant	SERF		
33	TAMKOANO G PALIDOUGOUNI		X	M	Consultant	SERF	70 17 69 23	

ELABORATION D'UN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES),UN PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE (PGMO),UN CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION (CPR), UN PLAN DE GESTION DES PESTES ET DECHETS DANGEREUX, UN PLAN D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PEES), UN PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) INCLUANT UN MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP), UN CODES DE CONDUITE ET PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES ESHS ET HST, ET LA PREVENTION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) ET LES VIOLENCES CONTRE LES ENFANTS (VCE)POUR LE COMPTE DU PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL (PRAPS)

LISTE DE PRESENCE

Région: GUERA Localité ou Ville : FERIC DE MANGO

Date : 17/12/2020

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
34	WIBGA ARISTIDE		X	M	consultant	SERF	70261182	
35	KEMNOUBSI NGADJADOUM DANIEL		X	M	Consultant	SERF	65086908	
36	ABAKAR ABDELKERIM		✓	M	eleveur		90734761	
37	ABDOULAYE ABAKAR	✓		M	cultivateur		99346508	
38	SOULTAINE YOUSSOUF	✓		M	eleveur		90759905	
39	YOUNOUSS ZAKARIA	✓		M	eleveur		90655768	
40	HAROGO HISSEIN		✓	M	eleveur		98379291	
41	MAHAT ZENE BRAHIM	✓		M	eleveur		91434997	
42	ALDANE ABDELKERIM		✓	M	eleveur		91077936	
43	ISSAKA ARFADIA	✓		M	eleve ressortissant		99633013	
44	ISSAKA ADAM	✓		M	eleveur		93874809	

Procès-Verbal

DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES AVEC LES FEMMES DES ELEVEURS DU FERRRICK DE ABOUNDOUROUA DANS LE CADRE DE L'ELABORATION D'UN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES), UN PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE (PGMO),UN CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION (CPR), UN PLAN DE GESTION DES PESTES ET DECHETS DANGEREUX, UN PLAN D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PEES), UN PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) INCLUANT UN MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP), UN CODE DE CONDUITE ET PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES ESHS ET HST, ET LA PREVENTION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) ET LES VIOLENCES CONTRE LES ENFANTS (VCE) POUR LE COMPTE DU PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL (PRAPS)

L'an deux-mille-vingt et le jeudi dix-sept (17) décembre à dix (10) heures et quinze (15) minutes s'est tenue à l'école nomade du Ferrick de Aboundouroua à 37 km de la ville de Mongo, une rencontre d'information et d'échange avec les femmes dudit Ferrick dans le cadre du projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS).
Cette rencontre qui a regroupé les femmes et les représentants de la fédération provinciale des éleveurs du Guéra a été présidée par le **Monsieur** MAHAMAT Saltout Adam, président de la fédération provinciale des éleveurs du Guéra.

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Suite à l'ouverture de la rencontre par **Monsieur MAHAMAT SALTOUT Adam**, la parole a été donnée à l'équipe de consultants pour situer le contexte de la mission. Les consultants ont fait une présentation succincte du projet en précisant que la mission s'inscrit dans le cadre de l'élaboration des documents suivants :

- **Un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) ;**
- **Un Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) ;**
- **Un plan de gestion de la main d'œuvre (PGMO),**
- **Un plan de gestion des pestes et déchets dangereux,**
- **Un plan d'engagement environnemental et social (PEES),**
- **Un plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) incluant un mécanisme de gestion des plaintes (MGP),**
- **Un code de conduite et plan d'action pour la mise en œuvre des normes ESHS et HST, et la prévention des violences basées sur le genre (VBG) et les violences contre les enfants (VCE)**

Les débats se sont focalisés autour des points suivants :

- **les canaux de communication**
- **l'usage fait des données collectées (photo et avis)**

- **la participation des femmes dans les activés socio-économiques,**
- **l'accès aux services sociaux de base,**
- **la question foncière**
- A la suite des débats, les consultants ont recueilli les préoccupations et recommandations suivantes :

❖ **Au titre des canaux de communication,** les échanges ont révélé que les principaux canaux de communication avec le groupe de femmes de cette communauté, est le contact direct par l'intermédiaire de leurs époux, des responsables de la communauté, des responsables de l'union et de la fédération provinciale des éleveurs.

❖ **Au titre de l'usage fait des données collectées (photo et avis),** les participants ont donné un accord verbal pour l'utilisation des images et autres données collectées dans le cadre de la rédaction des documents du projet.

❖ **Au titre de la participation des femmes dans les activés socio-économiques,** les échanges ont révélé que les femmes jouent un rôle déterminant dans la production agricole, alimentaire et nutritionnelle de la communauté. Elles représentent l'essentiel de la main d'œuvre dans la production agricole (mil, arachide, sésame), dans le petit commerce de produits tels que légumes, produits de consommation courante (sucre, huile, savon, lait, etc.) et assurent la préparation des repas au sein de leur ménage.

Il est recommandé de :

- faciliter l'accès au crédit des femmes;
- Equiper et former les femmes dans les techniques modernes agricoles.

❖ **Au titre de l'accès aux services sociaux de base,** il ressort des échanges que la communauté rencontre des difficultés d'accès à la santé, à l'eau potable et à l'éducation.

- **Pour l'accès à la santé,** le centre de santé le plus proche est à huit kilomètres du Ferrick. Les pathologies récurrentes sont : la grippe, le paludisme, les maladies pulmonaires et la parasitose. Il faut également noter le manque d'hygiène et de bonnes pratiques nutritionnelles.
- **Pour l'accès à l'eau,** les échanges ont révélé l'absence de point d'eau potable au sein du Ferrick. C'est l'eau de la mare aménagée qui sert à l'abrèvement du cheptel et d'eau de boisson pour les humaines.
- **Pour l'accès à l'éducation,** il faut noter qu'il existe une école nomade pilote de 37 élèves dont quelques filles.

Il est recommandé de :

- réaliser des séances de sensibilisation sur l'hygiène, la santé maternelle et infantile ;
- réaliser un point d'eau potable et mettre un comité de gestion et d'entretien ;
- Sensibiliser la communauté sur le droit à l'éducation de la jeune fille.

❖ **Au titre de la question foncière**, il est ressorti des échanges que la communauté occupe l'espace sur lequel elle vit avec l'accord des populations locales. Les femmes bien que ne pouvant pas être propriétaire de terre, ont accès à la terre pour leur besoin individuel de production et pour toute leur communauté. Il est recommandé de :

- Encourager l'occupation et l'exploitation légale et durable des terres par les femmes ;
- Renforcer les bonnes pratiques de la gestion durable des terres ;

L'approche consultation des parties prenantes, a été favorablement accueillie par les participantes, dans le cadre de la démarche du projet PRAPS, pour la sauvegarde environnementale et sociale dans la mise en œuvre du projet. Elles ont à l'unanimité adopté les recommandations en présence des présidents de l'union et de la fédération provinciale. Et ensuite la séance fut levée par ce dernier à 13h.

Fait à Aboundourba, le 17 décembre 2020

Pour les consultants		
ZARE SALAMA	TANKOANO C. PALIPOUGOUNI	KENNGOUSSI NGADJADOUM DANIEL
Pour les participants		
AMNE IBRAHIM	HALIME AHO	ZARA ABAKAR

ELABORATION D'UN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES),UN PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE (PGMO),UN CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION (CPR), UN PLAN DE GESTION DES PESTES ET DECHETS DANGEREUX, UN PLAN D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PEES), UN PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) INCLUANT UN MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP), UN CODES DE CONDUITE ET PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES ESHS ET IIST, ET LA PREVENTION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) ET LES VIOLENCES CONTRE LES ENFANTS (VCE)POUR LE COMPTE DU PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL (PRAPS)

LISTE DE PRESENCE

Région: ..GUERA..... Localité ou Ville : FERIC DE MANGO.
Date : 17.12.2020.....

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
01	HALIME ALYO		–	F	Commerçante		93126677	
02	AISSE IBRAHIM		–	F	Commerçante		/	
03	HARIAH ALYO		–	F	Collectrice		/	
04	FATIME DJIBRINE	–		F	Collectrice		/	
05	MARIAM SOUMAINE	–		F	Commerçante		/	
06	FATIME HISSEIN	–		F	Collectrice		/	
07	Kadidja OARHAMA		–	F	Commerçante		/	
08	FATIME ZAKARIA	–		F	Commerçante		/	
09	HAOU ABAKAR	–		F	Commerçante		/	
10	HABIBA SOUMAINE		–	F	Collectrice		/	
11	ACHTA BICHARA		–	F	Commerçante		/	

ELABORATION D'UN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES),UN PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE (PGMO),UN CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION (CPR), UN PLAN DE GESTION DES PESTES ET DECHETS DANGEREUX, UN PLAN D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PEES), UN PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) INCLUANT UN MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP), UN CODES DE CONDUITE ET PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES ESHS ET HST, ET LA PREVENTION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) ET LES VIOLENCES CONTRE LES ENFANTS (VCE)POUR LE COMPTE DU PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL (PRAPS)

LISTE DE PRESENCE

Région: GUERA..... Localité ou Ville : FERRE MASSO....
Date : 17/12/2020.....

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
11	MARIAM SAHAT		–	F	Cultivatrice		/	
12	MARIAM HASSAN		–	F	Commerçante		/	
13	ZARA ZAKARIA	–		F	Cultivatrice		/	
14	DAHAMAKA ABDELKERIM	–		F	Commerçante		/	
15	KOUBRA SOUHAINE	–		F	Commerçante		/	
16	FATIME HASSAN	–		F	Cultivatrice		/	
17	FATIME HAMID	–		F	Commerçante		/	
18	FATIME AHAYA		–	F	Cultivatrice		/	
19	ZARA AHAYA		–	F	Cultivatrice		/	
20	ACHTA MOUSTAPHA		–	F	Cultivatrice		/	
22	ZENEBA DJIBRINE	–		F	Commerçante		/	

ELABORATION D'UN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES),UN PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE (PGMO),UN CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION (CPR), UN PLAN DE GESTION DES PESTES ET DE CHIMIS DANGEREUX, UN PLAN D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PEES), UN PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) INCLUANT UN MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP), UN CODES DE CONDUITE, ET PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES ESHS ET IST, ET LA PREVENTION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) ET LES VIOLENCES CONTRE LES ENFANTS (VCE)POUR LE COMPTE DU PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL (PRAPS)

LISTE DE PRESENCE

Région: GUERA ..... Localité ou Ville : FERLO DE MOM.CO

Date : 17-12-2020 .....

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
23	SARA NIMO GALE		/	M	Consultant	SERF	66429507	
24	SARE Bourahima	X		M	Consultant	SERF		
25	TANKOANO G. PALIPOUGOUNI		X	M	Consultant	SERF	70176927	
26	WIBGA ARISTIDE		X	M	consultant	SERF	70621131	
27	ZARE SALAMA		X	M	consultant	SERF		
28	KEMADJOUSSI NGADOUDOUM DANIEL		X	M	Consultant	SERF	65086908	
29	ZARA ABAKAR	X		F	Cultivatrice			

ROCES VERBAL ET LISTE DE PRESENCE DANS LA PROVINCE DU BATHA/ATI

Procès-Verbal

DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES AVEC LES HOMMES ELEVEURS DANS LE CADRE DE L'ELABORATION D'UN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES), UN PLAN DE GESTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE (PGMO),UN CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION (CPR), UN PLAN DE GESTION DES PESTES ET DECHETS DANGEREUX, UN PLAN D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PEES), UN PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) INCLUANT UN MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP), UN CODE DE CONDUITE ET PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES ESHS ET HST, ET LA PREVENTION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) ET LES VIOLENCES CONTRE LES ENFANTS (VCE) POUR LE COMPTE DU PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL (PRAPS)

L'an deux mille vingt et le vendredi dix-huit (18) décembre à seize (16) cinquante (50) minutes, s'est tenue dans le Ferrick de Guereda (Batha) une rencontre d'information et d'échange avec les hommes éleveurs dans le cadre du projet régional d'appui au pastoralisme au sahel (PRAPS).
Cette rencontre qui a regroupé les éleveurs du Ferrick de Guereda a été présidée par **ISSA HAMID BOURDJO**, Secrétaire Général de la Fédération des Eleveurs du Batha.
Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.
Après l'ouverture de la rencontre par **ISSA HAMID BOURDJO**, la parole a été donnée aux Experts pour situer le contexte de la mission. Les experts ont fait une présentation succincte du projet en précisant que la mission s'inscrit dans le cadre de l'élaboration des documents suivants :

- **Un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) ;**
- **Un Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) ;**
- **Un plan de gestion de la main-d'œuvre (PGMO),**
- **Un plan de gestion des pestes et déchets dangereux,**
- **Un plan d'engagement environnemental et social (PEES),**
- **Un plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) incluant un mécanisme de gestion des plaintes (MGP),**
- **un code de conduite et plan d'action pour la mise en œuvre des normes ESHS et HST, et la prévention des violences basées sur le genre (VBG) et les violences contre les enfants (VCE).**
- Les débats se sont focalisés autour des points suivants :

- **les canaux de communication,**
- **l'usage fait des données collectées (photo et avis),**
- **l'accès à l'eau**
- **la santé animale**
- **la couverture des besoins alimentaires du bétail**
- **la gestion des litiges,**
- **les Violences Basées sur le Genre (VBG)**
- **les Violences Contre les Enfants (VCE)**

A la suite des débats, les consultants ont recueilli les préoccupations et recommandations suivantes :

- **Au titre des canaux de communication,** les échanges ont révélé que les principaux canaux de communication avec les hommes de la communauté sont : le contact direct, le crieur public, les lieux de culte (lors de la prière à la mosquée) et aussi par le téléphone.
- **Au titre de l'usage fait des données collectées (photo et avis),** les participants ont donné un accord verbal pour l'utilisation des images et autres données collectées dans le cadre de la rédaction des documents du projet.
- **Au titre de l'accès à l'eau,** les échanges ont révélé qu'il existe une concurrence entre le cheptel et les humains autour des points d'eau. Il est recommandé de :
  - réaliser des puits pastoraux et des points d'eau potable dans la zone des couloirs de transhumance.
- **Au titre de la santé animale**, les échanges ont révélé que les principales causes des pertes de cheptel sont les maladies. Les éleveurs ont des difficultés d'accès aux soins vétérinaires et aux médicaments. Il est recommandé de :
  - Mettre en place un service de santé mobile pour les Ferrick ;
  - Mettre en place un dispositif pour éviter les ruptures de stock de médicaments.
- **Au titre de la couverture des besoins alimentaires du bétail,** les échanges ont révélé qu'il n'y a pas de zone délimitée pour la pâture. Les compléments alimentaires ne sont insuffisants pendant la période de soudure. Il est recommandé de :
  - réaliser des magasins de stockage et de vente d'aliment pour bétail ;
  - doter les éleveurs de machine pour la fauche et conservation du fourrage ;
  - doter les éleveurs de machine de broyage de résidus de produit agricole ;
- **Au titre de la gestion des litiges,** les échanges ont révélé l'existence de conflits agropastoraux relatifs aux champs situés sur les couloirs de transhumance, l'interdiction par les cultivateurs d'entrer dans les champs avec le bétail après la récolte et la dévastation des champs par le bétail.il est recommandé de :
  - Baliser et faire respecter les couloirs de transhumance ;
  - Réaliser des séances de sensibilisation en faveur des agriculteurs et des éleveurs ;
  - Aider les maraichers à clôturer leurs champs dans les zones proches des points d'eau ;
  - Privilégier le règlement à l'amiable des conflits.
  - Mettre en place un cadre de concertation regroupant les éleveurs, les agriculteurs, les services techniques et administratifs.

- **Au titre des Violences Basées sur le Genre (VBG),** les changes ont révélé qu'il existe une inégalité dans l'accès à l'héritage (la femme reçoit 1/3 et l'homme reçoit 2/3). Il faut également noter l'existence de mariages consanguins (mariage entre cousin et cousine) qui rendent difficiles les divorces.

  Il est recommandé de :

  - Faire un plaidoyer auprès des autorités coutumières et religieuses pour l'égalité d'accès à l'héritage ;

- Sensibiliser les populations sur les VBG ;
- Impliquer les autorités coutumières dans la lutte contre les VBG.

❖ **Au titre des Violences Contre les Enfants (VCE)**:il ressort des échanges qu'il existe des cas de mariages précoces et des mutilations génitales (excision). De plus, des enfants de 08 à 10 ans sont utilisés comme bouviers au détriment de leur scolarisation. Il est recommandé de:

- Réaliser des séances de sensibilisation en faveur des populations sur le droit à l'éducation des enfants ;
- Réaliser des séances de sensibilisation en faveur des populations sur l'interdiction de l'exploitation des enfants ;
- Réaliser des séances de sensibilisation en faveur des populations sur l'interdiction du mariage précoce des enfants.

Les participants ont accueilli favorablement la démarche du projet PRAPS-TD, consistant à consulter toutes les parties prenantes. Ils ont validé les recommandations en présence de Monsieur **ISSA HAMID BOURDJO**, qui a par la suite levé la séance à 17 heures 38 minutes.

Fait au Ferrick de Guereda /Ati ; le 18 décembre 2020

Pour les consultants		
Zoré Salama	KEMNOUDJI NGADJADOUM DANIEL	TANKOANO G. PALIDOUADOUM
Pour les participants		
CHERIF SALEH chef du Ferric de OUED-ISSA	SEID ALI HAMDANE	Issa Hamid Bourdjo SG Federation Eleveurs

ELABORATION D'UN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES),UN PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE (PGMO),UN CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION (CPR), UN PLAN DE GESTION DES PESTES ET DECHETS DANGEREUX, UN PLAN D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PEES), UN PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) INCLUANT UN MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP), UN CODES DE CONDUITE ET PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES ESHS ET HST, ET LA PREVENTION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) ET LES VIOLENCES CONTRE LES ENFANTS (VCE)POUR LE COMPTE DU PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL (PRAPS)

LISTE DE PRESENCE

Région: BATHA Localité ou Ville : Ferme de N'DJAMENA

Date : 18/12/2020

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
01	GLASNOUR ALNASTOR		X	M	éleveur		/	
02	AHAMAT AZOLO	X		M	éleveur		99536887	
03	SOULEYMANE ALTOUSHADJRE	X		M	éleveur		99683079	
04	ISSA AZOLO	X		M	éleveur		90995426	
05	MOUCKTAR MHT		X	M	éleveur		/	
06	AZOLO THIA		X	M	éleveur		92381387	
07	ALHABIBE THIA	X		M	éleveur		92698255	
08	MHT MOUCKTAR		X	M	éleveur		93646593	
09	SEID ALI HAMDANE		X	M	éleveur		99396034	
10	CHERIF SALEH		X	M	chef de eleveurs		99812666 66812666	
11	SENOUSSI ABAKAR		X	M	eleveur		90937422	

ELABORATION D'UN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES),UN PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'OEUVRE (PGMO),UN CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION (CPR), UN PLAN DE GESTION DES PESTES ET DECHETS DANGEREUX, UN PLAN D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PEES), UN PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) INCLUANT UN MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP), UN CODES DE CONDUITE ET PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES ESHS ET HST, ET LA PREVENTION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) ET LES VIOLENCES CONTRE LES ENFANTS (VCE)POUR LE COMPTE DU PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL (PRAPS)

LISTE DE PRESENCE

Région: BATHA ..... Localité ou Ville : Foirde...de Ati (Guereda)
Date : 15/12/2020.....

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
12	ADOUM ALHADJRE		X	M	éleveur		93037496	
13	SAKA NUTO GAB		X	M	consultant	SERF	66429507	
14	KEMNOUBAI NGADJADOUM DANIEL		X	M	Consultant	SERF	65086508	
15	TANIKANO G. PALIPOUCOUNI		X	M	Consultant	SERF	63883294	
16	Séoui Cheick Abdel Bachid	X		M	Consultant	SERF	66914492	
17	SORE Bourahime	X		M	Consultant	SERF	66990222	
18	[illegible] ANNOUR	X		M	eleveur		93228019	
19	Issa Hamid Bouadjo	X		M	S.G Fede...	Federation Eleveur	9760.0762	
20	Zare Salama		X	M	consultant	SERF	63623984	

ELABORATION D'UN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES),UN PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE (PGMO),UN CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION (CPR), UN PLAN DE GESTION DES PESTES ET DECHETS DANGEREUX, UN PLAN D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PEES), UN PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) INCLUANT UN MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP), UN CODES DE CONDUITE ET PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES ESHS ET HST, ET LA PREVENTION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) ET LES VIOLENCES CONTRE LES ENFANTS (VCE)POUR LE COMPTE DU PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL (PRAPS)

LISTE DE PRESENCE

Région: Batha Localité ou Ville : Fenêtre Guereda

Date : 18-12-2020

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
01	Mariam Annour		X	F	Ménagère			
02	Zenaba Abakar		X	F	Ménagère			
03	Sadia Annour	X		F	Ménagère			
04	Fatime Atteib	X		F	Ménagère			
05	Simbal Attalla		X	F	Ménagère			
06	Mariam Baakir	X		F	Ménagère			
07	Fatime Attalla	X		F	Ménagère			
08	Aza Khadja Hachim	X		F	Ménagère			
09	Maryam Adoi	X		F	Ménagère			
10	Souleiman Abdel Rachid	X		M	Conseiller	SERF	66256167	
11	SARE Bourahima	X		M	Conseiller	SERF	66990228	

ELABORATION D'UN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES),UN PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE (PGMO),UN CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION (CPR), UN PLAN DE GESTION DES PESTES ET DECHETS DANGEREUX, UN PLAN D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PEES), UN PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) INCLUANT UN MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP), UN CODES DE CONDUITE ET PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES ESHS ET HST, ET LA PREVENTION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) ET LES VIOLENCES CONTRE LES ENFANTS (VCE)POUR LE COMPTE DU PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL (PRAPS)

LISTE DE PRESENCE

Région: BATHA ..... Localité ou Ville : Fenick Guereda.
Date : 13-11-2020 .....

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
12	Issa Hamid Gouche	X		H	SG	Federation Eleveurs	99600347	
13	KEMNOUNGI NGADJADOUM DANIEL		X	H	Consultant	SERF	65086908	
14	Zara Salama		X	M	consultant	SERF	63613984	
15	Salla Nino Gali		X	H	Consultant	SERF	66429507	
16	TANKOANOG. PALIPOUCOUNI		X	M	Consultant	SERF	66685294	

Procès-Verbal

DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES AVEC LES OP DES HOMMES (ELEVEURS : ADULTES ET JEUNES) DANS LE CADRE DE L'ELABORATION D'UN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES), UN PLAN DE GESTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE (PGMO),UN CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION (CPR), UN PLAN DE GESTION DES PESTES ET DECHETS DANGEREUX, UN PLAN D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PEES), UN PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) INCLUANT UN MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP), UN CODE DE CONDUITE ET PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES ESHS ET HST, ET LA PREVENTION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) ET LES VIOLENCES CONTRE LES ENFANTS (VCE) POUR LE COMPTE DU PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL (PRAPS)

L'an deux mil vingt et le samedi dix-neuf (19) décembre à 10 heures deux minutes, s'est tenue dans le Ferrick sountay-waga a 8 km de ATI, une rencontre d'information et d'échange avec les éleveurs dudit Ferrick dans le cadre du projet régional d'appui au pastoralisme au sahel (PRAPS II TD)

Cette rencontre qui a regroupé les éleveurs du Ferrick et un représentant de la Fédération des organisations des éleveurs du Batha a été présidée par le secrétaire général de la Fédération des organisations des éleveurs du BATHA, MR ISSA HAMID BOURDJO

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Après l'ouverture de la rencontre par MR ISSA HAMID BOURDJO, la parole a été donnée aux Experts pour situer le contexte de la mission. Les experts ont fait une présentation succincte du projet en précisant que la mission s'inscrit dans le cadre de l'élaboration des documents suivants :

- **Un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) ;**
- **Un Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) ;**
- **Un PLAN DE GESTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE (PGMO),**
- **UN PLAN DE GESTION DES PESTES ET DECHETS DANGEREUX,**
- **UN PLAN D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PEES),**
- **UN PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) INCLUANT UN MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP),**
- **UN CODE DE CONDUITE ET PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES ESHS ET HST, ET LA PREVENTION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) ET LES VIOLENCES CONTRE LES ENFANTS (VCE)**

Les débats se sont focalisés autour des points suivants :

- les canaux de communication
- l'usage fait des données collectées (photo et avis)
- la santé animale
- la couverture des besoins alimentaires du cheptel

- l'accès à l'eau du cheptel,
- les pertes de biens,
- la gestion des litiges
- la sécurité des biens
- la restriction d'accès aux ressources naturelles
- l'accès aux services sociaux de base
- les violences basées sur le genre(VBG)
- les violences contre les enfants(VCE),
- les activités génératrices de revenus,
- l'accès au microcrédit

A la suite des débats, les consultants ont recueilli les recommandations suivantes :

- **Au titre des canaux de communication,** les échanges ont révélé que les éleveurs communiquent par : le téléphone, le bouche-à-oreille lors des marches et aussi des envoyés à motocyclette ou chevaux.

  Il est recommandé de :

  Organiser des cadres de concertation au sein du Ferrick et aussi avec les Ferrick voisins afin de faciliter la diffusion de l'information.
- **Au titre de l'usage fait des données collectées (photo et avis),** les participants ont donné un accord verbal pour l'utilisation des images et autres données collectées dans le cadre de la rédaction des documents du projet.
- **Au titre de la santé animale**, les participants ont noté un grand nombre de pathologies qui provoque des pertes d'animaux ; les pathologies les plus courantes sont le haemonchose (la maladie la plus répandue), le parasitisme gastro-intestinal, le charbon bactérien (petits ruminants), la péripneumonie-bovins, la pleuropneumonie contagieuse(caprins), la galle pour les dromadaires, le charbon symptomatique(dromadaire), etc.

Il est recommandé de :

- Réaliser des magasins de stockage de produits vétérinaires pour éviter les ruptures de stock de médicaments ;
- Former les éleveurs en santé animale afin qu'ils puissent faire face aux urgences médicales.
- Subventionner les produits vétérinaires afin de les rendre plus accessibles ;

- **Au titre de couverture des besoins alimentaires du cheptel**, les échanges ont révélé que pendant la période de soudure, les éleveurs ont de très grandes difficultés pour

l'alimentation du cheptel. Le peu de fourrage qui existe coute extrêmement cher, 200 000 FCFA par mois pour 60 Bovins :

Il est recommandé de:

- Subventionner les aliments pour bétail pendant la période de soudure ;
- Mettre en place des petites unités de fabrication d'aliments pour bétail ;
- Former les éleveurs en fauche et conservation du fourrage ;
- Doter les éleveurs en machine de brouillage des résidus de produit agricole pour améliorer l'alimentation du bétail.

❖ **Au titre de l'accès à l'eau du cheptel**, les échanges ont révélé que le manque d'eau pendant la période de soudure engendre des pertes de bétail (du mois d'avril au mois de juillet).

Il est recommandé de :

- Réaliser des forages à motricité solaire dans les Ferrick ;
- réaliser de nouvelles mares et points d'eau dans les couloirs de transhumances.

❖ **Au titre des pertes de biens**, les échanges ont révélé que pendant la transhumance qui se fait pendant la période de soudure allant de mai à juin, les inondations du fleuve BATHA, provoque la perte par noyade de nombreux animaux : ils ont perdu 1100 têtes de bétail lors de la dernière inondation du BATHA.

Les couloirs de transhumance sont très glissants occasionnant beaucoup de blessures et de perte de bétail :

Il est recommandé de :

- construire des ouvrages de franchissement sur le fleuve BATHA et ses affluents ;
- élargir les couloirs de transhumance.

❖ **Au titre de la gestion des litiges**, les échanges ont révélé que la cause principale des conflits est due à l'occupation des couloirs de transhumance et les aires de stationnement par les agriculteurs. Les dégâts causés par un seul animal dans un champ peuvent être source de conflit :

Il est recommandé de :

- Créer un cadre de concertation regroupant les éleveurs et agriculteurs ;
- Clôturer par un grillage toutes les exploitations agricoles se trouvant à la lisière des couloirs de transhumance ;

- Faire un plaidoyer auprès du gouvernement pour son implication dans la prévention et la résolution des conflits ;
- Baliser et libérer les couloirs de transhumance ;

❖ **Au titre de la sécurité des biens** ; les échanges ont révélé qu'il existe de nombreux vols de petit ruminant par des individus à Moto ou à dos de chameau. Lorsque ces voleurs sont rattrapés et conduits devant les autorités compétentes (Police ou Gendarmerie), ils sont relâchés et cela provoque une grande frustration chez les éleveurs :

Il est recommandé de :

- Mettre fin à l'impunité dans les cas de vol de bétail ;
- Mettre en place un comité de suivi des procès liés au vol de bétail ;
- rendre justice aux éleveurs dans les cas de flagrant délit de vol ;

❖ **Au titre de la restriction d'accès aux ressources naturelles**, les échanges ont révélé que les éleveurs ont maille à partir avec les services en charge d'environnement pendant la période de soudure. Il arrive qu'ils soient obligés d'élaguer des arbres pour assurer la survie de leur cheptel. Pour cette faute ils reçoivent des amendes qu'ils jugent disproportionnées.

Il est recommandé de :

- Réaliser des magasins de stockages et de distribution d'aliment pour bétail ;
- Encadrer les éleveurs pour le reboisement avec des espèces utiles à l'élevage;
- tenir compte des cas de force majeure dans l'application des amendes ;

❖ **Au titre de l'accès aux services sociaux de base**, les échanges ont révélé que les éleveurs ne disposent pas d'eau potable et boivent l'eau des mares. Ils ne disposent ni de formation sanitaire ni de pharmacie. Les enfants ne vont pas à l'école moderne, mais plutôt à l'école coranique. Les éleveurs ont des difficultés à se nourrir et veulent bénéficier des dons de céréales provenant du gouvernement ou des ONG.

Il est recommandé de:

- Faire un forage à motricité solaire afin de résoudre le problème d'eau potable ;
- Former les femmes d'éleveur dans la prise en charge de petite urgence médicale et aussi pour les accouchements ;
- Faire la répartition géographique des formations sanitaires en tenant compte de la position des Ferrick.

- Sensibiliser les parents sur la nécessité de mettre leurs enfants à l'école ;
- Créer une école nomade ;
- Prendre en compte les éleveurs dans les programmes sociaux ;

❖ **Au titre des violences basées sur le genre(VBG)**, les échanges ont révélé que les femmes sont lésées dans le partage de l'héritage. En effet, l'homme a droit à deux fois la part de la femme et ce système de partage est basé sur la loi islamique.

Il ressort également des échanges qu'il existe des mariages précoces et qu'il est pratiquement impossible à la femme de divorcer vu que les mariages sont consanguins. L'excision aussi est pratiquée systématiquement malgré que la communauté est informée de son interdiction.

Il est recommandé de :

- Organiser des séances de sensibilisation sur le droit à la succession, l'âge minimum de mariage, les risques encourus par la jeune fille lors de l'excision.

❖ **Au titre des violences contre les enfants(VCE),** il ressort des échanges que les enfants sur la base de considération subjective ou coutumière peuvent se voir refuser l'accès à l'école. Cette restriction d'accès à l'éducation concerne la fille et aussi bien que les garçons.

Il est recommandé de **:**

- Sensibiliser les parents quant à la nécessité de scolariser les enfants, aussi bien les filles que les garçons ;
- Mettre en place une école nomade pour faciliter son accès aux enfants bouviers.

❖ **Au titre des activités génératrices de revenus,** les échanges ont révélé que les femmes du Ferrick pratiquent le commerce intracommunautaire et aussi au marché : elles vendent la viande séchée, le lait, le fromage, le beurre, les condiments, etc.

Toutes ces activités nécessitent des moyens financiers.

Il est recommandé de :

- Former les femmes sur les techniques de production et de stockage de produits agropastoraux ;
- fournir une chaine de froid solaire aux femmes pour améliorer la conservation de produits agropastoraux ;
- faciliter l'accès au microcrédit pour les femmes.

- **Au titre de l'accès au microcrédit**, les échanges ont révélé que les femmes du Ferrick n'ont aucun accès aux microcrédits. Elles ne disposent d'aucun soutien financier pour mener et pérenniser leurs activités génératrices de revenus.

  Il est recommandé de :

  - Faire un plaidoyer auprès des institutions de microcrédit pour une assistance aux femmes du Ferrick ;
  - Minimiser le taux d'intérêt (pas plus de 5%) et tenir compte de la période de remboursement mensuelle et non hebdomadaire ;
  - Adapter la microfinance au mode de vie des éleveurs nomades.

Les participants ont accueilli favorablement la démarche du projet PRAPS, consistant à consulter toutes les parties prenantes. Ils ont validé les recommandations en présence **Monsieur** ISSA HAMID BOURDJO qui a par la suite levé la séance à 11h14 minutes.

Fait à ATI, le 19 décembre 2020

Pour les consultants		
ZARE SALAMA	KEMLOUDJI NGADJADOUM DANIEL	TANKOANO G. PALIDOU GOUNI
Pour les participants		
~~Sant~~ ISSA ~~Hamid~~ Bourdjo SG Federation Eleveurs	AHAMAT EL-BECHIR	AL-HISSEIN AZEM-ZEN

ELABORATION D'UN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES),UN PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'OEUVRE (PGMO),UN CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION (CPR), UN PLAN DE GESTION DES PESTES ET DECHETS DANGEREUX, UN PLAN D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PEES), UN PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) INCLUANT UN MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP), UN CODES DE CONDUITE ET PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES ESHS ET HST, ET LA PREVENTION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) ET LES VIOLENCES CONTRE LES ENFANTS (VCE)POUR LE COMPTE DU PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL (PRAPS)

LISTE DE PRESENCE

Région: BATHA ..... Localité ou Ville : Fzc.d.K SOUNTAY-WAGA

Date : 19/12/2020.....

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
01	ALBACHIR TAHIR	X		M	éleveur		93388132	
02	ATHEIR BRAHIM		X	M	éleveur		93940056	
03	YARNEBITE NIMIRE	X		M	éleveur		95514834	
04	HAHAMAT AZOLO	X		M	éleveur		92825175	
05	AL-HISSEIN AZEM-ZEMI	X		M	eleveur		99653262	
06	AHAMAT AL-BECHIR		X	M	éleveur		92541393	
07	ABASS ATAHIR	X			éleveur		99788551	
08	YOUSSOUF KABORO	X		M	éleveur		93235901	
09	YOUSSOUF HAHAMAT ZENE	X		M	éleveur		99305344	
10	HAHAMAT AL-HASSINE	X		M	eleveur		91150137	
11	SOULEYMANE IBRAHIM	X		M	eleveur		99678255	

ELABOIRATION D'UN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES)UN PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE (PGMO)UN CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION (CPR), UN PLAN DE GESTION DES PESTES ET DECHETS DANGEREUX, UN PLAN D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PEES), UN PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) INCLUANT UN MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP), UN CODES DE CONDUITE ET PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES ESHS ET HST, ET LA PREVENTION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) ET LES VIOLENCES CONTRE LES ENFANTS (VCE)POUR LE COMPTE DU PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL (PRAPS)

LISTE DE PRESENCE

Région: BATHA ..... Localité ou Ville : Patrick SOUNTIAY WAGA
Date : 19/12/2020

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
12	ABTHER HISSEIN		X	M	électeur		99568361	
13	SAKA NUNO GALÉ		X	M	Consultant	SERF	66429507	
14	Djopé Cheick Abd Rachid	X		M	Consultant	SERF	66524672	
15	ZARE SALAMA		X	M	consultant	SERF	63613986	
16	SARE Bourahima	X		M	Consultant	SERF	66798486	
17	TAMKOANO G-PALIPOUGOUNI		X	M	Consultant	SERF	66683297	
18	OUSMANE AHAMAT	X		M	électeur		95110077	
19	VIBGA CRISTINE		X	F	consultante	SERF	70651131	
20	KEMNGUEMA NGARSADOUM Daniel		X	M	Consultant	SERF	65086908	

ROCES VERBAL ET LISTE DE PRESENCE DANS LA PROVINCE DU ADJER-LAMIS/MASSAKORY

Procès-Verbal

DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES AVEC LES OP DES HOMMES (GROUPEMENT, ASSOCIATIONS, UNIONS ET FEDERATION) DANS LE CADRE DE L'ELABORATION D'UN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES), UN PLAN DE GESTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE (PGMO),UN CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION (CPR), UN PLAN DE GESTION DES PESTES ET DECHETS DANGEREUX, UN PLAN D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PEES), UN PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) INCLUANT UN MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP), UN CODE DE CONDUITE ET PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES ESHS ET HST, ET LA PREVENTION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) ET LES VIOLENCES CONTRE LES ENFANTS (VCE) POUR LE COMPTE DU PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL (PRAPS)

L'an deux-mille-vingt et le lundi-vingt-un (21) décembre à douze (12) heures et quinze (15) minutes s'est tenue dans la cour du centre de formation des éleveurs de la province du hadjer-lamis, une rencontre d'information et d'échange avec les groupements et associations masculines de ladite province dans le cadre du projet **Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS).**

Cette rencontre qui a regroupé les groupements et associations y compris les représentants de la fédération provinciale des éleveurs du Hadjer-lamis a été présidée par le **Monsieur YOUNOUS** Mahamat , président de la fédération provinciale des éleveurs du Hadjer-lamis.

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Après l'ouverture de la rencontre par **Monsieur YOUNOUS** Mahamat, la parole a été donnée aux Experts pour situer le contexte de la mission. Les experts ont fait une présentation succincte du projet en précisant que la mission s'inscrit dans le cadre de l'élaboration des documents suivants :

- **Un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) ;**
- **Un Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) ;**
- **un Plan de Gestion de la Main-d'œuvre (PGMO) ;**
- **un Plan de Gestion des Pestes et Déchets Dangereux ;**
- **un Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) ;**
- **un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) incluant un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) ;**
- **un code de conduite et plan d'action pour la mise en œuvre des normes ESHS ET HST, et la prévention des Violences Basées sur le Genre (VBG) et les Violences Contre les Enfants (VCE).**

-

Les débats se sont focalisés autour des points suivants :

- **les canaux de communication,**
- **l'usage fait des données collectées (photo et avis)**
- **la bonne gouvernance des activités du projet,**
- **la couverture des besoins vitaux du cheptel**
- **la santé animale,**
- **la restriction d'accès aux ressources naturelles,**
- **les besoins en formation**
- **la sécurité des biens**

A la suite des débats, les consultants ont recueilli les préoccupations et recommandations suivantes :

- **Au titre des canaux de communication,** les échanges ont révélé que les principaux canaux de communication avec les populations sont le contacte directe par l'intermédiaire des responsables de la fédération des éleveurs du Hadjer-lamis, les responsables des groupements et associations. Le moyen de communication le plus efficace est le téléphone.
- **Au titre de l'usage fait des données collectées (photo et avis).** les participants ont donné un accord verbal pour l'utilisation des images et autres données collectées dans le cadre de la rédaction des documents du projet.
- **Au titre de la bonne gouvernance des activités du projet,** les participants ont noté des irrégularités dans le choix des bénéficiaires. De plus, certaines infrastructures réalisées ne répondent pas aux normes (exemple de pares de vaccination) et des activités prévues n'ont pas été réalisées. On peut également noter un démantèlement brutal des antennes du projet. Il est recommandé de :
    - Faire gestion transparente des activités du projet ;
    - Impliquer les groupements et associations d'éleveurs dans le choix des bénéficiaires ;
    - Publier le cahier de charge des entreprises chargé des travaux ;
    - Former les groupements et associations d'éleveurs dans le suivi évaluation de projet.

❖ **Au titre de la couverture des besoins vitaux du cheptel**, les participants ont reconnu qu'il devient de plus en plus difficile de satisfaire les besoins alimentaires et en eau du cheptel.

Il est recommandé de :

- Doter les éleveurs en machine de broyage des résidus de produit agricole ;
- Doter les éleveurs en machine pour la fauche et conservation du fourrage ;
- Former les éleveurs en fauche et conservation du fourrage ;
- Former les éleveurs en technique de fabrication d'aliment pour bétail ;
- Réaliser des magasins de stockage d'aliment pour bétail ;
- Vendre les tourteaux à des prix subventionnés ;
- Réaliser des puits pastoraux dans les zones où le besoin existe ;
- Faire une bonne répartition géographique des points d'eau à réaliser.

❖ **Au titre de la santé animale**, il est ressorti des échanges qu'il existe des difficultés d'accès aux produits vétérinaire et aux prestations d'un vétérinaire. Les participants ont recours aux produits pharmaceutiques non homologués (docteur chokou) du fait du cout élevé des produits ou leurs inexistences.

Il est recommandé de :

- Mettre en place un dispositif de surveillance épidémiologique du cheptel ;
- Mettre en place une pharmacie vétérinaire;
- Mettre fin aux ruptures de stock des produits vétérinaires ;
- Vendre les produits vétérinaires à des prix subventionnés ;
- Former ou recycler les vaccinateurs du cheptel.

❖ **Au titre de la gestion des litiges**, les échanges ont révélé qu'il existe des conflits agriculteurs-éleveurs et des conflits éleveurs-éleveurs. Cependant le règlement à l'amiable a toujours été privilégié. Il est recommandé de :

- Mettre en place un cadre de concertation regroupant les agriculteurs et les éleveurs ;
- Réaliser et baliser les couloirs de transhumance ;
- Faire respecter les couloirs de transhumance ;

- **Au titre de la restriction d'accès aux ressources naturelles,** il ressort des échanges que 90% des besoins du cheptel sont tirés de la nature. Pendant la période de soudure, il arrive que les éleveurs soient obligés d'élaguer des arbres tels que l'acacia nilotica, l'acacia albida pour assurer la survie du cheptel. Les participants reconnaissent également que cette pratique est interdite par la loi tchadienne. Il est recommandé de :
  - Impliquer les services des eaux et forêts pour encadrer les reboisements ;
  - Encourager les plantations des espèces suscitées ;
  - Sensibiliser les populations sur les risques liés aux feux de brousse.
- **Au titre des besoins en formation,** les participants ont exprimé le besoin de formation dans les domaines suivant :
  - Formation dans le reboisement des espèces utiles à l'élevage (acacia nilotica et acacia albida) ;
  - Formation dans la production de culture fourragère ;
  - Formation dans les techniques modernes d'élevage ;
  - Formation en santé animale
  - Formation dans les techniques de production d'aliment pour bétail.
- **Au titre de la sécurité des biens,** les échanges ont révélé que les éleveurs sont souvent victime de vol de bétail. Il est recommandé de :
  - mettre en place un dispositif d'alerte contre les vols ;
  - mettre à contribution les forces défenses et de sécurités pour éradiquer les vols ;

Les participants ont accueilli favorablement la démarche du projet PRAPS, consistant à consulter toutes les parties prenantes. Ils ont validé les recommandations en présence **Monsieur YOUNOUS** Mahamat qui a par la suite levé la séance à 13h30 minutes.

Fait à Massakory, **le 22 décembre 2020**

Pour les consultants		
ZARE SALAMA	WIBGA ARISTIDE	MINDADI TITINABAYE
Pour les participants		
Younous Mahamat	Ali Idriss	ADOUM Bichara

ELABORATION D'UN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES),UN PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'OEUVRE (PGMO),UN CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION (CPR), UN PLAN DE GESTION DES PESTES ET DECHETS DANGEREUX, UN PLAN D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PEES), UN PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) INCLUANT UN MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP), UN CODES DE CONDUITE ET PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES ESHS ET HST, ET LA PREVENTION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) ET LES VIOLENCES CONTRE LES ENFANTS (VCE)POUR LE COMPTE DU PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL (PRAPS)

LISTE DE PRESENCE

Région: Hadjer Lamis ..... Localité ou Ville : MASSAKORY.....
Date : 21-12-2020.....

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
01	MOUSSA CHAÏB		X	M	Membre	UNION NAKADJOU	91348122	
02	ABDRAMANE ABAKAR		X	M	Membre	Gpmt Eleveur KONTI TOUBOUR	99262366	
03	DJIDDO HAROUN MAHAMAT	X		M	Membre	UNION MANE LELE	99260890 / 65353356	
04	Alhadj Moussa	X		M	Membre	Fédération FPEHL	62275417	
05	Younous Mahamat		X	M	Président	Fédération FPEHL	66482048	
06	Mahamat Alamine Abaka		X	M	Membre	Groupement Haroun	99.32.68.68	
07	Ali Idriss		X	M	Membre	Groupement NIMA	99544040	
08	Alhadj Nour Djibrine		X	M	Membre	Fédération FPEHL	99641174	
09	ADOUM BICHARA	X		M	SG	UNION MANE-LELE	68826534	
10	Ali Abakar Adam		X	M	Membre	Gpmt ARKOUMOU	99246843	
11	Oumar Mahamat		X	M	Président	Groupement GTM	99279730	

ELABORATION D'UN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES),UN PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'OEUVRE (PGMO),UN CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION (CPR), UN PLAN DE GESTION DES PESTES ET DECHETS DANGEREUX, UN PLAN D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PEES), UN PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) INCLUANT UN MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP), UN CODES DE CONDUITE ET PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES ESHS ET HST, ET LA PREVENTION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) ET LES VIOLENCES CONTRE LES ENFANTS (VCE)POUR LE COMPTE DU PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL (PRAPS)

LISTE DE PRESENCE

Région: Hadjer Lamis ..... Localité ou Ville : MASSAKORY .....
Date : 9 au 17/12/2020 .....

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
12	MBADI TETIMABAYE	X		F	Consultante	SERF	66360957	
13	SARE Bourahima	X		M	Consultant	SERF	66793486	
14	DJIBGA MARTHE		X	F	Consultant	SERF	70251131	
15	ZARE SALAMA		X	M	Consultant	SERF	63613984	

Procès-Verbal

DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES AVEC LES FEMMES DES ORGANISATIONS PAYSANNES D'ELEVEURS (UNIONS, GROUPEMENTS ET ASSOCIATIONS) DANS LE CADRE DE L'ELABORATION D'UN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES),UN PLAN DE GESTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE (PGMO),UN CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION (CPR), UN PLAN DE GESTION DES PESTES ET DECHETS DANGEREUX, UN PLAN D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PEES), UN PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) INCLUANT UN MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP), UN CODE DE CONDUITE ET PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES ESHS ET HST, ET LA PREVENTION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) ET LES VIOLENCES CONTRE LES ENFANTS (VCE)POUR LE COMPTE DU PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL (PRAPS)

L'an deux-mille-vingt et le lundi vingt-et-un (21) décembre à dix (10) heures s'est tenue au centre de formation d'élevage de Massakory, une rencontre d'information et d'échange avec les femmes des organisations paysannes d'éleveurs (groupements et unions) dans le cadre du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS). Cette rencontre a été présidée par Monsieur Younous Mahamat, Président de la fédération des éleveurs de la province de Hadjer Lamis.

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Après l'ouverture de la rencontre par Monsieur Younous Mahamat, Président de la fédération des éleveurs de la province de Hadjer Lamis, la parole a été donnée aux Experts pour situer le contexte de la mission. Les experts ont fait une présentation succincte du projet en précisant que la mission s'inscrit dans le cadre de l'élaboration des documents suivants :

- **un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES),**
- **un Plan de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO),**
- **un Cadre de Politique de Réinstallation (CPR),**
- **un Plan de Gestion des Pestes et Déchets Dangereux(PGPDD),**
- **un Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES),**
- **un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) incluant un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP),**
- **un code de conduite et plan d'action pour la mise en œuvre des normes ESHS ET HST, et la prévention des Violences Basées sur le Genre (VBG) ET les Violences Contre les Enfants (VCE)**

Les débats se sont focalisés autour des thématiques suivantes :

- **les canaux de communication**
- **l'usage fait des données collectées (photo et avis)**
- **les Activités Génératrices de Revenus**
- **l'accès au crédit,**
- **les Violences Basées sur le genre(VBG)**
- **les Violences contre les enfants(VCE)**
- **les besoins en capacité pour la production**
- **l'accès aux services sociaux de base**
- **les conflits potentiels du fait de la mise en œuvre du projet**

A la suite des débats, les consultants ont recueilli les préoccupations et recommandations suivantes :

- **Au titre des canaux de communication,** les échanges ont révélé que les principaux canaux de communication avec les femmes des organisations paysannes d'éleveurs sont le contacte directe par l'intermédiaire du Président de la fédération des éleveurs et le service de l'élevage. Il est recommandé de :
  - mettre à profit ces canaux pour une saisine effective des femmes des organisations paysannes.
- **Au titre de l'usage fait des données collectées (photo et avis),** les participants ont donné un accord verbal pour l'utilisation des images et autres données collectées dans le cadre de la rédaction des documents du projet. Il est recommandé de :
  - Utiliser les photos dans le strict respect du droit à l'image ;
  - Utiliser les données et avis collectés dans la rédaction des documents du projet.
- **Au titre des Activités Génératrices de Revenus(AGR),** il est ressorti des échanges que les principales activités génératrices de revenus sont la production et la vente de produits laitiers (yaourts, fromages…). Il est recommandé de :
  - Appuyer les femmes du Ferrick dans les AGR ;
  - Encourager les femmes dans la création d'unité de production et de transformation de produits laitiers.
  - Former les femmes dans la gestion de micros entreprises.
  - Doter les femmes en chaine de froid (électricité, congélateurs …)
- **Au titre de l'accès au crédit,** les échanges ont révélé que toutes les femmes n'ont pas accès aux crédits. C'est seulement une minorité qui avait bénéficié de crédits, mais cet appui financier n'a pu aboutir à la réalisation effective de leurs objectifs en raison du niveau très élevé du taux d'intérêt. Il est recommandé de :
  - Mettre en place des institutions de crédit adapté aux activités des femmes ;
  - Faire un plaidoyer auprès des institutions de crédits afin d'instituer des taux d'intérêt raisonnables.
- **Au titre des Violences Basées sur le Genre (VBG),** les échanges ont révélé l'existence de mariage forcé, mariage précoce, excision, restriction d'accès à l'héritage, restriction d'accès à la scolarisation, le mariage par rafle… Il est recommandé de :
  - sensibiliser l'ensemble de la population sur les VBG ;

- sensibiliser sur les droits des femmes ;
- encourager la scolarisation des jeunes filles.

❖ **Au titre des Violences contre les enfants(VCE),** on peut citer l'exploitation des enfants, le non-enregistrement des naissances, l'utilisation des enfants dans les activités pastorales, restriction d'accès à la scolarisation ... Il est recommandé de :

- Sensibiliser les populations sur les droits des enfants ;
- Encourager l'enregistrement des naissances ;
- Encourager la scolarisation des enfants.

❖ **Au titre des besoins en capacité pour la production,** les principales difficultés relevées par les participantes sont le manque de formations et d'équipements. Il est recommandé de :

- former les productrices en techniques agropastorales ;
- former les productrices dans la transformation et la conservation des produits pastoraux ;
- mettre en place une institution de crédit avec des taux d'intérêt raisonnables afin de relancer les activités ;
- doter les groupements de femmes en magasins de stockage de produits pastoraux ;
- doter les groupements de femmes d'une chaine de froid pour la conservation des produits de l'élevage.
- Doter les groupements de femmes en moyens logistiques (tricycles)

❖ **Au titre de l'accès aux services sociaux de base**, les participantes ont noté des difficultés dans l'accès à la santé, à l'éducation, et à l'eau.

✓ **Pour l'accès à la santé,** il est ressorti des échanges que la majorité des éleveurs se soigne à l'hôpital provincial de Massakory qui est plus ou moins éloignée des ferrick.

Il est recommandé de :

- Mettre à la disposition des éleveurs des kits de premiers secours d'urgence pendant la transhumance ;
- Mettre à la disposition des éleveurs une équipe médicale mobile pendant la transhumance ;
- Réaliser des visites médicales périodiques

- Assurer la vaccination des éleveurs contre les épidémies
- Former et sensibiliser les éleveurs sur les mesures d'hygiène et sanitaires
    - ✓ **Pour l'accès à l'éducation,** il est ressorti des échanges que le taux de scolarisation des enfants est très faible en raison de la transhumance.
      Il est recommandé de :
- Doter les ferrick d'écoles nomades capables de se déplacer pendant la transhumance ;
- Encourager les éleveurs à scolariser les enfants.
    - ✓ **Pour l'accès à l'eau,** le constat est qu'il y a une compétition entre les animaux et les hommes autour des points d'eau. Il est recommandé de :
- Construire un point d'eau potable dans les ferrick.
- Construire suffisamment de puits pour l'abreuvage des animaux

❖ **Au titre des conflits du fait de la mise en œuvre du projet,** il est recommandé de :

- Mettre en place un projet inclusif prenant en compte les besoins des éleveurs et des populations riveraines ;
- Mettre de la transparence dans le choix des bénéficiaires du projet ;
- Prendre en compte les recommandations des éleveurs
- Tenir compte des failles du PRAPS1 afin d'améliorer PRAPS2

-

Les participantes ont accueilli favorablement la démarche du projet PRAPS, consistant à consulter toutes les parties prenantes. Elles ont validé les recommandations en présence de Monsieur Younous Mahamat, qui a par la suite levé la séance à 11h 30minute.

Fait à MASSAKORY le 21 décembre 2020

Pour les consultants		
Zara Salama	SARE Boumahma	MINDABI TITINABAYE
Pour les participants		
Younous Mahamat	Haous ABAKAR Maguet	Cherifa Ali Ahmat

ELABORATION D'UN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES),UN PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE (PGMO),UN CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION (CPR), UN PLAN DE GESTION DES PESTES ET DECHETS DANGEREUX, UN PLAN D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PEES), UN PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) INCLUANT UN MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP), UN CODES DE CONDUITE ET PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES ESHS ET HST, ET LA PREVENTION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) ET LES VIOLENCES CONTRE LES ENFANTS (VCE)POUR LE COMPTE DU PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL (PRAPS)

LISTE DE PRESENCE

Région: Hadjer Lamis ..... Localité ou Ville : MASSAKORY .....
Date : 22-12-2020 .....

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
01	BOUR DJOLI ARIAF		X	F	Membre	ATTAKA TOUF	91219519	
02	KHADJIDJA AHMAT		X	F	Présidente	UNION SEMPAL NASSOURO	99661670	
03	KHADJIDJA YOUSSOUF		X	F	Présidente	Jpmt RAFFIA	99736618	
04	HAOUA ABAKAR MAHAMAT		X	F	Présidente	UNION DES femmes MASSAKORY	99263544	
05	AZIZA MAHAMAT		X	F	Présidente	AL-NAINA	99462600	
06	MARIAM AHMAT	X		F	Membre	ATTAKA TOUF	95244898	
07	ACHTA MAHAMAT	X		F	Membre	ATTAKA TOUF	90717344	
08	SABIE MAHAMAT ABAKAR		X	F	Membre	ASSAL ALNAHAL	99263544	
09	FATIME AHMAT		X	F	Présidente	AL-ISTI FACK	99259145	
10	HAOUA ABAKAR		X	F	Présidente	ALSAFI	99415540	
11	ZENABA MOUSSA		X	F	Présidente	ARBOUSTAL	90651180	

ELABORATION D'UN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES),UN PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE (PGMO),UN CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION (CPR), UN PLAN DE GESTION DES PESTES ET DECHETS DANGEREUX, UN PLAN D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PEES), UN PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) INCLUANT UN MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP), UN CODES DE CONDUITE ET PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES ESHS ET HST, ET LA PREVENTION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) ET LES VIOLENCES CONTRE LES ENFANTS (VCE)POUR LE COMPTE DU PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL (PRAPS)

LISTE DE PRESENCE

Région: Hadjer Lamis.... Localité ou Ville : MASSAKORY.....
Date : 22-12-2020....

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
12	MERAMIE ISSA HAMID		X	F	Membre	ANNASSAH II	99952533	
13	CHERIFA ALI AHMAT		X	F	presidente	TOUFAHA	99119337	
14	FATIME MOUSSA SALEH		X	F	presidente	BANANAS	99272385	
15	FATIME MAHAMAT SOUGUI	X		F	presidente	GAMAR-TALLAH	95854623	
16	FATIME MAHAMAT YOUSSOUF		X	F	Présidente	LABDE	99415584	
17	CHERIFE KOLOTOM		X	F	presidente	SERIR	99231510	
18	ACHTA MAHAMAT MOUSSA		X	F	presidente	HIMET	66435399 66119337	
19	FATIME MOUSSA DAOUD		X	F	presidente	HILILIB	99270062	
20	ACHTA ALI		X	F	presidente	ALANDJA BTA	99180830	
21	FATIME MAHAMAT HAMIT		X	F	Présidente	SONASUT	99793673	
22	ACHTA ALI		X	F	présidente	ASSABOUR	99180830	

ELABORATION D'UN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES),UN PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'OEUVRE (PGMO),UN CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION (CPR), UN PLAN DE GESTION DES PESTES ET DECHETS DANGEREUX, UN PLAN D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PEES), UN PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) INCLUANT UN MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP), UN CODE DE CONDUITE ET PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN OEUVRE DES NORMES ESHS ET IST, ET LA PREVENTION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) ET LES VIOLENCES CONTRE LES ENFANTS (VCE)POUR LE COMPTE DU PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL (PRAPS)

LISTE DE PRESENCE

Région: Hadjer Lamis..... Localité ou Ville : MASSAKORY.....
Date : 21-12-2020.....

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
23	FATIMÉ ABAKAR	X		F	Présidente	ALGAFIA	95 85 33 87	S
24	HAOUA ABOUH MOUSTAPHA		X	F	Présidente	UNION ALGABARA	95092224	
25	KADIDJA TAHA MAT ALI		X	F	Enquêteuse	UNION ALGABARA	95856521	
26	HAOUA ABAKAR KOUDOUS		X	F	Présidente	UNION ALGABARA	65969603 95716418	
27	KADIDJA TANGA		X	F	Présidente	ALMAHAMA	90658316	
28	ZARA MBODOU		X	F	Membre	ALMAHAMA	93677208	
29	KADIDJA ABDOU		X	F	Présidente	ALMAFIA	99540630	
30	MEDINA DJIDDA	X		F	Membre	ALMAFIA	99540130	
31	MARIAM OUSMANE		X	F	Présidente	UNION SALAMA	99516372	
32	FATIME ABAKAR		X	F	Membre	ALMOUSTAKHBAL	91181876	
33	FATIME IBRAHIM		X	F	Présidente	ALMOUSTAKHBAL	99285761	

ELABORATION D'UN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES),UN PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'OEUVRE (PGMO),UN CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION (CPR), UN PLAN DE GESTION DES PESTES ET DECHETS DANGEREUX, UN PLAN D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PEES), UN PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) INCLUANT UN MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP), UN CODES DE CONDUITE ET PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES ESHS ET HST, ET LA PREVENTION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) ET LES VIOLENCES CONTRE LES ENFANTS (VCE)POUR LE COMPTE DU PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL (PRAPS)

LISTE DE PRESENCE

Région: Hadjer Lamis ..... Localité ou Ville : MASSAKORY.....
Date : 21-12-2020.....

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
34	FATIME MAHAMAT SOULEYMAN	X		F	présidente	NADJMA	99270870	
35	KHADIDJA ALI	X		F	Présidente	MABOUKA	99791223	
36	HADJA HAROUN	X		F	Vice présidente	AL Nour TARHBAR	93577598	
37	ACHTA ALI ISSAKA		X	F	présidente	SABA AL KHER	99146930	
38	FATIME MAHAMAT NOUR AITHAR	X		F	Présidente	AL NOUR DJOUM	90779202	
39	HALIME ADAM	X		F	Vice Présidente	AL-HIJRA	90723365	
40	SARE Boumahim	X		M	Consultant	SERF	66793486	
41	MINMADJITIMADJE	X		F	Consultante	SERF	66360357	
42	YAHYA ABAKAR		X	M	Consultant	SERF	70251131	
43	ZARE SALAMA		X	M	Consultant	SERF	63613984	
44	Mouvement Malaisant		X	M	Agent Saisie	Fédération des Eleveurs	66980048	

ROCES VERBAL ET LISTE DE PRESENCE DANS LA PROVINCE DU CHARI-BAGUIRMI-LAMIS/MASSENYA

Procès-Verbal

DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES AVEC LES HOMMES ELEVEURS, DANS LE CADRE DE L'ELABORATION D'UN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES), UN PLAN DE GESTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE (PGMO),UN CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION (CPR), UN PLAN DE GESTION DES PESTES ET DECHETS DANGEREUX, UN PLAN D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PEES), UN PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) INCLUANT UN MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP), UN CODE DE CONDUITE ET PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES ESHS ET HST, ET LA PREVENTION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) ET LES VIOLENCES CONTRE LES ENFANTS (VCE) POUR LE COMPTE DU PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL (PRAPS)

L'an deux-mille-vingt et le lundi-vingt-un (21) décembre à quinze (15) heures et quarante-cinq (45) minutes s'est tenue au Ferrick de N'Godé, situé à 15 Km de la ville de Massenya, une rencontre d'information et d'échange avec les éleveurs dudit Ferrick.

Cette rencontre qui a regroupé la communauté des éleveurs a été présidée par **Monsieur ABDELKERIM ALI KADAMOURBA**, représentant du Sultane de Massenya.

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Suite aux mots d'introduction de la rencontre prononcés par **Monsieur ABDELKERIM ALI KADAMOURBA**, la parole a été donnée à l'équipe de consultants pour situer le contexte de la mission. Les consultants ont fait une présentation succincte du projet PRAPS-2 en précisant que la mission s'inscrit dans le cadre de l'élaboration des documents de sauvegarde environnementale et sociale: suivants :

- **Un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) ;**
- **Un Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) ;**
- **Un plan de gestion de la main-d'œuvre (PGMO),**
- **Un plan de gestion des pestes et déchets dangereux,**
- **Un plan d'engagement environnemental et social (PEES),**
- **Un plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) incluant un mécanisme de gestion des plaintes (MGP),**
- **un code de conduite et plan d'action pour la mise en œuvre des normes ESHS et HST, et la prévention des violences basées sur le genre (VBG) et les violences contre les enfants (VCE).**

Les débats se sont focalisés autour des points suivants :

- **les canaux de communication,**
- **l'usage fait des données collectées (photo et avis)**
- **les activités socio-économiques**
- **l'accès aux services sociaux de base**
- **la question foncière**:
- **la gestion des conflits**
- **les critères de vulnérabilité**
- **les Violences Basées sur le Genre (VBG),**
- **les Violences Contre les Enfants(VCE)**

A la suite des débats, les consultants ont recueilli les préoccupations et recommandations suivantes :

- **Au titre des canaux de communication,** les échanges ont révélé que les principaux canaux de communication avec les hommes de cette communauté sont : le contact direct, le crieur public, les lieux de culte (lors de la prière à la mosquée) et aussi par le téléphone. L'information parvient à la communauté à travers ses responsables par l'intermédiaire du sultanat de Massenya, avec l'usage du téléphone ou par un messager envoyé.
- **Au titre de l'usage fait des données collectées (photo et avis)**, les participants ont donné un accord verbal pour l'utilisation des images et autres données collectées dans le cadre de la rédaction des documents du projet.
- **Au titre des activités socio-économiques :** les échanges ont révélé que l'élevage est la principale activité, suivi de l'Agriculture, puis le petit commerce. Le cheptel est constitué de bovin, des ovins, des caprins, des volailles, des équins, des camelins, avec par endroit de zones de pâturage délimitées. Les principaux produits de l'agriculture sont le mil, le sorgho, le sésame, l'arachide. La communauté évoque nombreuses difficultés dans la pratique de leurs activités. Il est recommandé de :
  - ✓ Améliorer la santé animale par la disponibilité des produits vétérinaires de qualité, la formation des auxiliaires en santé animale ;
  - ✓ Améliorer l'alimentation du bétail surtout pendant la période soudure en facilitant l'accès aux SPAI(tourteau), la construction de puits pastoraux, formation en technique de la production du niébé fourrager et la fauche et conservation de l'herbe naturelle ;

❖ **Au titre de l'accès aux services sociaux de base,** il ressort des échanges que la communauté rencontre des difficultés d'accès à la santé, à l'éducation et de l'insuffisance d'infrastructure hydraulique (eau potable). Ainsi :

- **Pour l'accès à la santé**, il faut noter que le Ferrick est installé à 15 kilomètres du centre de santé le plus proche. Les pathologies récurrentes sont : le paludisme, les maladies pulmonaires, la grippe et la parasitose. Il faut également noter le manque d'hygiène au niveau du cadre de vie.
- **Pour l'accès à l'éducation**, le Ferrick a connu la fermeture de son école communautaire où étaient scolarisés les enfants depuis plusieurs années du fait des difficultés dans la prise en charge de l'enseignant. Eloignée de plus de 15 kilomètres de l'école la plus proche, la communauté se retrouve avec une population de jeunes et enfants non scolarisés.
- **Pour l'accès à l'eau**, une insuffisance en infrastructure hydraulique ne permet pas de faire face aux besoins en eau.

Il est recommandé de :

- Mener des séances de sensibilisation sur l'hygiène, la santé maternelle et infantile, la fréquentation des centres de santé et former des auxiliaires de santé ;
- Renforcer le point d'eau potable et appuyer la formation d'un comité de gestion et d'entretien des forages et puits ;
- Mettre en place une école et renforcer la sensibilisation sur le droit à l'éducation pour la fille.

❖ **Au titre de la question foncière**: les échanges ont révélé lors des échanges que le Ferrick du village de N'Godé installé à quelques 15 km au sud Est de Massenya, exploite ses terres actuelles depuis maintenant plus d'un siècle. La terre, cédée par le sultanat de Massenya reste maintenant une propriété de la communauté. L'accès à la terre pour exploitation par un membre est autorisé par le responsable de la communauté. Le producteur peut exploiter cette terre jusqu'à ce qu'il quitte le village.

Il est recommandé de :

- Encourager l'accès concerté à la terre pour éviter les conflits.

❖ **Au titre de la gestion des conflits**: les changes ont révélé qu'il existe très peu de conflits au sein de la communauté. Les conflits fonciers, les conflits agriculteurs-éleveurs ou éleveurs-éleveurs et les conflits liés au mariage sont réglés à l'amiable

entre les acteurs eux-mêmes ou pour certains cas graves au niveau du sultanat ou à la justice. Il est recommandé de :

- Aménager des couloirs d'accès à la zone de pâture délimitée pour éviter les dégâts d'animaux dans les champs agricoles ;
- Encourager l'occupation et l'exploitation légale et durable des terres

- Renforcer la sensibilisation sur l'intégration élevage agriculture pour améliorer l'exploitation et la gestion durable des ressources naturelles ;
- Mener des séances de sensibilisation et de dialogue interne sur le vivre ensemble ;

❖ **Au titre des critères de vulnérabilité:** l'absence de bétail, la mauvaise récolte au sein d'un ménage est traduite comme un signe de vulnérabilité pour ce ménage ou l'individu concerné. Il est recommandé de:

- Identifier et appuyer de façon spécifique les personnes vulnérables ;
- Appuyer le ménage à restaurer son capital productif.

❖ **Au titre des Violences Basées sur le Genre (VBG),** les changes ont révélé qu'il existe une inégalité dans l'accès à l'héritage (la femme reçoit 1/3 et l'homme reçoit 2/3). Des mariages consanguins (mariage entre cousin et cousine). Il est recommandé de :

- Sensibiliser les populations sur les VBG ;
- Impliquer les autorités coutumières dans la lutte contre les VBG.

❖ **Au titre des Violences Contre les Enfants (VCE):**il ressort des échanges qu'il existe des cas de mariages précoces (moins 14 ans) au sein de la communauté. De plus, des enfants de 08 à 10 ans sont utilisés soit dans l'agriculture ou comme bouviers au détriment de la scolarisation.

Il est recommandé à ce titre de:

- Renforcer la sensibilisation de la communauté sur le droit à l'éducation des enfants ;
- Sensibiliser la communauté sur l'interdiction de l'exploitation des enfants ;
- Sensibiliser la communauté sur l'interdiction du mariage précoce des enfants.

-

L'approche de la consultation des parties prenantes a été favorablement accueillie par les participants, dans le cadre de la démarche du projet PRAPS. Ils ont à l'unanimité adopté les recommandations en présence représentant du Sultanat. La séance fut levée par ce dernier à 16h 50mn.

Fait à N'Godé, le 21 décembre 2020

Pour les consultants		
KEMNOUDJI NGADJADOUM DANIEL	TANGANO G. PALIPOUGOUNI	SAKA NIITO GALI
Pour les participants		
Ali Ahmat	BOUHATA HASSAN MAHAMAT	ABAKAR IDRISS

ELABORATION D'UN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES),UN PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE (PGMO),UN CADRE DE POLITIQUE DE RELINSTALLATION (CPR), UN PLAN DE GESTION DES PESTES ET DECHETS DANGEREUX, UN PLAN D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PEES), UN PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) INCLUANT UN MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP), UN CODES DE CONDUITE ET PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES ESHS ET HST, ET LA PREVENTION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) ET LES VIOLENCES CONTRE LES ENFANTS (VCE)POUR LE COMPTE DU PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL (PRAPS)

LISTE DE PRESENCE

Région: CHARI-BAGUIRMI..... Localité ou Ville : Ferrick Mbardé.....
Date : 2.1.12.2020.....

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
01	ABAKERIM ALI KADAMOURBA		X	M	Cultivateur éleveur		93[illegible]460	
02	BOULAMA HASSAN HAMAMAT		X	M	Cultivateur éleveur	chef de Ferrick	/	
03	ABDOULAYE AHAMAT		X	M	Cultivateur éleveur		91984174	
04	IDRISSA DOURMA		X	M	éleveur/ cultivateur		/	0
05	ABAKAR IDRISS		X	M	cultivateur		99630196	
06	ABRAHANE AHAMAT		X	M	éleveur		92958634	
07	IDRISS NGARBA		X	M	cultivateur		/	
08	YACOUB DJIBRINE		X	M	cultivateur		93709707	
09	NGARBA HAMAMAT		X	M	éleveur		95781325	
10	HAMAMAT IDRISS		X	M	cultivateur		93615943	
11	ADOUM AL-HADJ		X	M	cultivateur		92173341	

ELABORATION D'UN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES),UN PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'OEUVRE (PGMO),UN CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION (CPR), UN PLAN DE GESTION DES PESTES ET DECHETS DANGEREUX, UN PLAN D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PEES), UN PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) INCLUANT UN MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP), UN CODES DE CONDUITE ET PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN OEUVRE DES NORMES SSHS ET HST, ET LA PREVENTION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) ET LES VIOLENCES CONTRE LES ENFANTS (VCE)POUR LE COMPTE DU PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL (PRAPS)

LISTE DE PRESENCE

Région: CHARI-BAGUIRMI ..... Localité ou Ville : Ferrick Ngodé ...
Date : 21/12/2020 .....

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge Moins de 35 ans	Plus de 35 ans	Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
12	DJIBRINE HASSANE		X	H	cultivateur		99749073	
13	DJIBRINE ABDERASSOULE		X	H	eleveur		91118682	
14	HESSEIN ADOUM	X		H	cultivateur		/	
15	ABADJESA IDRISS	X		H	eleveur		66008310	
16	ABAKAR HASSANA	X		H	cultivateur		99837962	
17	ALHADJ IDRISS		X	H	cultivateur		/	
18	ALI HASSANE	X		H	cultivateur		98947691	
19	FAKI AHAMAT		X	H	cultivateur		99151674	
20	FAKI HAMAHAT		X	H	cultivateur		90303324	
21	ALI AHAMAT		X	H	cultivateur eleveur		92415129	
22	HAROUN AHAMAT	X		H	eleveur/ cultivateur		91706280	

ELABORATION D'UN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES),UN PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE (PGMO),UN CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION (CPR), UN PLAN DE GESTION DES PESTES ET DECHETS DANGEREUX, UN PLAN D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PEES), UN PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) INCLUANT UN MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP), UN CODES DE CONDUITE ET PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES ESHS ET HSE, ET LA PREVENTION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) ET LES VIOLENCES CONTRE LES ENFANTS (VCE)POUR LE COMPTE DU PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL (PRAPS)

LISTE DE PRESENCE

Région: CHARI BAGUIRMI..... Localité ou Ville : Farcicha, Ngodé....
Date : 2.1./12/2020.....

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
23	IDRISS IBRAHIM	X		M	eleveur/ cultivateur		91929369	
24	MAKAÏLA ABDOULAYE	X		M	cultivateur eleveur		93285763	
25	DARHAMA ABDOULAYE	X		M	eleveur/ cultivateur		93118413	
26	ABAKAR HAHAMAT SALEH		X	M	éleveur/ cultivateur		91593572	
27	BRAHIM AL-HADJ		X	M	eleveur/ cultivateur		98024361	
28	YAYA ADAMOU	X		M	eleveur/ cultivateur		95590543	
29	TOM BRAHIM		X	M	cultivateur		/	
30	HAHAMAT ABAKAR	X		M	cultivateur		55446253	
31	HAHAMAT BRAHIM		X	M	cultivateur		91261368	
32	AHAMAT ADOUM		X	M	eleveur/ cultivateur		92173158	
33	HOUSSA DJIBRINE		X	M	cultivateur/ commerçant		66783494	
34	SAKA NIDO GALI		X	M	consultant	SERF	66429567	
35	K. NGADJADOUM DANIEL		X	M	consultant	SERF	65086908	
36	TANROANO G. PALIPALADANI		X	M	Consult.	SERF	68 67 32 91	
37	Seoné . CA. Rachid	X		M	Consultant	SERF	66 52 46 72	

Procès-Verbal

DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES AVEC LES FEMMES D'ELEVEURS, DANS LE CADRE DE L'ELABORATION D'UN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES), UN PLAN DE GESTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE (PGMO),UN CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION (CPR), UN PLAN DE GESTION DES PESTES ET DECHETS DANGEREUX, UN PLAN D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PEES), UN PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) INCLUANT UN MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP), UN CODE DE CONDUITE ET PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES ESHS ET HST, ET LA PREVENTION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) ET LES VIOLENCES CONTRE LES ENFANTS (VCE) POUR LE COMPTE DU PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL (PRAPS)

L'an deux-mil-vingt et le vingt-et-un (21) décembres à dix-sept (17) heures et huit (08) minutes, s'est tenue dans le Ferrick de N'godé, une rencontre d'information et d'échange avec les femmes d'éleveurs dans le cadre du projet régional d'appui au pastoralisme au sahel (PRAPS).
Cette rencontre qui a regroupé les femmes d'éleveurs a été présidée par le représentant du sultan du Chari-Baguirmi **M. ABDELKERIM ALI KADAMOURBA.**

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Après l'ouverture de la rencontre par **M. ABDELKERIM ALI KADAMOURBA**, la parole a été donnée aux Experts pour situer le contexte de la mission. Les experts ont fait une présentation succincte du projet en précisant que la mission s'inscrit dans le cadre de l'élaboration des documents suivants :

- **Un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) ;**
- **Un Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) ;**
- **Un plan de gestion de la main-d'œuvre (PGMO),**
- **Un plan de gestion des pestes et déchets dangereux,**
- **Un plan d'engagement environnemental et social (PEES),**
- **Un plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) incluant un mécanisme de gestion des plaintes (MGP),**
- **un code de conduite et plan d'action pour la mise en œuvre des normes ESHS et HST, et la prévention des violences basées sur le genre (VBG) et les violences contre les enfants (VCE).**
- Les débats se sont focalisés autour des points suivants :

- **les canaux de communication,**
- **l'usage fait des données collectées (photo et avis),**
- **l'accès à l'eau**
- **la santé animale**
- **la couverture des besoins alimentaires du bétail**
- **la gestion des litiges,**
- **les Violences Basées sur le Genre (VBG)**
- **les Violences Contre les Enfants (VCE)**

A la suite des débats, les consultants ont recueilli les préoccupations et recommandations suivantes :

- **Au titre des canaux de communication,** les échanges ont révélé que les principaux canaux de communication avec les femmes du Ferrick sont : le contact direct, le crieur public, les lieux de culte (lors de la prière à la mosquée), les groupements et associations de femmes.
- **Au titre de l'usage fait des données collectées (photo et avis),** les participantes ont donné un accord verbal pour l'utilisation des images et autres données collectées dans le cadre de la rédaction des documents du projet.
- **Au titre de l'accès à l'eau,** les échanges ont révélé qu'il existe un forage à motricité humaine dans le Ferrick ce qui réduit la corvée des femmes. Cependant, la satisfaction des besoins en eau du cheptel reste une difficulté. Il est recommandé de :
  - réaliser des puits pastoraux dans les couloirs de transhumance.
- **Au titre de la santé animale**, les échanges ont révélé que les principales causes des pertes de cheptel sont les maladies et la sous-alimentation. Les éleveurs ont des difficultés d'accès aux soins vétérinaires et aux médicaments. Il est recommandé de :
  - Mettre en place un service de santé mobile pour les Ferrick ;
  - Mettre en place un dispositif pour éviter les ruptures de stock de médicaments.
- **Au titre de la couverture des besoins alimentaires du bétail,** les échanges ont révélé le manque de compléments alimentaires pendant la période de soudure. Il est recommandé de :
  - réaliser des magasins de stockage et de vente d'aliment pour bétail ;
  - doter les éleveurs de machine pour la fauche et conservation du fourrage ;
  - doter les éleveurs de machines de broyage de résidus de produits agricoles ;
- **Au titre de la gestion des litiges,** les échanges ont révélé l'existence de conflits agropastoraux liés à la dévastation des champs par le bétail. Il est recommandé de :
  - Baliser et faire respecter les couloirs de transhumance ;
  - Réaliser des séances de sensibilisation en faveur des agriculteurs et des éleveurs ;
  - Privilégier le règlement à l'amiable des conflits.
- **Au titre des Violences Basées sur le Genre (VBG),** les changes ont révélé qu'il existe une inégalité dans l'accès à l'héritage (la femme reçoit 1/3 et l'homme reçoit 2/3). Il faut également noter l'existence de mariages consanguins (mariage entre cousin et cousine) qui rendent difficiles les divorces.

  Il est recommandé de :
  - Faire un plaidoyer auprès des autorités coutumières et religieuses pour l'égalité d'accès à l'héritage ;
  - Sensibiliser les populations sur les VBG ;
  - Impliquer les autorités coutumières dans la lutte contre les VBG.

❖ **Au titre des Violences Contre les Enfants (VCE)**:il ressort des échanges qu'il existe des cas de mariages précoces et des mutilations génitales (excision). De plus, les enfants sont utilisés comme bouviers au détriment de leur scolarisation. Il est recommandé de:

- Mettre en place une école nomade dans le Ferrick;
- Impliquer les autorités coutumières dans la lutte contre l'exploitation des enfants ;

❖ **Au titre d'accès au microcrédit,** il résulte des échanges qu'il n'y a pas d'institutions financières adaptées la vie nomade. Il est recommandé de :

- Mettre en place des institutions de microcrédit adapté à la situation des femmes d'éleveurs ;
- Faire des prêts avec des taux d'intérêt réduits;

Les participants ont accueilli favorablement la démarche du projet PRAPS-TD, consistant à consulter toutes les parties prenantes. Ils ont validé les recommandations en présence de Monsieur **ABDELKERIM ALI KADAMOURBA**, qui a par la suite levé la séance à dix-huit (18) heures et deux (02) minutes.

Fait à N'gondé ; le 21 décembre 2020

Pour les consultants		
SAKAMODO GAHE	TANKOANDG. PALIPOUGOUNI	KEMTOUDJI NGADOABOUH DANIEL
Pour les participants		
ACHTA LAMANA	AKAYE BORISS	ADAMA RAMIS

ELABORATION D'UN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES),UN PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'OEUVRE (PGMO),UN CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION (CPR), UN PLAN DE GESTION DES PESTES ET DECHETS DANGEREUX, UN PLAN D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PEES), UN PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) INCLUANT UN MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP), UN CODES DE CONDUITE ET PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN OEUVRE DES NORMES ESHS ET HST, ET LA PREVENTION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) ET LES VIOLENCES CONTRE LES ENFANTS (VCE)POUR LE COMPTE DU PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL (PRAPS)

LISTE DE PRESENCE

Région: CHARI-BAGUIRMI..... Localité ou Ville : FERRICK NGOAÉ.....
Date : 21/12/2020.....

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge Moins de 35 ans	Tranche d'âge Plus de 35 ans	Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
01	HADJE AHAMAT ADAM		X	F	Cultivatrice		/	
02	MARIAM ADAM		X	F	Cultivatrice		/	
03	SALMATA DJIBRINE		X	F	Cultivatrice		/	
04	HABIBE NGARBA		X	F	Cultivatrice		/	
05	ZENABA HASSANE		X	F	Cultivatrice		/	
06	ZARA ORY		X	F	Cultivatrice		/	
07	FANÉ ABAKAR	X		F	Cultivatrice		/	
08	HALIME MAHAMAT	X		F	Cultivatrice		/	
09	HAWA BRAHIM		X	F	Cultivatrice		/	
10	HABIBA KARIM	X		F	Cultivatrice		/	
11	ZARA HASSANA	X		F	Cultivatrice		/	

ELABORATION D'UN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES),UN PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'OEUVRE (PGMO),UN CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION (CPR), UN PLAN DE GESTION DES PESTES ET DECHETS DANGEREUX, UN PLAN D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PEES), UN PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) INCLUANT UN MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP), UN CODES DE CONDUITE ET PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES ESHS ET IST, ET LA PREVENTION DES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE (VBG) ET LES VIOLENCES CONTRE LES ENFANTS (VCE)POUR LE COMPTE DU PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL (PRAPS)

LISTE DE PRESENCE

Région: CHARI-BAGUIRMI..... Localité ou Ville : FAIT-DIK. ALGODÉ.....
Date : 21/11/2020.....

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
12	KALIOUMA ABDOULAYE		X	F	Cultivatrice			
13	ADAMA RAKIS		X	F	Cultivatrice			
14	AKAYE ZORIES		X	F	Commerçante Cultivatrice			
15	BOUHO MBODOU		X	F	Cultivatrice			
16	PATE ADOUM		X	F	Cultivatrice			
17	KALIOUMA MALGASS		X	F	Cultivatrice			
18	ADAMA DJIBRINE	X		F	Cultivatrice			
19	ACHTA LAMANA	X		F	Cultivatrice			
20	SAKA ALLOU GAZI		X	M	Consultant	SERF	66429507	
21	KEMADOUBSI NGARADOUM DANIEL		X	M	Consultant	SERF	65086988	
22	TANRIANO A. PALIPOUCIOUNI		X	M	Consultant	SERF	68 68 32 92	
23	Séoré C.A Rachid	X		M	(consultant)	SERF	66 41 46 71	

Sous-Annexe: Photos des consultations des parties prenantes dans le cadre du projet PRAPS2 DANS LA PROVINCE DU GUERA(MONGO)

Photo 1 : Entretien avec le Secrétaire Général du Gouverneur de la Province du Guera (personnalité assise en face)	Photo 2 : Entretien avec le personnel du service de l'élevage de Mongo (personnalités assises en face)
Source : IBRAHIM DANKOUDI	Source : SARE Bourahima
Photo 3 : Entretien avec le délégué de la fonction publique de Mongo (personnalité assise en face)	Photo 4 : Entretien avec le chef de Service de l'eau, de l'environnement et de la pêche (personnalité assise dans son bureau)
Source : IBRAHIM DANKOUDI	Source : SARE Bourahima
Photo 5 : Entretien avec le chargé de programme, suivi et coordination du projet APEF (personnalité assise en face)	Photo 6 : Entretien avec l'assistant technique provincial du projet PASTOR (personnalité assise en face)
Source : SARE Bourahima	Source : SARE Bourahima
Photo 7 : Entretien avec les représentants de la fédération des éleveurs du Guera (personnalités assises en turbans)	Photo 8 : entretien avec le délégué de la l'action social de Mongo(personnalité en face)
Source : SARE Bourahima	Source : SEONE Cheick Abdel Rachid
Photo 9 : Focus groupe avec les hommes éleveurs du ferrick de Aboudouroua	Photo 10 : Focus groupe avec les femmes éleveurs du ferrick de Aboudouroua

Source : SARE BOURAHIMA

Photo 11 : Photo de famille avec les élèves du ferrick de Aboudouroua

Source : SARE BOURAHIMA

Photo 12 : Ecole pilote fréquentée par les enfants des éleveurs

Source : SARE BOURAHIMA

Source : SARE BOURAHIMA

AUTRES PHOTOS

PHOTOS DES OUVRAGES EN COURS DE REALISATION PAR LE PROJET PRAPS 1 AU SEIN DU SERVICE DE L'ELEVAGE DE MONGO

Source : SARE BOURAHIMA

Sous-Annexe: Photos des consultations des parties prenantes dans le cadre du projet PRAPS2 DANS LA PROVINCE DU BATHA (ATI)

Photo 1 : Entretien avec le directeur de cabinet du gouverneur de Batha (personnalité assise en blanc)	Photo 2 : Entretien avec le responsable de suivi et évaluation du service de l'élevage de Ati (personnalité assise en face)
Source : SARE BOURAHIMA	Source : SARE BOURAHIMA
Photo 3 : Entretien avec le chef de secteur ANADER de Batha (personnalité assise en turban)	Photo 4 : Entretien avec le délégué de l'action sociale de Ati (personnalité assise en blanc)
Source : SARE BOURAHIMA	Source : SEONE CHEICK ABDEL RACHID
Photo 5 : Focus groupe avec les hommes éleveurs du ferrick de guéreda à Batha	Photo 6 : Focus groupe avec les femmes éleveurs du ferrick de guéreda à Batha
Source : SARE BOURAHIMA	Source : SARE BOURAHIMA
Photo 7 : Entretien avec le secrétaire général de la fédération provinciale des organisations des éleveurs du Batha (personnalité assise en turban blanc contre le mur)	Photo 8 : Focus groupe avec les éleveurs du ferrick de Sountay- waga

Source : SARE BOURAHIMA	Source : SARE BOURAHIMA

Sous-Annexe: Photos des consultations des parties prenantes dans le cadre du projet PRAPS2 DANS LA PROVINCE DE HADJER LAMIS(MASSAKORY)

Photo 1 : Entretien avec le Gouverneur de la province de Hadjer Lamis (personnalité assise et habillée en violet)	Photo 2 : Entretien avec le chef de poste de service de l'élevage de Massakory (personnalité assise en face).
Source : SARE BOURAHIMA	Source : SARE BOURAHIMA
Photo 3-4 : Focus groupe avec les femmes éleveurs de Hadjer Lamis(les participantes à gauche et le présidium à droite)	
Source : SARE BOURAHIMA	Source : SARE BOURAHIMA
Photo 5-6 : Focus groupe avec les hommes éleveurs de Hadjer Lamis(les participants à gauche et le présidium à droite)	

Source : SARE BOURAHIMA	Source : SARE BOURAHIMA
Photo 7 : Entretien avec le délégué de l'élevage et son équipe	Photo 8 : Entretien avec le délégué provincial de l'environnement (personnalité assise dans son bureau)
Source : SARE BOURAHIMA	Source : SARE BOURAHIMA
Photo 9 : Entretien avec le responsable de suivi et évaluation de l'antenne du centre(ANADER)(personnalité assise en face)	Photo 10 : Entretien avec le chef de bureau provincial de l'action sociale (personnalité assise en face)
Source : SARE BOURAHIMA	Source : SARE BOURAHIMA

Situation de la gestion des déchets au sein de l'hôpital provinciale de Massakory	
Photo 1 : Entretien avec le chef de service chirurgie, intérimaire du directeur de l'hôpital (personnalité assise en costume bleu)	
Source : SARE BOURAHIMA	
Photo 2 : Poubelle non couverte au sein de l'hôpital provinciale de Massakory	Photo 3 : l'une des fosses septiques de l'hôpital provinciale de Massakory

Source : SARE BOURAHIMA	Source : SARE BOURAHIMA
Photo 4 : Poubelle couverte au sein de l'hôpital provinciale de Massakory	Photo 5 : brouette servant de transport des poubelles vers le site d'élimination des déchets
Source : SARE BOURAHIMA	Source : SARE BOURAHIMA
Photo 6 : pousse pousse servant de transport des poubelles vers le site d'élimination des déchets	Photo 7 : trou ouvert servant de brulage à l'air libre des déchets biomédicaux
Source : SARE BOURAHIMA	Source : SARE BOURAHIMA
Photo 8 : site de traitements des déchets biomédicaux	Photo 9 : poubelle au sein de la maternité
Source : SARE BOURAHIMA	Source : SARE BOURAHIMA

AUTRES PHOTOS

Photo 1 : Photo du parc de vaccination au sein du service de l'élevage de Massakory

Source : SARE BOURAHIMA

Sous-Annexe : Photos des consultations des parties prenantes dans le cadre du projet PRAPS2 DANS LA PROVINCE DU CHARI BAGUIRMI (MASSENYA)

Photo 1 : Entretien avec le secrétaire du gouverneur (personnalité assise et habillé en blanc).	Photo 2 : Entretien avec le 1er adjoint au Maire du Massenya (personnalité assise en turban)
Source: SEONE CHEICK ABDEL RACHID	Source: SEONE CHEICK ABDEL RACHID
Photo 3 : Entretien avec les représentants du sultan(les deux personnalités au milieu)	Photo4 : Entretien avec les responsables de l'élevage (les trois personnalités au milieu)
Source: SEONE CHEICK ABDEL RACHID	Source: SEONE CHEICK ABDEL RACHID
Photo 5 : Focus groupe avec les hommes éleveurs du Ferrick N'godé de Massenya.	Photo 6 : Focus groupe avec les femmes éleveurs du Ferrick N'godé de Massenya.
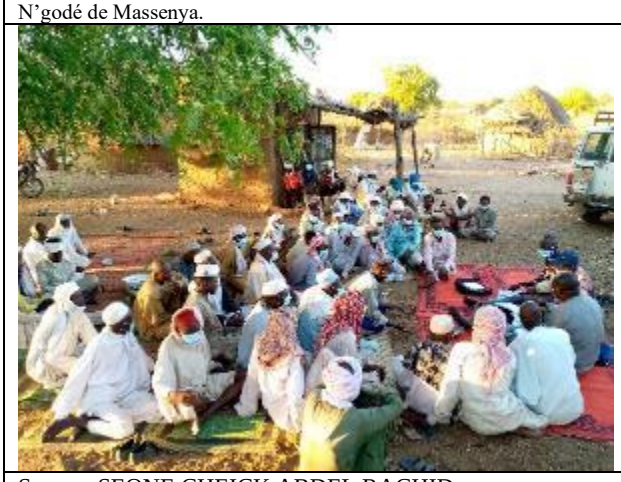	
Source: SEONE CHEICK ABDEL RACHID	Source: SEONE CHEICK ABDEL RACHID
Photo 7 : Entretien avec les responsables de l'agriculture (les deux personnalités au milieu)	
Source: SEONE CHEICK ABDEL RACHID	

Situation de la gestion des déchets au sein de l'hôpital provincial de Massenya	
Photo 1 : Entretien avec le directeur de l'hôpital Massenya (personnalité assise et habillé en chemise blanche).	Photo 2 : Entretien avec la surveillante générale de l'hôpital Massenya (personnalité assise en face)
Source: SEONE CHEICK ABDEL RACHID	Source: SEONE CHEICK ABDEL RACHID
Photo 3 : poubelles couvertes et non couvertes dans la salle de pansement.	Photo 4 : poubelles à ordures en métal dans la cours de l'hôpital.
Source: SEONE CHEICK ABDEL RACHID	Source: SEONE CHEICK ABDEL RACHID
Photo 5 : poubelles à ordures en plastique devant la salle de pansement	Photo 6 : incinérateur non fonctionnel de l'hôpital de Massenya.
Source: SEONE CHEICK ABDEL RACHID	Source: SEONE CHEICK ABDEL RACHID
Photo 7 : dépotoir des déchets médicaux	Photo 8 : dépôt à l'air libre de déchets en vue de

	l'incinération
Source: SEONE CHEICK ABDEL RACHID	Source: SEONE CHEICK ABDEL RACHID

Annexe 7 : Matrice de synthèse des consultations des parties prenantes

La synthèse générale des préoccupations et mesures prises lors des consultations des parties prenantes est donnée dans le **tableau** ci-après.
Matrice de syynthèse globale des préoccupations et mesures prises lors des consultations publiques réalisées

Synthèse des consultations avec les services techniques et administratifs		
Thématique	**Réponses données lors des consultations**	**Mesures préconisées à prendre par le projet**
Les canaux de communication	Les échanges ont révélé que les principaux canaux de communication sont :la lettre administrative sur support papier, le téléphone (Tigo, Airtel). Il est recommandé de : - Utiliser la voie hiérarchique pour communiquer avec les services ; - Utiliser les canaux ci-dessus pour communiquer.	- Mettre en place un plan de communication ; - Recruter un chargé de communication dans le projet ; - Utiliser la voie hiérarchique pour communiquer avec les services ;
Usage fait des données (photo et données techniques) dans le cadre de l'étude	Les échanges ont permis de ressortir les risques liés à l'utilisation des images et des données collectées à d'autres fins. Cependant l'ensemble des personnalités rencontrées ont donné leur accord verbal pour l'utilisation des données collectées dans le cadre des activités du projet.	Utiliser les images ou autres données dans la rédaction des documents du présent projet.
Le bilan du PRAPS1	Les résultats des investissements en infrastructures pastorales et de matériel de bureau (mares, parcs de vaccination, puits, etc.) ont contribué à améliorer les conditions de travail des éleveurs et des services techniques. Cependant, la qualité de certaines infrastructures est très mauvaise dans certaines provinces. Il est recommandé de : - Mettre à la disposition des bénéficiaires, le cahier de charge des entreprises chargé de la réalisation des infrastructures ; - Former les services techniques dans le suivi et contrôle de projet ; - Faire un audit du PRAPS1 pour identifier les failles et les corriger pour la seconde phase du projet ;	- Mettre à la disposition des bénéficiaires, le cahier de charge des entreprises chargé de la réalisation des infrastructures ; - Former les services techniques dans le suivi et contrôle de projet ; - Faire un audit du PRAPS1 pour identifier les failles et les corriger pour la seconde phase du projet ;
La bonne gouvernance	Il est ressorti des échanges qu'il existe de nombreuse faille dans la gouvernance de la phase 1 du projet. On peut citer des sites choisis de commun accord avec les services techniques pour l'implantation de parc de vaccination qui n'ont pas été respecté. Des infrastructures implanté dans des zones ou le nombre de bétail est négligeable. Le manque de transparence dans les activités du projet et la fermeture brutale des antennes locale du projet. Il est recommandé : - Impliquer les services techniques dès le début du projet ;	- Impliquer les services techniques dès le début du projet ; - Mettre en place un comité locale de suivi des activités du projet ; - Impliquer les bénéficiaires dans la réception des infrastructures ; - Faire une fermeture concerté des antennes du projet.

Synthèse des consultations avec les services techniques et administratifs		
	- Mettre en place un comité locale de suivi des activités du projet ; - Impliquer les bénéficiaires dans la réception des infrastructures ; - Faire une fermeture concerté des antennes du projet.	
La couverture des besoins vitaux du cheptel	Les échanges ont permis de ressortir que les principaux besoins vitaux du cheptel que sont la santé, l'alimentation et l'eau, sont loin d'être satisfaits. Il est recommandé de : - Faciliter l'accès aux produits vétérinaires de qualité ; - Former des vaccinateurs locaux ; - Faciliter l'accès aux compléments alimentaires en période de soudure ; - Faire un plaidoyer pour une gestion durable des ressources en eau ;	- Faciliter l'accès aux produits vétérinaires de qualité ; - Former des vaccinateurs locaux ; - Faciliter l'accès aux compléments alimentaires en période de soudure ; - Faire un plaidoyer pour une gestion durable des ressources en eau ;
La question foncière	Il ressort des échanges que la question foncière est très sensible dans les provinces concernées par l'étude. Il est observé un conflit de compétence entre le droit coutumier et le droit foncier national. Il est recommandé de: - suivre la voie légale tout en tenant compte du droit coutumier pour toute acquisition de terrain ; - éviter les terres à fort potentiel agricole dans le choix des sites pour la réalisation des infrastructures; - baliser et géo référencer les couloirs de transhumance;	- suivre la voie légale tout en tenant compte du droit coutumier pour toute acquisition de terrain ; - éviter les terres à fort potentiel agricole dans le choix des sites pour la réalisation des infrastructures; - baliser et géo référencer les couloirs de transhumance;
Sécurité des biens et des personnes	Les échanges ont révélé des pertes de cheptel du fait des vols et des attaques d'animaux sauvages (hyènes, éléphants, etc.). Il est recommandé : - appuyer les éleveurs dans la mise en place d'un dispositif de surveillance du cheptel ; - accompagner les éleveurs dans la procédure judiciaire ;	- appuyer les éleveurs dans la mise en place d'un dispositif de surveillance du cheptel ; - accompagner les éleveurs dans la procédure judiciaire ;
La gestion des litiges	Les échanges ont révélé que les conflits dans la zone du projet sont liés à la concurrence autour des ressources naturelles (l'eau, le fourrage et la terre). Ces litiges quand ils ne sont pas gérés à l'amiable avec la facilitation de certaines autorités traditionnelles, sont tranchés par la voie judiciaire. Il est recommandé de : - Mettre en place un comité de gestion des conflits regroupant les services techniques et administratifs, les faîtières des éleveurs et des agriculteurs, les autorités locales, les autorités religieuses, les personnes-ressources, etc.	- Mettre en place un comité de gestion des conflits regroupant les services techniques et administratifs, les faîtières des éleveurs et des agriculteurs, les autorités locales, les autorités religieuses, les personnes-ressources, etc. - Mettre en place un observatoire des conflits ; - Appuyer les producteurs dans la sécurisation des terres

Synthèse des consultations avec les services techniques et administratifs		
	- Mettre en place un observatoire des conflits ; - Appuyer les producteurs dans la sécurisation des terres	
La commercialisation des produits d'élevage	Les échanges ont permis d'identifier les produits d'élevage dans les zones couvertes par l'étude. Ces principaux produits sont le bétail, la viande, le lait, les peaux, le fromage. Il est recommandé de : - Réaliser des marchés à bétail dans les zones à fort potentiel ; - Développer la filière lait par la mise en place d'une chaine de froid ; - Développer la filière viande, par la construction d'abattoirs répondants aux conditions d'hygiènes ; - Soutenir la mise en place et le fonctionnement de laiteries semi modernes ; - Faciliter l'accès au crédit des acteurs de la filière ;	- Réaliser des marchés à bétail dans les zones à fort potentiel ; - Développer la filière lait par la mise en place d'une chaine de froid ; - Développer la filière viande, par la construction d'abattoirs répondants aux conditions d'hygiènes ; - Soutenir la mise en place et le fonctionnement de laiteries semi modernes ; - Faciliter l'accès au crédit des acteurs de la filière ; -
Problématique de l'emploi	Les échanges ont révélé qu'il existe dans la zone du projet, une forte immigration des jeunes vers les pays voisins. Le chômage et les difficiles conditions de vie en sont les principales causes. Il est recommandé de : - Prioriser l'emploi de la main d'œuvre locale lors de la réalisation des infrastructures ; - Former les jeunes dans les métiers courants de chaque zone ; - Diversifier les sources d'emploi par les AGR	- Prioriser l'emploi de la main d'œuvre locale lors de la réalisation des infrastructures ; - Former les jeunes dans les métiers courants de chaque zone ; - Diversifier les sources d'emploi par les AGR
L'accès aux services sociaux de base	Les échanges ont permis de ressortir les difficultés liées à l'accès aux services sociaux de base des nomades, notamment l'accès à la santé, à l'éducation et à l'insuffisance d'infrastructures hydrauliques (eau potable). Il est recommandé de : - Mener des séances de sensibilisation sur l'hygiène et l'assainissement; - encourager la fréquentation des centres de santé ; - expérimenter des centres de santé nomade ; - former des auxiliaires de santé au profit des populations nomades ; - réaliser des points d'eau potable sur le parcours des nomades pour réduire la maladies hydrique; - Mettre en place des écoles nomades ;	- Mener des séances de sensibilisation sur l'hygiène et l'assainissement ; - encourager la fréquentation des centres de santé ; - expérimenter des centres de santé nomade ; - former des auxiliaires de santé au profit des populations nomades ; - réaliser des points d'eau potable sur le parcours des nomades pour réduire la maladies hydrique; - Mettre en place des écoles nomades ;

Synthèse des consultations avec les services techniques et administratifs		
Dispositif de contrôle des épidémies	Les échanges ont révélé qu'aucun dispositif opérationnel n'existe au niveau des provinces pour les alertes épidémiologiques. Il est recommandé de : - Réaliser et équiper les laboratoires de santé vétérinaires ; - Former des auxiliaires communautaires pour les alertes épidémiologiques ; - Renforcer le contrôle sanitaire lors du déplacement des nomades ; - Sensibiliser les éleveurs sur la vaccination du cheptel. - Encourager l'incinération ou l'enterrement des animaux mort .	- Réaliser et équiper les laboratoires de santé vétérinaires ; - Former des auxiliaires communautaires pour les alertes épidémiologiques ; - Renforcer le contrôle sanitaire lors du déplacement des nomades ; - Sensibiliser les éleveurs sur la vaccination du cheptel ; - Encourager l'incinération ou l'enterrement des animaux mort .
Capacité de réaction des laboratoires de santé animale	Il est ressorti des échanges qu'il n'existe pas de laboratoires de santé animale dans les provinces concernées par l'étude. Les services de l'élevage rencontrent des difficultés pour le prélèvement des échantillons, leur transmission à N'Djamena et la récupération des résultats d'analyse médicale vétérinaire : il est recommandé de : - Créer des laboratoires de santé animale dans les provinces ; - Renforcer les équipements et outillages de prélèvements des échantillons .	- Créer des laboratoires de santé animale dans les provinces ; - Renforcer les équipements et outillages de prélèvements des échantillons .
Les cliniques vétérinaire	Les échanges avec les services techniques ont révélé que dans les différentes provinces cibles, il n'existe pas de cliniques vétérinaires publiques, ni privées fonctionnelles. Il est recommandé de : - Construire et équiper les cliniques vétérinaires publiques ; - encourager la création de clinique vétérinaire privé.	- Construire et équiper les cliniques vétérinaires publiques ; - encourager la création de clinique vétérinaire privé.
Les déchets biomédicaux	Les échanges ont permis de relever l'absence d'un système, d'équipements adéquats et de personnel formé pour la gestion des déchets biomédicaux dans les centres et formations sanitaires dans les provinces. Il est recommandé de : - Mettre en place un plan de gestion des déchets biomédicaux ; - Former le personnel des centres de santé dans la gestion des déchets biomédicaux ; - Sensibiliser le personnel soignant sur les dangers liés aux déchets médicaux ; - Réhabiliter le dispositif de traitement des déchets biomédicaux dans les centre de santé.	- Mettre en place un plan de gestion des déchets biomédicaux ; - Former le personnel des centres de santé dans la gestion des déchets biomédicaux ; - Sensibiliser le personnel soignant sur les dangers liés aux déchets médicaux ; - Réhabiliter le dispositif de traitement des déchets biomédicaux dans les centre de santé.
Les déchets liés à la	Les échanges ont révélé que l'essentiel des déchets liés à la santé animale sont	- Mettre en place un plan de gestion des déchets

Synthèse des consultations avec les services techniques et administratifs		
santé animale	constitué des emballages de produits vétérinaires, des seringues, des restes d'animaux infectés en décomposition dans la nature. Il est recommandé de : - Mettre en place un plan de gestion des déchets dans les centres de santé animale ; - Encourager l'incinération ou l'enterrement des animaux mort .	dans les centres de santé animale ; - Encourager l'incinération ou l'enterrement des animaux mort.
Les déchets phytosanitaire (pesticide, herbicides,…)	Les échanges ont relevé qu'au niveau de la production végétale, l'essentiel des déchets est constitué des emballages de pesticides, herbicides et fongicides. Il est recommandé de : - former les producteurs sur la gestion des déchets dangereux ; - former les producteurs sur l'utilisation optimal des produits phytosanitaires homologué .	- former les producteurs sur la gestion des déchets dangereux ; - former les producteurs sur l'utilisation optimal des produits phytosanitaires homologué .
Gestion des ordures ménagère	Il ressort des changes que les communes ne sont pas suffisamment outillé pour la gestion des ordures ménagère. Les mairies sont dépourvues de grandes bacs à ordure, de moyens d'enlèvement et de centres de traitement de ces ordures. Il est recommandé de : - Sensibiliser les habitants sur la gestion des ordures ; - Renforcer la capacité des mairies dans la gestion de ces ordures ; - Appuyer les mairie dans l'élaboration de plan de gestion des ordures.	- Sensibiliser les habitants sur la gestion des ordures ; - Renforcer la capacité des mairies dans la gestion de ces ordures ; - Appuyer les mairie dans l'élaboration de plan de gestion des ordures.
Les feux de brousse	Il ressort des échanges que les principaux cas de feux de brousse sont accidentel. Les accidents sont liés aux feux de foyer non éteints des nomades. Il est recommandé de : - Sensibiliser les agriculteurs et les éleveurs sur les feux de brousse ; - Appuyer les acteurs à s'organiser en brigades pour lutter contre les feux de brousse.	- Sensibiliser les agriculteurs et les éleveurs sur les feux de brousse ; - Appuyer les acteurs à s'organiser en brigades pour lutter contre les feux de brousse.
Pollution de l'eau et sol	Il ressort des changes qu'il existe un risque de pollution de l'eau et des sols par les intrants utilisé dans la santé humaine, animale et végétal. Il est recommandé de : - Mettre en place un plan de gestion des déchets ; - Former les acteurs dans l'utilisation optimal des intrants dans la santé humaine, animale et végétale ; - Appuyer les services techniques et les mairies dans le traitement des déchets.	- Mettre en place un plan de gestion des déchets - Appuyer les services techniques et les mairies dans le traitement des déchets.

Synthèse des consultations avec les services techniques et administratifs		
Les VBG	Les échanges avec les services techniques ont révélé l'existence de cas de VBG. Il s'agit du lévirat, le sororat, le manque d'équité dans le partage de l'héritage entre femme et homme, l'excision, la restriction d'accès aux ressources et à l'école des femmes. Les services techniques rencontrent des difficultés dans la gestion des cas de VBG, du fait notamment de : - Manque de volonté des victimes à dénoncer leurs bourreaux ; - Les pesanteurs culturelles dans certaines localités ; - Le règlement à l'amiable des cas de VBG ; - Insuffisance de suivi des victimes de VBG ; - Insuffisance des cadres qualifiés dans le domaine de la protection de la femme et de l'enfant ; - Absence des moyens logistiques ; Il est donc recommandé de : - Faire un plaidoyer auprès des autorités politique pour l'adoption du code de la famille au Tchad ; - Combler le déficit en personnel qualifié dans le domaine de la protection de la femme et de l'enfant ; - Doter les services sociaux en moyens logistiques ; - Vulgariser les textes sur la protection de la femme et de l'enfant.	- Faire un plaidoyer auprès des autorités politique pour l'adoption du code de la famille au Tchad ; - Combler le déficit en personnel qualifié dans le domaine de la protection de la femme et de l'enfant ; - Doter les services sociaux en moyens logistiques ; - Vulgariser les textes sur la protection de la femme et de l'enfant.
Les VCE	Les échanges ont révélé l'existence de cas de VCE, notamment le travail des enfants dans les mines ou comme bouvier, la maltraitance des enfants talibés, les mariages précoces, le viol sur mineur. Il est recommandé de : - Impliquer les autorités coutumières dans la lutte contre les violences faites aux enfants ; - Sensibiliser les populations sur les VCE ; - Renforcer la capacité des services sociaux pour la lutter contre les VCE ; - Vulgariser les textes sur la protection des enfants en les traduisant dans les langues locales.	- Impliquer les autorités coutumières dans la lutte contre les violences faites aux enfants ; - Sensibiliser les populations sur les VCE ; - Renforcer la capacité des services sociaux pour la lutter contre les VCE ; Vulgariser les textes sur la protection des enfants en les traduisant dans les langues locales.
Les pathologies humaines	Il ressort des changes que les pathologies humaines les plus récurrentes sont : le paludisme, les parasitoses, la tuberculose, les maladies hydriques et respiratoires. Il est recommandé de : - Faire une sensibilisation des populations sur les maladies courantes (COVID-19, paludisme, etc.)	- Faire une sensibilisation des populations sur les maladies courantes (COVID-19, paludisme, etc.) - Encourager la fréquentation des centres de santé en vue de prévenir ces pathologies ; - Sensibiliser les populations l'automédication et

Synthèse des consultations avec les services techniques et administratifs		
	- Encourager la fréquentation des centres de santé en vue de prévenir ces pathologies ; - Sensibiliser les populations l'automédication et l'utilisation des médicaments de la rue ; - Mettre en place un cadre organisationnel et d'échanges réunissant les tradi-praticiens et la médecine moderne ; - Mettre en place un cadre de concertation et d'échange entre services techniques de la santé humaine, santé animale, santé végétale ; - Equiper les laboratoires des formations sanitaires et renforcer les capacités du personnel en vue de la fourniture d'un service de qualité	l'utilisation des médicaments de la rue ; - Mettre en place un cadre organisationnel et d'échanges réunissant les tradi-praticiens et la médecine moderne ; - Mettre en place un cadre de concertation et d'échange entre services techniques de la santé humaine, santé animale, santé végétale ; - Equiper les laboratoires des formations sanitaires et renforcer les capacités du personnel en vue de la fourniture d'un service de qualité -
Les pathologies animales	Les échanges ont révélé que les pathologies animales les plus courante dans les provinces concernées par l'étude, sont la Trypanosomiase, les PPR (peste de petits ruminants), la Péripneumonie contagieuse bovine, le charbon symptomatique et le charbon bactérien, la fièvre aphteuse, la Pasteurellose, la Typhose, la maladie de New Castle. Il est recommandé de : - Sensibiliser les éleveurs sur le respect du calendrier de vaccination ; - Réaliser des magasins de stockage et vente des produits vétérinaires pour finir avec les ruptures de stock de médicament ; - Lutter contre la propagation des produits vétérinaire non homologué ; - Mettre en place un dispositif d'alerte contre les épidémies impliquant les éleveurs ; - Former et équiper des auxiliaires communautaires en santé animale.	- Sensibiliser les éleveurs sur le respect du calendrier de vaccination ; - Réaliser des magasins de stockage et vente des produits vétérinaires pour finir avec les ruptures de stock de médicament ; - Lutter contre la propagation des produits vétérinaire non homologué ; - Mettre en place un dispositif d'alerte contre les épidémies impliquant les éleveurs ; - Former et équiper des auxiliaires communautaires en santé animale.
La restriction d'accès aux ressources naturelles	Il ressort des échanges que la coupe ou l'élagage de certaines especes ligneuses (l'acacia nilotica ,le faiderbia albida, etc) sont interdite par la loi de la république du Tchad. Cependant, les éleveurs en quête d'aliment pour bétail sont obligé d'élagués ces especes pour assurer la survie de leurs troupeaux pendant la période de soudure. L'interdiction par les services des eaux et forêts de l'élagage des ligneux en période de soudure est sanctionné par de lourde amendes. Il est recommandé de : - Promouvoir le reboisement des especes ligneuse utile à l'élevage, en collaboration avec les services des eaux et forêts ; - Créer une zone pastorale pour améliorer les conditions de la pratique de	- Promouvoir le reboisement des especes ligneuse utile à l'élevage, en collaboration avec les services des eaux et forêts ; - Créer une zone pastorale pour améliorer les conditions de la pratique de l'élevage ; - Faire une mise en défens des zones écologique sensible ; - Réaliser des petites unités de production d'aliment pour bétail ; - Former les services technique dans la gestion

Synthèse des consultations avec les services techniques et administratifs		
	l'élevage ; - Faire une mise en défens des zones écologique sensible ; - Réaliser des petites unités de production d'aliment pour bétail ; - Former les services technique dans la gestion durable de l'environnement ;	durable de l'environnement ;
Besoins en capacité	Les échanges ont révélé que les services techniques provinciaux de l'Elevage présentent de grands besoins en renforcement de capacités. Il est recommandé de : - Doter les services techniques en moyens logistiques (équipements et mobiliers, matériel de bureautique et informatique, énergie solaire ou électrique, de moyen de déplacements) ; - Réaliser des laboratoires de santé animales et des cliniques vétérinaire équipés, - Doter les services vétérinaires en chaine de chaîne de froid pour assurer la conservation des produits ; - Réaliser des Pharmacies vétérinaires pour freiner la propagation des produits non homologué ; - Doter les services techniques de l'agriculture et de l'élevage en incinérateurs pour faciliter le traitement des déchets dangereux ;	- Doter les services techniques en moyens logistiques (équipements et mobiliers, matériel de bureautique et informatique, énergie solaire ou électrique, de moyen de déplacements) ; - Réaliser des laboratoires de santé animales et des cliniques vétérinaire équipés, - Doter les services vétérinaires en chaine de chaîne de froid pour assurer la conservation des produits ; - Réaliser des Pharmacies vétérinaires pour freiner la propagation des produits non homologué ; - Doter les services techniques de l'agriculture et de l'élevage en incinérateurs pour faciliter le traitement des déchets dangereux ;
Problématique des personnes vivant avec un handicape	Les échanges avec les services techniques et administratifs ont permis de faire des recommandations allant dans le sens de l'amélioration des conditions de vie des personnes vivants avec un handicap : - mettre en place un cadre organisationnel pour les personnes vivants avec un handicap au niveau de chaque province; - créer un centre de formation pour les personnes handicapées dans chaque province ; - créer des rampes d'accès pour les personnes vivants avec un handicap dans les écoles ,les centres de santé ,dans les services techniques et administratifs ; - tenir compte de la vulnérabilité des personnes handicapées en cas de perte de biens ;	- mettre en place un cadre organisationnel pour les personnes vivants avec un handicap au niveau de chaque province; - créer un centre de formation pour les personnes handicapées dans chaque province ; - créer des rampes d'accès pour les personnes vivants avec un handicap dans les écoles ,les centres de santé ,dans les services techniques et administratifs ; - tenir compte de la vulnérabilité des personnes handicapées en cas de perte de biens ;
Problématique des femmes	Les échanges ont permis de ressortir les recommandations spécifiques aux femmes :	- réaliser des reboisements et vulgariser la pratique de l'agroforesterie ; - créer des dépôts de gaz butane et le vendre à un

Synthèse des consultations avec les services techniques et administratifs		
	- réaliser des reboisements et vulgariser la pratique de l'agroforesterie ; - créer des dépôts de gaz butane et le vendre à un prix social afin d'alléger la souffrance des femmes et évier la coupe abusive du bois de chauffe ; - faciliter l'accès aux marchés nationaux et régionaux pour la vente des produits pastoraux ; -réaliser des points d'eau pour la consommation humaine afin de réduire la corvée des femmes et des enfants ; - former les femmes en fauche et conservation du fourrage ; - faire un plaidoyer auprès des institutions de microcrédit pour faciliter l'accès des femmes au crédit. - faciliter l'accès des femmes aux activités génératrices de revenus (embouche d'animaux domestiques, petit commerce, etc.)	prix social afin d'alléger la souffrance des femmes et évier la coupe abusive du bois de chauffe ; - faciliter l'accès aux marchés nationaux et régionaux pour la vente des produits pastoraux ; -réaliser des points d'eau pour la consommation humaine afin de réduire la corvée des femmes et des enfants ; - former les femmes en fauche et conservation du fourrage ; - faire un plaidoyer auprès des institutions de microcrédit pour faciliter l'accès des femmes au crédit. - faciliter l'accès des femmes aux activités génératrices de revenus (embouche d'animaux domestiques, petit commerce, etc.)
Problématique des jeunes	Les échanges ont permis de ressortir des recommandations spécifiques aux jeunes : - faire un plaidoyer auprès des entreprises pour le recrutement des jeunes dans la mise en œuvre du projet; - encourager l'installation des institutions de crédit dans la zone du projet ; - faire un plaidoyer auprès des institutions de crédit pour faciliter l'accès aux crédits des jeunes ; - lutter contre l'immigration par le financement des AGR (élevage, petit commerce, …) pour les jeunes ; - impliquer les jeunes dans la protection du cheptel ; - impliquer les jeunes dans la lutte contre les feux de brousse .	- faire un plaidoyer auprès des entreprises pour le recrutement des jeunes dans la mise en œuvre du projet; - encourager l'installation des institutions de crédit dans la zone du projet ; - faire un plaidoyer auprès des institutions de crédit pour faciliter l'accès aux crédits des jeunes ; - lutter contre l'immigration par le financement des AGR (élevage, petit commerce, …) pour les jeunes ; - impliquer les jeunes dans la protection du cheptel ; - impliquer les jeunes dans la lutte contre les feux de brousse .

Synthèse des consultations avec les organisations paysannes de la filière de l'élevage (les fédérations, les unions, les groupements et associations d'éleveurs, etc.)		
Thématique	Réponses données lors des consultations	Mesures préconisées à prendre par le projet
les canaux de communication	les échanges ont révélé que les principaux canaux de communication avec les éleveurs sont le contacte directe par l'intermédiaire des responsables des fédérations des éleveurs des différentes provinces, les services techniques et administratifs, les chefs du Ferrick ou par téléphones.	- Mettre en place un plan de communication ; - Mettre à profits les canaux communications pour la bonne marche du projet.
l'usage fait des données collectées (photo et avis),	les participants ont donné un accord verbal pour l'utilisation des images et autres données collectées dans le cadre de la rédaction des documents du projet.	Utiliser les photos, avis et autres données collectées dans le cadre de la rédaction des documents du projet
les relations avec les populations riveraines des Ferricks	les échanges ont révélé que les habitants des ferricks vivent en harmonie avec les populations riveraines. Il est recommandé de : - mettre en place un cadre de concertation regroupant les responsables des Ferrick et les populations riveraines pour favoriser la cohésion sociale dans les zones.	- mettre en place un cadre de concertation regroupant les responsables du Ferrick et les populations riveraines pour favoriser la cohésion sociale dans les zones.
l'accès aux services sociaux de base	il ressort des échanges que les populations des Ferricks rencontrent des difficultés d'accès à l'éducation, à la santé et à l'eau. - **Pour l'accès à la santé**, il est ressorti des échanges qu'il y a une grande distance entre les centres de santé et les ferricks. Il faut noter également la récurrence des maladies hydriques. - **Pour l'accès à l'éducation**, dans la plut part des ferricks visités, il n'existe pas une école nomade pilote excepté la ferrick de Aboudouroua. Ce pendant l'absence d'une cantine scolaire est l'une des causes des abandons scolaires. - **Pour l'accès à l'eau**, les participants ont relevé le fait que les populations des Ferricks utilisent les eaux de la mare comme eau de boisson.	- mettre en place une cantine scolaire pour les écoles nomades pilote ; - réaliser un point d'eau potable dans les Ferricks pour minimiser les maladies hydriques ; - mettre en place des centres de santé nomade à l'image des écoles nomades ;

Synthèse des consultations avec les organisations paysannes de la filière de l'élevage (les fédérations, les unions, les groupements et associations d'éleveurs, etc.)		
	Il est recommandé de : - mettre en place une cantine scolaire pour l'école nomade ; - réaliser un point d'eau potable dans les Ferrick ; - mettre en place des centres de santé nomade à l'image des écoles nomades ;	
la santé animale	il est ressorti des échanges qu'il existe des difficultés d'accès aux produits vétérinaire et aux prestations d'un vétérinaire. **Il est recommandé de:** - Mettre en place un dispositif de suivi et de surveillance du cheptel nomade ; - Mettre en place une pharmacie vétérinaire mobile dans les ferrick ; - Former et recycler les vaccinateurs nomades	- Mettre en place un dispositif de suivi et de surveillance du cheptel nomade ; - Mettre en place une pharmacie vétérinaire mobile dans les ferrick ; - Former et recycler les vaccinateurs nomades - Former et recycler les éleveurs en santé animale - Sensibiliser les éleveurs dans l'utilisation des produits homologués.
la couverture des besoins alimentaires du cheptel	il est recommandé de : - Mettre des points d'eau à proximité des zones de pâture ; - Réaliser des magasins de stockage et de vente d'aliment pour bétail ; - Vendre les tourteaux à des prix subventionnés ;	- Mettre des points d'eau à proximité des zones de pâture ; - Réaliser des magasins de stockage et de vente d'aliment pour bétail ; - Vendre les tourteaux à des prix subventionnés ;
l'impact du cheptel sur la flore	il est ressorti des échanges que parmi les animaux élevés dans les Ferrick (bovins, ovins, caprins, volaille). Les bovins et les camelins sont de loin les plus destructeurs de l'environnement compte tenu du volume de fourrage englouti. Il est recommandé de: - Faire une rotation des zones de pâture des bovins ; - Former les éleveurs dans la production d'aliment pour bétail.	- Faire une rotation des zones de pâture des bovins ; - Former les éleveurs dans la production d'aliment pour bétail.
les besoins en formation	les participants ont exprimé le besoin de formation dans les domaines suivant : - Formation dans le reboisement des especes utile à l'élevage; - Formation dans les techniques modernes d'élevage ; - Formation en santé animale - Formation d'accoucheuse villageoise	- Formation dans le reboisement - Formation dans les techniques modernes d'élevage ; - Formation en santé animale - Formation d'accoucheuse villageoise

Synthèse des consultations avec les organisations paysannes de la filière de l'élevage (les fédérations, les unions, les groupements et associations d'éleveurs, etc.)		
la sécurité des biens	les échanges ont révélé que les éleveurs des ferricks sont souvent victimes de vol de bétail. Ils affirment également être impuissant face aux moyens utilisés par les agresseurs.il est recommandé de : - mettre en place des stratégies de réponse à ces vols ; - mettre à contribution les forces de défenses et de sécurité pour éradiquer les vols ;	- mettre en place des stratégies de réponse à ces vols ; - mettre à contribution les forces de défenses et de sécurité pour éradiquer les vols ; - appuyer les leveurs dans les suivi judiciaire des procès pour vol de bétail.
la question foncière	il est ressorti des échanges que les habitants des Ferrick occupent les terres depuis des années avec l'accord des populations autochtones. De plus, l'accès à la terre des femmes est une réalité. - Mettre en place un cadre de concertation sur la question foncière, pour consolider les acquis de la cohabitation pacifique.	Mettre en place un cadre de concertation sur la question foncière, pour consolider les acquis de la cohabitation pacifique
la participation des femmes dans les activés socio-économiques,	les échanges ont révélé que les femmes jouent un rôle déterminant dans la production agricole, alimentaire et nutritionnelle de la communauté. Elles représentent l'essentiel de la main d'œuvre dans la production agricole (mil, arachide, sésame), dans le petit commerce de produits tels que légumes, produits de consommation courante (sucre, huile, savon, lait, etc.) et assurent la préparation des repas au sein de leur ménage. Il est recommandé de : - faciliter l'accès au crédit des femmes; - Equiper et former les femmes dans les techniques modernes d'élevage.	- faciliter l'accès au crédit des femmes; - Equiper et former les femmes dans les techniques modernes d'élevage.
les Violences Basées sur le Genre (VBG),	les échanges ont révélé qu'il existe une inégalité dans l'accès à l'héritage (la femme reçoit 1/3 et l'homme reçoit 2/3). Il faut également noter l'existence de mariages consanguins (mariage entre cousin et cousine) qui rendent difficiles les divorces. Il est recommandé de :	- Faire un plaidoyer auprès des autorités coutumières et religieuses pour l'égalité d'accès à l'héritage ; - Sensibiliser les populations sur les VBG ; - Impliquer les autorités coutumières dans la lutte contre les VBG

Synthèse des consultations avec les organisations paysannes de la filière de l'élevage (les fédérations, les unions, les groupements et associations d'éleveurs, etc.)		
	- Faire un plaidoyer auprès des autorités coutumières et religieuses pour l'égalité d'accès à l'héritage ; - Sensibiliser les populations sur les VBG ; - Impliquer les autorités coutumières dans la lutte contre les VBG	
les Violences Contre les Enfants (VCE):	il ressort des échanges qu'il existe des cas de mariages précoces et des mutilations génitales (excision). De plus, les enfants sont utilisés comme bouviers au détriment de leur scolarisation. Il est recommandé de: - Mettre en place une école nomade dans les Ferrick; - Impliquer les autorités coutumières dans la lutte contre l'exploitation des enfants ;	- Mettre en place une école nomade dans les Ferrick; - Impliquer les autorités coutumières dans la lutte contre l'exploitation des enfants ;
l'accès au microcredit	il résulte des échanges qu'il n'y a pas d'institutions financières adaptées la vie nomade .Il est recommandé de : - Mettre en place des institutions de microcrédit adapté à la situation des femmes d'éleveurs ; - Faire des prêts avec des taux d'intérêt réduits;	- Mettre en place des institutions de microcrédit adapté à la situation des femmes d'éleveurs ; - Faire des prêts avec des taux d'intérêt réduits;
besoins en capacité pour la production	les principales difficultés relevées par les participants sont le manque de formations et d'équipements. Il est recommandé de : - former les producteurs en techniques agropastorales ; - former les producteurs dans la transformation et la conservation des produits pastoraux ; - mettre en place une institution de crédit avec des taux d'intérêt raisonnables afin de relancer les activités ; - doter les fédérations et unions d'éleveurs en magasins de stockage de produits pastoraux ; - doter les fédérations et unions d'éleveurs d'une chaine de froid pour la conservation des produits de l'élevage. - Doter les fédérations et unions d'éleveurs en moyens logistiques (tricycles)	- former les producteurs en techniques agropastorales ; - former les producteurs dans la transformation et la conservation des produits pastoraux ; - mettre en place une institution de crédit avec des taux d'intérêt raisonnables afin de relancer les activités ; - doter les fédérations et unions d'éleveurs en magasins de stockage de produits pastoraux ; - doter les fédérations et unions d'éleveurs d'une chaine de froid pour la conservation des produits de l'élevage. - Doter les fédérations et unions d'éleveurs en moyens logistiques (tricycles)

Synthèse des consultations avec les organisations paysannes de la filière de l'élevage (les fédérations, les unions, les groupements et associations d'éleveurs, etc.)		
la restriction d'accès aux ressources naturelles	Les échanges ont révélé que les éleveurs ont maille à partir avec les services en charge d'environnement pendant la période de soudure. Il arrive qu'ils soient obligés d'élaguer des arbres pour assurer la survie de leur cheptel. Pour cette faute ils reçoivent des amendes qu'ils jugent disproportionnées. Il est recommandé de : - Réaliser des magasins de stockages et de distribution d'aliment pour bétail ; - Encadrer les éleveurs pour le reboisement avec des espèces utiles à l'élevage; - tenir compte des cas de force majeure dans l'application des amendes	- Réaliser des magasins de stockages et de distribution d'aliment pour bétail ; - Encadrer les éleveurs pour le reboisement avec des espèces utiles à l'élevage; - tenir compte des cas de force majeure dans l'application des amendes
la bonne gouvernance des activités du projet	les participants ont noté des irrégularités dans le choix des bénéficiaires. De plus, certaines infrastructures réalisées ne répondent pas aux normes (exemple de parcs de vaccination) et des activités prévues n'ont pas été réalisées. On peut également noter un démantèlement brutal des antennes du projet. Il est recommandé de : - Faire une gestion transparente des activités du projet ; - Impliquer les groupements et associations d'éleveurs dans le choix des bénéficiaires ; - Publier le cahier de charge des entreprises chargé des travaux ; - Former les groupements et associations d'éleveurs dans le suivi évaluation de projet. - Tenir compte des failles du PRAPS1 afin d'améliorer PRAPS2	- Faire gestion transparente des activités du projet ; - Impliquer les groupements et associations d'éleveurs dans le choix des bénéficiaires ; - Publier le cahier de charge des entreprises chargé des travaux ; - Former les groupements et associations d'éleveurs dans le suivi évaluation de projet. - Tenir compte des failles du PRAPS1 afin d'améliorer PRAPS2

Synthèse des consultations avec les organisations paysannes de la filière de l'élevage (les fédérations, les unions, les groupements et associations d'éleveurs, etc.)		
les critères de vulnérabilité	l'absence de bétail, la mauvaise récolte au sein d'un ménage est traduite comme un signe de vulnérabilité pour ce ménage ou l'individu concerné. Il est recommandé de: - Identifier et appuyer de façon spécifique les personnes vulnérables ; - Appuyer le ménage à restaurer son capital productif	- Identifier et appuyer de façon spécifique les personnes vulnérables ; - Appuyer le ménage à restaurer son capital productif

Annexe 8 : Terme De Références